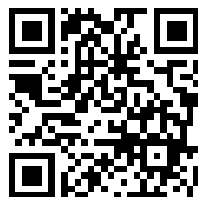
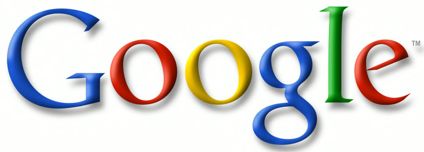
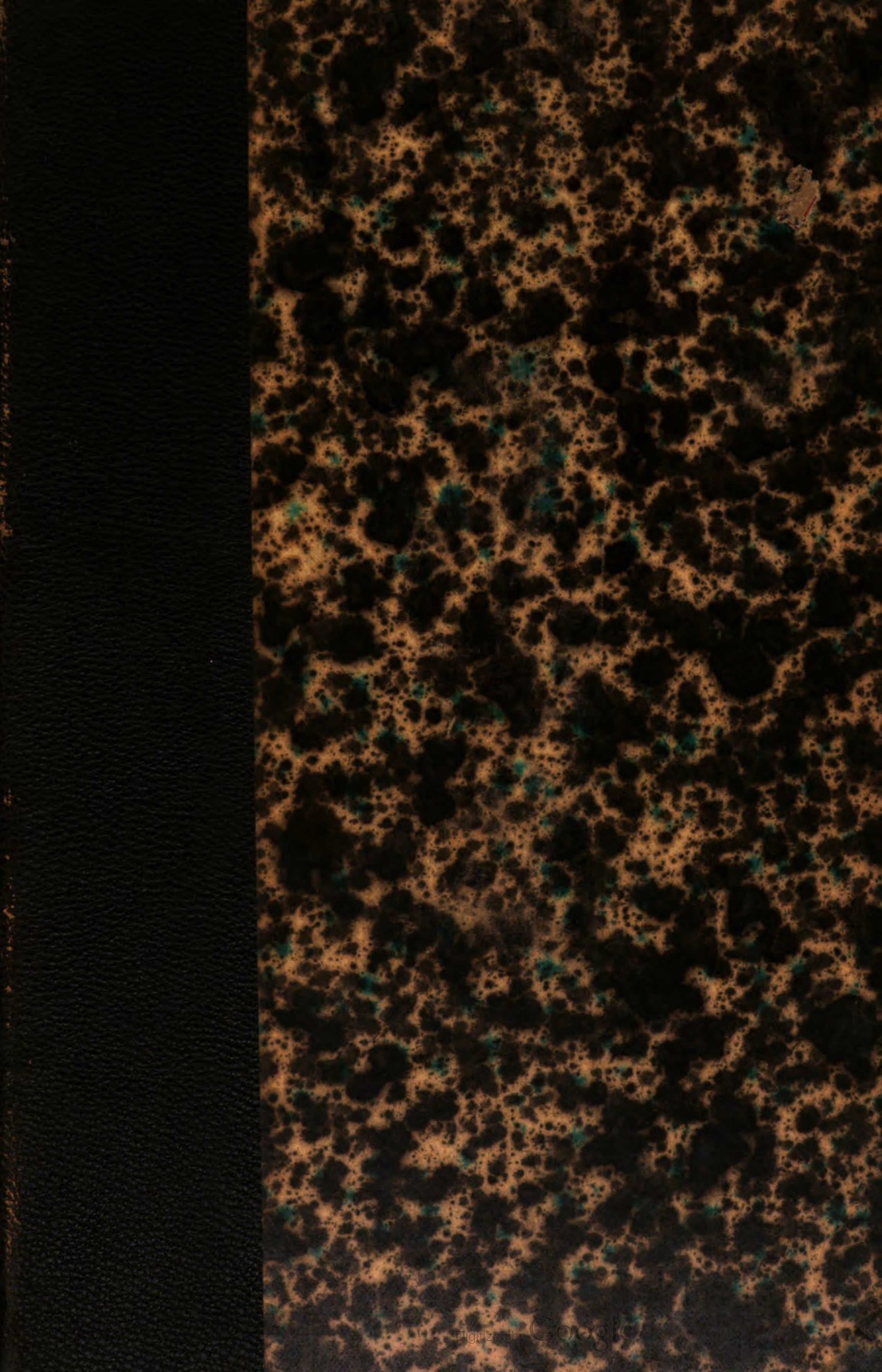
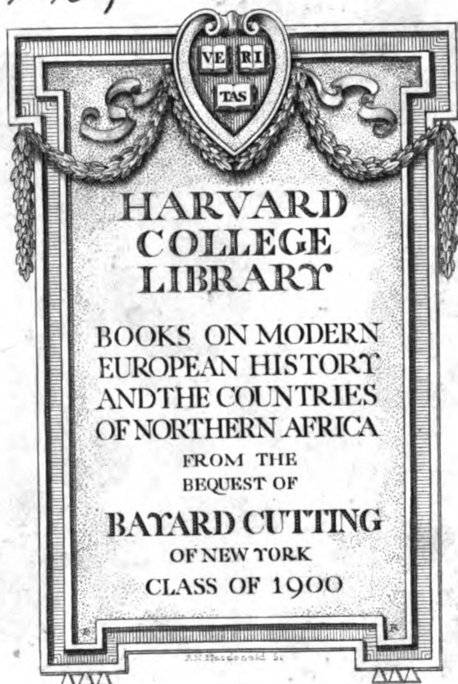
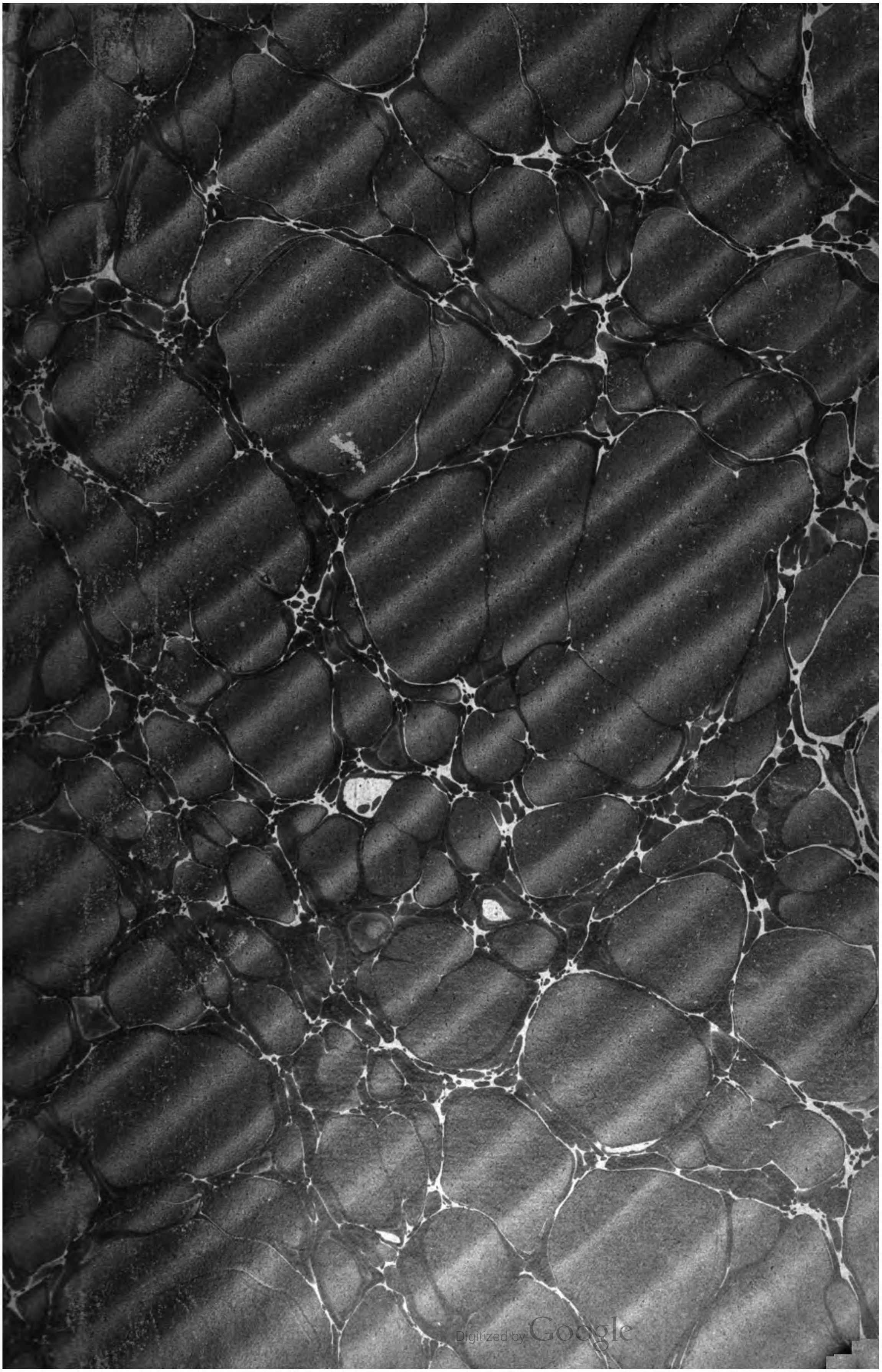







VE RI TAS
HARVARD COLLEGE LIBRARY
BOOKS ON MODERN EUROPEAN HISTORY AND THE COUNTRIES OF NORTHERN AFRICA
FROM THE BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900



Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

1886 -- 27e ANNÉE

(NOUVELLE SÉRIE, VOL. II.

ANNECY

IMPRIMERIE F. ABRY

1886

REVUE

SAVOISIENNE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

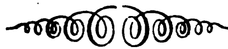
SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

27me ANNÉE



ANNECY

IMPRIMERIE F. ABRY

1886


HARVARD COLLEGE
NOV 8 1911
LIBRARY.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Dunant Camille ✻ ✠ O ❍, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. Philippe Jules ✠, député.

2e Vice-Président : M. le chanoine Ducis O ❍, archiviste départemental.

Secrétaire : M. Aimé Constantin ❍, chevalier de Sainte-Anne et commandeur de Saint-Stanislas.

Secrétaire adjoint : M. Eugène Tissot ✠ ✛.

Trésorier : M. Pissard, secrétaire de la mairie.

Archiviste : M. Serand ❍.

Comité de rédaction : MM. Constantin, Ducis, Dunant, Tissot.

Directeur de la Revue : M. Aimé Constantin.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM. Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Babuty Joseph, ancien juge suppléant, à Annemasse.
Bianco, avocat, à Annecy.
Boigne (le comte Octave de), à Ballaison.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Calligé, conducteur des ponts et chaussées, à Sallanches.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon ◐, sénateur, membre du Conseil général, à Bonneville.
Charpy Léon, conservateur du Musée d'Annecy.
Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaumontel ✱ ◐, sénateur, président du Conseil général.
Chevalier E., chanoine, à Annecy.
Constantin Aimé ◐, homme de lettres, à Annecy.
Dagand ✱ ◐, membre du Conseil général, médecin, à Alby.
Ducis (le chanoine) O ◐, archiviste, à Annecy.
Dunand Auguste, propriétaire, à Annecy.
Dunant Camille ✱ ✠ O ◐, conseiller de préfect. honoraire, à Annecy.
Duparc, médecin, à Annecy.
Duplan, numismate, maire d'Evian-les-Bains.
Durandard, avoué, à Moûtiers.
Duval César ◐, député, maire de Saint-Julien.
Gaillard, médecin, à Annecy.
Germain Félix ✱ ✠, ancien maire d'Annecy.
Girod, médecin, à Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Laeuffer Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy et Pont.
Laeuffer Emile ✠, directeur de la manufacture d'Annecy et Pont.
Levet Aimé ✱ O ✠ ◐, directeur de la succursale de la Banque de France.
Levet Eugène, capitaine du génie, à Grenoble.
Machard Henri, avocat, à Annecy.
Mangé Auguste, architecte de la ville d'Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mermillod, ingénieur civil, à Bar-le-Duc.
Miquet, contrôleur des contributions directes à Saint-Julien.
Montgellaz, ancien conseiller général, médecin, à Reignier.
Moron ✱, ingénieur en chef, à Besançon.
Mugnier François ✱, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche, dentiste, à Annecy.

MM. **Ogier, homme de lettres, à Annecy.**
Philippe Jules ✠, député, à Annecy.
Piccard, (l'abbé) à Thonon.
Pissard, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Pissard Hippolyte O ✵, ancien député, à Saint-Julien.
Prost, conducteur des ponts et chaussées, à Annecy.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
Riondel, géomètre, à Samoëns.
Ritz Jean ✝ Ⓘ, compositeur de musique, à Annecy.
Rollier, notaire, à Annecy.
Ruphy Scipion (baron) ✵, à Annecy.
Roussy de Sales (le comte de) O ✠ ✵, membre du Conseil général, à Thorens.
Sallaz, pharmacien, à Annecy.
Schitz, caissier à la succursale de la Banque de France, à Alais.
Serand Eloi Ⓘ, archiviste adjoint, à Annecy.
Terrier François, notaire, à Reignier.
Thabuis, pharmacien, à Annecy.
Thonion Ⓘ, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠ ✝, ingénieur civil, à Annecy.
Tocanier Jules, banquier, à Paris.
Tribolet (M. de), docteur ès-sciences, professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Balliard Charles, à New-York.
Barthélemy (Anatole de) ✵ Ⓘ, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, à Paris.
Berlioz Constant, commissaire de surveillance administrative du P.-L.M., à Chambéry.
Bernardin ✝, conservateur du musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, président du Lycée, à Alexandrie (Italie).
Borrel Alfred ✠ Ⓘ, graveur en médailles, à Paris.
Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon Ⓘ, architecte, à Lyon.
Daguet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ✵ O ✝, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Demole Eugène, conservateur du médailller de Genève.
Doublet, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DuBois-Melly, homme de lettres, à Genève.
Dufour ✠, général d'artillerie, à Turin (Italie).
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

MM. Forel père, à Morges (Suisse).
Galiffe, homme de lettres, à Genève.
Gauguet Elie (I), libraire-éditeur, à Paris.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Griolet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuville (Suisse).
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande (I), docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ O (I), archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé), professeur, à Modène.
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lefort, professeur, à l'Université de Genève.
Loustau ✻, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Loydreau de Neuilly (I), dr-médecin, à Neuilly (Côte-d'Or).
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Massenat Elie, à Brive (Corrèze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, secrétaire de la Société des sciences de Semur.
Morel-Fatio, conservateur du Musée de Lausanne.
Morin-Pons, archéologue.
Mortillet (Gabriel de) ✻ ✠, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B., publiciste, à Grenoble.
Papier ✻ ∪ (I), géologue, à Bône (Algérie).
Perrin (I), archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis, ✠ O (I), géologue, à Chambéry.
Puton ✻, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Rabut Laurent (I), conservateur du Musée de Chambéry.
Raverat (le baron) (I), à Lyon.
Régnier Antony (I), peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, juge de paix, à Saint-Rambert-en-Bugey.
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revillod Gustave, à Genève.
Ritter Eug., professeur à l'Université de Genève.
Tochon Pierre, agronome, à la Motte-Servolex près Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Tripp, à Tampico (Mexique).
Vallier Gustave ✠, numismate, à Grenoble.
Viallet, médecin, à Rodez.
Vogt ✻, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Académie de Savoie. — Après avoir procédé à la nomination de MM. Régis Usannaz-Joris, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, et de l'abbé Gremaud, auteur de nombreux travaux historiques sur la Suisse romande, l'Académie, dans sa séance du 3 décembre, entend la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Mailland, aumônier des Hospices de Chambéry, sur *Les Savoyards à Rome et leurs établissements pieux à la fin du moyen âge*. Comme l'indique son titre, le mémoire présente deux parties distinctes ; la première contient la liste des Savoyards qui se sont illustrés à Rome soit dans les hautes charges de l'Eglise, soit dans les lettres et les arts ; elle est accompagnée de notices biographiques sur plusieurs de ces personnages. Dans la seconde, l'auteur, après avoir passé en revue les églises fondées à Rome par différentes nations catholiques, donne des détails intéressants sur l'établissement de Saint-Louis des Français, en 1441, et sur le rôle qu'y a joué la Savoie.

Dans la séance du 17 décembre, son président, M. Pillet, a fait une lecture des plus intéressantes sur la société littéraire fondée à Londres, en 1878, sous le nom de *Folklore,* sur le but qu'elle poursuit et sur les matières qui sont actuellement l'objet de ses recherches. Au début, elle s'attacha à recueillir tout ce qui est du domaine de la littérature orale : contes, légendes, chants populaires, proverbes, devinettes et formulettes ; puis elle étendit ses recherches aux langues et dialectes, aux croyances, superstitions, traditions ethnographiques, coutumes, costumes, instruments, bijoux, etc., et plus tard à certains livres de colportage, à l'imagerie populaire et à l'iconographie. En un mot, le

vocable *folklore,* dit le comte de Puymaigre dans un récent ouvrage (dont M. Fleury a donné l'analyse dans le n° 7 de la *Revue* 1885), le vocable *folklore* est en passe de réunir sous sa forme élastique tout l'ensemble des choses populaires qui jusqu'à nos jours avaient été négligées ou n'avaient point été classées.

Cette nouvelle branche de la littérature, qui avait d'abord été accueillie très froidement, pour ne pas dire plus, ne tarda pas à se répandre en peu de temps dans toute l'Europe, et à l'heure actuelle on est déjà à l'œuvre dans tous les coins de la France et de l'Europe.

M. Pillet termina sa communication par le récit de quelques légendes locales, invitant particulièrement ceux qui vivent au milieu des gens de la campagne à recueillir pieusement ces épaves du passé, pendant qu'il en est encore temps. Espérons que l'appel de M. le Président de l'Académie de Savoie sera entendue et portera ses fruits.

M. l'abbé Morand, secrétaire adjoint, a ensuite fait une lecture sur la nouvelle étoile découverte l'été dernier par le directeur de l'observatoire de Reims et sur la pluie d'étoiles filantes du 27 novembre dernier.

M. Clément de Mareschal de Lucian, auteur de plusieurs mémoires historiques très estimés et M. l'abbé Goud, de La Bridoire, près Chambéry, ont été agréés dans la séance du 7 janvier, le premier comme membre effectif résidant, et le second comme membre correspondant.

Dans la séance du 21 janvier, M. l'abbé J. Bernard, de Montmélian, auteur du *Poème de Job,* couronné par l'Académie, a été nommé membre agrégé, et le R. P. Ladislas, capucin du couvent de Chambéry, auteur des *Clarisses d'Evian-les-Bains,* a été reçu comme membre correspondant. Après le règlement de quelques questions d'administration intérieure, M. le Président donne lecture d'une lettre

de M. l'avocat Fr. Descostes qui demande à être relevé de ses fonctions de secrétaire perpétuel, par suite de ses nombreuses occupations professionnelles; après quoi, l'Académie procède au renouvellement de son Bureau, qui est ainsi constitué pour l'année 1886 : Président : M. Fr. Descostes; Vice-président : M. Louis Pillet ; Secrétaire perpétuel : M. l'abbé Morand ; Secrétaire adjoint : M. Ern. Arminjon; Trésorier : M. Cl. Blanchard.

CONCOURS DE POÉSIE. — Le prix du Concours de poésie, fondation Guy, sera, cette année, de 400 fr.; si le poème couronné est consacré à la gloire du très Saint-Sacrement ou de la sainte Vierge, le prix, grâce à la libéralité d'une personne, sera de 500 fr.

Les concurrents peuvent présenter un ou deux poèmes de 100 vers au moins chacun. Sont admises à concourir toutes les personnes nées et domiciliées dans l'un des deux départements de la Savoie, sauf les membres de l'Académie. Adresser l'envoi au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juillet 1886 ; attacher au manuscrit un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur et portant à l'extérieur l'épigraphe mise en tête du manuscrit.

BIBLIOGRAPHIE. — Parmi les publications importantes de l'année 1885, il faut ajouter *Le Blason*, par M. le comte Amédée de Foras, dont la quatrième et dernière livraison a paru il y a quelques mois. Au point de vue artistique, c'est une œuvre splendide, qui contient 673 armoiries coloriées, sans compter les figures démonstratives et les lettres ornées. Quant au savoir et à l'exactitude, les connaisseurs sont unanimes à en faire les plus grands éloges.

L'Alpe homicide, par P. Hervieu (Paris, 1886, A. Laurent, 8, rue Taitbout). On a parlé de ce volume dans un certain monde, comme d'un ouvrage se recommandant par l'intérêt dramatique et par de belles descriptions des Alpes

et surtout des hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise où se passe l'action de quelques récits. Cet écrit rentrait par là même dans le cadre de notre Chronique, car nous croyons qu'il est toujours bon et utile de connaître toute œuvre d'art ou de science qui se rapporte à notre petit coin de terre. Or, lecture faite, nous avouons qu'il faut posséder une forte dose d'indulgence et de bonne volonté pour parvenir jusqu'à la dernière page et y découvrir les susdites qualités ; car, à part les deux premiers récits où il y a de l'art, les autres sont dénués d'intérêt. Il y a bien à la vérité par ci, par là quelques échappées d'horizon et des fonds obscurs qui dénotent une main d'artiste, mais la couleur générale est si sombre, la note dominante si lugubre que l'impression qu'on en rapporte n'a rien de gai, rien de poétique. Quelques pages suffisent pour nous montrer qu'on est en présence d'un véritable représentant de la nouvelle école naturaliste, section des *décadents,* dont la devise peut se traduire ainsi : La vie est une triste chose, ramenons le monde à la réalité; qu'à vingt ans la pudeur ne soit plus qu'un mot et que toute illusion soit morte et enterrée.

Au nombre des personnages mis en scène et pris sur les lieux, c'est-à-dire dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, il n'y a qu'un braconnier et un berger, — deux demi-sauvages, — puis un gredin, un idiot et un taureau en rut ! L'auteur n'a pas su y trouver d'autres sujets plus dignes de son pinceau ; ce n'est pas étonnant : *sua trahit quemque voluptas.*

« Epargnez-vous, dit l'auteur dans l'Avant-propos de l'une de ses histoires, la peine d'entreprendre la lecture de ces quelques lignes, si vous n'êtes pas un désœuvré qui demeure volontiers une journée entière devant sa fenêtre. Certainement elles vous ennuieraient, et vous diriez :

« Voilà qui est d'un fat et d'un sot, » ce qui serait prendre une idée peut-être juste, mais à coup sûr pénible pour lui. »

Si l'auteur ne l'avait pas dit, nous n'aurions pas osé dire les choses si crûment. A. C.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

— Depuis quand prêche-t-on en français dans nos églises ?

Est-il vrai que le prône se faisait encore en patois, il y a une cinquantaine d'années dans quelques communes reculées de la Savoie ?

Le feu Courbe. — Quels peuvent être, nous demande un de nos abonnés, le sens et l'origine de ce nom de lieu que tous les journaux de notre région ont reproduit avec la même orthographe, en parlant de la récente ouverture du chemin de grande communication de Bioge en Valais *par le feu Courbe ?*

La réponse pouvant intéresser bon nombre de nos lecteurs, que cette appellation a sans doute intrigués, nous dirons d'abord qu'il convient d'écrire le *Feu-Courbe* ou mieux encore *Feucourbe* en un seul mot. Quant à sa signification, *feu* n'est autre que le mot patois qu'on prononce, suivant les localités, *fào, fàeu, fâou,* qui vient du latin *fagus,* fayard, hêtre. — A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 11 — NOVEMBRE 1885

Pressions barométriques moyennes : 721,7 à Annecy, 679,45 à Leschaux, 705,88 à Mélan. Maxima le 30 aux trois stations, minima le 22 à Annecy et Leschaux, le 23 à Mélan. Excursion du mercure : »,» à Annecy, 17,7 à Leschaux et 20,97 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 8°4, du minima 2°5, à 9 h. du matin 4°7. Moyenne générale : à Douvaine 5°51, à Chamonix 5°4, à Mélan 4°16, à Bonneville 6°22, à Leschaux 5°12.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°, de celle de puits 12°36, de rivière 3°94.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre ; le		2	9	16	23	30
Thermomètre.	maxima.	2°9	6°7	6°4	4°9	7°1
	minima.	—11°0	—6°5	—5°8	—4°	—1°2
Baromètre à 0° :		623,6	627,8	622,3	612,7	633,0

A cette station, le maximum barométrique est de 634,2 le 29, et le minimum de 612,8 le 22. La température reste sensiblement entre +7° et —7°.

Pluie et neige. — Mois pluvieux avec fortes averses les derniers jours. Neige le 5 et le 17 à plusieurs stations. Maximum d'eau recueillie 178^{m}/^{m}5 en 7 jours aux Gets, minimum 52^{m}/^{m} en 4 jours à Saint-Julien. Il tombe aux Gets 1^{m}12 de neige ; au Biot, St-Julien, Annemasse 0^{m}04 ; à Chamonix 0^{m}17. Les pluies très abondantes des 29-30 augmentent le niveau de l'Arve de 0^{m}85 à Sallanches et de 1^{m} à Bonneville où un pont provisoire pour extraction de gravier est emporté.

Au Semnoz 185^{m}/^{m} d'eau, 0^{m}38 de neige le 2, 0^{m}42 le 9, 0^{m}22 le 16, 0^{m}20 le 23, 0^{m}10 le 30.

Observations diverses. — Etoiles filantes le 27 par une nuit claire. Brouillard et gelée blanche à plusieurs stations. Givre le 17 à Leschaux. A Mélan, arc-en-ciel le 27 à 10 h. 30 du matin.

BULLETIN N° 12 — DÉCEMBRE 1885

Pressions barométriques moyennes : 727,1 à Annecy, 684,09 à Leschaux, 710,44 à Mélan. Maxima le 17 aux trois stations, minima le 8 à Annecy et Leschaux, le 6 à Mélan. Excursion du mercure : 19,1 à Annecy, 16,1 à Leschaux et 18,55 à Mélan. Le baromètre reste élevé presque tout le mois.

TEMPÉRATURE. — Relativement élevée, le thermomètre maxima dans plusieurs stations, ne descend que quelques jours en dessous de zéro, le minima atteint —10°,5 le 31 à Annecy. Moyenne à Annecy du maxima 4°5, du minima —1°9, à 9 h du matin —0,01. Moyenne générale : à Douvaine 2°53, à Chamonix —3°,53, à Mélan —1°965, à Bonneville —2°01, à Leschaux

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°2, de celle de puits 11°25.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre : le		7	14	21	28	...
Thermomètre.	maxima.	6°9	4°3	9°7	4°9	...
	minima.	—1°2	—15°4	—6°2	—8°2	...
Baromètre à 0° :		621,2	628,9	630,3	631,0	.....

Le maximum barométrique à cette station est de 635 le 20, le minimum 619,8 le 6. Le thermomètre enregistreur descend le 10 à 3 h. m. à —14°5, le mouvement d'horlogerie s'arrêtant par cette température.

PLUIE ET NEIGE. — Pluie par petites quantités. Neige les 9, 10, 11, 24, 29 et 30. Maximum d'eau recueillie 103m/m en 6 jours aux Gets, minimum 23m/m5 en 6 jours à Rumilly. Maximum de neige 0m52 au Biot, 0m43 aux Gets, 0m155 à Chamonix. Minimum 0m09 à Douvaine, 0m10 à Annecy et Annemasse.

Au Semnoz, eau recueillie 44m/m5. Le 7 la neige a disparu, le 14 givre et 0m10 de neige, le 21 la neige fond et il en reste très peu le 28.

Orage le 8 à Saint Gingolph, Saint-Julien, Bonneville, Annemasse. Des éclairs sont vus d'Annecy.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Brouillard et gelée blanche à plusieurs stations. Bourrasque de neige le 30. Givre le 22 à Bonneville. A cette station on trouve le 6 à une bonne exposition quelques paquerettes et quelques primevères fleuries.

Le secrétaire adjoint de la Commission,

AUGUSTE MANGÉ.

HENRI DE GRANSON
ÉVÊQUE DE GENÈVE

La communication faite à la Société Florimontane, le 22 août dernier, page 219 de la *Revue*, formulait une interrogation : Henri de Bottis, d'après Besson, appelé Henri de Granson dans deux chartes de l'abbaye d'Aulps, était-il parent d'Aymon de Granson, qui le précéda sur le siège de Genève ?

Quelques articles du *Regeste genevois*, 715, 830, 847, 912, 925, et les notes que M. Gonthier, curé de Meillerie, a bien voulu me fournir, autorisent non seulement à répondre affirmativement, mais à fixer le degré de parenté.

Ebal de Granson avait eu de Béatrix de Genève quatre fils : *Aymon*, devenu évêque de Genève, et mort le 21 octobre 1260 ; *Girard*, seigneur de la Sarraz, père d'un autre Aymon, et mort en 1233 dans la guerre contre les Albigeois; *Henri*, seigneur de Champvent, père de Pierre, Gaucher, Guillaume et Othon, ces deux derniers successivement évêques de Lausanne ; enfin *Pierre*, qui garda la seigneurie de Granson, et eut, entre autres fils, Amédée, seigneur de Granson, Girard, chanoine de Lyon, Henri, chanoine chantre de Lausanne, prieur du monastère bénédictin de Saint-Alban de Bâle, et enfin nommé évêque de Genève par bulle du 6 mai 1260, sur la recommandation de son oncle, Aymon de Granson, démissionnaire en sa faveur. Il est remarquable que, peu de jours avant de quitter son siège en 1260, Aymon avait accordé à Thomas de Menthon le marché hebdomadaire de mercredi pour le bourg de Menthon, et que son neveu et successeur accorda au même la foire annuelle du premier dimanche après la Toussaint.

Il est donc bien acquis qu'Henri *de Bottis* était de la famille de Granson, alliée à celle de Genève. Quant à ce titre *de Bottis*, je présume que ce pourrait être celui du fief, qu'il eut en partage dans la succession de la famille, peut-être à *Bottens* dans le pays de Vaud.

La Société d'histoire de la Suisse romande trouvera facilement la situation de cette localité.

C.-A. Ducis.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

(Patois de Rumilly).

Principes de lecture.

Les principes de lecture du patois sont les mêmes qu'en français, mais il est indispensable de prendre connaissance des règles suivantes, surtout des trois premières.

1° A la fin des mots on ne prononce aucune consonne, à moins qu'elle ne soit suivie du signe (') ; ainsi *mâl, mârs, tôrt, pêrd, dvèrs, fil, s'il vous plait* se prononceront *mâ, mâ, tô, pê, dvè, fi, si vou plè,* tandis que *vis', mâr's, tôr't, vêngt' yon, vêngt' dous, ést' na chusa* feront entendre la consonne qui est immédiatement avant le signe (') : *viss, mâr, tôr, vên-tyon, vên-te-dou, è-tna chusa.*

2° Les sons propres au savoyard, et qui n'existent pas en français, sont généralement représentés par des combinaisons de lettres inconnues au français ; ainsi

çh, avec une cédille sous le *ç,* représente un son inconnu en français ; c'est le *th* dur des Anglais ; — *jh* représente le *th* doux.

ĕ représente un son grêle, intermédiaire entre l'*e* muet et l'*é* ouvert.

èn se prononce comme *en* dans les mots latins *gentes, mens.*

Quant aux diphtongues *ài, àu,* voir plus loin.

3° Voyelles. Les voyelles *a, e, o,* sans accent grave ou circonflexe, sont muettes à la fin des polysyllabes, et la voix s'appuie davantage sur la syllabe précédente : *çhanta,* chante ; *de çhanto,* je chante : *él çhante,* il chante. Il en est de même de *ĕ, ĕs, os.* Mais si ces voyelles, appelées *muettes,* sont suivies d'une autre consonne que *s,* elles deviennent toniques. Ainsi, elles

sont muettes dans : *Pârë, mârë, pârës, mârës, quatr' hommos*, et deviennent toniques dans : *Parët* (herbe) ; *pistolët ; partot*, partout ; *tojhors*, toujours.

4° Les voyelles *a, o*, avec ou sans accent grave, se prononcent toujours exactement comme dans *ma, ta, sa, joli, homme.*

5° La voyelle *e* sans accent répond à l'*e* muet français ; *é* avec l'accent aigu, à l'*é* fermé ; *è* avec l'accent grave, à l'*è* ouvert ; *ê* avec l'accent circonflexe représenteute un *è* ouvert, mais beaucoup plus ouvert que l'*ê* français.

6° Quant à l'*y*, il se prononce comme un *i* ou comme un *i* bref, un demi *i*, comme dans les mots français suivants : Mystère, anonyme, style ; Mayence, Cayenne, Bayard *(ma-yance, ca-yène, ba-yar).* Il ne tient jamais lieu de deux *i.*

Dans les mots suivants et autres semblables, l'*y* donne un son mouillé à la consonne qui le précède : *lyi, lyê, orlyë, bélyë, conslyir.*

7. Voyelles composées. *Ai, ei* se prononcent comme *é* fermé, mais *ai* avec l'accent circonflexe se prononce comme un *ê* très ouvert.

8° Les voyelles nasales sont *an, ên, in, on* (*un* est inconnu dans le savoyard) ; elles conservent leur son nasal même lorsqu'elles sont suivies d'une *n : brinnâ, lanna, onna çhènna* se prononcent comme *brin nâ, lan na, on na, çhên na.*

9° Diphtongues. La première voyelle des diphtongues est toujours brève, excepté dans les suivantes où la voix (accent tonique) tombe sur la première : *ài, âi, èi, òi, ôi, àu, âu.*

10° Les voyelles *o* et *u* ont le son d'un *ou* bref dans les diphtongues *oà, oè, uà, uè* et *âu : prâu, parduà (prâou, pardouà).* Dans les diphtongues *oè* et *uè*, la voyelle *è* a le son d'un *ë* grêle tonique : *le boès*, le bois.

11° Consonnes. On ne fera la liaison que lorsqu'elle sera indiquée par le signe (ʻ), et en ce cas, *s* et *d* se prononceront comme *z* et *t* : *Për lésʻ açhtâr (pë-lé-zaçh-tâ).*

12° Suivis d'une voyelle, *qu, gu* et *t* se prononcent toujours comme dans les mots français *question, guérite, guirlande.*

13° L'apostrophe indique la suppression d'une ou de plusieurs lettres (voyelle ou consonne) ; ainsi *tot', lôsʻ âtr', q', p'* sont pour *totës, âtros, que, për* ou *pâs* dans : Tot' més semés ; qu' lôsʻ âtr' ont gagnà ; p' vâgnir, p' ocor (pas encore).

— Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la voyelle française *en* qui se prononce comme *an* ou comme *ên* dans certaines régions de la Savoie, se change généralement en *ê* très ouvert dans le patois de Rumilly.

Lôs dous Bufs

sur l'air des *Bœufs*, de Dupont.

I.

D' sais bin quë d' n'ai qu'on ptiout domaino,
Mais d'ai dous bufs, Jhouli, Fromêt,
Et ma çharroui qu'est d' bon boès d' fréno,
P' vâgnir, quand d' voès, tot' més semês.
D'ai on garçon fôrt q' tint lés cœurnës
Quand lôs dous bufs font ma labâur,
Et dvérs la nẹt, quand on s' rêteurnë,
D'ai mon ptiout Dyan q' lés soègne u bâu.
Refrain. Y a prâu d' bufs sur lés fâirës·
D' color rojh', bliançhe u nâirë,
Et q' sont d' fôrta coloêre ; âh bê ! on n'a nyoncês
Poui vir jusqu'ore on pâr d' bufs faits cmë cê.

TRADUCTION LITTÉRALE.

Je sais bien que je n'ai qu'un petit domaine, mais j'ai deux bœufs, Joli, Froment, et ma charrue qui est de bon bois de frêne pour labourer, quand je veux, tous mes champs à blé. J'ai un domestique fort qui tient les cornes quand les deux bœufs font mon labour, et vers la nuit quand on se rentourne *(s'en retourne)*, j'ai mon petit Jean qui les soigne à l'étable. — Il y a assez de bœufs sur les foires, de couleur rouge, blanche ou noire, et qui sont de forte encolure ; eh bien ! on n'a nulle part pu voir jusqu'à présent un couple *(une paire)* de bœufs faits comme ça.

II.

El fout lés vir, l' jhâug sur la téta,
Laborâr yêt et tracir drâit,
S' moquâr d' la pliôjhe et d' la têpéta,
Quë l' têps sâit çhaud u qu'él sâit frâid.
U bët d' la raî, quand éls s'arrét'ont
Për quë l' bovir poêse affrontâr,

El fout lés vir cmë i' ëst qu'éls s' prét'ont,
Et cm'éls s' dépaçh'ont p'arbraitâr. — *Ref.*

— Il faut les voir, le joug sur la tête, labourer profond et tracer droit, se moquer de *(braver)* la pluie et de la tempête, que le temps soit chaud ou qu'il soit froid. Au bout de la raie, quand ils s'arrêtent pour que le bouvier puisse tourner la charrue, il faut les voir comme c'est qu'ils s'y prêtent, et comme ils se dépêchent pour rentrer dans la raie.

III.

Els sont tôs dous dâus cmë rn' agnëla,
Els sont tôs dous pës fôrts qu'on troêl.
Bin sovêt lôs bouçhirs d' la vëlla
Për m' lés' açhtâr vgnont dyês l'èdraît,
Et dyês l'éspoir' qu'on lés' u vèdë,
Els font brinnâr làurs grous' écus,
Mais d'âmris vêngt coups miàux qu'on m' pêdë,
Quë d' vêdre u bouçhir mòs dous bufs. — *Ref.*

— Ils sont tous deux doux comme un agneau, ils sont tous deux plus forts qu'un treuil. Bien souvent les bouchers de la ville pour me les acheter viennent dans l'endroit *(chez nous)*. Et dans l'espoir qu'on les leur vende, ils font résonner leurs gros écus ; mais j'aimerais vingt fois mieux qu'on me pende que de vendre au boucher mes deux bœufs.

IV.

Y a d' faìs q' la tâçhe ést' on pu lòrda,
Quë l' bovir çhèrçhe on pu dë rpôs ;
Est l' bon momêt d' voêdâr sa gòrda
Et d' fair' p' la bâire on ptiout harôt.
Alôrs mòs bufs s' pliant'ont cmë d' beurnës,
D' vêyo fomâr làurs grands narus
Et la lardaîra sur làurs cœurnës,
Q' vint m' çhantâr sòs' air's lôs pës drus. — *Ref.*

— Il y a des fois que la tâche est un peu lourde, que le bouvier cherche un peu de repos ; c'est le moment de vider sa gourde et de faire pour la boire une petite halte. Alors mes bœufs se plantent *(se campent devant*

moi) comme des bornes ; je vois fumer leurs grands naseaux et la mésange qui, sur leurs cornes, vient me chanter ses airs les plus joyeux.

V.

Quand d' maryërai ma flyë Madlênna,
D' voês quël' fignolaîsë cm'él fout,
Qu'à sa croêx d'or' l'ôsse onna chênna
Q' fassë tot plyê de tors p' son cou,
Quë, dsus sa brâva rôba d' lanna,
Lë ptaîse on drôlo fàudâr d' soé,
Et d' gajho q' môs bufs, dyês rna smanna,
Gâgn'ront p'açhtâr tot rli trossél. — *Ref.*

— Quand je marierai ma fille Madeleine, je veux qu'elle soit parée comme il faut, qu'à sa croix d'or elle ait une chaîne qui fasse tout plein de tours par *(autour de)* son cou, que sur sa belle robe de laine elle mette un joli tablier de soie, et je gage que mes bœufs dans une semaine gagneront pour acheter tout ce trousseau.

VI.

Avant d'éposâr la Moriza,
D'itou l' pës çhaud d' tôs sôs galants.
D'ai d' bëlles faîs sâutâ la cisa,
Rê que p' l'allâr toçhir la man ;
De sés tâl' hoê que l' jhor d' més nôcës,
D'âmo ma fëna cmë môs jus ;
Ah bê ! tant fôrt que m'n amor' sôssë,
D'âmris ptout pêrdre lyê q' môs bufs. — *Ref.*

— Avant d'épouser la Morise, j'étais le plus chaud de tous ses courtisans. J'ai de belles fois *(bien des fois)* sauté *par dessus* la haie, rien que pour lui aller toucher la main. Je suis tel aujourd'hui que le jour de mes noces, j'aime ma femme comme mes yeux ; eh bien ! si fort que mon amour soit, j'aimerais plutôt perdre elle que mes bœufs.

VII.

Y a d' jhês q' vodrôt nos ptâr la mouda
D' récoltâr c' qu'éls n'ont pâs vâgnà,

Et q' trovrôt qu'ést' na chusa cmouda
De mdyir l' bin q' lôs' âtr' ont gâgnà.
Mais, dyês mon bâu, s' lés jhês d' la seurta
Vgnont jamais p'éxarcir lâur ptir,
D'ai ma câutra sur l' suêl d' la peurta,
Q' së çhârjhë d' lés doutâr l'aptit. — *Ref.*

— Il y a des gens qui voudraient nous mettre la mode de récolter ce qu'ils n'ont pas semé, et qui trouveraient que c'est une chose commode de manger le bien que les autres ont gagné. Mais, dans mon étable, si les gens de cette sorte viennent jamais pour exercer leur métier, j'ai ma trique sur le seuil de la porte, qui se charge de leur *en* ôter l'appétit.

VIII.

Së jamais l'écorà m'êtêrrë,
Et q' d'ôsse fait mon tëstamêt,
M'n ainé sarà l'hêrtir d' més têrrës
Et d' môs dous bufs, Jhouli, Fromêt.
El daît baillir d' mësses p' son pârë,
Câr', s'él fât dinse, al' arà prâu
Për paîïr binstout son ptiout frârë
Et p' faire la dota d' la srâur. — *Ref.*

— Si jamais le curé m'enterre, et que j'aie fait mon testament, mon aîné sera l'héritier de mes terres et de mes deux bœufs — Joli, Froment. Il doit donner pour *faire dire* des messes pour son père, car, s'il fait ainsi, il aura assez pour payer en peu de temps *la part de* son frère et pour faire la dot de la *(sa)* sœur.

LES BŒUFS, de P. Dupont.

Il y a des gens qui, en parlant de la pièce précédente, vous diront carrément que ce n'est qu'une imitation de celle de Pierre Dupont, faisant entendre par là que ce n'en est qu'une traduction ou une faible imitation. Cette opinion, qui est à peu près générale chez nous, est-elle bien fondée? Ceux qui s'en font l'écho se sont-ils jamais donné la peine

de la contrôler en les comparant? Il est permis d'en douter. Je suis certain qu'il se produirait un notable revirement d'opinion en faveur de Béard, si tout le monde pouvait avoir sous la main les éléments de comparaison nécessaires; c'est pourquoi je crois bon et utile de reproduire ici la chanson de Dupont, non pour exalter l'un au détriment de l'autre, mais pour qu'on rende à chacun la part qui lui revient.

Cette chanson, qui ne comprend que quatre couplets, commence ainsi :

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux ;
La charrue est en bois d'érable,
L'aiguillon en branche de houx ;
C'est par leurs soins qu'on voit la plaine
Verte l'hiver, jaune l'été ;
Ils gagnent dans une semaine
Plus d'argent qu'ils n'en ont coûté.

Refrain. S'il me fallait les vendre,
J'aimerais mieux me pendre ;
J'aime Jeanne, ma femme ; eh bien ! j'aimerais mieux
La voir mourir que voir mourir mes bœufs.

Les quatre premiers vers du second couplet répondent aux quatre premiers vers du second couplet de Béard; c'est presque une traduction littérale; inutile par conséquent de les reproduire. Les quatre derniers vers du second couplet ayant été amplifiés par Béard, il convient de les citer :

Lorsque je fais halte pour boire,
Un brouillard sort de leurs naseaux,
Et je vois sur leur corne noire
Se poser les petits oiseaux. — *Refrain.*

Comme on le voit, ce passage est devenu le quatrième couplet de Béard, qu'on peut regarder comme une traduction libre ou plutôt comme une imitation.

Les sept premiers vers du troisième couplet se retrouvent dans le troisième couplet de Béard ; seulement le huitième vers : *Je ne veux pas* (les vendre), *ils sont à moi,* a été remplacé par les paroles suivantes : Mais j'aimerais mieux être pendu que de vendre au boucher mes deux bœufs.

Voici maintenant le quatrième :

Quand notre fille sera grande,
Si le fils de notre régent
En mariage la demande,
Je lui promets tout mon argent.
Mais si pour dot il veut qu'on donne
Les grands bœufs blancs marqués de roux,
Ma fille, laissons la couronne,
Et ramenons les bœufs chez nous.

Le trait final du dernier couplet est réellement beau ; c'est bien là en effet le cri spontané de l'homme cupide, pour qui femme et enfants ne sont rien à côté d'une bête qui rapporte gros. Ce trait cependant n'a pas été reproduit par Béard ; pourquoi n'en a-t-il pas tiré parti ? Pour la raison bien simple qu'il n'a nullement eu l'intention de faire une simple imitation. Les *Bœufs* de Dupont lui ont suggéré l'idée de composer une chanson sur le même sujet ; et, avec la connaissance qu'il avait des gens de la campagne, il a bien vite vu que la langue populaire est trop ennemie de la déclamation et des remplissages pour rendre certains passages de l'original, et que le bouvier de P. Dupont n'avait pas le caractère des gens de nos campagnes. Il lui fallait donc faire une *adaptation* et non une imitation, et, pour être conséquent avec lui-même, il devait rejeter tout ce qui n'était pas compatible avec les idées et les sentiments d'un bouvier, bon père de famille avant tout.

Il n'y a donc rien d'étonnant qu'il n'ait pas songé à tirer parti du trait final de la chanson de Dupont, et que dès le premier couplet il s'écarte si fort de son modèle.

Il est hors de doute que son bouvier est plus humain et plus sympathique que celui de Dupont, et que sa pièce a un charme tout particulier et des beautés d'un ordre plus élevé, mais voyons si dans l'exécution les deux artistes sont aussi habiles. Comme on a pu le voir à première vue, il n'y a rien de commun entre eux dans le premier couplet, si ce n'est l'idée de la possession de deux grands bœufs et d'une belle charrue. Il devait en être ainsi, car chaque personnage devait se faire connaître dès le début, et c'est ce qu'ils font.

Le bouvier de Dupont nous apparaît d'abord comme un vaniteux, un fanfaron, qui ne vante ses bœufs que parce qu'ils lui rapportent en une semaine plus qu'ils ne lui ont coûté ; ensuite comme un homme sans cœur, qui préférerait voir mourir sa femme plutôt que ses bêtes. Quoique ces paroles, qui achèvent de le montrer à nu, sentent un peu la charge, elles se justifient — il se rencontre de pareilles natures, — mais ce qui ne se justifie pas, ce sont les idées contenues dans ces trois vers du premier couplet :

L'aiguillon est en branche de houx.
C'est par leurs soins qu'on voit la plaine
Verte l'hiver, jaune l'été.

Il n'y a pas de quoi se vanter de la possession d'un aiguillon, surtout d'un aiguillon de branche de houx ; à quelque point de vue qu'on se place, ce n'est qu'un remplissage, pour ne pas dire plus. En outre est-il admissible qu'un être semblable soit accessible aux beautés de la nature et doublé de l'étoffe d'un peintre ou d'un poète? Ce sont là des taches au tableau, et cela dès l'entrée en matière. Trouve-t-on par contre des fautes aussi graves dans la production de Béard? Je laisse au lecteur le soin d'en trouver et de décider si ceux qui disent que Béard *n'a fait qu'imiter* Dupont s'expriment bien.

A. CONSTANTIN.

LE RÉGIME
ET LA RÉFORME PÉNITENTIAIRES

(Fin. — V. les nos 8, 9, 10, 11 et 12. — Année 1885.)

CHAPITRE VIII.

Utilisation des produits agrico-horticoles, forestiers, fruitiers.

§ 1er. — Produits agricoles.

Dans ma pensée, comment utiliserait-on les produits *agricoles* proprement dits récoltés par nos Fermes de condamnés, c'est-à-dire froments, orges, avoines, maïs, vins, animaux d'alimentation, chevaux, etc., etc.?

Ils seraient spécialement ACHETÉS *par les ministères de la guerre et de la marine, qui les affecteraient à l'alimentation, aux fournitures, aux remontes, etc., de nos armées de terre et de mer.*

Ces destinations auraient, entre bien d'autres, trois immenses résultats :

1° Meilleure nourriture des soldats, de la cavalerie ;

2° Economies considérables : d'abord, par des prix d'achats directs, sans intermédiaires gagnant beaucoup, tout en cherchant à « *gratter* » le plus possible sur la *qualité* des viandes, pain, vins, fourrages, etc.; puis, par la suppression des gros gains encaissés par les fournisseurs militaires, gain de plusieurs millions de francs ;

3° Avantages fort importants pour la consommation de la France entière, d'abord par un considérable accroissement de la quantité des denrées alimentaires, ensuite par la diminution des hauts prix de ces denrées.

Quelles heureuses conséquences économiques ! La France agricole pourrait se fermer à bien des importations aujourd'hui onéreuses à notre agriculture et enrichissant..... l'Etranger [1].

§ 2. — **Produits horticoles.**

Quant aux produits *horticoles* (c'est-à-dire haricots, pois, choux, salades, etc.), quant aux fromages, aux beurres, aux fruits, aux miels et cires, etc., leur première destination serait d'abord la consommation par la population de la *ferme pénitentiaire ;* les besoins intérieurs entièrement assurés, de manière à n'avoir besoin d'acheter aucun légume, les *disponibles* pourraient ou faire l'objet de marchés avec les *garnisons,* ou, à leur défaut, avec les établissements *publics* les plus proches, par exemple avec les écoles normales, hôpitaux-hospices, asiles d'aliénés, etc., c'est-à-dire qu'on ne mènera ces légumes aux marchés des cités ou bourgades voisines que lorsqu'il y aurait impossibilité de les vendre, ainsi que je viens de l'indiquer : on comprend pourquoi.

Selon les localités, nos fermes pénitentiaires pourraient, devraient se livrer, avec grands gains, soit aux *cultures officinales,* telles que : absinthe, aigremoine, anis, armoise, bardane, bourrache, cochléaria, digitale, mauves, menthe poivrée, moutarde, pyrèthres, valériane, verveine officinale, etc. (toutes choses dont l'officine de l'établissement serait le premier acheteur), soit aux cultures dites

1 J'ai été le *premier*, et dès novembre 1875 par une première publication, dès février 1878 par une deuxième, — toutes deux appuyées par une centaine de Tableaux comparatifs et synoptiques, — à « sonner le tocsin » sur les désastreuses conséquences du régime douanier inauguré le 23 janvier 1860 par l'Angleterre et la Belgique le 17 janvier 1863, avec l'Italie il y a dix ans, que j'imprimais à Grenoble en 1875, à Paris en 1878, avec preuves incontestables, que l'Agriculture et l'Industrie de la France étaient sacrifiées à celles de l'Etranger. Et je n'ai eu que trop raison. Que de bonnes et urgentes choses à faire, dans cet ordre de faits, pour rendre prospère notre Patrie !

industrielles, telles que caille-lait, carthame, chardon à foulon, fustel, etc.

Oui, répétons-le avec une foi profonde, avec un enthousiasme raisonné, quelles multiples et heureuses conséquences morales et économiques adviendraient des *fermes agricoles pénitentiaires* et des réformes pénales que je viens d'exposer succinctement !

CHAPITRE IX.

Ce que deviendront les condamnés à leur libération.

§ 1er. — La surveillance de la haute police.

En supposant adoptées, mises en pratique, mes idées PÉNALES et de TRAVAIL AGRICOLE développées ci-avant, que deviendraient les libérés dont la détention ne serait pas allongée, plus ou moins, selon la punition *financière* qui leur aurait été infligée lors du prononcé de la peine *corporelle ?* (Voir ci-avant, § 3, IV p., mes propositions de contrainte par corps pour non-paiement complet des dommages-intérêts alloués à leurs victimes.)

Avant de répondre à cette question, je demande, — quel que soit l'avenir pénitentiaire, — le maintien de la suppression de la surveillance de la haute police ; il me paraît à la fois équitable et de saine économie sociale de ne plus mettre d'entraves à la libre recherche de ses moyens d'existence par le condamné « qui a payé sa dette. » Il est juste qu'il puisse aller chercher du travail partout où il espère gagner sa vie, et cela sans s'exposer à des « ruptures de ban » qui le rejettent sans miséricorde dans le milieu dont il avait peut-être une louable horreur ; ruptures de ban qui, entraînant de ce chef poursuite et condamnation publiques, le forcent, — 50 fois sur 100, — à devenir récidiviste.

§ 2. — Avenir des libérés.

Ce vœu émis, voyons ce que pourraient devenir les condamnés à leur libération :

1° Ou avant leur condamnation ils avaient une profession, et alors ils la reprendront et l'exerceront où ils voudront;

2° Ou ils n'en avaient aucune, et alors, pendant leur détention, ils auront pu apprendre un métier manuel dans les ateliers que la ferme pénitentiaire se créera pour la fourniture de tels ou tels objets nécessaires à son intérieur, à son exploitation agricole : en ce cas, les libérés rentreront dans la société avec la possibilité de travailler comme ouvriers (tailleurs d'habits, forgerons, cordonniers, tourneurs, menuisiers-ébénistes, mécaniciens, tonneliers, etc.). On n'y ferait des ouvriers que par choix basés sur repentir vrai et sur aptitudes ;

3° Ou, selon leur désir exprimé et facilité, on pourra en faire des colons libres en Algérie, en Calédonie, en Guyane, en Cochinchine, où des concessions de terrain leur seraient faites sous certaines conditions restrictives, avec transport gratuit pour eux et leurs familles. C'est à cela, surtout, que doit tendre la direction supérieure pénitentiaire ;

4° D'autres, très probablement, ne voudront pas quitter la France, car ils seront vite devenus ou des ouvriers agricoles, ou de bons manœuvres culturaux, en ces véritables *fermes-écoles de condamnés :* pour nos fermiers ou propriétaires fonciers à court de bras, ils deviendraient de fort utiles auxiliaires ; et plus il s'en éparpillera dans nos campagnes, moins il y aura de *récidivistes*.

§ 3. — Excédents de recettes des fermes pénitentiaires. Affectations diverses. Fonds indemnitaires pour les victimes des condamnés.

Maintenant, je n'ai plus qu'à énumérer les diverses destinations que, — toutes dépenses *ordinaires* prélevées, —

devraient recevoir les excédents de recettes qui, au bout de peu d'années, adviendraient du nouveau et fécond régime pénitentiaire que je viens d'exposer avec une concision forcée. Et si ces excédents ne suffisaient pas, une dotation budgétaire particulière, — d'obligation en quelque sorte sacrée, — devrait y être éventuellement consacrée.

On en formerait d'*abord* les deux fonds spéciaux ci-après, lesquels seraient *placés* de manière à produire le plus haut intérêt possible. Et cet intérêt, au besoin avec un prélèvement sur le capital, servirait :

1° A INDEMNISER LES VICTIMES DES ATTENTATS CONTRE LES PERSONNES ET LES PROPRIÉTÉS (et, plus spécialement, ceux *contre les personnes*) *;* AU CAS DE MEURTRE SUIVI DE MORT, A INDEMNISER LES ENFANTS ET LES VEUVES, OU, A LEUR DÉFAUT, LES MÈRE ET PÈRE, OU LES AÏEUX DES HOMICIDÉS. — *Les cours d'assises et d'appel, les tribunaux de police correctionnelle fixeraient dans leurs arrêts, ou jugements, les quotités indemnitaires, par appréciation du dommage causé ;*

2° A fournir une *réparation* à la fois PUBLIQUE et effective aux victimes des erreurs judiciaires et aux *prévenus reconnus innocents* soit par arrêts ou jugements, soit par ordonnances de non-lieu. C'est-à-dire réhabilitation publique, solennelle, puis indemnité financière égalant au moins le gain quotidien habituel de chacune des *journées* perdues par l'*innocent* indûment condamné ou arrêté.

Faisons enfin disparaître de notre Législation pénale ce que l'on peut à bon droit appeler des « *lapsus d'équité publique.* » Il y en a déjà tant d'autres, sans ceux-là !

VI[e] PARTIE.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Pour en terminer, revenons maintenant, afin de les affirmer à nouveau, aux argumentations et solutions des IV[e] et V[e] Parties de cette Etude, savoir :

A faire exécuter aux condamnés des deux sexes, d'abord des travaux *ruraux* de toutes sortes, en plein air, par tous les bras pouvant y être employés; puis, par les condamnés *ouvriers* et *ouvrières,* des travaux d'*industrie* proprement dite mais d'INTÉRÊT PUBLIC POUR L'ETAT [1], — travaux agricoles et industriels que les prisonniers sauraient éminemment utiles au pays, à eux-mêmes, et qu'ils sentiraient être un acheminement à leur relèvement moral, — il y aurait certainement encore, et, toujours entre beaucoup d'autres heureuses conséquences, un avantage considérable au point de vue de l'état disciplinaire intérieur de ce que je pourrais qualifier « l'honorabilité prisonnière ». Je m'explique :

La cellule, et aussi l'emprisonnement ordinaire entre quatre murs plus ou moins resserrés, sans échappées d'horizon, sans vue d'aucun coin du ciel, avec une conscience et un cerveau presque constamment fébriles, sont à la longue, et même dès peu après l'incarcération, des causes d'atrophies et physiques et intellectuelles. Les chiffres que je donne plus loin le prouvent péremptoirement ; oui,

1 Ainsi les cordonniers feraient des chaussures, les tailleurs d'habits des uniformes, les couturières des chemises, des musettes, etc., etc., pour nos soldats, notre marine, et pour les condamnés eux-mêmes. Alors quel gain journalier meilleur pour l'Etat, pour la production nationale, pour les prisonniers !

comme, sur ce grave sujet, on ne saurait accumuler trop de preuves, que le lecteur veuille bien prendre connaissance des tableaux statistiques placés aux PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Après un certain temps d'emprisonnement, surtout de cellule, — et la moindre infraction au règlement intérieur amène l'encellulement [1], — je considère comme névrotiques, hystériques, lypémanes, nostalgiques, etc., à des degrés plus ou moins graves, les 90/100es des détenus des deux sexes. De là des surexcitations incessantes et *de diverses natures,* qui les portent à commettre en 1880 :

Dans les maisons d'arrêt départementales, 2,380 violences sur gardiens et co-détenus, *577 actes d'immoralité,* 1,461 refus de travail et 24,350 infractions *diverses ;*

Dans les 6 maisons *centrales* de femmes, dont la population en 1880 était de 2,729, il y a eu seulement 22 actes immoraux, 85 violences, 83 rébellions-mutineries, 86 refus de travail, mais... 1,875 infractions au silence. En tout, 3,299.

Dans les 18 *centrales* d'hommes, contenant 13,927 individus (y compris les pénitenciers), il y a eu 1,220 vols, 3,295 voies de fait, 2,085 rébellions-mutineries, 298 immoralités, 2,068 refus de travail, etc., en tout *66,973 infractions*. En outre, il a été déféré aux cours d'assises ou tribunaux correctionnels 7 tentatives d'assassinat sur des gardiens, 4 *idem* sur des co-détenus, 10 cas de coups et blessures, 1 d'incendie, 3 rebellions, 2 outrages publics à

1 Pour 1880, voici le nombre de journées de cellule infligées à titre de *punitions :*

	Hommes.	Femmes.
Dans les *maisons centrales :*		
Journées de cellule	93,812	»
— de séquestration	2,821	»
— d'observation et d'isolement . .	17,807	482
Dans les prisons *départementales*	10,918	910
	125,358	1,392
TOTAL. . . .	126,750	

la pudeur, 20 vols au préjudice de l'Etat et 4 escroqueries. En tout, 51 cas d'assises ou de correctionnelle.

En présence de ce triste état de choses, n'est-on pas fondé à chercher à porter du calme dans ces esprits, à entretenir et à ramener, autant que possible, la force et la santé morales et physiques dans ces êtres si souvent privés de ce qui constitue l'*Homme* dans sa véritable et noble acception ?

N'est-on pas fondé à croire que si le corps et la pensée de l'incarcéré avaient pour objectifs ou ce labeur agricole si moralisateur, hygiénique au premier chef, et qui guérit ou atténue même la folie, ou des travaux industriels vraiment producteurs, le malheureux prisonnier ne deviendrait pas le tributaire de bien des maladies inhérentes au système pénitentiaire de nos jours ? Maladies qui, à commencer par celles du cerveau, de la moëlle épinière, des méninges, des actes contre nature si fréquents en cellule, transforment très rapidement la plupart des prisonniers en non-valeurs sociales soit quant à la moralité, soit quant à la production nationale tant en prison qu'après libération.

Enfin, n'est-on pas fondé à demander que les criminels soient considérés et traités comme des malades sociaux, qu'à ce titre ils soient soumis à une répression *non vengeresse,* mais réhabilitante et moralisatrice ? Pour qu'elle le soit, il est absolument nécessaire que le détenu se réhabilite à ses propres yeux par un travail qui sera moralisateur pour le plus grand nombre par cela même qu'ils le sauront d'une utilité multiple.

J'ai fini. Et cependant, en semblables sujets, que de réformes encore à opérer aux points de vue des *responsabilités,* des réformes et délais juridiques, du coût de « la Justice, » des pénalités ou trop infimes pour certains cas (tels que falsifications de denrées alimentaires, compagnies

financières vrais coupe-gorges pour l'épargne trop crédule, attentats à la pudeur, fausses déclarations en contrats de mariage, opérations des syndics de faillites, etc.), ou trop rigides en certains autres !

Mais à quoi bon entrer dans des détails et exposer des *desiderata* qui ne seraient que secondaires, ou même tertiaires ? Dès que le Législateur aura mis sur nos Codes, — pour ce que demandent les pages qui précèdent, — une main réformatrice, rationnellement, forcément pour ainsi dire, de par les transformations pénales et pénitentiaires que je propose et qui seront un jour ou l'autre la clef de voûte d'un nouvel édifice juridique, l'on marchera de modifications en modifications ; au fur et à mesure, tels et tels points seront mis en lumière ; et alors, posément, d'une manière bien réfléchie, le *Mieux* se réalisera en ces questions sociologiques de première importance. Le Moraliste, le Penseur, l'Homme d'Etat, le Législateur ont, à résoudre ces si hautes questions, un bien noble rôle : nous les convions à le remplir, et au plus tôt !

Je l'ai déjà dit en la Préface de ce Livre, qui m'a coûté tant de rudes études, tant de consciencieuses recherches :

Je me plais à espérer qu'après m'avoir lu avec attention, mes lecteurs me rendront ce bon témoignage que, dans cette nouvelle publication comme par toutes mes précédentes, j'ai cherché à être, — encore et toujours, — utile à la saine Démocratie, c'est-à-dire à celle qui travaille avec fruit, celle qui fonde POUR TOUS ET POUR CHACUN.

Grenoble, le 20 janvier 1886.

B. NICOLLET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

ALIÉNATION MENTALE, EPILEPSIE, SUICIDES (OU TENTATIVES DE SUICIDES).

Cas constatés au cours de 1880 dans les Maisons centrales et les Pénitenciers agricoles.

	Aliénés.	Epileptiques.	Suicides.	(Tentatives de).
Dans les 15 centrales d'hommes de la France (population : 11 616).....	34	56	5	9
Dans les 3 pénitenciers agricoles de la Corse (2,311 détenus)...........	»	2	»	»
Dans les 6 centrales de femmes de la France (2,729 détenues)	11	6	»	»
TOTAL GÉNÉRAL....	45	64	5	9

123 cas.

On le voit, rien que deux épileptiques, point d'aliénés ni de suicides dans les trois pénitenciers agricoles, pendant toute l'année 1880, et sur un total de 123 cas.

En même cours de 1880, et dans les **prisons départementales,** il y a eu, sur une population de 23,659 détenus (19,332 hommes, 4,327 femmes), 1,310 cas semblables, savoir :

	Aliénation mentale.		Epilepsie.		Suicides.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
	724	258	244	64	17	3
TOTAUX :	982		308		20	

1,310 cas.

II.

ÉTAT SANITAIRE des 15 maisons centrales d'hommes, comparativement avec celui des pénitenciers agricoles. (*Population :* des 15 centrales, 11,616 ; des 3 pénitenciers corses, 2,311 ; soit 13,927.)

NATURE DES MALADIES AYANT AMENÉ L'ADMISSION A L'INFIRMERIE. (Maisons centrales d'hommes et pénitenciers agricoles.)	Dans les trois pénitenciers agricoles. de CASABIANDA.	de CASTELLUCCIO.	de CHIAVARI.	TOTAL DES CAS DE MALADIES dans les trois pénitenciers agricoles.	TOTAL GÉNÉRAL pour toutes les maisons centrales d'hommes, y compris ces trois pénitenciers.
APPAREIL CIRCULATOIRE.					
Maladies du cœur et du péricarde . .	1	»	2	3 sur	129 cas
— des artères et des veines . .	»	»	»	»	46
APPAREIL RESPIRATOIRE.					
Pneumonies, pleurésies, etc.	10	18	10	38	419
Maladies des bronches et du larynx. .	48	10	32	90	1,011
Phthisie pulmonaire	»	1	5	6	375
APPAREIL DIGESTIF ET ANNEXES.					
Angines	2	1	2	5	111
Indigestions et embarras gastriques. .	»	22	2	24	915
Gastrites, entérites, diarrhées, etc. . .	39	15	33	87	569
Péritonites	»	5	1	6	38
Mal. du foie, des voies biliaires et de la rate	71	6	8	85	133
Mal. des voies urinaires, *organes génitaux*	»	2	3	5	174
APPAREIL CÉRÉBRO-SPINAL ET NERVEUX.					
Mal. du *cerveau*, de la *moëlle* et des *méninges*.	»	1	1	2	90
Névralgies	»	»	»	»	107
Névroses	12	»	»	12	29
Epilepsie	»	1	1	2	39
Folie	1	»	»	1	20
Idiotie	»	»	»	»	4
APPAREIL DES SENS, DE LA PEAU ET DU TISSU CELLULAIRE.					
Maladies des yeux	7	4	4	15	186
Malad. des oreilles, du nez et de la bouche.	3	»	3	6	118
Abcès, furoncles, ulcères, etc.	11	1	8	20	442
Erysipèles.	2	15	»	17	144
Maladies diverses de la peau	5	»	1	6	113
APPAREIL LOCOMOTEUR.					
Rhumatismes.	»	9	7	16	364
— articulaires	12	1	5	18	110
Arthrites, caries, nécroses, etc. . . .	»	1	1	2	91
APPAREIL SECRÉTOIRE.					
Hydropisies diverses	»	2	2	4	409
PYREXIES.					
Fièvres intermittentes	810	285	514	1,609	1,744
Fièvre typhoïde.	17	6	8	31	400
Fièvres diverses.	228	»	5	233	566

Quant aux nombreux cas de *fièvres intermittentes* (probablement *paludéennes* pour la plupart), il n'y a pas lieu d'en tirer déductions contraires à mes thèses, car sur 2,859 cas, savoir :

Casabianda...........	1,675	soit........	2,859
Castelluccio..........	448		
Chiavari.............	736		

il y a eu 1,704 guérisons, savoir :

à Casabianda......................	1,530	2,704
à Castelluccio.....................	402	
à Chiavari	772	
Différence seulement.....		155
Desquels il y a à déduire un total *général* de...		106
décès advenus de toutes sortes de maladies énumérées au grand Tableau qui précède. Donc........		49

seulement restaient malades fin décembre 1880. Et il ne faut pas, en présence de ces chiffres, perdre de vue que les *emplacements* de Casabianda, de Castelluccio et de Chiavari, la climatologie de la Corse, la nature spéciale des travaux (dessèchements de marécages, défrichements de sols vierges, etc.), hygiène intérieure et personnelle probablement défectueuse, etc., etc., auraient dû, sans que l'on pût en être surpris, singulièrement aggraver l'état sanitaire des 2,311 détenus de ces trois pénitenciers. Etonnons-nous, au contraire, de n'avoir pas à constater plus de décès sur tant de maladies, dont la plupart des causes étaient certainement antérieures à l'incarcération en Corse.

ÉTAT SANITAIRE des Prisons départementales.

Pour 23,659 détenus et détenues, au cours de 1880, il y a eu 14,076 entrées aux infirmeries, savoir :

Maladies chroniques.		Maladies aiguës.	
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
5,428	1,434	4,624	2,590
6,862		7,214	

TOTAL...... **14,076**

FIN.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE DANS LE JURA MÉRIDIONAL

Le 23 août 1885, la Société géologique de France réunie à Champagnole (Jura) y ouvrait sa session extraordinaire annuelle, dans le but d'étudier, sous la direction de M. Marcel Bertrand, dans le Jura méridional, le *dogger* et le *malm* qui y sont bien représentés.

La série des couches oolithiques étudiées pour la première fois, en Angleterre par William Smith, puis par Buckland, Conybeare et Philipps, se composait, au-dessus du lias, des termes suivants :

1° *Inferior oolite ;* 2° *Fuller's earth ;* 3° *Great oolite ;* 4° *Bradford-clay and forest marble;* 5° *Cornbrash ;* 6° *Kelloway rock ;* 7° *Oxford-clay ;* 8° *Coral-rag ;* 9° *Kimmeridge-clay ;* 10° *Portland sand and portland stone ;* 11° *Purbeck beds.*

En 1843, au lieu de prendre comme base, pour distinguer la succession des couches, la constance dans leurs caractères pétrographiques, d'Orbigny établit les divisions du jurassique en s'appuyant sur la comparaison des faunes, sans rien changer cependant dans la classification anglaise, sauf pour un seul étage. Cette classification de d'Orbigny fut généralement adoptée ; mais, lorsqu'on voulut fixer sur le continent les termes qui devaient composer chaque étage jurassique, il arriva souvent que la classification fut en désaccord avec le principe qui lui avait servi de base. C'est ainsi qu'au fur et à mesure des études de détail, de nouveaux noms furent introduits dans la science, à ce point

que les confusions devinrent bientôt nombreuses. Il était indispensable de préciser les faits par une étude sur place, d'où la raison de la présence de la Société géologique de France dans les régions qui auraient dû servir de modèles à la classification du système jurassique.

BAJOCIEN, BATHONIEN. — Les discussions ne portèrent guère sur le Bajocien et le Bathonien. Cependant, à la partie supérieure de ce dernier étage, aux environs de Besançon, on trouve la dalle nacrée qui établit un passage insensible entre le bathonien et le callovien, si bien que M. Choffat rattache la dalle nacrée au callovien et ce dernier au bathonien.

En effet, la zone à *Amm. macrocephalus* présente tantôt le facies callovien, c'est-à-dire de marno-calcaires ferrugineux avec faune callovienne, tantôt le facies bathonien.

« Le facies callovien est bien connu en Souabe, dit M. Choffat [1], où la presque totalité des auteurs l'ont considéré comme faisant partie du *Dogger*. Il se prolonge en Suisse à travers le canton d'Argovie et atteint la partie orientale et la partie septentrionale du Jura bernois, où il est compris entre le calcaire roux sableux (Thurmann) et l'assise à *Amm. anceps* et à *Amm. athleta*. Dans la partie sud-occidentale du Jura bernois, le Jura neuchâtelois, le département du Doubs et la partie occidentale du département du Jura, nous trouvons au contraire la dalle nacrée (Thurmann) qui occupe exactement la même position, tandis que le facies callovien réapparaît dans la partie sud-orientale du département du Jura et dans l'Ain. »

Lorsqu'on étudie les contrées limitrophes entre les deux facies, il est facile de voir les marnes à forme bathonienne se charger de plus en plus de fossiles calloviens, jusqu'à

1 M. CHOFFAT. — *Journal de sciencias mathematicas, physicas e naturals*, nº XXXVII. Lisboa. 1884.

ce que l'on arrive au type callovien. C'est ce que l'on peut constater dans la Franche-Comté ; et, dans le Jura bernois, on remarque que les bancs à *Amm. macrocephalus* s'amincissent et passent sous la dalle nacrée.

M. Wohlgemuth [1] a démontré que dans le bassin de Paris on retrouve des faits identiques ; c'est-à-dire qu'on y voit le bathonien supérieur et le callovien présenter tantôt un facies argileux, tantôt un facies calcaire et l'on y trouve toute une série d'espèces ayant leur niveau principal tantôt dans le bathonien, tantôt dans le callovien à facies bathonien. Ce qui est en faveur de l'interprétation de M. Choffat. Il arrive souvent que les derniers bancs du bathonien sont taraudés, alors les couches qui les recouvrent n'ont plus le même facies ; sans doute, cet accident peut se rencontrer, comme l'a fait voir M. Wohlgemuth, au-dessus de l'assise à *Amm. macrocephalus*. Ces bancs taraudés n'en indiquent pas moins une ou plusieurs oscillations dans le niveau de la mer, rappelant une fin de période. D'un autre côté, dans les Ardennes, il n'y a pas de limite distincte entre le callovien et l'oxfordien ; dès lors, si l'on rattachait le callovien au bathonien, on ne trouverait plus de limite entre l'étage ainsi formé et l'oxfordien. Il est vrai que les faits paraissent être différents dans le Jura, où la zone à *Amm. athleta* forme au callovien une limite tranchée. Quoiqu'il en soit, la majorité des géologues incline encore à penser que le callovien avec ses trois zones (1° zone de l'*Amm. macrocephalus;* 2° zone de l'*Amm. anceps;* 3° zone de l'*Amm. athleta*) doit être rattaché plutôt à l'oxfordien qu'au bathonien. Ces faits indiquent combien nos divisions sont encore artificielles.

1 Wohlgemuth. — *Recherches sur le jurassique moyen à l'est du bassin de Paris.* Nancy. 1883.

Oxfordien. — Aux environs de Besançon, l'oxfordien *(stricto sensu)* est représenté par des schistes calcaires s'émiettant facilement au contact de l'air et renfermant en quantité de petites ammonites pyriteuses : *Amm. renggeri, Amm. arduennensis, Amm. cordatus ;* et, sur ces marnes on trouve des calcaires à rognons dits *Sphérites,* avec *Pholadomya exaltata.* Cet oxfordien franc-comtois est recouvert, à Andelot, au ravin de la Supt, par les couches de Birmensdorf, nous le retrouvons dans les mêmes conditions entre Lupieu et Nivollet, au nord de Saint-Rambert-en-Bugey. Mais à Saint-Claude, au Colombier et à Chanaz, les marnes à *Amm. renggieri* et les marno-calcaires à *Pholadomya exaltata* manquent. Ces derniers disparaissent d'abord; c'est ainsi qu'à La Billode ils sont à peine représentés, ainsi qu'à Lupieu (en Bugey). Dans la partie est du Jura méridional, ces dépôts sont remplacés par ceux de l'argovien avec spongiaires. Les calcispongiæ, dit M. Choffat, sont dispersées dans le Jura, dans les formations littorales, les hexatinellides et les lithistidœ forment des bancs ayant évidemment occupé des profondeurs beaucoup plus grandes ; ce sont les hexatinellides qui ont dominé dans les dépôts jurassiens, d'où le nom de bancs à hexatinellides, indiquant ainsi un habitat de mers profondes. Ils y forment trois horizons bien distincts : 1° L'inférieur caractérise les couches de Birmensdorff ; 2° le moyen, les couches à *Amm. bimammatus ;* 3° le supérieur, les couches à *Amm. polyplocus.* A l'ouest du Jura méridional, ces niveaux sont quelquefois seuls, mais vers l'est, ils sont le plus souvent superposés. De ce côté, les dépôts de mers profondes dominent. Lorsqu'on étudie les faunes de ces niveaux à hexatinellides, on ne peut s'empêcher de constater entre elles de grandes analogies; l'habitat devait donc être le même. Nous remarquerons que les ammonites du

niveau supérieur sont assez souvent mélangées avec des fossiles de l'astartien, quelquefois cependant elles en sont distinctes ou le mélange n'a lieu qu'à la base.

Aux environs de Besançon, sur les couches à *Pholadomya exaltata*, on a le glypticien, le rauracien et l'astartien ; ici, plus de niveau à hexatinellides. Les marnes et les marno-calcaires de la partie est du Jura méridional, avec les spongiaires, semblent donc correspondre à ces niveaux de calcaires compacts ou oolithiques de la région ouest du Jura méridional. Enfin, je ferais remarquer que l'on a trouvé la faune du glypticien tantôt sur l'oxfordien (*stricto sensu*), tantôt sur l'argovien. Il paraît donc utile de grouper ces divers dépôts dans un grand étage. Le mot corallien étant impropre et la confusion ne pouvant que gagner à la création d'un nouveau nom, il est préférable de donner plus d'extension à l'oxfordien et de considérer sous ce terme : les marnes à *Amm. renggeri*, les marno-calcaires à *Pholadomya exaltata*, les calcaires argileux à *Amm. canaliculatus*, les marnes à *Waldheimia impressa*, les calcaires à myes, les marno-calcaires à *Amm. bimammatus* et enfin les couches de Wangen. Le mélange des fossiles de Baden avec ceux de l'astartien et le grand développement de ces derniers dépôts, dans la partie est du Jura méridional, autorisent leur groupement dans le séquanien.

Facies coralligène. — Le principal attrait dans les nombreuses excursions de la Société a été l'étude du facies coralligène.

Sur la route de Molinges à Viry, nous avons vu un bel exemple de récif corallien ; en effet, à cet endroit, des bancs de calcaires compacts, puis oolithiques ou bréchiformes, avec grands polypiers en place, nous ont montré nettement la partie externe d'un récif corallien. A Valfin, à Charix, à Oyonnax ou à la Balme (Savoie), les dépôts à facies co-

ralligène sont crayeux, oolithiques et riches en fossiles, représentant ainsi le centre de récifs coralliens.

Ces récifs coralliens sont à des niveaux différents ; nous avons pu le constater plusieurs fois, soit sur la route des Planches à Sirod ou aux environs de la gare de Charix et surtout à Oyonnax, où nous avons trouvé quatre récifs coralliens superposés : un premier dans le rauracien, un deuxième dans le séquanien, un troisième dans le kimméridgien et un quatrième dans le portlandien. En présence de faits semblables, a dit M. Renevier, il est de toute nécessité d'abandonner à tout jamais le nom de corallien pour désigner un étage du malm. Ce n'est pas un étage, c'est un facies.

Le récif corallien de Valfin appartient-il au virgulien ou au ptérocérien ou même à un étage plus ancien ?

MM. Bertrand et Bourgeat ont admis sur le terrain qu'il représentait le ptérocérien. M. de Grossouvre y signale les fossiles suivants :

Hemicidaris agassizi ;
Acrocidaris nobilis, Ag. ;
Hemicidaris intermedia, Forbes ;
Rhabdocidaris orbignyi, Desor.;
Cidaris glandifera (?) *radioles,* Gold. ;
Glypticus lamberti, Cott.;
Pseudodiadema florescens, de Loriol ;
Acropeltis æquituberculata, Ag. ;
Pseudosalenia aspera, Cott.;

Selon M. de Grossouvre, cette faune d'oursins présente un très grand nombre d'espèces communes avec le corallien de Bourges qui, d'après M. Douvillé, serait de l'astartien.

Enfin, ajoutons que M. de Grossouvre a recueilli à Valfin une *Zeilleria egena,* fossile caractéristique du niveau de Bourges et qui s'y cantonne dans tout le bassin de Paris.

La base du récif corallien de Valfin appartient peut-être à l'astartien et représente ainsi nos calcaires à rognons siliceux avec *Acropeltis œquitubertulata, Hemicidaris intermedia, Cidaris cervicalis,* etc.

Tels sont les faits qui ont été de la part de la Société le sujet d'un examen attentif. Ils simplifieront certainement le travail des futurs géologues jurassiens. A notre avis, il sera utile de donner aux étages plus d'extension afin de pouvoir y placer les subdivisions locales.

Ramifications du Jura méridional en Savoie. — Ces faits constatés sous l'habile direction de MM. Bertrand et Choffat, par les membres présents à cette réunion extraordinaire, peuvent-ils nous servir pour l'étude de notre région ? Oui, sans aucun doute.

Les dernières ramifications est du Jura méridional sont en Savoie et l'on y trouve les terrains jurassiques du bajocien au purbeck. Depuis longtemps, les subdivisions inférieures — sauf pour le bajocien — y sont connues, jusqu'aux couches de Birmensdorf. Mais on y trouve aussi la zone à *Amm. bimammatus* (niveau moyen à hexatinellides), des calcaires bien lités sur l'horizon des couches de Wangen, la zone à *Amm. polyplocus* (niveau supérieur à hexatinellides) et une grande épaisseur de calcaires à rognons siliceux avec brachiopodes et échinides (coupe de Chanaz). Le ptérocérien sera représenté par les dolomies caverneuses et les calcaires blancs, tantôt compacts, tantôt crayeux et oolithiques avec diceras et autres fossiles très nombreux. Durant le sous-étage virgulien, au mont du Chat, au mont Tournier, à la Balme, à Chanaz, au mollard de Vions et à l'extrémité sud du grand Colombier, le récif corallien a continué à se former. A la montagne des Parves, M. Falsan cite à la partie supérieure de ces dépôts le *Lepidotus itieri* des couches d'Armaille. Au sud du grand

Colombier, sur les calcaires à petites oolithes qui terminent le récif corallien, on a d'abord des calcaires gris à *Terebratula subsella,* puis des plaquettes à *Exogyra virgula* et *Zamites feneonis* que l'on trouve au ravin de la Dorche (versant est de la chaîne du Colombier), et au plan d'Hotonnes (versant ouest de la même chaîne). Sur ces derniers dépôts du *Virgulien,* on rencontre au Colombier, de gros bancs de calcaires gris avec *Nerinea trinodosa* et nombreux trous dus à la disparition des nérinées. Dans la chaîne du mont du Chat et de l'Epine, ainsi qu'à la montagne des Parves, le mont Tournier et jusque vers la cluse de Chaille, les couches du *portlandien* ont un aspect différent. Elles sont généralement représentées par un calcaire compact, blanc, avec quelques bélemnites ou par un calcaire grossier avec brachiopodes, avec un banc à fragments d'ostrea, ou encore par un calcaire gris à pâte fine, avec nérinées et quelquefois des taches noires rappelant celles du purbeck. Ce calcaire gris à pâte fine, presque lithographique, avec petits nids de calcite, mérite d'appeler l'attention, principalement au sud de la chaîne de l'Epine et à la cluse de Chaille.

Dans cette cluse, ce calcaire gris à pâte fine du portlandien renferme des ammonites qu'il serait bien intéressant d'étudier ; il alterne avec des conglomérats renfermant une matière noire, goudronneuse et des fossiles d'eaux saumâtres. Il importe de ne pas le confondre avec le calcaire du purbeck situé au-dessus des marnes vertes ou alternant avec ces marnes à fossiles d'eaux douces. Au mont du Chat et à Chanaz, ce calcaire gris avec quelques taches noires est recouvert par un banc de dolomie compacte d'un mètre environ d'épaisseur. Cette dolomie termine le *portlandien.*

Il y a déjà longtemps que M. Lory a signalé dans la cluse d'Yenne à la Balme (Savoie), les marnes à fossiles

d'eaux douces du purbeck ; mais, parmi les géologues de la Société, d'eux d'entre eux, MM. Maillard et Abel Girardot, spécialistes du purbeck, y firent de riches trouvailles. Dans une couche de 0m50 d'épaisseur et très voisine du valanginien, M. Maillard y signale :

Planorbis loryi, Coquand ;
Physa wealdensis, id.;
Physa bristovi, Forbes ;
Lymnœus physoïdes, id.;
Megalomastoma caroli, Maillard ;
Diplommoptychia conulus, id.;
Valvata sabaudiensis, id.;

A l'Epine, au mont du Chat, Chanaz et au mollard de Vions, le purbeck est formé de calcaire gris, avec fossiles d'eaux douces, alternant avec de petits lits de marnes verdâtres à cailloux noirs. Au Colombier, on a un véritable conglomérat à taches noires et *cailloux du portlandien* sur lequel repose le purbeck. Enfin, notons qu'au Val-de-Fier, la Société a cru reconnaître dans le purbeck un banc à ossements.

D'après ce qui précède, je diviserai comme il suit les terrains jurassiques dans les dernières chaînes est du Jura méridional.

ÉTAGES	NATURE DES DÉPOTS AVEC LES ÉPAISSEURS MOYENNES.	SOUS-ÉTAGES
Zone de passage ou PURBECK	Marnes verdâtres et conglomérat avec fossiles d'eaux douces. — Calcaires compacts, taches noires, nids de calcites et fossiles d'eaux douces ou d'eaux saumâtres. (Epaisseur, 7 m.)	*Couches nymphéennes* et *Couches saumâtres.*
PORTLANDIEN	Dolomie compacte. — Calcaires gris, à pâte fine, nids de calcite, *Nérinées, Ammonites.* — Calcaires blancs, quelques taches noires, *Bélemnites* et *Nerinea trinodosa* au Grand-Colombier. (Epaiss., 35 m.)	

ÉTAGES	NATURE DES DÉPOTS AVEC LES ÉPAISSEURS MOYENNES	SOUS-ÉTAGES
KIMMÉRIDGIEN	Calcaires à plaquettes à *Exogyra virgula*, *Zamites feneonis*, etc. — Calcaires gris, à *Terebratula subsella*, etc. (Epaisseur, 25 mètres.) Calcaires blancs, magnésiens, oolithiques, à polypiers. (Epaiss., 30 m.)	*Virgulien.*
	Calcaires blancs, quelquefois crayeux, oolithiques ; *Diceras*, *nombreux polypiers*, *Tereb. moravica*, etc. — Dolomie caverneuse. (Epaiss., 62 m.)	*Ptérocérien.*
SÉQUANIEN	Calcaires gris, compacts, à rognons siliceux, alternant dans le bas avec des lits marneux. — *Terebratula insignis*, *Rhynchonella lacunosa*, *Rhynchonella inconstans*. *Waldheimia Mœschi*. *Acropeltis æquituberculata*, *Hemicidaris intermedia*, etc. (Epaisseur, 70 mètres).	*Astartien.*
	Niveau supérieur à Hexatinellides ou marno-calcaires avec faune de la zone à *Amm. polyplocus*, alternant au Grand-Colombier avec deux bancs à lumachelle à fossiles des calcaires gris de l'astartien. (Epaisseur, 35 mètres.)	Niveau des couches de Baden.
OXFORDIEN	Calcaires bien lités. (Epaisseur, 30 mètres.)	Niveau des couches de Wangen.
	Marno-calcaires, *niveau moyen à Hexatinellides* ou horizon de l'*Amm. bimammatus*. (Epaisseur, 11 mètres.)	
	Marno-calcaires avec nombreux brachiopodes à la partie supérieure. — Calcaires à chaux hydraulique. (Epaisseur, 80 mètres.)	*Argovien.*
	Niveau inferieur à Hexatinellides ou marno-calcaires à *Amm. Canaliculatus*. (Epaisseur, 20 mètres.)	
CALLOVIEN	Couches à oolithes ferrugineuses. (Epaisseur, 2 mètres.)	*Amm. anceps.* *Am. macrocephalus.*
BATHONIEN	Marnes sèches à collyrites, *Acrosalenia spinosa*. — Lumachelle. — Calcaire siliceux, *Pholadomya murchisonæ*, etc. — Marnes. (Ep., 70 m.)	
BAJOCIEN	Calcaires à entroques, marno-calcaires et calcaires siliceux. — *Cancellophycus.*	

Chambéry, le 15 octobre 1883. Dr HOLLANDE.

LES ANIMAUX DISPARUS DEPUIS L'APPARITION DE L'HOMME

La dernière des périodes de l'histoire de notre globe, celle qu'on désigne en géologie sous le nom de *quaternaire,* à cause de la position qu'elle occupe dans l'ordre des formations qui se sont succédées jusqu'à l'époque actuelle, est caractérisée par des phénomènes météorologiques remarquables, qui ont déterminé une grande extension des glaciers et un développement énorme des cours d'eau.

Seule, l'époque glaciaire vint, en effet, rompre un moment l'harmonie progressive qui jusque-là semblait avoir régné dans le développement du globe. Mais, tôt après son dénouement, la marche régulière se rétablit, et nous arrivons insensiblement à l'époque contemporaine, où les phénomènes géologiques se poursuivent sans que nous en ayons nettement conscience.

La faune de ces temps géologiques qui ont vu l'homme primitif, celui même qu'on peut appeler *fossile,* était peu différente de celle d'aujourd'hui, et avait avec elle une ressemblance tellement frappante, qu'il est impossible de méconnaître les liens étroits qui l'unissent à la faune de nos jours.

Depuis que s'est produit le grand fait de l'apparition des premiers témoins de notre race, le monde organique ne s'est, en réalité, enrichi d'aucune espèce nouvelle. En revanche, il y en a bien parmi celles qui faisaient cortège aux premiers hommes, qui n'ont pas connu l'époque actuelle. D'autres se sont complètement éteintes depuis les temps de l'histoire; d'autres encore ont quitté nos climats;

d'autres enfin, cédant à cette grande loi de la nature qui s'appelle la *concurrence vitale,* ne sont pas loin d'être comptées au nombre des espèces disparues.

La période quaternaire, qui a vu apparaître les animaux de la faune actuellement existante, est caractérisée en Europe, dans le nord de l'Asie, dans les deux Amériques, en Australie et ailleurs, par de grandes espèces, alors abondantes, qui ont disparu depuis.

En Europe, elle comprenait l'éléphant à crinière, ou mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées, l'ours des cavernes, le grand cerf d'Irlande, des hippopotames, des lions, des hyènes et quelques autres espèces du groupe des chats de l'Ancien-Monde, tous animaux en partie différents de leurs congénères africains ou asiatiques, en partie identiques avec eux. Qu'on suppose les grands animaux d'Afrique ou d'Asie s'éteignant, comme l'ont fait nos espèces européennes de grandes dimensions, et l'on aura une idée des pertes qu'a subies, sous l'influence des changements des climats, aussi bien que par l'action destructive de l'homme, la faune de nos pays, telle qu'elle existait au temps de la période quaternaire.

Avec ces espèces s'en trouvaient d'autres qui n'ont disparu qu'après elles, comme le bœuf urus de César, ou qui ont émigré vers les régions de l'Europe et de l'Amérique septentrionales, dans lesquelles elles sont allées chercher des conditions analogues à celles où elles vivaient précédemment, comme le renne et l'élan, le bœuf musqué, le glouton, le lemming, la chouette harfang, le tétras des saules. D'autres se sont réfugiées sur les hauts sommets des Alpes et des Pyrénées, comme le chamois, le bouquetin, la marmotte, le lagomys, le lagopède, ou ont gagné l'est, comme l'antilope saïga. D'autres ont fui devant l'homme, leur destructeur imprévoyant, comme l'aurochs, l'ours, le lynx,

le mouflon, le castor ; d'autres enfin sont restées dans les lieux mêmes où nous rencontrons aujourd'hui les débris osseux de leurs ancêtres, comme le cheval, le sanglier, le cerf, le chevreuil, le loup, le renard, le blaireau, la loutre, la fouine, le lièvre, le lapin, le hérisson, etc.

Le climat de l'Europe centrale était alors humide et probablement moins froid, mais certainement plus uniforme que notre climat actuel. Il était très favorable à la végétation nécessaire à l'éléphant, au rhinocéros, à l'hippopotame, à l'aurochs, et par suite aux grands carnassiers, qui trouvaient dans les pachydermes et les ruminants d'alors une proie non moins nécessaire à leur existence.

Un des faits qui paraissent le mieux prouvé, et qui certes n'est pas le moins étrange, est la présence simultanée dans nos régions, du renne, du glouton, du mammouth sibérien, qui ne peuvent vivre que dans les pays froids, et de l'hippopotame, du rhinocéros, de l'hyène, du tigre, du lion, à qui, au contraire, la chaleur est indispensable. A en juger par les débris que nous recueillons chaque jour, tous ces animaux étaient en nombre immense, preuve certaine qu'ils se trouvaient dans un milieu parfaitement adapté à leur vie et à leur multiplication.

Dans l'Amérique du Nord, ce sont les herbivores qui dominent, sous la forme de l'éléphant américain, du mammouth et des mastodontes, qui ont vécu encore longtemps dans ce pays après avoir disparu de l'Europe. De nombreux édentés les accompagnent. Cette tribu des édentés devient prépondérante dans l'Amérique du Sud, où elle est représentée par l'immense mégatherium, les mylodons et les mégalonyx, le curieux glyptodon, tous, formes massives et étranges, inconnues dans les autres parties du globe. La fréquence des chevaux dans le Nouveau-Monde, à cette époque, est remarquable ; mais leur vie n'y fut pas

de longue durée, et ils doivent s'être éteints bientôt, car les ancêtres de ceux qui vivent aujourd'hui en Amérique ont été importés d'Europe. On sait, en effet, qu'avant la conquête, les chevaux étaient tellement inconnus aux Américains, que ceux des Européens leur causèrent une surprise mêlée d'effroi.

La faune de l'Australie, patrie privilégiée des mammifères marsupiaux, était exclusivement composée de formes appartenant à ce groupe d'animaux, comme l'est encore celle de nos jours. Mais plusieurs d'entre eux avaient des dimensions bien supérieures à celles des actuels, qui ne sont que des nains par rapport aux espèces d'autrefois.

Ainsi, l'époque quaternaire est caractérisée partout par la grande taille de ses mammifères, et alors, comme aujourd'hui, tandis que l'Ancien-Monde est le pays des carnivores et l'Amérique du Nord celui des herbivores, on voit les édentés dominer dans l'Amérique du Sud et les marsupiaux en Australie.

Cette extinction successive de nombreuses espèces, pendant la durée de la période quaternaire, répond à une loi qui reçoit son application dès l'apparition des êtres organisés, à travers les différentes époques de l'histoire du globe, et les modifications qui en résultent, se poursuivent de nos jours encore, avec cette différence que nous ne voyons pas, dans nos temps modernes, de nouvelles espèces remplacer celles qui s'éteignent.

Les conditions qui avaient favorisé l'existence des grands mammifères dans nos contrées, prenaient fin d'une manière lente et graduelle, et ceux-ci s'en accommodaient ou succombaient plutôt les uns après les autres dans la lutte qu'ils devaient soutenir contre les éléments. A ces causes physiques venait s'ajouter l'action de l'homme, qui ne conquiert le globe qu'aux dépens de l'animalité. Mais il ne faut ce-

pendant pas attribuer aux premiers hommes une action trop prépondérante sur les modifications de l'époque quaternaire. Cette action a dû être d'autant moins sensible que l'homme était moins civilisé ; elle était, sans doute, à peu près ce qu'elle est encore de nos jours chez les tribus sauvages, qui cohabitent avec des espèces nuisibles qu'elles sont impuissantes à détruire. Il faut aussi tenir compte de la différence que présentent plusieurs espèces dans la durée totale de leur existence. Les plus grandes paraissent subsister le moins longtemps, lors même que la vie des individus est généralement en rapport avec leur taille. Les grands mammifères sont d'ailleurs ceux qui supportent le moins bien les variations des climats et les changements du milieu dans lequel ils vivent. Ce sont eux qui souffrent le plus de la sécheresse ou de la diminution des aliments, et qui échappent le moins facilement à leurs ennemis.

Après l'extinction des grands mammifères, nous arrivons à la période actuelle, plus calme, plus chaude que la précédente. Les limites entre la période quaternaire et la période actuelle sont difficiles à tracer. Par suite de nouvelles modifications climatériques, les pluies devenues plus abondantes et les étés plus chauds, les glaciers reculent vers les pôles ou vers le sommet des montagnes.

En présence de ces conditions climatologiques, les espèces septentrionales avaient deux moyens pour échapper à une élévation de température en désaccord plus ou moins tranché avec leur nature. Elles pouvaient suivre les glaces qui reculaient vers le nord ou celles qui se retiraient au sommet de nos plus hautes chaînes de montagnes. Il semble que chacune d'elles ait fait son choix, guidée par un instinct spécial ou par ses aptitudes. Le renne, le bœuf musqué, le glouton, émigrèrent en latitude ; en revanche, le chamois, le bouquetin, la marmotte, émigrèrent en altitude. .

Durant la période actuelle, l'homme, muni d'instruments de plus en plus perfectionnés, poursuit avec avantage sa lutte contre la nature. Que d'espèces ont déjà disparu devant lui, que d'autres disparaîtront encore ou seront à leur tour refoulées ! Chaque jour l'homme modifie la faune des pays dans lesquels il s'est établi, et son action s'accroît avec sa propre civilisation. Il arrive ainsi à substituer de plus en plus son intervention à celle des conditions naturelles ; il modifie la répartition géographique des êtres vivants et change dans certaines limites les caractères de leur mode de vivre. De grands changements se sont déjà produits sous son influence, et chaque jour il s'en accomplit de plus considérables. De nouvelles espèces disparaissent devant la civilisation, tandis que d'autres, multipliées par ses soins, sont aujourd'hui répandues sur un grand nombre de points du globe où elles manquaient autrefois.

Les premiers hommes établis dans les Gaules et dans l'antique Helvétie ont dû y voir encore des animaux qui n'y existent plus depuis longtemps. Après les éléphants et les rhinocéros, éteints durant le cours de l'époque quaternaire, quelques espèces nous ont à leur tour abandonnés. Des changements climatériques, et avec cela diverses modifications dans le revêtement du sol, en ont anéanti d'autres qui ne trouvaient plus les conditions d'existence qui leur étaient nécessaires, ou les ont forcées, tantôt à se réfugier dans les contrées septentrionales, tantôt à s'élever dans les montagnes. Plus tard encore, d'autres ont fui devant la diminution des forêts et l'envahissement toujours croissant de la civilisation. Enfin, dans une période plus récente et jusque dans les deux derniers siècles, nous avons pu assister à la destruction de plusieurs mammifères qui nous sont actuellement étrangers, ou sont devenus très rares : plus de castors, de cerfs et de bouquetins, presque plus de lynx et

de loups, d'ours et de sangliers ; le chevreuil même n'est conservé qu'à force de ménagements.

Lorsque l'Europe centrale, presque entièrement abandonnée à la nature, était couverte d'immenses forêts, et que les habitants se trouvaient clairsemés, les animaux rencontraient peu d'obstacles à leur propagation. Les grandes espèces, bien rares de nos jours, étaient communes dans une foule de régions. L'aurochs, le bœuf sauvage, l'élan, le cerf erraient en troupes nombreuses, n'ayant à redouter que les espèces carnassières, et particulièrement l'ours et le loup. Les hommes, en se multipliant, changèrent l'état du pays ; ils pourchassèrent les animaux, et quelques-unes des espèces les plus remarquables pouvant être facilement atteintes, disparurent bientôt. L'aveugle cupidité et l'amour de la destruction ont causé la perte d'animaux capables de fournir de précieuses ressources.

Un grand mammifère dont l'existence n'est révélée par aucune tradition, est le premier animal dont la destruction puisse être réellement attribuée à l'homme. C'est le *cerf à bois gigantesques,* nommé aussi *élan fossile d'Irlande,* un animal de la taille de l'élan, avec la forme générale du cerf et des bois énormes offrant une envergure de plus de trois mètres. Des débris de ce magnifique cerf ont été trouvés en Angleterre, en France, en Allemagne et même en Italie ; néanmoins, c'est principalement en Irlande qu'on rencontre les restes de ce bel animal sous des lits de tourbe dont la formation, suivant toute probabilité, ne remonte pas à une époque très reculée. Par suite de cette circonstance, on est disposé à croire que le cerf à bois gigantesques a dû vivre bien longtemps après l'extinction des grands pachydermes, et il n'y a pas lieu de douter que cette espèce ait coexisté avec l'homme, du moins dans certains pays, car nous en trouvons des preuves nombreuses.

Si l'existence de l'élan d'Irlande est déjà trop ancienne pour avoir été l'objet d'une mention historique, il n'en est pas ainsi du *grand bœuf sauvage* d'Europe, le *bos primigenius* des naturalistes, un animal dont les dimensions dépassaient d'un tiers celles de nos bœufs domestiques. Comme le bison qui a survécu, il habitait encore les forêts de l'Europe centrale, il y a quatre siècles. Le fait est attesté par les écrits des vieux auteurs.

Deux espèces bovines sont, en effet, clairement désignées par Sénèque dans la vieille Europe : les bœufs sauvages aux larges cornes et les bisons au dos velu. Pline fait la mêmedistinction parmi les bœufs sauvages de la Germanie : les bisons, qui ont une crinière épaisse et les *urus*, remarquables par leurs cornes formidables, leur force et la rapidité de leurs mouvements. César, qui n'a pas connu le bison, a décrit en traits saisissants les bœufs sauvages de la forêt hercynienne : « Ils ont, dit le conquérant romain, une taille peu inférieure à celle des éléphants ; par l'aspect, la couleur, les formes, ils ressemblent au taureau. Leurs cornes diffèrent beaucoup de celles de nos bœufs par la forme et l'ampleur. Rapides à la course et doués d'une grande force, ils n'épargnent personne, pas même les bêtes qu'ils aperçoivent. Ils ne peuvent être ni adoucis, ni accoutumés à la vue de l'homme, même quand on les a pris tout jeunes. On les capture dans des fosses préparées avec art. C'est à leur chasse que les jeunes gens s'endurcissent à la fatigue ; ceux qui en tuent plusieurs reçoivent de grands éloges. »

L'urus vivait encore dans les forêts des Vosges et des Ardennes pendant les premiers siècles de la monarchie française, car Grégoire de Tours rapporte que, sur l'ordre du roi Gontran, un chambellan, son neveu et un garde-

chasse furent mis à mort pour avoir tué un de ces animaux dans une forêt royale. De son côté, Venance Fortunat, l'évêque-poète, le protégé de Sigebert, roi d'Austrasie, et plus tard de la reine Radegonde, femme de Clotaire, cite dans ses vers l'urus au nombre des animaux que chassait dans les Ardennes et les Vosges, Gogon, le premier maire du palais d'Austrasie dont l'histoire ait conservé le souvenir. D'après Eckhardt, le savant bénédictin, le grand bœuf existait encore dans la forêt hercynienne au temps de Charlemagne. Il paraîtrait même qu'au xe siècle on le rencontrait en Helvétie, car, dans l'énumération des mets en usage chez les bons moines de Saint-Gall, au supérieur desquels les vassaux du couvent devaient livrer une partie de leur chasse, l'urus et le bison figurent l'un et l'autre sur la liste.

La présence simultanée, dans les forêts de l'Europe centrale, des deux ruminants cités par les auteurs latins, et qui, au moyen-âge, étaient des objets de haute chasse, est attestée de nouveau par un passage du célèbre poème des Niebelungen, écrit, comme l'on sait, probablement au xiie siècle. C'est la description d'une chasse magnifique. Les Burgondes occupent les bords du Rhin, et leur roi Günther conduit Siegfried le Fort, le héros du poème, dans les forêts de l'Odenwald, peuplées d'ours, d'élans, de sangliers, de cerfs, de bisons et de bœufs. Siegfried se distingue parmi ses compagnons en tuant un grand nombre de bêtes sauvages, et entre autres un bison et quatre urus. L'urus n'avait même pas complètement disparu de l'Allemagne au xvie siècle, et à cette époque on conservait encore en Angleterre, comme de précieux trophées, plusieurs têtes de cet animal au château de Warwick, où l'on racontait qu'ils avaient été tués par les derniers seigneurs de ce domaine.

Ainsi aucun doute n'est possible. Deux espèces bovines sauvages vivaient en Europe jusqu'au XVIe siècle, mais, à partir de cette époque, il n'est plus question du bœuf aux larges cornes, de l'urus de César. Le silence absolu de tous les auteurs montre que sa destruction a été complète. Une espèce contemporaine des grands pachydermes et des grands carnassiers disparus longtemps avant l'époque historique, a été ainsi totalement exterminée par les hommes, il y a seulement quatre siècles.

L'urus paraît avoir été la souche de plusieurs races de nos bœufs domestiques. Une race de gros bétail blanc, à oreilles rouges ou noires, que l'on voit encore à l'état presque sauvage dans plusieurs parcs d'Angleterre et d'Ecosse, constituerait sa descendance la plus directe et a subi le moins de modifications. Suivant quelques auteurs, les races domestiques des côtes des mers du nord et de l'est, ainsi que de la Podolie, seraient également des descendants plus modifiés de cette même souche de l'urus.

Si le grand bœuf sauvage a disparu de la scène du monde, le *bison des Anciens,* qu'on appelle aujourd'hui l'*aurochs,* n'est, en revanche, pas encore tout à fait détruit, bien que sa disparition menace d'être prochaine. Il n'existe plus, pour ainsi dire, qu'à l'état d'échantillon zoologique.

Autrefois, il était répandu dans presque toute l'Europe et dans une grande partie de l'Asie occidentale ; mais, dès les temps historiques, on ne l'a plus rencontré que dans certaines régions. Sous le nom de *bonase,* Aristote le cite comme un animal de la Pœonie, c'est-à-dire de la partie de la Thrace qui est maintenant la Bulgarie, et il en donne une description assez exacte. Ce qui frappe surtout l'auteur grec chez le bonase, c'est le corps plus massif que celui du

bœuf ordinaire, c'est la crinière garnissant la nuque jusqu'aux épaules et retombant sur les yeux, c'est le poil laineux, d'un gris roux sur les parties inférieures. Autant de signes qui conviennent exclusivement au bison.

On a supposé que l'aurochs avait déjà disparu des Gaules à l'époque de l'invasion romaine, parce que César n'en fait aucune mention. Mais il n'est pas douteux que le bison existait encore à ce moment, avec le grand bœuf sauvage, au moins dans les Vosges et les Ardennes, aussi bien qu'en Helvétie. Il parait même avoir persisté beaucoup plus tard dans la fameuse forêt hercynienne, qui s'étendait du Rhin au Danube. L'aurochs vivait encore en Poméranie au XVIIe siècle et au XVIIIe en Transylvanie. De nos jours il n'en reste plus que quelques couples dans cette immense forêt vierge, connue sous le nom de forêt de Bialowicza, et au centre du Caucase, dans le voisinage des sources du Terek et du Kouban. Dans cette dernière contrée, il est même devenu bien rare à présent, et on craint que sa disparition complète ne soit prochaine. Il n'est resterait probablement plus un seul ni en Russie, ni au Caucase, et le bison d'Europe, ou aurochs, devrait être rangé, à l'égal de l'urus, parmi les espèces disparues, si l'empereur de Russie, dont les Etats servent de retraite aux derniers représentants de l'espèce, ne l'avait pris sous sa haute protection et n'avait défendu de le chasser.

Une troisième espèce de bovidés, le *bison d'Amérique,* parcourait autrefois en immenses troupeaux toute l'étendue des Etats-Unis, jusqu'aux Montagnes-Rocheuses. Aujourd'hui il est refoulé d'année en année plus au loin, et son aire de dispersion devient plus limitée. Les chasses, on peut bien dire les tueries insensées faites par les Indiens et par les colons, ont fini par le reléguer dans les prairies au-delà du Mississippi et l'ont forcé de se réfugier, soit dans les

steppes de l'ouest, soit vers le nord. Cette espèce est donc menacée du même sort que son congénère d'Europe, et on peut facilement prévoir le temps où elle sera exterminée, car si les flèches indiennes ne parvenaient point auparavant à diminuer leurs immenses troupeaux, ils ne sont maintenant pas assez féconds pour réparer les vides que leur fait éprouver la balle des chasseurs modernes.

L'élan, le cerf, le chamois, le bouquetin, appartiennent encore, il est vrai, à la faune européenne, mais si l'on ne prend aucune mesure pour arrêter leur destruction, peu de temps s'écoulera encore avant leur anéantissement complet.

Aujourd'hui, l'élan se trouve relégué dans le périmètre de la mer Baltique orientale et dans le Canada, mais autrefois il était répandu dans toute l'Europe centrale, ainsi que le prouvent les chasses du moyen-âge dont le récit a été conservé. Pour les auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles, l'élan demeure une espèce assez fréquente en Pologne et en Suède ; pour les modernes, elle est une rareté. En Prusse, où il était jadis très commun, il n'y a plus qu'un seul domaine, la forêt d'Ibbenhorst, près de Tilsitt, où un troupeau se maintient grâce à des mesures de protection très rigoureuses. Devenu déjà peu commun en Europe, il y a moins d'une centaine d'années, l'élan restait fort abondant à cette époque dans le nord des Etats-Unis. Mais chaque hiver la chasse s'est faite avec plus d'ardeur, et le bel animal a cessé maintenant d'être une ressource pour la vie des habitants.

Dans les premiers temps, notre *cerf d'Europe* errait partout en troupes sous les grands bois. Maintenant il a cédé aux persécutions dont il est l'objet, persécutions du reste bien méritées par les dégâts qu'il commet dans les plantations, et on ne le trouve plus, à de rares exceptions près, que dans les parcs faisant partie de grands domaines.

Comme le cerf, le *daim* ne se rencontre plus que dans les forêts particulières, pour lesquelles il semble tout à fait approprié, et où on ne saurait introduire un élément plus gracieux. Quant au *chevreuil,* disons que si sa chasse n'avait point été judicieusement réglementée en Suisse, ce charmant animal aurait complètement disparu de la chaîne du Jura et en serait réduit sans doute ailleurs au même point que ses deux congénères.

Même les petits ruminants qui se plaisent sur les escarpements des plus hautes montagnes, au voisinage des glaciers, ne sont pas épargnés. La destruction du *chamois* et du *bouquetin* s'accomplit, en effet, avec une désolante rapidité, et cette destruction, on l'effectue sans autre objet que l'envie d'offrir une preuve de son adresse. Le montagnard est fier d'avoir tué un chamois, et s'il en a tué beaucoup, il s'imagine être un personnage digne d'admiration. Regardez en Suisse, on vous montrera en cent endroits, des montagnes où l'on voyait naguère des troupeaux de chamois, et vous entendrez affirmer d'une manière presque invariable qu'à présent, et cela, grâce à une passion aveugle et peu prévoyante, il en reste bien peu ou même qu'il n'en reste plus. Allez aux Pyrénées. Dans cette région le chamois s'appelle *isar*. On vous dira que l'isar est maintenant d'une extrême rareté. Heureusement que l'on a compris la nécessité de protéger ces gracieux habitants des Alpes. Leur chasse a été interdite en Suisse dans plusieurs districts, et ailleurs les chasseurs ont pris soin de ménager et de protéger leur gibier.

Le chamois, l'unique représentant européen du groupe des antilopes, se trouvant disséminé sur toutes les hautes montagnes de l'Europe, résistera sans doute plus longtemps aux poursuites incessantes des chasseurs. Mais le joli bouquetin des Alpes, autrefois très répandu, n'existe déjà plus

que dans une partie fort restreinte des Alpes piémontaises et peut-être dans quelque coin du mont Blanc.

Ce majestueux animal, qui peuplait jadis toutes les hautes sommités, était déjà devenu rare au moyen-âge, grâce aux chasses incessantes, motivées par le préjugé qui attribuait toutes sortes de vertus thérapeutiques aux différentes parties de son corps. Aujourd'hui, on ne le trouve plus dans les Alpes suisses ; il ne vit, dans les Alpes occidentales, que dans le val de Cogne et dans les gorges qui y aboutissent, c'est-à-dire dans un tout petit coin de pays, où le roi Victor-Emmanuel qui se le réservait comme objet de chasse de montagne, avait réussi, au moyen d'énormes dépenses et d'une surveillance active, à le conserver. Après la mort de Victor-Emmanuel, son fils n'étant pas chasseur, fit mettre en vente un certain nombre d'individus, qui furent acquis par la section Rhætia du Club alpin suisse, laquelle les établit dans les Grisons aux environs de Davos, et par le prince de Pless, qui les mit dans ses chasses des montagnes du pays de Salzbourg. Mais ces tentatives d'acclimatation n'ont malheureusement pas eu beaucoup de succès.

Chamois et bouquetins, animaux agiles des régions du plus difficile accès, prompts à fuir sous l'impression du danger, échappaient souvent aux coups des chasseurs, quand les armes à feu ne portaient point encore à longue distance ; les armes de précision sont devenues pour eux un fléau.

Un autre ruminant de petite taille, voisin du bouquetin, le *mouflon d'Europe*, habitant des chaînes du littoral européen de la Méditerranée, qui autrefois se trouvait en Grèce, en Sicile, aux îles Baléares, a vu avec le temps le nombre de ses représentants diminuer de plus en plus, et se trouve aujourd'hui réduit aux régions montagneuses

de la Corse et de la Sardaigne, où on le poursuit sans miséricorde.

Les animaux féroces, ces rivaux de l'homme, qui se nourrissent comme lui de la chair des herbivores, sont l'objet d'une guerre d'extermination. Peuples sauvages et peuples civilisés les poursuivent de leur haine. Partout traqués où l'homme a élu domicile, ils reculent devant lui et tendent de plus en plus à disparaître. Le *lion* qui habitait la forêt de Némée et qui au v[e] siècle avant l'ère chrétienne, dévorait les chameaux de l'armée de Xerxès, a depuis longtemps disparu de la Grèce. Il n'a pas fallu des siècles à l'Angleterre, pour détruire le *loup* qui infectait son territoire et menaçait ses troupeaux. Dans l'Europe centrale, nous le voyons diminuer d'une manière sensible, sans qu'on mette beaucoup d'ardeur à le poursuivre. L'*ours* éprouvera bientôt le même sort. Il est, en effet, constant, qu'il devient chaque jour de plus en plus rare et qu'il tend à s'éteindre aussi bien dans les Alpes que dans les Pyrénées.

A propos des pachydermes, je dirai que l'éléphant africain, qui a vécu sans doute pendant l'époque quaternaire dans l'Italie méridionale et en Sicile, ne s'est retiré du nord de l'Afrique qu'au commencement de la période historique. Il a disparu déjà complètement du cap de Bonne-Espérance, et le même sort le menace tout le long des côtes. Seuls, quelques troupeaux de ces nobles animaux parcourent encore les forêts vierges de l'Afrique, de l'Inde et de l'Indo-Chine. Mais l'homme les poursuit toujours plus. Comme son aïeul le mammouth, l'*éléphant* actuel tend donc aussi à disparaître du globe, et on sait qu'il devient de plus en plus rare aujourd'hui. Le *sanglier*, le seul pachyderme d'Europe, est à la grande joie des cultivateurs, au grand chagrin des chasseurs, menacé d'une disparition prochaine.

Presque entièrement détruit dans les pays civilisés, où ses apparitions sont citées comme de véritables faits de curiosité et de rareté, on n'en garde plus guère pour les plaisirs d'une chasse aujourd'hui sans danger, que dans des parcs fermés.

L'histoire du *castor* est trop connue pour être ici longuement reproduite. Mammifère intéressant au plus haut degré par ses mœurs, précieux à cause des produits qu'il fournissait à l'industrie et au commerce, le castor, le plus gros de nos rongeurs, était jadis répandu, jusque dans le moyen-âge, dans toutes les régions tempérées et froides des deux hémisphères. On le trouvait partout en France, en Angleterre, en Allemagne et même en Suisse. Les ouvrages de plusieurs naturalistes anciens nous apprennent, en effet, que cet animal habitait assez communément, jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle, les bords des rivières, des fleuves et de quelques-uns des lacs de la Suisse. Aujourd'hui, le castor est refoulé dans le nord de l'Europe, en Sibérie, dans l'ouest et le nord-ouest des Etats-Unis et dans les territoires de la baie de Hudson. Il ne se trouve plus en Europe, que dans quelques localités de la Norvège et sur les bords de l'Elbe, entre Dessau et Magdebourg, où il vit en sûreté dans des fourrés impénétrables de saules et d'aulnes, sous la protection de quelques grands propriétaires fonciers. Pendant longtemps on l'a rencontré sur les rives du Rhône ou sur les bords de quelque affluent du grand fleuve, et les rares individus observés dans leur solitude, loin d'être l'objet d'une protection spéciale, ont toujours été massacrés. Il y a quelques années, paraît-il, une petite famille de castors fut découverte dans une île du Rhône; c'était une bonne fortune, c'était l'espérance de voir renaître dans le pays une espèce à peu près éteinte. Tout a été détruit sans pitié, ineptie qu'on n'aurait cru possible que

chez un peuple non civilisé, où les coupables n'ont pas même conscience de leurs méfaits!

Aux Etats-Unis et au Canada, les castors étaient encore fort répandus à une époque peu ancienne; ils sont également devenus fort rares. La destruction s'est opérée avec une telle rapidité, par suite de l'avidité des grandes compagnies qui s'étaient formées au siècle dernier dans l'Amérique du Nord pour le commerce des pelleteries, que son extinction dans ces pays n'est plus qu'une question de temps.

On trouve chez certains auteurs des plaintes sentimentales sur la disparition du castor; mais il faut avouer que c'est un animal des plus nuisibles pour les bois, qui nous sont pourtant plus utiles que les peaux et le castoréum. Vivant essentiellement de racines et d'aubier en sève, construisant des digues et des habitations dans l'eau avec des troncs qui ont jusqu'à deux pieds de diamètre, le castor fait des dégâts considérables dans les forêts. C'est donc un animal destiné à disparaître devant la culture et ses nécessités.

Les *kangourous,* aux allures si étranges, peuplaient autrefois en grandes troupes les savanes et les prairies de la Nouvelle-Hollande. L'arrivée des Européens a changé pour eux les conditions d'existence, et aujourd'hui ces étranges animaux sont refoulés dans les régions où le colon n'a pas encore pénétré avec ses moutons, ses chiens et ses armes à feu.

(*A suivre.*) M. DE TRIBOLET.

Le Directeur-gérant: A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 19 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT proclame les noms des lauréats du concours de 1885, selon les conclusions des commissions nommées à cet effet.

Le prix de poésie (200 fr.) est partagé *ex æquo* entre M. l'abbé LOMBARD, curé des Houches, pour sa pièce intitulée *Le Rosaire,* et M. l'abbé FALCONNET, curé de Magland, pour ses *Fables.*

Une mention très honorable est décernée à M. LOMBARD, déjà nommé, auteur de la pièce *Le mont Blanc,* et une mention honorable au R. P. BOUCHAGE, de l'ordre des Liguoriens, auteur de la *Vision d'un esprit.*

Le prix de peinture (400 fr.) est partagé *ex æquo* entre M. CABAUD, professeur de dessin à Annecy, pour sa *Vue de la Combe d'Ire,* et M. RUBELLIN, professeur de dessin à Rumilly, pour son *Tableau de fruits.*

M. LE PRÉSIDENT fait part d'une lettre-circulaire de la direction du musée ethnographique, récemment établi dans le palais du Trocadéro, à Paris, qui demande à la Société Florimontane une collection de ses mémoires ; il donne également connaissance d'un avis du Ministère de l'Instruction publique, d'après lequel des modifications sont introduites dans le programme des communications à faire au prochain congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira le 27 avril prochain, à la Sorbonne.

Après lecture d'un article publié dans un journal de Chambéry par un membre correspondant de la Société,

article contenant des attaques injustifiables au sujet de la gestion de la fondation Andrevetan, la Société décide la radiation de ce membre.

Pour faire suite à ses communications précédentes sur l'ancienne *porte des Fabriques* (pont Notre-Dame à l'extrémité de la rue Filaterie), sur la porte de *Bous* (pont de Bœuf) qui existait déjà au commencement du XIVe siècle, sur la porte du Pâquier, de la même époque, M. Ducis passe à l'autre extrémité de la ville, et, en suite de l'étude de plusieurs titres, explique comment la porte de l'Horloge, ancienne *porte d'Isernon,* aurait reçu le nom de porte *Jonatton* ou *Janotton* vers la fin du XIVe siècle, et *porte Gracian* dans le courant du XVIe siècle. Une voûte à plein cintre a remplacé la voûte ogivale à la fin du XVIe siècle. La porte du *Sépulcre,* élevée au commencement du XIVe siècle, a été appelée *porte Saint-Sixt,* aussi du nom de cette famille dont la maison touchait la porte, vers la fin du même siècle.

Le même fait connaître, d'après le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuses* des diocèses du Dauphiné, que le dominicain Aymar Fabri, de la Roche, fut évêque de Bethléem *in partibus* dès le 13 novembre 1363, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, le 10 novembre 1378, et que, le 12 juillet 1385, il permuta cet évêché contre celui de Genève, occupé depuis le 27 janvier 1378 par Jean Murol, qui alla à Saint-Paul-trois-Châteaux, et fut nommé cardinal, le 14 juillet suivant, par l'antipape Clément VII (Robert de Genève). Ses bulles sont *in extenso* dans le recueil cité, et comblent les lacunes de Besson.

M. l'Archiviste fait circuler les dons et échanges reçus depuis la dernière séance.

Le Secrétaire adjoint,

E. Tissot.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e ANNÉE

BULLETIN N° 1 — JANVIER 1886

Pressions barométriques moyennes: 716,6 à Annecy, 679,54 à Leschaux, 701,6 à Mélan. Maxima le 3 à Annecy et à Leschaux et le 4 à Mélan. Minima le 19 aux trois stations. Excursion du mercure: 22,5 à Annecy, 15,6 à Leschaux et 21,24 à Mélan.

Le 13, forte baisse barométrique : 707,5 à Annecy, 690 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Mois assez froid; le thermomètre descend à —14° à Annecy, —19° à Bonneville, —20° à —22°5 du 10 au 13 à Chamonix. Moyenne à Annecy du maxima 3°12, du minima, —4°93, à 9 h. du matin 2°66. Moyenne générale: à Douvaine —0°18, à Chamonix —5°33, à Mélan —2°72, à Bonneville —4°53, à Leschaux »,».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°38, de celle de puits 9°85.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier :		le 4	11	18	25	...
Thermomètre.	maxima.	5°1	0°4	3°9	3°1	...
	minima.	—16°7	—17°7	14°—5	—14°5	...
Baromètre à 0° :		627,8	613,0	610,3	615,0	...

A cette station, le maximum barométrique est de 627.8 le 4, et le minimum 604,3 le 20. Le thermomètre enregistreur s'arrête à —16°, restant toujours en dessous de zéro.

PLUIE ET NEIGE. — Mois neigeux. La neige reste sur le sol, commence à disparaître dans le bas vers le 27. Il en tombe 1m26 aux Gets, 0m63 au Biot, 0m305 à Saint-Gingolph, 0m51 à Douvaine, 1m10 à Seythenex, 0m97 à Chamonix, 0m36 à Annecy. Maximum d'eau recueillie 107m/m aux Gets, minimum 40m/m6 aux Contamines.

Au Semnoz 73m/m5 d'eau. Le 4, il y a 0m20 de neige, le 11, 0m48, le 18, 0m74, le 25, 0m95. Le 11, l'ascension est très pénible, 5 h. de marche de Leschaux, en traversant des amoncellements de 3 m. de haut.

Le secrétaire adjoint de la Commission,

AUGUSTE MANGÉ.

CHARLES BUET

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET PSYCHOLOGIQUE [1]

Désireuse de tenir ses lecteurs au courant des travaux de nos compatriotes, surtout de ceux qui font le plus d'honneur au pays, la *Revue* s'empresse de leur offrir une remarquable étude sur M. Charles Buet ; elle renferme des appréciations et des renseignements assez détaillés sur la carrière parcourue par notre infatigable romancier, pour que l'on puisse avoir une idée nette de son talent et de son activité littéraire. Pour que nos lecteurs aient sous la main tous les documents nécessaires pour le suivre dans ses évolutions, nous donnons en outre la liste complète de ses écrits jusqu'à ce jour, placés dans l'ordre chronologique. (Voir le *Bulletin bibliographique* sur la couverture.) — *La Réd.*

I.

Nous voulons présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Suisse Romande* une des figures les plus originales et les plus intéressantes du monde littéraire. Bien que né en Savoie, à Chambéry en 1846, et par conséquent presque notre compatriote, malgré sa carrière déjà longue et ses nombreux succès, M. Charles Buet est peu connu du public suisse. Nous ne pensons pas que ses romans ou ses œuvres de critique se trouvent dans beaucoup de nos bibliothèques publiques et particulières, et aucune troupe ne nous a fait connaître cet admirable drame du *Prêtre,* joué il y a quelques années à la Porte-Saint-Martin, et qui mit le sceau à la réputation de son auteur. Il y a pourtant, dans cette œuvre déjà considérable, matière à une étude captivante à plus d'un titre et qui pourra n'être pas inutile. L'exemple est toujours bon d'un beau talent, mis au service d'une noble cause.

1 Cette étude est due à la plume d'un jeune écrivain, plein de talent, rédacteur en chef de l'excellente *Revue littéraire de la Suisse romande* ; nous nous faisons un plaisir de la recommander à nos lecteurs.

II.

La psychologie de M. Buet n'est point facile. Compliqué entre tous, il échappe à la classification; comme littérateur, il n'est ni classique, ni romantique, ni réaliste. C'est le type, par excellence, du *sensitif,* qui, dégoûté pour jamais du train-train ordinaire de la vie, de ses banalités envahissantes, s'absorbe dans la recherche passionnée de tout ce qui est nouveau, étrange et raffiné, sentiment que bien peu connaissent, qui est des plus légitimes, et qui, à défaut de la résignation nécessaire pour accepter les choses telles qu'elles sont, témoigne du moins d'une distinction native et de la seule véritable aristocratie. Le sensitif est en général complexe, à la fois doux et brutal, pervers et naïf, sentimental et railleur, crédule et sceptique, travailleur et paresseux, sérieux et léger, croyant à la magie, à l'hermétisme, aux pressentiments, jouissant avec délices du mystère et de la peur, toujours en train de vivre de quelque paradoxe. Il aime les toilettes étranges, longues et compliquées, le luxe le plus complet, les meubles aux formes bizarres, les tapis moëlleux, les coussins, les riches tentures, tous les produits exotiques, les objets d'art en ce qu'ils ont de plus singulier, les fleurs rares, aux couleurs éclatantes, aux parfums violents et subtils, le tabac, l'opium, le haschisch, le chloroforme, les vieilles tapisseries, les vitraux, les pierres précieuses peu connues, les armes et les étoffes orientales, les ciels de couchant où le soleil s'écoule en palais fantastiques, en ruissellements de pourpre et de pierreries.

Il jouira davantage de ses livres s'ils ont de belles reliures de cuir gaufré ou des étoffes japonaises ; il trouvera meilleur le vin bu dans un vieux hanap ciselé, il dormira mieux dans un lit incrusté de nacre et d'ivoire, il lui

faudra, pour que sa plume glisse librement, les papiers glacés aux riches teintes et les encres multicolores à reflets.

Tout cela doit faire et fait, je le crois, d'après ses livres, partie des goûts de M. Charles Buet, et bien d'autres choses encore. Mais ce ne sont là que les détails, essentiels, il est vrai, de son caractère. Ce que nous savons de lui, ses ouvrages, ses lettres, nous le montrent sous d'autres points de vue plus généraux. M. Buet se rattache à cette fraction de l'école catholique dont le protagoniste est actuellement M. Barbey d'Aurévilly. Avec ses goûts, M. Buet ne pouvait être protestant. N'eût-il pas été catholique de naissance, qu'il le serait devenu. Il fallait à son tempérament cette religion avec son mysticisme, sa grandeur, sa pompe. Indépendamment de la question de dogme, sa religion, comme son instinct artistique, avait besoin de parfums d'encens, de fleurs épanouies, de chants ineffables, de splendeur et de lumière. Notre culte, trop souvent sec et froid, ne pouvait lui convenir.

Catholique, il l'est avec passion, avec enivrement. Sa foi est ardente, ses convictions absolues ; il en a l'audace et le courage, et sa plume, pour les défendre, a pris plus d'une fois la puissance et le tranchant de la meilleure épée. Il est permis de différer sur bien des points, mais il ne se trouvera personne, même parmi les ennemis de Rome, qui n'admire l'énergie avec laquelle M. Buet a su affirmer ses croyances et ses convictions; à une époque où tout s'écroule, où les cultes disparaissent, où le doute accomplit chaque jour de nouveaux ravages, cette énergie inspire plus que de l'admiration, du respect. Certes, une religion est encore bien forte qui a de pareils batailleurs.

Savoyard comme les de Maistre, M. Buet aime passionnément le pays natal, son paysage, ses mœurs, ses légendes, son histoire, tout ce qui s'y rattache de près ou de loin,

Nommé membre de l'Académie de Savoie, en 1883, il prononça lors de sa réception un discours tout empreint du meilleur patriotisme, où nous relevons des paroles comme celles-ci : « Enamouré des beautés de nos sites alpestres, épris des souvenirs d'un passé presque vivant, tant il est aimé, tout vibrant de la poésie merveilleuse des choses, de la grandeur magnifique des faits, je devins l'amant passionné de mon pays, et j'y reçus tant de leçons d'un ardent patriotisme, que bien des années d'absence et tous les maux qui font cortège à l'absence, n'ont pu, je ne dirais pas effacer, mais seulement voiler les exquis sentiments de la prime jeunesse, qui deviennent le charme de toute la vie : illusions peut-être, mais illusions dorées, illusions chères, qui font palpiter le cœur, embrasent l'esprit, encouragent dans les souffrances et font resplendir même la défaite. »

Fier et hautain lorsqu'il le faut, M. Charles Buet, dans ses livres et dans ce qui nous est connu de sa vie, témoigne d'un grand amour des faibles et des méprisés. Ce n'est pas lui qui jette la pierre, ce n'est pas lui qui écrase ; un sentiment de profonde charité l'anime. C'est ce sentiment qui l'a poussé à défendre le *Prêtre,* et il l'a fait avec une assurance, avec une autorité remarquables, en particulier dans les *Scènes de la vie cléricale* et dans son drame. Cette figure modeste et souvent sublime, faite d'abnégation et de sacrifice, a trouvé en M. Buet un éloquent et chaleureux apologiste. Et ce ne sera pas sa moindre gloire d'avoir osé élever la voix pour la louange, quand tous l'élevaient pour le blâme et la raillerie. L'indifférence parfaite des ouï-dire et des qu'en dira-t-on, l'horreur instinctive de la vulgarité courante, le respect du passé, l'amour du sol natal, l'esprit de dévouement, de justice et de charité, l'ardeur de la foi, le courage de ses convictions et une parfaite indépendance,

voilà donc, en même temps que le désir fou de tous les raffinements et de toutes les raretés, les traits principaux de ce caractère. Ajoutons-y la fidélité à ses dieux, l'obstination logique d'un homme qui sait où il va et pourquoi il va, l'originalité et la vivacité des sensations et des sentiments, une vision toute particulière des hommes et des choses, l'impérieux besoin d'échapper aux réalités flétrissantes de la vie, de s'enfuir bien loin, au-delà, « n'importe où, hors du monde », une immense capacité d'aimer et de souffrir. Naturel et bizarre, faible et courageux, orgueilleux et modeste, il forme un ensemble dont on peut être surpris, mais qui, malgré soi, attire et retient.

III.

Nous l'avons dit, l'œuvre de M. Charles Buet est déjà considérable. Nous ne pouvons songer même à donner les titres de tous ses ouvrages. Il a publié plus de soixante volumes et s'est essayé dans tous les genres, le roman d'aventures et le roman d'analyse, les relations de voyage et la critique, le théâtre, presque partout avec un égal succès.

Parmi ses romans, les plus remarqués furent : *Le Crime de Maltaverne ; — Les Chevaliers de la Croix-Blanche ; — Les Rois du Pays d'Or ; — Les coups d'épée de M. de Puplinge ; — L'Honneur d'un Nom ; — Hauteluce et Blanchelaine ; — Philippe-Monsieur ; — Le Maréchal de Montmayeur.*

Le Prêtre fut plus qu'un succès ; ce fut un triomphe. On avait craint beaucoup pour la pièce. C'était, en effet, d'une hardiesse rare que de mettre sur le théâtre cette figure auguste et sereine. L'auteur jouait un rude coup de dés. Il put reconnaître, ce soir-là, que la fortune favorise les audacieux.

Citons, à propos de ce drame, le jugement, qui est en même temps un résumé, de M. Jules Barbey d'Aurévilly : Il n'est pas dans le cas particulier de plus grande autorité.

« Le marquis de Champlaurent a été assassiné par son ami, Olivier Robert, un scélérat, qui a su faire guillotiner à sa place un vieux mendiant breton, dont il avait pris les habits pour commettre son assassinat. Parti avec l'argent de l'ami qu'il a tué, Olivier Robert a fait aux Indes une fortune de commerçant et d'aventurier, comme on en fait dans ce pays, où tout semble colossal et démesuré.

« C'est l'étalage de cette fortune, c'est la description des mœurs anglaises mêlées aux mœurs indiennes qui comblent dans la pièce l'intervalle des années qui ont suffi pour faire des hommes des enfants de l'assassiné et pour les rejeter, grâce à ces circonstances mystérieuses qui sont la vie, dans la voie fastueuse et sombre de l'assassin. L'un est officier de marine au service de la France et devient amoureux de la fille du meurtrier de son père ; l'autre, prêtre aussi aux Indes, et, toujours par le fait des circonstances dont l'homme ne sait jamais le premier mot, est le confesseur de l'assassin condamné à mort, et qui va mourir.

« Le drame, qui n'est qu'entre ces trois personnes, se concentre plus profondément entre le prêtre et l'assassin. Jusqu'à ce moment, le prêtre avait prouvé dans beaucoup d'actions épisodiques qu'il avait toutes les vertus et tous les dévouements du prêtre; mais le voici arrivé à la grande épreuve, et au sixième tableau le drame éclate avec une beauté qui nous dédommage d'avoir si longtemps attendu.

« Rien de plus pathétique et de plus tragique, en effet, que cette nuit entre deux hommes, dont l'un vient confesser l'autre, qui est l'assassin de son père, et qu'on va passer par les armes au premier rayon de l'aurore. Le prêtre ne sait pas que c'est l'assassin de son pere ; mais à l'obsti-

nation, à l'impatience, à la fureur de cet homme, qu'il voulait consoler et absoudre, le prêtre pénétrant a vu, de cet œil de prêtre qui est la sonde de tous les cœurs, qu'il doit y avoir dans la conscience de cet homme de bronze, que rien ne peut briser, quelque chose d'énorme, qui bouche tout à l'aveu, et qui le pousse à la colère, à la haine, à l'ironie, à l'insolence, à tous les crachats du mépris ; et c'est alors qu'il déploie, lui, toutes les éloquences du prêtre et tous les charmes d'une charité divine, pour lui faire dire ce mot qui apaise tout dans nos âmes, même avant que Dieu ait pardonné. La scène est longue. Le prêtre et l'athée assassin sont infatigables. Je ne crois pas qu'il y ait une scène plus longue au théâtre, et elle a semblé courte tout le temps qu'elle a duré, quoique dans la salle on ne respirât plus. Mais que n'est-elle pas devenue, cette scène terrible, quand l'assassin, pour mieux insulter et blesser ce confesseur, qu'il ne peut fuir, puisque ceux qui l'ont condamné à mort l'ont enfermé avec lui, lui jette enfin le mot de la rage arrivée à son plus affreux paroxysme : « Tu parles de « pardon, prêtre menteur ; me pardonneras-tu, à moi, qui « ai assassiné ton père ? »

« Il ne fallait rien moins que cet horrible aveu, que cette pointe du couteau qui a tué le père enfoncée dans le cœur du fils, pour réveiller « la bête endormie, » comme le dit cet admirable prêtre, dans son langage sacerdotal...

« A ce coup-là, à ce mot-là, il faut voir Taillade prendre sur la table le poignard de l'assassin de son père, le lever sur le meurtrier, puis tout à coup le jeter... Ce qu'on en dirait ne le montrerait pas. »

Car le prêtre pardonne malgré tout.

A ce témoignage de M. Barbey d'Aurévilly, nous n'avons rien à ajouter. Répétons seulement que, pour faire applaudir à cette robe de prêtre toute une foule, prête plutôt

à sourire, il fallait plus que du talent, il fallait la force d'une foi toute puissante et d'un enthousiasme irrésistible.

Après avoir débuté comme romancier, M. Buet s'est fait connaître comme un délicieux conteur. Les *Histoires cosmopolites*, les *Contes à l'eau de rose*, les *Histoires à dormir debout*, les *Contes ironiques* et les *Contes moqueurs*, publiés tout récemment, sont à plusieurs endroits des modèles.

Une imagination vive et ardente, de la couleur et du mouvement, une analyse psychologique fine et pénétrante en quelques pages, des situations originales, amusantes ou pathétiques, font de plusieurs de ces petits récits de véritables chefs-d'œuvre. Pas de détails inutiles, pas de longueurs. Partout la variété, la sincérité, la personnalité. Il n'est besoin de réfléchir longtemps pour trouver en maint endroit de ces contes la réalité même d'une autobiographie. Comment ne pas citer dans les *Contes ironiques*, publiés chez Tresse et illustrés de charmants dessins par Alexis Lemaistre, ce délicieux poème en prose : *T'en souvient-il*, où ceux qui souffrent d'un lien rompu retrouveront leurs joies et leurs tristesses, *La petite reine Mab*, si émouvante, *L'Enfant noir*, qui trouble et fascine, *La Soutane aux orties*, *Le Docteur Symmachus*, dont nous recommandons la lecture aux vivisecteurs, *Dieu dans un bouge*, cette eau-forte d'un si poignant effet, *L'Homme qui veut de l'argent*, au dénouement si imprévu, *L'Ame de la patrie*, quelques pages qui valent toutes les odes et tous les poèmes inspirés par la guerre franco-allemande.

Le progrès est encore plus sensible dans les *Contes moqueurs*, un beau volume, édité par Giraud et Cie (nouvelle librairie parisienne, 188, rue Drouot, Paris). On y trouve plus d'assurance, une touche plus large, plus d'ampleur, autant d'émotion, de grâce et de puissance. Qui pourra lire

sans frissonner *La Clef de l'étable, Neuf heures sonnant, L'Invisible,* — *Béatrice Olderighi* a la valeur d'un drame. *La Revanche du hasard* cingle comme un coup de fouet. *Le Chapelet d'Etienne* est digne d'inspirer tous les jeunes gens; l'analyse et la pénétration sont poussées aux dernières limites dans *La Chambre jaune* et *La Chaîne de corail,* où se reconnaîtront tous ceux qui souffrirent d'une affection brisée.

Dans ce volume, comme dans l'autre, se révèle une imagination merveilleusement féconde, une variété, une souplesse de talent aussi précieuses que rares. Ces récits ne sont pas de ceux qu'on lit une fois seulement. On les relit et on les relit encore. M. Charles Buet se place parmi les maîtres du conte. Son style colorié et chatoyant ressemble à quelque merveilleuse soierie; pour lui aussi les mots sont *vivants,* et il déroule en virtuose toute la gamme des tons et des couleurs.

En même temps que les *Contes moqueurs* paraissait à la même librairie un volume d'études critiques : *Médaillons et camées*. La critique de M. Buet, suivant une ligne tracée d'avance, et jugeant d'après un point de vue nettement arrêté, pourra être taxée par beaucoup de partialité et d'injustice. Elle n'en a pas moins des qualités solides de profondeur et de sagacité, et là, comme partout ailleurs, on retrouve cette ardeur de conviction et cette admiration absolue des œuvres belles et durables. Quelques-unes de ces études sont un peu sommaires sans doute. Mais celles sur Barbey d'Aurévilly, Paul Féval et Louis Veuillot nous semblent, dans leur sobriété bien ordonnée, compter parmi les meilleures pages de la critique contemporaine.

IV.

Voici bien des années que la maison de M. Charles Buet est devenue comme un centre littéraire, le lieu de réunion

hebdomadaire de tout ce qui a un nom dans les arts et les lettres. Cet hospitalier intérieur mérite bien qu'on le décrive une fois de plus.

En sa qualité de *sensitif,* M. Buet ne saurait vivre dans un entourage vulgaire. Le cabinet de travail, où il passe sa vie, est tendu de rouge ; corniches et boiseries noires. Le tapis est rouge à grosses fleurs bleues ; les rideaux et les portières sont en étoffes d'Orient. Le bureau du romancier, de poirier laqué et cuivres, vient de chez la comtesse Dubarry ; ce cabinet, outre le bureau, contient un meuble en laque, deux vastes bibliothèques en bois noir, deux tables, deux guéridons ; les sièges sont en velours vert, d'autres en cuir de Cordoue. Au-dessus du bureau, un trophée d'armes africaines, des statuettes et des peintures hindoues, un dessin de Girodet, le portrait du maître de céans. Plus loin, les portraits en grand, signés et curieusement encadrés, de Rollinat, le poète des *Névroses,* Coppée, Daudet, Barbey d'Aurevilly, ses amis. Celui de M. d'Aurevilly porte cette épigraphe à l'encre rouge : *Ressemblant pour qui ne m'aime pas. Pour qui m'aime... Non.* D'autres portraits encore, celui de Sarah Bernhardt, par Adrien Marie, avec une dédicace charmante de la grande artiste, de Baudelaire, que M. Buet vit mourir, d'Edgar Poë. Une icône russe de la Vierge, un Christ en vieil argent, une étagère bourrée de bibelots, des faïences, etc. L'encrier dont se sert M. Buet est une tête en bronze de Sarah Bernhardt, avec des ailes de chauve-souris, taillée par Dona Sol elle-même.

L'ensemble de ce cabinet est gai, avenant, amusant. On sent qu'il est habité, que c'est le refuge d'un travailleur et d'un artiste, au meilleur sens du mot.

A côté se trouve le salon où, chaque mercredi soir, se réunissent les amis et les relations de M. Buet.

Si, dans ses ouvrages, l'auteur témoigne de quelque étroitesse, dans la vie sociale il est de la plus grande largeur. Toutes les opinions se coudoient chez lui, tous les talents s'y trouvent à l'aise. François Coppée, Barbey d'Aurévilly, Rollinat, Paul Féval, Théodore de Banville, Léon Cladel, Huysmans, Léon Bloy, Joséphin Péladan, Victor Tissot, le philosophe Ernest Hello (mort aujourd'hui), les éditeurs Tresse, Palmé, Giraud, des acteurs et des tragédiennes, M. Damala, Albert Lambert, Taillade, Coquelin cadet et Paul Mounet; Mlles Rousseil et Dudlay, des peintres, des sculpteurs, des musiciens, sont les habitués de ces soirées charmantes, où les heures s'envolent toujours trop vite.

Nulle part l'art, sous toutes ses formes, n'a de temple où il soit mieux respecté. Et c'est pour les artistes, par le temps qui court, un bienfait qu'une maison amie comme celle-là, où les rancunes s'apaisent, où les différends, les jalousies, les lâchetés sont ignorés, où tous peuvent s'unir dans une même pensée et un même culte. Pour cette seule raison, M. Charles Buet mériterait admiration et reconnaissance. Mais il est d'autres causes encore à notre sympathie et à notre affection. Nous applaudissons en lui un lettré sérieux, d'une vaste érudition, d'une saveur personnelle toute particulière, d'un talent éprouvé maintes fois, qui est jeune et produira encore de belles œuvres et n'a jamais consacré, comme il ne consacrera jamais, sa plume qu'à la défense de ce qui est juste, vrai et beau.

ADOLPHE RIBAUX.

15 septembre 1885.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

(Patois de Rumilly).

Ma çhanson p' la Saint-Josët (1869).

(Air : *Qui peut savoir où Dieu nous conduira ?)*

I.

O saint Josët, çhâquë fais q' ton jhor d' féta
Porrà s' levâr sur ntrôs fronts guillerëts,
Quë l' beau têps fasse u quë vgnaît la têpéta,
P' lo célébràr nos sarins tojhors prëts.
Ovrir cmë nos, dyês ta modést' échoppa,
T' n'âs mdya quë l' pan q' t'âs suà sur ton rabot,
Et t'âs provà rè qu'avoéc ta varlopa } (*bis*)
Quë, p' l'aida d' Diu, l'hommo vint à bët d' tot. }

— O saint Joseph, chaque fois que ton jour de fête pourra se lever sur nos fronts joyeux, qu'il fasse beau temps ou que vienne la tempête, pour le célébrer nous serons toujours prêts. Ouvrier comme nous, dans ta modeste échoppe, tu n'as mangé que le pain que tu as sué sur ton rabot, et tu as prouvé rien qu'avec ta varlope que, par l'aide de Dieu, l'homme vient à bout de tout.

II.

Dë ntron Sauveur' quand la benaîta Mârë
Ut fait s'n Efant dyês la ruda saîson,
Loê dés palais yàu lés vartus sont rârës,
Diu, p'n avaîr soên, lo pta dyês ta maîson.
U pouvre Efant q' n'avaît rê p'r êveloppa,
T'âs forni l' pié, la brassire ét l' maillot ;
Et dyês son bri fabriquâ p' ta varlopa } (*bis*)
L' divin Naisson n'a manquâ d' ré du tot, }

— De notre Sauveur, quand la Mère bénie eut fait son Enfant dans la rude saison, loin des palais où les vertus sont rares, Dieu, pour en avoir soin, le mit dans ta maison. Au pauvre Enfant qui n'avait rien pour enveloppe, tu as fourni les langes, la brassière et le maillot ; et dans son berceau fabriqué par ta varlope, le divin nouveau-né n'a manqué de rien du tout.

III.

L' râi du païïs q' taît jaloux d' sa corona,
Q' vëive arvâr l'Efant avoéc dépit,
Dë pâur qu'on jhor çti ptiout l'ên fisse d'yëna,
P' lo pêrdre pta tot son mondo dsus pid.
Tâi, p' lo sauvâr t' chutes trovâr la copa,
T'âs fait d'on coup tot rli mondo capot ;
Et l' fiér tyran q' passà dzos ta varlopa
Gardà p' son contyo on nâz d' boès long cmë tot. } (*bis*)

— Le roi du pays, qui était jaloux de sa couronne, qui voyait arriver l'Enfant avec dépit, de peur qu'un jour ce petit *ne* lui en fît d'une, pour le perdre mit tout son monde sur pied. Toi, pour le sauver tu sus trouver la coupe *(le moyen)*, tu as fait d'un coup tout ce monde capot ; et le fier tyran qui passa sous ta varlope, garda pour son compte un nez de bois long comme tout.

IV.

Sur son grand çhvau rli tyran q' fassaît l' crâno,
P' të corre aprés, ut beau l'éperonâr ;
P' corre miâux q' lui t' në montites quë r'n âno,
Q' n'ut pâs besoên mêmo d'étre aveinâ.
P' lés menâr loê, të ptites sur sa cropa
L'Efant, la Mâre, avoéc tot ton ballot,
La pçhaffë d' pan, l' botolyon, la varlopa,
Et ton bidët n'a pâs brontyâ du tot. } (*bis*)

— Sur son grand cheval ce tyran qui faisait le brave, pour te courir après, eut beau l'éperonner ; pour courir mieux que lui, tu ne montas qu'un âne, qui n'eut pas même besoin de recevoir de l'avoine. Pour les mener loin, tu mis sur sa croupe l'Enfant, la Mère avec tout ton ballot, la besace de pain, le barillet, la varlope, et ton bidet n'a pas bronché du tout.

V.

Jusqu'èn' Egypte on t' baillà la porsouita,
Et ton' én'mi n' të laissà poêt dë rfin.
Mais l' franc bidët chut tojhors dyês la fouita
S' doutâr dë dvant ët lo coblyâr p' lôs çhmins.
Prompt dyês l' besoên à prêdrë la galopa,
Tant p' la montâ quë p' la plyanna ét p' lôs cros,
Tot cmë dsus l' boès t' passivâs ta varlopa, } (*bis*)
T'n âno vainqueur a passâ për dsus tot.

— Jusqu'en Egypte on te donna la poursuite, et ton ennemi ne te laissa point de répit. Mais le franc bidet sut toujours dans la fuite s'ôter de devant et le dérouter par les chemins. Prompt dans le besoin à prendre la galopade, aussi bien par la montée que par la plaine et par les creux, tout comme sur le bois tu passais ta varlope, ton âne vainqueur a passé par dessus tout.

VI.

Mais së l' coursiér dont të tgnivâs lés guidës
Dzos son galop ptâvë lôs çhmins d' niveau,
L'Egypte alòrs vët dzos lés pyramidës
Sôs Pharaons trêmblyâr dyês lâurs tombeaux.
De tôs sôs dius, d'Jupitêr' ét d' sa tropa,
L' vët lôs' autél's crâulâr sur lâur pivot,
Et rlôs faux dius dvant l'hommo d' la varlopa } (*bis*)
Tombâr d' lé-n-haut për n' plyës rmontâr du tot.

— Mais si le coursier dont tu tenais les guides sous son galop mettait les chemins de niveau, l'Egypte alors vit sous les pyramides ses Pharaons trembler dans leurs tombeaux. De tous ses dieux, de Jupiter et de sa troupe, elle vit les autels crouler sur leur pivot, et ces faux dieux devant l'homme de la varlope tomber de là-haut pour n'y plus remonter du tout.

VII.

Ouà, saint Josët, çhâquë fais q' ton jhor d' féta
Porrà s' levâr sur ntrôs fronts guillerëts,

Quë l'beau têps fasse u quë vgnaît la têpéta,
P' lo célébrâr nos sarins tojhors prëts.
Ovrirs cmë tài, dyês ntra modést' échoppa,
T' nos vaîs mdyir l'pan q' nos suins sur ntron rabot.
Fâs quë, cmë tài, rê qu'avoéc ntra varlopa, } (*bis*)
L' bon Diu n's aidaise à vgnir à bët de tot. }

— Oui, saint Joseph, chaque fois que ton jour de fête pourra se lever sur nos fronts joyeux, que le beau temps fasse ou qu'il vienne la tempête, pour la célébrer nous serons toujours prêts. Ouvriers comme toi dans notre modeste échoppe, tu nous vois manger le pain que nous suons sur notre rabot : fais que, comme toi, rien qu'avec notre varlope, le bon Dieu nous aide à venir à bout de tout.

A. Constantin.

COUTUMES DE LA MAURIENNE

Bien des pièces de l'édifice social ont été changées, allongées, raccourcies, depuis cent ans. C'est à ce point que, pour voir des lois, des mœurs, des institutions entièrement différentes des nôtres, il n'est pas nécessaire de passer chez les Chinois ou les Lapons; on peut se contenter d'une excursion dans les vieilles chartes et les vieux testaments, sans même remonter au-delà de cent cinquante ans.

La puissance paternelle, regardée alors comme la pièce maîtresse de tout l'édifice, est celle qui a reçu le plus de coups de scie législatifs; aujourd'hui..... le Code civil émancipe de plein droit l'enfant, quant à l'administration et à la jouissance de ses biens, dès sa majorité et même dès son mariage. Il est vrai, le Code l'avertit qu'à tout âge il doit honneur et respect à ses père et mère; mais le Code ne parle plus de l'obéissance filiale.

La *Coutume de la patrie de Maurienne,* comme disent les vieux papiers, n'était pas si pressée. L'enfant restait sous la puissance paternelle même après son mariage, qui n'avait lieu qu'à vingt-cinq ans, jusqu'à ce qu'il plût à son

père de l'émanciper et de l'élever à la dignité de chef *d'hostel* ou de famille. L'acte d'émancipation était revêtu de formes solennelles que l'on trouve encore en vigueur au dernier siècle. Les voici d'après un acte de l'année 1735.

Bernard Arnaud et Claude son fils, de Termignon, se présentent devant le juge-mage de Maurienne, Jean-Thomas Boutal, comte d'Epinache. Le père s'assied près du juge; le fils s'agenouille près de lui tête nue et les mains jointes. Le père lui ouvre les mains trois fois en disant à chaque fois : « Mon fils, je t'émancipe. » — « Et, continue l'acte, a iceluy véritablement émancipé, le mettant hors de ses biens et puissance paternelle, avec pouvoir qu'il donne à son fils de vendre, traiter, acquérir, contracter et généralement de faire comme font et peuvent faire les personnes libres et émancipées, lui donnant et relaschant les propriétés et les fruits des acquisitions qu'il peut avoir faites et fera à l'avenir, sans se rien réserver que l'obéissance filiale et subvention en cas de nécessité, lui ayant à ces fins donné sa bénédiction paternelle. De tout quoi le dit Claude Arnaud a humblement remercié son dit père et nous a requis acte... »

Quant à la raison et à la signification de la cérémonie prescrite pour l'émancipation, elles se trouvent ainsi indiquées dans un acte beaucoup plus ancien que le précédent.

« Comme, y est-il dit, il ne saurait y avoir de meilleurs fondements de la solidité et de la prospérité des familles que la bénédiction divine et la bénédiction paternelle, et que nul ne sait bien commander s'il n'a d'abord obéi ; la *Coutume de la patrie* a sagement ordonné qu'au moment d'entrer dans la jouissance et la responsabilité de sa volonté, de ses biens et de la puissance sur sa propre famille, le fils reconnaisse solennellement tenir tout cela de son père, comme une partie de son héritage, et qu'il pratique par un acte public les mêmes devoirs dont il va exiger l'accomplissement de la part de ses enfants. »

(L'Indicateur de la Maurienne.) PH. VULLIERMET.

LES ANIMAUX DISPARUS DEPUIS L'APPARITION DE L'HOMME

(Suite.)

La destruction, poursuivie d'une manière insensée, n'a pas atteint seulement les mammifères terrestres. Elle a été portée avec une égale fureur sur les espèces marines. Les grands animaux de la mer étaient précédemment la source d'une industrie active, d'un commerce considérable. L'égoïsme, l'amour du lucre qui font oublier l'avenir pour le moment présent, ont en partie tari la source.

Les *baleines* donnaient lieu aux pêches les plus fructueuses, il y a moins d'un siècle, et ces énormes cétacés sont maintenant d'une telle rareté, que la pêche est abandonnée par la plupart des peuples qui s'y livraient autrefois avec profit. Sans cesse poursuivies dans nos mers, elles ne trouvent plus de refuge que dans les parties les plus inaccessibles des mers polaires, où l'on peut prévoir leur prochaine extinction. La *baleine de Biscaye,* que pourchassaient les anciens Basques dans le golfe de Gascogne, a déjà disparu depuis des siècles. Les *phoques* sont, on le sait, massacrés chaque année par milliers, pour ne pas dire par centaines de mille, et quant à une autre encore de ces espèces marines, les *otaries,* n'avons-nous pas vu récemment le gouvernement russe et les Etats-Unis être obligés de réglementer sévèrement leur chasse dans les îles Aléoutes, afin d'obvier à une destruction complète qui menaçait de ne point tarder.

La *rytine,* un cétacé herbivore du groupe des lamentins et des dugongs, que les habitants des côtes appellent des vaches marines, était commune dans les parages de la mer

de Behring, il y a plus d'un siècle. L'animal, qui atteignait une taille d'environ cinq mètres, offrait de grandes ressources aux peuplades du Nord : la chair fournissait un aliment très acceptable, la peau servait à confectionner des embarcations. La chasse à la rytine s'est effectuée sans relâche, sans le moindre ménagement, et le précieux cétacé n'a pas tardé à être totalement détruit. En dépit de toutes les invitations des naturalistes et des primes promises par le gouvernement russe, on n'a jamais pu retrouver la moindre trace de cet être, qui a été bel et bien exterminé par l'homme. Tout ce que nous savons de cet animal nous a été transmis par un mémoire du médecin-naturaliste Steller, qui accompagna en 1741 le capitaine Behring dans son voyage au nord-ouest de l'Amérique du Nord. En 1768, fut tué le dernier représentant de l'espèce. Ainsi vingt-sept ans seulement ont suffi pour faire disparaître la rytine de la surface du globe.

Les oiseaux ont éprouvé des pertes bien autrement considérables que les mammifères. Différentes espèces, remarquables au plus haut degré par leurs grandes proportions ou par des caractères de conformation exceptionnels, ont complètement disparu. Incapables de voler et confinés dans des îles, ces oiseaux ne pouvaient se soustraire aux atteintes des hommes qui les ont exterminés.

Lorsque, dans les premières années du XVIe siècle, Pedro de Mascarenhas découvrit les îles de l'Océan indien, appelées du nom du navigateur portugais, îles Mascareignes, Bourbon, Maurice et Rodrigue, ces terres, couvertes d'une riche végétation, étaient peuplées de nombreux oiseaux dont le souvenir nous a été transmis par les relations toutes superficielles de quelques voyageurs. A côté d'espèces appartenant à des groupes représentés dans les autres parties du monde, comme des perroquets, des pigeons, des

canards, vivaient certaines autres qui excitèrent l'étonnement des navigateurs par leur aspect insolite. Ces oiseaux, les uns absolument inhabiles au vol, les autres médiocrement favorisés sous le rapport de la puissance des organes de locomotion, mais n'ayant rien à redouter en l'absence de l'homme, vivaient tranquilles sur ces terres inhabitées. C'étaient le dronte et le géant de Maurice, le solitaire de Rodrigue, etc. Ils ont été détruits par les envahisseurs dans un très court espace de temps, et aujourd'hui leurs ossements sont les seuls vestiges qui désignent les lieux, dont ces espèces éteintes partageaient jadis la possession avec d'autres êtres inoffensifs.

On est saisi d'étonnement en pensant ce qu'était autrefois la richesse de la nature des îles Mascareignes. Ces oiseaux magnifiques ou extraordinaires étaient la parure de ces terres comme égarées dans l'Océan, et au milieu d'un nombre de créatures plus faibles, ils semblaient en être les souverains. Longtemps les naturalistes conservèrent l'espérance de retrouver sur quelque point du globe ces créatures étranges qui n'avaient de parenté étroite avec aucune autre, mais les plus actives recherches ayant été infructueuses, tout espoir dût être abandonné.

Le *dronte* de Maurice, appelé aussi *dodo*, avait un aspect des plus extraordinaires. Il possédait une taille supérieure à celle du cygne. C'était un corps tout massif, porté sur de grosses pattes courtes, semblables à des piliers, un cou épais, court, une tête ronde, garnie d'un bord de plumes avancé sur le front à la manière d'un capuchon, de gros yeux noirs, cerclés de blanc, et un bec énorme, armé de deux puissantes mandibules ressemblant un peu à celle des perroquets. Le dronte avait des ailes, seulement ces ailes toutes petites, véritables rudiments, n'étaient capables d'aucun usage. Il avait une queue, mais

cette queue était réduite à une sorte de houppe composée de quatre à cinq plumes crépues. Enfin, il avait un plumage soyeux, de couleur grise, plus claire sur les parties inférieures que sur le dos et nuancé de jaune aux ailes et à la queue.

L'animal, absolument disgracieux, lourd, d'une physionomie stupide, inspirait la répugnance. Tous ceux qui nous en ont laissé des descriptions ont été frappés de l'expression mélancolique de ses deux grands yeux noirs, entourés d'un cercle blanc. « Sa physionomie, a dit un auteur, porte l'empreinte d'une tristesse profonde, comme s'il sentait l'injustice que lui a faite la nature, en lui donnant, avec un corps aussi pesant, des ailes tellement petites qu'elles ne peuvent le soutenir dans l'air et servent seulement à faire voir qu'il est oiseau, ce dont, sans cela, on serait disposé à douter. »

Les premiers renseignements historiques sur les productions naturelles de l'île Maurice nous viennent de Cornelius van Neck, le chef d'une expédition hollandaise, qui prit en 1598 possession de cette île inhabitée. Dans les années suivantes, les navigateurs hollandais abordent fréquemment à Maurice, où les équipages, à ce que l'on raconte, se trouvent à merveille d'avoir des dodos pour nourriture. A cette époque, les autres oiseaux abondaient, il est vrai, dans l'ile, mais ils n'étaient pas aussi faciles à atteindre que les gros drontes, privés de tout moyen de fuir et n'ayant d'autre arme défensive que leur énorme bec. C'est ainsi que, sans s'en douter peut-être, on travaillait activement à la destruction du pauvre oiseau, incapable d'échapper aux poursuites.

Jusqu'en 1644, l'île Maurice était demeurée inhabitée. Mais cette même année les Hollandais y établirent une colonie. Un tel établissement devait forcément amener l'extinction

du dronte; des chiens, des chats, introduits dans le pays, y contribuèrent certainement en détruisant les jeunes et les œufs. Le dernier témoignage de l'existence de cet animal étrange date de 1681. Il est fourni par le journal du bord d'un marin anglais, du nom de Harry, montant un navire qui, au retour des Indes, passa l'hiver à Maurice. Depuis lors, on n'entend plus parler de cette créature. Ainsi moins d'un siècle avait suffi pour la destruction complète d'une espèce, abondante sur un point du globe. Une forme créée, conçue par la nature, était rentrée dans le néant. Dernier débris d'une génération d'animaux qui n'était plus de ce temps, la vitalité du dronte était en quelque sorte épuisée ; il n'a pas résisté aux persécutions répétées dont il a été l'objet.

A l'époque où vivait le dronte, les sciences naturelles étaient peu avancées, et l'animal ne fut l'objet d'aucune étude sérieuse. Longtemps après, les zoologistes demeurant frappés de l'intérêt exceptionnel que présentait l'oiseau disparu, tout à fait sans analogue dans la création, eurent la louable tentation de suppléer à l'insuffisance des anciennes descriptions ; mais il restait bien peu de matériaux pour s'éclairer. Seuls, des lambeaux de l'histoire de cet être étrange et totalement anéanti ont été rapprochés successivement, et avec l'aide de nombreux ossements retrouvés, ont permis aux naturalistes de se faire une idée sur sa véritable nature.

Tout d'abord, un fait était évident, le caractère particulier, très anormal du dronte. L'état rudimentaire des ailes chez l'oiseau de l'île Maurice, donna l'idée d'un rapport plus ou moins étroit avec les autruches et les casoars. En s'arrêtant à des considérations de même nature, on fit un rapprochement tout aussi peu justifié avec les pingouins et les manchots ; d'autres naturalistes, se préoccupant de la forme du bec plus que de toute autre chose, virent dans le

dodo un représentant du groupe des vautours. Pendant longtemps, on a, en un mot, tout supposé sans atteindre la vérité. Mais voici qu'il y a un certain nombre d'annéès, on découvrit aux îles Samoa un singulier pigeon, le didunculus, ayant un gros bec recourbé, des ailes peu développées, des pieds bien conformés pour la marche. Ce pigeon, rappelant un peu les traits et les allures du dronte, malgré sa petite taille, fournissait enfin un terme de comparaison des plus précieux et servit à démontrer que le dodo se rapprochait, en réalité, d'une manière remarquable des oiseaux de la famille des pigeons.

François Leguat, gentilhomme du pays de Bresse, obligé de quitter la France après la révocation de l'édit de Nantes, était venu vers la fin du XVIIe siècle à l'île Maurice. On trouve dans les récits de ses curieux voyages la description d'un énorme oiseau, bien remarquable, qui habitait les marais de cette île. « On voit beaucoup, dit-il, certains oiseaux qu'on appelle *géants,* parce que leur tête s'élève à la hauteur de six pieds. Extrêmement haut montés, ils ont un corps fort long, qui n'est pas plus gros que celui d'une oie. Ils sont tout blancs à l'exception d'un endroit sous l'aile qui est un peu rouge. »

On a émis un grand nombre d'avis sur la nature du géant de l'île Maurice. On le considère, en général, comme une poule d'eau, car sa description rappelle beaucoup l'aspect des échassiers qui vivent habituellement au bord des marécages et des cours d'eau. Mais ce qui le distinguait essentiellement, non seulement de nos râles et de nos poules d'eau, mais de la plupart des oiseaux de marais de la faune actuelle, c'était sa taille exceptionnelle, plus élevée que celle d'un homme. La hauteur de l'oiseau était due principalement à la longueur du cou et au développement extraordinaire des pattes.

Dans les « Voyages et Aventures » de ce même explorateur réfugié, fugitif protestant dont le malheur est devenu pour la science un bienfait, qui visita, en 1691, l'île Rodrigue, jusque-là inexplorée, il est fait mention d'un bel oiseau d'une autre espèce, aujourd'hui disparue, type particulier qui offrait des affinités étroites avec le dronte et les pigeons. Ces beaux oiseaux de Rodrigue, appelés *solitaires,* parce qu'ils allaient rarement en troupes, étaient abondants dans l'île lorsqu'ils faisaient l'admiration du voyageur français, à la fin du XVIIe siècle. En peu d'années ils ont été tous détruits.

Ainsi s'éteignent successivement les espèces aux formes bizarres, aux proportions gigantesques, qui semblaient dater d'un autre âge et qui, à ce titre, auraient mérité d'être conservées, lors même qu'elles n'auraient pu rendre de services directs et matériels.

Parmi les créatures dont la disparition récente est certaine, on compte aussi un oiseau de Madagascar dont les dimensions colossales dépassaient celles des gigantesques volatiles de la Nouvelle-Zélande, dont nous parlerons plus loin.

Le célèbre voyageur vénitien du XIVe siècle, Marco Polo, dans ses récits dont la sincérité a été si tard reconnue, a donné à ce sujet des détails intéressants. On qualifia ses récits de fables, comme tant d'autres prétendus contes du même voyageur, jusqu'au jour ou l'authenticité de ses dires devint un fait avéré, jusqu'au moment où l'on apprit que des oiseaux de taille énorme existaient encore à Madagascar.

Dans le XVIIe siècle, des indigènes madécasses étaient venus à l'Ile-de-France pour acheter du rhum. Or les vases qu'ils avaient apportés, et dont ils se servaient en guise de calebasses, étaient tout simplement des œufs de ces oiseaux gigantesques. Les Malgaches assuraient d'ailleurs que l'on trouvait de temps en temps de ces œufs dans les joncs et qu'il existait encore un oiseau monstrueux dans les forêts

vierges de leur île, mais qu'il se montrait très rarement aux regards des hommes. On n'attachait en Europe aucune créance à ces récits, lorsqu'un capitaine de la marine marchande rapporta en France, en 1851, des œufs énormes qui étaient pour tout le monde, savants et ignorants, un sujet de stupéfaction. Ces œufs, six fois plus gros que ceux de l'autruche, équivalaient à près de cent cinquante œufs de poule et offraient une capacité de plus de huit litres. Jamais rien de plus étonnant n'avait été rencontré.

La découverte de quelques rares fragments d'os, que l'on reconnut pour être les vestiges de l'oiseau auquel les œufs devaient être attribués, ont suffi pour démontrer la parenté de l'*épiornis,* tel est le nom qu'on lui a donné, avec les autruches et les castors, et pour établir la preuve que l'oiseau de Madagascar, avec un corps plus massif et des membres plus robustes, n'avait pas cependant la taille aussi élevée que les grandes espèces de la Nouvelle-Zélande. Suivant une expression employée, c'était le plus éléphant de tous les oiseaux. Ce sont sans doute la taille gigantesque et les œufs énormes de l'épiornis qui ont donné naissance à la légende de l'oiseau « roc, » si chère aux Arabes et que connaissent les lecteurs des *Mille et une Nuits*. L'épiornis était, est-il besoin de le dire, incapable de voler, aussi comprend-t-on difficilement que des naturalistes sérieux, impressionnés sans doute par le souvenir de cette légende, aient songé à le comparer à un vautour.

L'île de Madagascar, qui présente une superficie si considérable, n'ayant pas encore, au moment de la découverte de l'épiornis, été explorée dans toutes ses parties, on crut volontiers que cet oiseau errait encore dans ses vastes solitudes, car ici, comme à la Nouvelle-Zélande, les naturels parlaient d'oiseaux gigantesques existant dans les bois et les montagnes. Un instant cette illusion fut partagée par

les naturalistes. Elle s'est évanouie depuis les récentes explorations d'un voyageur français, M. Grandidier.

(*A suivre.*) M. DE TRIBOLET.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

RÉCOLTE DE 1885

Pendant l'année 1885 qui vient de finir, les Musées de la Société d'histoire naturelle se sont enrichis de nombreux et précieux échantillons. Je ne parlerai pas des Musées de zoologie et de botanique, qui me sont moins connus, mais dans la seule collection de géologie j'ai à enregistrer une abondante moisson.

Ce sera pour moi un moyen de témoigner ma sincère recónnaissance aux personnes qui ont bien voulu s'intéresser à nos Musées, et en même temps de prouver à tous que la Société d'histoire naturelle poursuit avec ardeur la tâche qui lui a été confiée. Non seulement elle conserve, mais elle augmente sans cesse les collections municipales, et surtout s'attache à déterminer les nouvelles et très rares espèces qu'elles contiennent.

Je suivrai l'ordre des terrains, en commençant par les plus récents.

Terrains tertiaires.

M. Lobot de la Barre, inspecteur de l'exploitation des chemins de fer P.-L.-M., nous a donné deux plaques de grès d'Euzet (Gard), portant de fort belles empreintes de poissons. L'un est un *lebia* analogue à ceux d'Aix ; l'autre un *Antherina Vardomensis* (Sauvage), espèce nouvelle, et encore inédite, à ce que je crois.

De son côté, M. Hippolyte Muller, bijoutier à Chambéry,

nous a donné une collection de petites *nummulites,* de *cerithium plicatum* et de *polypiers* de Faudon, localité classique des Hautes-Alpes.

M. Mandine, inspecteur primaire à Dijon, nous a envoyé aussi des *cerithium plicatum,* des *natica* et autres fossiles de Branchaï, localité non moins classique du Tongrien, dans les Basses-Alpes.

Terrain crétacé.

Devant préparer la session extraordinaire de la Société géologique de France, convoquée, en 1885, dans les montagnes du Jura, nous avons concentré nos études sur les couches jurassiques, objet spécial de ce congrès. En conséquence, nous aurons à enregistrer un moins grand nombre d'espèces de la série crétacée, pendant l'année 1885.

Nous avons reçu cependant du même M. Mandine :

Belemnites	bipartitus (Raspail),	néocomien,	Castellane (Basses-Alpes)
Ammonites	emerici (Rasp.)	id.	id.
Id.	tortisulcatus (d'Orb.),	id.	id.
Id.	quadrisulcatus (d'Orb.),	id.	id.
Id.	neocomiensis (d'Orb.),	id.	id.
Id.	verrucosus (d'Orb.),	id.	id.
Id.	fascicularis (d'Orb.),	id.	id.
Id.	cultratus (d'Orb.),	id.	id.
Id.	angulicostatus (d'Orb.),	id.	id.
Ammonites	macilentus (d'Orb.),	id.	id.
Id.	difficilis (d'Orb.),	id.	id.
Id.	ligatus (d'Orb.),	id.	id.
Id.	astierianus (d'Orb.),	id.	id.
Id.	calypso (d'Orb.),	id.	id.
Id.	dufresnoyi (d'Orb.),	id.	id.
Natica bulimoïdes (d'Orb.),		id.	id.
Autres natices indéterminables,		id.	id.
Cyprina rostrata (d'Orb.),		id.	id.
Cardium cottaldinum (d'Orb.),		id.	id.
Pecten robinaldinus (d'Orb.),		id.	id.
Autres pecten indéterminés,		id.	id.
Ostrea couloni (Agass.),		id.	id.

Ostrea tombecki (d'Orb.).	néocomien.	Castellane (Basses-Alpes).
Terebratula prælonga (d'Orb.),	id.	id.
Terebratula tamarindus (Sow.),	id.	id.
Autres terebratules,	id.	id.
Rhynchonella lata (d'Orb.).	id.	id.
Id. paucicosta (d'Orb.),	id.	id.
Echinospatagus cordiformis (d'Orb.),	id.	id.
Trochociathus,	id.	id.

Ces nombreuses espèces, presque toutes manquant à nos collections, ont été recueillies par M. Mandine dans les environs de Castellane. Ayant de la peine à les déterminer lui-même, faute d'ouvrages spéciaux, il nous les a adressées avec cette clause tout à fait gracieuse, que nous pourrions, en échange de l'envoi des déterminations, garder les fossiles, dont il a des doubles. Nous recommandons ce procédé aux nombreux amateurs dépourvus d'ouvrages spéciaux de paléontologie.

Indépendamment de ce lot important de fossiles crétacés, nous avons recueilli :

Belemnites bipartitus (Raspail),	néocomien,	La Chambotte.
Natica prælonga (d'Orb.),	id.	id.
Neritopsis meriani (Pictet),	id.	id.
Peltastes stellulatus (Cotteau),	id.	id.
Spongiaires,	id.	id.
Ostrea rectangularis (d'Orb.),	id.	Censeau (Jura)

Provenant du même département du Jura, M. Charpy, conservateur du Musée d'Annecy, nous a donné encore :

Ostrea tuberculifera (Kocher),	néocomien,	Mièges (Jura).
Serpula heliciformis (Goldf.),	id.	id.
Galeolaria neocomiensis (Desor),	id.	id.
Heteropora surculana (Michelin),	id.	id.
Bryozoaires et spongiaires,	id.	id.

Terrain jurassique.

Nous avons reçu d'abord quelques-uns des rares fossiles du Purbeck.

Lucina goldfussi, purbeck, Col de Banchet.
Corbula, id. id.

Ces deux fossiles, avec de nombreux fragments indéterminables, nous ont été donnés par M. Joseph Révil, pharmacien, notre zélé collaborateur :

Tylostoma, purbeck, défilé de Chailles.
Natica, id. id.

Ces espèces marines, intercalées dans le Purbeck saumâtre, ont été recueillies par M. Barbe, membre de notre Société, géologue plein d'ardeur, malheureusement atteint, depuis quelques mois, par une longue et cruelle maladie.

Le terrain portlandien de Charix (département de l'Ain) nous a fourni quelques bons types de *Nerinea trinodosa* (Woltz).

C'est surtout le Kimméridien qui était l'objet de nos recherches, cette année, au congrès de Champagnole. Nous avons recueilli, dans cette assise, de nombreux fossiles provenant de ses trois divisions principales : le *virgulien*, le *ptérocérien* et l'*astartien*.

Terrain virgulien.

J'ai recueilli :

Poissons, lepidotus itieri (Thiollière), Armaille.
Ammonites calisto (d'Orb.), id.
Aptychus, id.
Planorbis, id.
Hallobia itierii (Dumortier), id.
Ostrea virgula (Var.), id.
Acrocidaris nobilis (radiole), id.
Polypiers, id.
Zamites feneonis (Brongn), id.
Brachyphyllum (de Saporta), id.
Trigonia muricata (Ram.), virgulien, Oyonnax.
Turbo erinus (d'Orb.), id. La Balme-Yenne.
Itieria rugifera (Zittel), id. id.
Plaquettes de calcaire lithographique d'Aiguebellette.

Terrain ptérocérien.

M. Révil nous a remis de cet étage :

Turbo globatus (Buvigner),	route de Belley à Lhuis.
Nerinea,	cluse de Morillon (Jura).
Pterocera oceani,	id.
Ceromya excentrica,	id.
Pholadomia protei,	id.
Lima spectabilis,	id.
Mytilus subæquiplicatus,	id.
Id. jurensis,	id.
Trichites saussurei,	id.
Terebratula subsella,	id.

De mon côté, j'ai recueilli près de là :

Pterocera oceani,	route des Planches (Jura).
Astarte supracorallina.	id.
Ostrea pulligera,	id.
Terebratula subsella,	id.
Pseudocidaris thurmanni,	id.
Pareudea,	id.

Puis, dans le département de l'Ain :

Prosopon marginatum (Meyer),	bois de Tellières (Ain).
Ammonites calisto (d'Orb.),	id.
Turbo limosus (Quenst),	id.
Natica,	id.
Pterocera,	id.
Goniomya ornata (Goldf.),	id.
Pholadomya echinata (Agass),	id.
Astarte supracorallina,	id.
Opis,	id.
Gervilia,	id.
Pecten pertextus (Etal.),	id.
Lima,	id.
Ostrea solitaria,	id.
Terebratula pectunculus,	id.
Id. inconstans,	id.
Id. insignis,	id.
Id. bisuffarcinata,	id.
Acropeltis æquituberculata (Cotteau),	id.

Natica hemispherica (d'Orb.),	Charix (Ain).
Pleurotomaria monilifera (d'Orb.),	id.
Turbo epulus,	id.
Itieria staziscii (Zeuschn),	id.
Id. multicostata (Zittel),	id.
Id. cabaneti (Zittel),	id.
Nerinea mosœ (d'Orb.),	id.
Cryptoplocus consobrinus (Zittel),	id.
Ptygmatis carpathica (Zeuschn),	id.
Id. Pseudobruntrutana (Gemmel),	id.
Nerinea castor (d'Orb.),	id.
Patella problematica (Zittel),	id.
Lithophagus,	id.
Diceras lucii,	id.
Heterodiceras,	id.
Modiolaria,	id.
Pecten Globosus (Quenst.),	id.
Rhynchonella inconstans (d'Orb.),	id.
Thecosmilia laxata (Etalon),	id.
Cladophyllia thurmanni (Etal.),	id.
Stylina cespitosa (Etal.),	id.
Id. semitumularis (Etal.),	id.
Id. castellum (Etal.),	id.
Pareudea amicorum (Etal.),	id.
Natica hemispherica,	Pierre-Châtel (Ain).
Id. semiglobosa (Etal.),	id.
Id. eudora (d'Orb.),	id.
Itieria multicoronata,	id.
Id. staziscii (Zittel),	id.
Nerinea scalata (Woltz),	id.
Cryptoplocus consobrinus (Zittel),	id.
Melania calypsoïdes (Etal.),	id.
Pterocera ponti (Desor),	id.
Pleurotomaria,	id.
Patella,	id.
Astarte suprajurensis (d'Orb.),	id.
Id. percrassa (Etal.),	id.
Diceras arietina,	id.
Id. suprajurensis (Thurm),	id.
Perna subplana (Etal.),	id.
Avicula gervilioïdes (Contejean),	id.
Lima astartina (Thurm),	id.
Hinnites,	id.

Isoarca multistriata (Etal.),	Pierre-Châtel(Ain).
Ostrea	id.
Terebratula subsella,	id.
Id. pentagonalis,	id.
Id. insignis,	du lac d'Armaille.
Id. bisuffarcinata,	id.
Id. moeschi,	id.
Rhynchonella inconstans,	id.
Pseudodiadema superbum (Desor),	Pierre-Châtel.
Calamophyllia granulosa (Coby),	id.
Allocœnia trochiformis (Etal.),	id.
Cyathophora bourgueti (Etal.),	id.
Aplosmilia aspera (d'Orb.),	id.
Heteropera virgulina (Etal.),	id.
Dendrogyra,	id.

Terrain astartien.

Dans le département du Jura, nous avons rencontré l'astartien près de Chatelneuf et sur la route de Morillon à Saint-Laurent ; il n'y est caractérisé que par des *Waldheimia egena,* des *exogyra bruntrutana* et de rares *cidaris florigemma.*

En descendant au sud, nous l'avons trouvé plus riche déjà au Château des Prés, vers Morez. Mais ce n'est qu'à Montépile, à l'est de Saint-Claude, que j'ai recueilli des fossiles bien caractérisés. J'y ai reconnu :

Ammonites tenuilobatus (Oppel),	Montépile.
Id. acanthicus,	id.
Id. subinvolutus,	id.
Pleurotomaria,	id.
Lucina,	id.
Thracia,	id.
Ceromya,	id.
Gervilia,	id.
Ostrea,	id.
Waldheimia egena,	id.
Bryozoaires,	id.

Au Val de Fier, dans la Haute-Savoie, on trouve une richesse plus grande encore, surtout en céphalopodes :

Ammonites tortisulcatus,	Val-de-Fier.
Id. lothari,	id.
Id. fialar,	id.
Id. tenuilobatus,	id.
Id. tenuisculptus,	id.
Id. polyplocus,	id.
Pholadomya paucicosta,	id.
Avicula,	id.
Spondylus,	id.
Terebratula insignis,	id.
Rhynchonella,	id.

Je ne mentionne pas les fossiles de cet étage recueillis dans le département de la Savoie, à Lémenc, à Chanaz et au Mollard de Vions, parce qu'ils formeront l'objet d'une publication spéciale, que je prépare en ce moment.

Jurassique inférieur.

Au-dessous du Kimmeridien viennent les couches du jurassique moyen, de Wangen. A cet étage se rapportent :

Perna subplana, ravin de la Billaude (Jura).
Pinna, id.
Terebratula subsella, Chanaz (sous l'Eglise).

Avec quelques moules d'ammonites et de Cardium, ces terebratules sont les seuls fossiles qui aient été, jusqu'à ce jour, trouvés dans cette assise encore peu connue de Wangen, correspondant peut-être à l'ancien niveau *corallien.*

Sous le Wangen, viennent les masses d'*Effingen,* qui nous ont fourni :

Terebratula gallienci, ravin de la Billaude (Jura).
Asteropecten, id.
Ammonites plicatilis, Virieu-le-Grand (Ain).
Pholadomya pancicosta, id.

MM. Cordier et Allibert nous ont donné, de leur carrière de ciment :

Ammonites lothari (Opp.), mont du Chat (Savoie).
Id. martelli, id.
Id. tortisulcatus, id.

Dans l'oxfordien inférieur, couche de Birmensdorf, nous avons recueilli :

Natica, ravin des Pontets (Jura).
Pholadomya, id.
Gervilia, id.

M. de Grossouvre nous a fait don, pour notre Musée, de l'oxfordien :

Ammonites pichleri (Opp.), Niort.

et du callovien :

Ammonites athleta, Pas de Seu (Deux-Sèvres).
Id. euryptychus (Neumayr), id.
Id. anceps, de Pamproux et de Montcontour (Vienne).
Terebratula pala, Nevers.
Id. dorsoplicata, id.
Id. cor, La Châtre.
Rhynchonella varians, Nevers.
Collyrites ellipticus, id.

M. Charpy nous a envoyé le

Millericrinus charpyi (de Loriol), Andelot-lès-St-Amour.

Nous avons aussi du même niveau :

Ammonites hecticues, La Billaude (Jura).
Id. subbackeriœ, id.

et, ce qui est plus intéressant pour la Savoie, des fouilles faites en Savoie par M. Révil :

Amm. lamberti (Sow.), chemin de Montmélian à la Thuile.
Id. martelli (d'Orb.), id.
Id. murchisonœ (Sow.), mont du Chat.

On comprend que les échantillons recueillis dans notre département, dans des stations nouvelles, marquant ainsi des niveaux géologiques que nous ne connaissions point encore, ont double prix à nos yeux.

L'important envoi de M. de Grossouvre comprend encore :

Ammonites procerus (V. Seebach), fullers-earth, Nevers.
Terebratula sphœroïdalis, bajocien, Deux-Sèvres.

Cerithium jole,	thoarcien,	Saint-Amand (Cher).
Littorina subduplicata,	id.	id.
Leda rostralis,	id.	id.
Nucula hammeri,	id.	id.
Ostrea beaumonti,	id.	Thouars.
Rhynchonella cynocephala,	id.	id.
Thecocyathus mactra,	id.	id.
Belemnites clavatus,	lias,	Les Cottards (Cher).
Id. bruguieri,	id.	Le Chassin (Indre).
Id. id.	id.	La Pouillouse (Cher).
Id. umbilicatus,	id.	id.
Amm. spinatus (d'Orb.),	id.	Saint-Amand (Cher).
Id. maugenesti (d'Orb.),	id.	Les Cottards (Cher).
Id. centaurus (d'Orb.),	id.	id.
Id. jupiter (d'Orb.),	id.	Saint-Amand (Cher).
Id. loscombi (d'Orb.),	id.	id.
Terebratula numismalis,	id.	id.
Rhynchonella variabilis,	id.	La Pouillouse.
Id. rimosa,	id.	Les Cottards.
Belemnites brevis,	sinemurien,	Neuvy-le-Sépulcre (Indre).
Terebratula perforata,	id.	La Châtre.
Id. punctata,	id.	id.

Nous avons reçu de l'intelligent directeur des ardoisières de Saint-Colomban des Villards deux fossiles parfaitement caractéristiques et en excellent état de conservation :

Ammonites margaritatus, lias.
Id. mimatensis, id.

Terrains paléozoïques.

Notre zélé collaborateur, M. Lachat, ingénieur en chef

des mines, s'est occupé plus spécialement des terrains paléozoïques.

Il a donné à notre Musée un fort bel échantillon de

Pseudosigillaria monostigma (Grand-Eury), t. houiller de Flons, près de Flumet, recueilli par M. Glaize, conducteur des Ponts et Chaussées.

Il nous a remis encore une belle série envoyée par la Compagnie de La Mure (Isère). Nous y signalerons :

Syringodendron alternans, La Mure.
Id. var. id.
Calamites suckowii, id.
Id. cisti, id.
Annularia sphenophylloïdes, id.
Lepidodendron dichotomum (ou Sternbergi), jeune âge, La Mure.
Pecopteris unita, La Mure.
Tige peu définie, peut-être stigmaria, La Mure.
Annularia (var. intermédiaire entre le sphenophylloïdes et le radiata), La Mure.
Feuilles de cordaites (lacérées), La Mure.
Pecopteris selaginorachis, id.
Stigmariopsis inæqualis, id.
Cardiocarpus major, id.
Sphenophyllum truncatum, id.
Carpolithe? (qui n'est probablement qu'un nodule terreux), La Mure.
Asterophyllites hippuroïdes avec un fragment de sphenophyllum emarginatum et au verso pecopteris schtotheimi, La Mure.
Dichtyopteris munsteri, Servoz.

M. Lachat a déterminé un nombre considérable d'empreintes de plantes houillères, que possède notre Musée, entre autres :

Pecopteris arborescens, Communay (Isère).
Id. unita, Hauteluce (Savoie).
Id. pteroïdes, La Mure (Savoie).
Id. pluckeneti (var.), Communay.
Sphenophyllum thoni, Saint-Etienne (Loire).
Id. emarginatum, Communay.
Walchia filiciformis, Autun.

Sigillaria spinulosa,	Communay.
Calamites cannœformis,	id.
Id. ramosus,	id.
Sphenophyllum saxifragœfolium,	id.
Fruits fossiles,	id.
Annularia stellata,	La Mure.

En disséquant avec une patience et une dextérité merveilleuses un échantillon de calcaire devonien, tiré probablement de Néhou (Manche), il en a extrait :

Spirifer rousseaui (Marie Rouaut),	Devon.
Leptœna murchisoni (de Verneuil),	id.
Rhynchonella subwilsoni (de Verneuil),	id.
Trigeria guerangeri (de Verneuil),	id.

Au milieu de ces brachiopodes, on voit de nombreux fragments de *tentaculites,* genre peu connu, qu'on ne sait où classer. Il y a découvert surtout une splendide trilobite, le *Crypheus michelini* (Marie Rouaut). La tête se dessine comme une figure de singe grotesque. Un œil est en place, avec ses nombreuses facettes, qui semblent une légion d'yeux accolés. L'abdomen se trouve entouré de longues barbes parfaitement intactes, mieux conservées que dans l'échantillon même, qui a été figuré dans l'Album splendide de M. Bayle.

Ces déterminations enrichissent notre Musée de plusieurs genres et espèces qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans les vitrines de Chambéry.

Minéralogie.

Bien que la minéralogie ait progressé moins rapidement que la géologie, pendant l'année 1885; nous nous faisons cependant un devoir de citer quelques beaux échantillons donnés par la Compagnie de La Mure :

Cristaux de gypse formés sur les parois des galeries.
Anthracites divers du bassin de la Mure.
Diadochite (substance rare analysée à l'Ecole des Mines de Paris, par M. Carnot, $= Fe^2O^3, PhO^5 + Fe^2O^3, 2/3 So^3 + 15 HO$.)
Epsomite trouvée dans de vieux travaux incendiés en 1838 (analysée par M. Kuss, ingénieur des mines $= MgO, So^3 + 7 HO$).
Barytine cristallisée dans une faille de terrain houiller de Peychagnard.

M. Maillac, commandant du génie, nous a donné :

Smithsonite (carbonate de zinc) de Nedrouma (Oran).	
Céruse,	id.

Je devais citer encore des cristaux de formes rares, étudiés par M. Lachat, et dont les angles ont été mesurés par lui.

A la suite des échantillons dont notre Musée s'est enrichi, je crois devoir mentionner quelques espèces fossiles nouvelles, qui ont été créées et décrites par les savants continuateurs de la paléontologie française, sur des échantillons de ce Musée.

Millericrinus pilleti (de Loriol), callovien, Chanaz.		
Geniopygus pilleti (Cotteau),	kimméridgien,	vigne Droguet.
Codiopsis pilleti (Cotteau),	id.	id.
Glypticus sulcatus (Cotteau),	id.	id.
Id. loryi (Cotteau),	id.	id.
Peltastes valletti (Cotteau),	id.	id.

Nous espérons, une autre année, si Dieu nous prête vie et santé, et surtout si nos excellents amis continuent de nous venir en aide, pouvoir offrir une moisson plus riche encore.

L. Pillet,
Conservateur du Musée de minéralogie et de géologie.

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année

BULLETIN N° 2 — FÉVRIER 1886

Pressions barométriques moyennes : 723,27 à Annecy, 679,84 à Leschaux, 707,5 à Mélan. Maxima le 9 à Annecy et à Mélan et le 25 à Leschaux. Minima aux trois stations, le 3. Excursion du mercure : 19,1 à Annecy, 10,7 à Leschaux et 19,29 à Mélan.

Température. — Mois sec et froid. Moyenne à Annecy du maxima 5°, du minima —3°16, à 9 h du matin —0,84 Moyenne générale : à Douvaine 0°55, à Chamonix —2°,55, à Mélan —2°14, à Bonneville —0°86, à Leschaux ».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°03, de celle de puits 8°15.

Au Semnez, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février : le		7	15	22	28	...
Thermomètre.	maxima.	—0°1	2°9	4°9	1°9	...
	minima.	—17°6	—10°2	—7°8—	12°2	...
Baromètre à 0° :		629,2	623,3	623,7	620,8	.....

A cette station, la pression barométrique maximum est de 631,5 le 9, et le minimum 611 le 3. La température est presque toujours en dessous de zéro.

Pluie et neige. — Maximum d'eau 140m/m en 5 jours à Seythenex. Minimum 47m/m8 en 4 jours à Evian. Neige abondante la nuit du 3 au 4, donnant dans les hautes vallées 0m80 à 1 m. de neige ; à Taninges cette chute de neige est de 0m31, donnant 37m/m2 d'eau. Pendant le mois, 0m97 de neige aux Gets, 1 m. à Chamonix, 0m60 à Leschaux. Au Semnoz, il y en a 2m20 à partir du 3. L'eau recueillie à cette station est de 26m/m8.

Orage le soir du 1 à Seythenex et Leschaux. A Annecy, à 7 h. 50 soir, un éclair et un coup de tonnerre.

Observations diverses. — Vent très fort et grande pluie à Saint-Julien le 1 et le 2. A Sallanches, 0m40 de neige le 4. Dans les hautes vallées la circulation des voitures est arrêtée. Depuis plus de 30 ans on n'avait pas vu aussi grande quantité de neige. De Bonneville, le 7, une avalanche de poussière de neige descend la pente du Môle dans l'après-midi et comble le ravin du Pertuis. A cette station les abeilles sortent les 17, 18. De Douvaine, le 15, arrivée de corbeaux, le 21 de grives et d'allouettes, le 25 d'étourneaux et passage de ramiers, le 28 passage de vanneaux, à cette date primevères et pâquerettes fleurissent.

Le secrétaire adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

LES ANIMAUX DISPARUS DEPUIS L'APPARITION DE L'HOMME

(Suite et fin.)

De Madagascar, transportons-nous à la Nouvelle-Zélande. Ici, sur les terres reconnues par le capitaine Cook et sur les îles voisines, le monde animal doit attirer l'attention, car la faune est sans aucun doute la plus singulière des faunes actuelles. On ignore encore s'il y existe même un seul mammifère terrestre, mais les oiseaux sont en certain nombre, et parmi eux il est des types tellement curieux qu'ils impriment un caractère tout spécial à la région. Cependant les plus remarquables ont cessé d'exister.

Il y a près d'un demi-siècle, une découverte des plus inattendues produisit une véritable sensation dans le monde scientifique. Des ossements d'oiseaux de proportions gigantesques, et dont l'âge paraissait ne pas remonter bien haut, venaient d'être recueillis en différents points de la Nouvelle-Zélande. On avait le squelette entier d'une espèce dont la taille approchait de celle de la girafe et celui de plusieurs autres du même groupe, offrant des dimensions moins colossales. Ces oiseaux, éteints depuis une époque sans doute voisine de la nôtre et que nous ne connaissons cependant que par les débris qu'ils ont laissés, ont été appelés les *dinornis*. Les naturels, mille fois interrogés au sujet de l'origine de ces os d'un volume énorme, répondaient généralement que ces restes étaient ceux d'oiseaux connus chez eux sous le nom de *moas*. Les Maoris affirmaient même souvent que les moas existaient encore dans certaines parties des montagnes ; plusieurs prétendaient même en avoir vus, manière peut-être de se vanter, car

aucun fait précis n'a permis de prendre leurs dires pour l'expression de la vérité. Une vague tradition, néanmoins, paraît s'être maintenue parmi les habitants de la Nouvelle-Zélande, à l'égard des grands oiseaux disparus.

Lorsque les Maoris, chassés des îles Samoa par la famine et par la guerre, se réfugièrent, il y a cinq siècles, à la Nouvelle-Zélande, ils la trouvèrent vierge du pied de l'homme, mais peuplée de ces gigantesques oiseaux qui y vivaient nombreux sur ses plaines et dans ses forêts, où ils trouvaient leur nourriture dans les racines de certaines fougères. Comme il n'y avait pas d'autre gibier dans ces contrées, ils durent poursuivre d'une manière incessante ces grands oiseaux, qui leur offraient d'importantes ressources, car les immenses forêts qui couvrent ces îles ne fournissaient aux émigrants d'autre gibier, en dehors des moas, qu'un tout petit rat, le seul mammifère indigène, et quelques oiseaux de petite taille. Les nouveaux habitants firent donc une guerre acharnée aux monstrueux volatiles qu'ils rencontrèrent et, grâce aux produits de cette chasse, leur peuplade prospéra. Les Maoris, qui étaient doués d'une grande force, résistaient courageusement à leurs adversaires, et les mirent souvent hors de la lutte. Tandis que l'oiseau, conservant toujours la même manière de combattre, se bornait à repousser la force par la force, le Maori, armé de ses haches de pierre et de ses piques terminées par une arête de poisson, perfectionnait ses attaques et unissait la ruse à la violence. On comprend ainsi qu'attaqués et poursuivis avec cette imprévoyance destructive, les moas devaient disparaître.

Mais une fois détruits, où prendre une nourriture comparable à celle qu'ils avaient fourni. La population des îles s'était accrue avec rapidité, et la famine menaçait de nouveau ces habitants d'une terre inhospitalière. C'est alors,

sans doute, que prit germe ce cannibalisme affreux qui naguère encore régnait dans ce pays infortuné et qui existait, comme on sait, à l'époque de la découverte de la Nouvelle-Zélande. L'histoire de ce pays, pendant le siècle passé, n'est qu'une longue suite de récits de guerres d'anthropophages, monstruosités qui cessèrent en moins de vingt ans, lorsque l'introduction des animaux domestiques et de la pomme de terre par les Européens ouvrit à ces insulaires des ressources moins barbares. Poussés par la faim, les Néo-Zélandais, confinés dans leurs îles, n'avaient pu remplacer ce gibier à plumes que par un gibier humain. Quel autre motif que le besoin et la faim pourrait, en effet, pousser l'homme à dévorer son semblable ? Un phénomène aussi anormal, qui ne se rencontre même chez les animaux que comme une rare exception, ne saurait s'expliquer autrement. Ce n'est ni la barbarie primitive, ni la brutalité du caractère, ni le paganisme qui suffiraient pour faire comprendre un tel excès. Les indigènes des iles australes ont été poussés à s'entre-dévorer, par la même raison qui fait oublier aux naufragés qui manquent de vivres le respect de la chair même de leurs compagnons d'infortune.

On raconte que le chef zélandais Rauparaha, mort vers 1840 dans un âge très avancé, avait vu les trois périodes de l'existence de sa nation. Tout jeune, il avait encore pris part aux repas composés de racines de fougères et d'oiseaux des bois. Devenu homme, il avait entrepris des guerres de cannibales et mangé de la chair humaine. Vieillard et prisonnier de guerre sur un navire anglais, il dînait avec des Européens et à leur manière. L'histoire des digestions de Rauparaha résume donc, on peut bien le dire, l'histoire des peuplades de la Nouvelle-Zélande.

Nous avons, pour les oiseaux disparus des îles Mascarei-

gnes, des observations, des descriptions, même des figures dues à des voyageurs plus ou moins instruits, descriptions vagues, figures bien imparfaites, il est vrai, mais cependant devenues précieuses. Elles nous donnent au moins une idée générale de l'aspect, de la démarche, des couleurs, des habitudes des animaux perdus. Nous n'avons rien de semblable sur les oiseaux des îles australes. Seuls, des os épars ont permis de reconstituer des squelettes et de porter la comparaison sur les espèces les plus voisines qui habitent de nos jours en d'autres pays.

Les dinornis de la Nouvelle-Zélande avaient de très grands rapports avec les autruches et plus encore avec les casoars. En un mot, ils appartenaient à la même famille d'oiseaux coureurs. Le cou, les cuisses étaient nus, le corps était couvert de plumes dont les barbes restaient séparées et soyeuses. Incapables de voler, c'étaient des animaux sédentaires et lents. Ils avaient une grande force musculaire, une seule de leurs ruades étant capable de briser la jambe du plus robuste guerrier. Aussi, pour leur faire la chasse, avait-on recours à la ruse. La taille variait suivant les espèces. La plus grande avait au moins trois mètres et même, chez quelques individus, elle dépassait quatre mètres. Ils avaient donc environ deux mètres de plus que nos plus grandes autruches. D'autres espèces possédaient une taille moins considérable; d'autres aussi avaient des formes plus massives, les os des membres courts, trapus, énormes.

Un type de ce monde des bêtes emplumées qui peut être considéré comme le dernier et maigre représentant des oiseaux gigantesques qui peuplaient autrefois les mêmes parages, est encore actuellement vivant dans la Nouvelle-Zélande, bien qu'il semble qu'à son tour il soit aussi menacé d'une destruction totale dans un avenir prochain. Qu'on se figure des oiseaux coureurs du même groupe des autruches

et des casoars, réduits à la taille d'une grosse poule et réunissant au long bec de la bécasse les pattes des gallinacés. On a donné le nom d'*aptéryx* à ces créatures privées d'ailes, les *kiwis* dans l'idiome des Maoris. Incapables de se dérober par une fuite rapide, ils vivent à terre, où ils se creusent des terriers, ou élisent domicile dans des excavations naturelles. Endormis pendant le jour, ils sortent au crépuscule de leur retraite pour chercher les vers de terre, poursuivre les limaces et les insectes dont ils font leur nourriture. Autrefois, ces oiseaux n'étaient rares dans presque aucune partie de la Nouvelle-Zélande, mais plus tard, devenus objet d'une guerre continuelle de la part des hommes et des chiens, ils se sont retirés dans les solitudes où on les poursuit sans miséricorde. Quelques années encore et, selon toute probabilité, sera éteinte une des races les plus remarquables du monde des oiseaux, dont on n'aura plus, pour en conserver le souvenir, que les images, les descriptions et les dépouilles conservées dans les musées.

Au commencement de notre siècle, vivait encore dans la mer Glaciale un oiseau fort remarquable, habile à nager, incapable de voler, qui a complètement disparu de nos jours, et cela par le simple fait qu'on lui a fait une chasse trop acharnée. Le *grand pingouin* fournissait, en effet, autrefois une bonne partie de l'alimentation des peuples du Nord. Cet oiseau et ses œufs, ramassés par milliers dans les anfractuosités des rochers, étaient la ressource des hommes de mer et, de toute cette richesse, il ne reste plus rien, absolument rien. Il ne faut pas perdre de vue que l'on en a pris tant qu'il y en a eu, et chacun sait combien sa capture était aisée. On agissait sans aucun égard ni ménagement. Là où tant de monde trouve des provisions, l'idée d'économie ne vient à l'esprit de personne, car ce qu'on laisse aujourd'hui sera pris demain par un autre. Il

est pénible et même révoltant de penser qu'une espèce a été détruite par l'avidité et la voracité de l'homme. Aujourd'hui c'est à peine si on peut se procurer sa dépouille au poids de l'or.

Oiseau de la grosseur d'une oie, ayant les parties supérieures du corps d'un noir de velours, la gorge nuancée de brun et les parties inférieures blanches, le grand pingouin présentait des caractères zoologiques d'un intérêt particulier ; il était un intermédiaire entre le petit pingouin, apte à voler, qui visite les côtes de France pendant l'hiver, et les manchots des terres australes. A une époque assez reculée, il habitait les régions nord de l'Atlantique, jusqu'aux îles Féroé, aux Hébrides et aux Shetlands. C'est en Islande et sur les petits récifs voisins de Terre-Neuve qu'on le rencontrait le plus souvent, ces récifs, toujours battus par une mer houleuse, lui offrant un refuge et un abri assurés pour son nid. Dans un temps plus rapproché du nôtre, on le voyait encore communément au Groënland, en Islande, et dans le nord de la Norvège; dans les premières années du siècle actuel, il n'existait plus que sur les îles peu fréquentées des mêmes régions. Depuis quarante ou cinquante ans, on n'en a plus rencontré un seul nulle part, et maintenant le grand pingouin empaillé figure comme un objet d'une valeur inestimable dans quelques collections d'histoire naturelle.

Tout le monde s'aperçoit de nos jours encore de la diminution rapide des oiseaux. Les plus grandes espèces seront peut-être entièrement détruites avant un siècle.

Le *gypaète barbu* ou *laemmergeier,* le plus grand rapace d'Europe, toujours pourchassé à cause des dégâts qu'il commet dans les troupeaux de la montagne, a maintenant si bien disparu, qu'on ne le trouve plus guère qu'en Suisse, dans quelques vallées du Tessin et des Grisons.

Jadis, le *grand tétras,* le roi du gibier à plumes de nos

pays, était largement répandu dans les grandes forêts de l'Europe. Mais les déboisements qui sont la conséquence des progrès de l'agriculture, aussi bien que le zèle immodéré des chasseurs, ont déjà fait disparaître ce magnifique gibier de plusieurs contrées et le menacent d'une destruction totale. Dans les Vosges, comme dans le Jura, ses jours sont désormais comptés ; dans les Pyrénées, il est devenu presque introuvable. De plus en plus refoulé sur les hauteurs, on ne le trouve plus guère que sur quelques points épars du Jura et des Alpes, qui, grâce à leurs sombres forêts de sapins, peuvent encore lui offrir quelque tranquillité.

L'*outarde,* qu'on trouvait assez communément dans certaines parties de la France au temps de Buffon, est aujourd'hui d'une excessive rareté. Elle est très rare en France et en Espagne, assez rare en Allemagne et a à peu près complètement disparu de l'Angleterre.

Quant à l'*autruche,* qui dans les temps anciens était certainement plus commune qu'aujourd'hui, elle habitait des localités, des pays, où on ne la retrouve plus actuellement. Heureusement qu'on est parvenu à la garder et à la faire se reproduire en captivité, et qu'on a ainsi réussi à préserver de la ruine un oiseau dont l'utilité devient de jour en jour plus incontestable.

Les oiseaux, comme les mammifères, ont donc déjà perdu bien des membres de leur famille, et bien des espèces sont sur le point d'aller rejoindre celles qui ont à jamais disparu.

Que d'êtres ont ainsi passé et passent encore sur le théâtre du monde, pour s'anéantir peu à peu, ne laissant ici-bas, comme trace de leur passage, que quelques ossements conservés dans les gisements terrestres ! Et combien d'autres, sans doute, se sont aussi éteints sans laisser la moindre trace de leur existence.

Mais pourquoi tous ces animaux ont-ils disparu, pourquoi d'autres tendent-ils à subir le même sort ?

Leur destruction est une simple conséquence de la guerre naturelle et de la rivalité qui obligent chaque individu et chaque espèce à lutter pour son existence. Tous les êtres se trouvant exposés à des périls plus ou moins nombreux, sont en lutte perpétuelle pour défendre leur vie. Ils ont à redouter les intempéries des saisons, ils peuvent succomber si les aliments ne se rencontrent pas en quantité suffisante; des herbivores deviennent fatalement la proie des carnassiers, et quand aucune victime ne semble nécessaire, des combats meurtriers s'engagent pour l'occupation d'une place ou la conquête d'un butin. La destruction est une loi de la nature, mais cette destruction demeure contenue dans certaines limites. A côté des hasards qui sans cesse menacent l'existence de chaque créature, tout est mis en œuvre pour assurer la perpétuité des espèces. Ainsi la disparition complète de chacune d'entre elles n'est-elle possible qu'avec des conditions tout à fait exceptionnelles.

Il est facile de voir que lorsque la lutte s'est terminée par l'extinction d'une espèce, ou par un appauvrissement considérable du nombre de ses représentants, l'homme, qui dans tous les temps et dans tous les pays s'est toujours signalé par sa rage de destruction, y a généralement joué le rôle principal, celui de vainqueur. Nous ne ferons d'exception que pour les grands mammifères de la période quaternaire, contemporains de notre race, comme le mammouth, le rhinocéros, l'ours des cavernes, dont la disparition doit être surtout attribuée à des causes physiques. Ce sont d'ailleurs les animaux les plus grands qui, dans cette guerre exterminatrice, succombent les premiers. On peut même dire que tous les animaux de grande taille, à l'exception de ceux qui ont acheté leur existence par la

servitude, sont fatalement condamnés à périr par la main de l'homme, car le profit que nous pouvons espérer tirer d'eux est proportionné à leurs dimensions, aussi bien que le danger dans lequel ils peuvent nous mettre. Comme ce sont, du reste, les animaux dont la chasse est la plus avantageuse, ou dont la destruction importe le plus à la sécurité de l'homme, ils se trouvent ainsi les plus exposés à disparaître de toute région où ils se trouvent. Ce qui abrège encore la lutte et en hâte le terme fatal, c'est que les grands animaux sont toujours relativement peu nombreux, à cause de la difficulté qu'ils ont à trouver leur subsistance ; leur entretien coûte trop cher à la nature pour qu'ils puissent se multiplier comme le petit peuple. Depuis les premières époques géologiques, la diminution progressive de leur nombre est devenue d'autant plus rapide, qu'ils doivent désormais compter l'homme parmi les nombreux compétiteurs qui leur disputent la surface de la terre ; aussi l'âge actuel peut-il être considéré comme appelé à devenir le témoin de l'achèvement de leur ruine.

La destruction des grands animaux accomplie par l'homme dans l'espace de quelques siècles fait, en effet, présager un immense appauvrissement de la nature dans un avenir plus ou moins lointain. L'extinction d'une foule d'espèces s'est déjà opérée avec une rapidité désespérante. Chose étrange, partout où pénètre la civilisation, la dévastation commence et s'achève plus ou moins vite.

Le moment est arrivé où la science des êtres vivants doit se hâter d'achever son œuvre, car de nouveaux types et des plus remarquables sont sur le point de se dérober à son étude, pour aller rejoindre l'immense ossuaire où sont déjà rassemblées tant de formes éteintes. Il n'y a certes pas de témérité à avancer que plusieurs des formes animales de l'époque actuelle sont menacées du même sort dont

le lamentin colossal de la mer de Behring, les gigantesques moas de la Nouvelle-Zélande, l'immense épiornis de Madagascar, le dronte, le plus massif pigeon qui ait jamais existé, le géant de Maurice, la plus grande des poules d'eau, ont déjà été victimes dans l'espace de deux siècles à peine.

Du reste, sur la terre, il n'y a place que pour un nombre déterminé d'êtres vivants, et la tendance à la multiplication indéfinie est sans cesse contre-balancée par de nombreuses causes de destruction. Dès sa naissance, l'individu est obligé de lutter contre les conditions physiques de la vie, contre ses semblables, qui lui disputent les moyens d'existence, et contre ses ennemis naturels, que leur instinct pousse à le détruire. Ainsi vivre, c'est combattre, l'existence de chaque être dépendant de la somme de résistance qu'il peut opposer à la concurrence vitale. Par une impitoyable loi naturelle, la vie ne peut être entretenue que par la mort, et le combat que se livrent les êtres vivants sur la scène du monde, est certainement une des causes principales de la disparition de plusieurs espèces et doit être indiquée comme une de celles qui ont le plus puissamment exercé leur influence dans la suite des âges, sur les éternelles modifications des formes vivantes.

M. DE TRIBOLET.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

La Saint-Josët (1870).

(Air : *Dans un grenier qu'on est bien à vingt-ans.*)

I.

Grand saint Josët, qu'on' a viu sur la têrra
Buçhir cmë nos d' l'état dë sarpêtir,

Manyir l'haçhon, la varlopa, l'équêrra
Et tot c' quë n's ins d'instrumêts dyês rli ptir,
Tant d' la détrâ quë d' la gojhe et d' la goéta,
P' gagnir ton pan t'âs travaillâ tandis;
Et p' tés vartus t'âs chu t' faire onna chaita,
Cmë jamais nyon n'ên' ut dyês l' paradis. (*Bis.*)

— Grand saint Joseph, qu'on a vu sur la terre bûcher, comme nous, de l'état de charpentier, manier la petite hache, la varlope, l'équerre et tout ce que nous avons d'instruments dans ce métier, autant avec la hache à long manche qu'avec la gouge et la serpette, pour gagner ton pain, tu as travaillé de toutes tes forces, et par tes vertus tu as su te faire un siège *(une place)*, comme jamais personne n'en eut dans le paradis.

II.

Tâi quë vgnivâs d' la famillë roïala,
D'on simplyo ovrir t'âs subi l' rudo sôrt,
Mais t' fûtës p' grand avoéc la taravala
Q' tôs rlôs d' ta race avoéc lâur scéptre d'ôr.
Dyês ta maîson s' t'itâs loê d'étre richo,
T'âs poui rguétâr lôs palais cmë d' taudis,
Pêdêt q' çhiz lâux él n' régnë quë lo vicho,
T' vëivâs çhiz tâi c' quë régne ê paradis.

— Toi qui venais de la famille royale, d'un simple ouvrier tu as subi le rude sort, mais tu fus plus grand avec ton foret que tous ceux de ta race avec leur sceptre d'or. Dans ta maison si tu étais loin d'être riche, tu as pu regarder les palais comme *des* taudis, car quand chez eux il ne règne que le vice, tu voyais chez toi ce qui règne en paradis.

III.

Dâis quë l' matin vgnîve éclyairâr tés bôbës,
Jusqu'à la nét t' vëivâs dzos tôs jus
La sainta Mâre, ên tricotêt sés rôbës,
Sur sés jhënâux bricir l'Efant Jésus.
P' norrir lo ptiout, p'hablyir la sainta Viarjhë,
On t' vët tojhors, lôs dous brais dégordis,

Drëssir ton boès u l' plëyir cm' onna varjhë
Et d' l'atëlyir lés faire on paradis.

— Dès que le matin venait éclairer tes copeaux, jusqu'à la nuit tu voyais sous tes yeux la sainte Mère, en tricotant *(cousant vite)* ses robes, sur ses genoux bercer l'Enfant Jésus. Pour nourrir le petit, pour habiller la sainte Vierge, on te vit toujours, les bras dégourdis, dresser ton bois ou le ployer comme une verge, et de l'atelier leur faire un paradis.

IV.

Sur d' richës napp' et diès dë finn's assittës,
Quand lôs ràis mdyont l'impôt q' le peuplyo suè,
Tài, të vëivàs sês nappës, ni sarvittës,
L' divin Jésus mdyir diès rn' écoalla d' boès.
Së t' në povâs, p' la rèdrë confortàblya,
Des gibiers fins u ptâ l' salmigondis,
Avoéc l' mépu q' të ptissàs sur la tàblya,
T' povàs dinâr, cmë r'n ange ê paradis.

— Sur de riches nappes et dans de fines assiettes, quand les rois mangent l'impôt que le peuple sue, toi, tu voyais sans nappes, ni serviettes, le divin Jésus manger dans une écuelle de bois. Si tu ne pouvais, pour la rendre confortable, des gibiers fins y mettre le salmigondis, avec le petit peu que tu mettais sur la table, tu pouvais dîner, comme un ange au paradis.

V.

Dzos sôs hàillons, quand on pouvr' à ta peurta,
P'avaîr de scors, vgnivë têdrë la man,
T' savâs l'archaivre ét tojhors faire ê seurta
De n' l'êmandâr qu'avoéc on bocon d' pan.
Avoéc l'arjhèt qu'éls tnyont diès d' bors' avârës,
Quand du bon Diu rlôs riçhos sont maudits,
Tài qu'avâs soê du pouvro cmë d'on frârë,
T' lés a montrâ lo çhmin du paradis.

— Sous ses haillons, quand un pauvre à ta porte, pour avoir du secours, venait tendre la main, tu savais le recevoir et toujours faire en

sorte de ne le renvoyer qu'avec un morceau de pain. Avec l'argent qu'ils tiennent dans des bourses avares, quand du bon Dieu ces riches sont maudits, toi qui avais soin du pauvre comme d'un frère, tu leur as montré le chemin du paradis.

VI.

Qu'él fussë têdre u bin dur à la rfênta,
Du caté d' boès travaillà p' ton riflyâr'd,
T' fassàs sortir d' quê païr la patêta,
La parsonëll' ét l' tribut à Césâr'.
Et diês rli têps, s' lés' aiglye' impérialës
Tgnivôt dzos làux lôs peuplye' éparvaudis,
Sês t'inquiëtàr d' lâurs griffës, ni d' lâurs' âlës,
T' itàs çhiz tài cmë diês on paradis.

— Qu'il fut tendre ou bien dur à la refente, du morceau de bois travaillé par ton riflard, tu faisais sortir de quoi payer la patente, la personnelle et le tribut à César. Et dans ce temps, si les aigles impériales tenaient sous elles les peuples épouvantés, sans t'inquiéter de leurs griffes, ni de leurs ailes, tu étais chez toi, comme dans un paradis.

VII.

Grand saint Josët, qu'on n's a baillà p' modélo,
Nos désirins t'imitàr jusqu'à bot.
Fâs q' çhacon d' nos à ta réglya fidélo,
Pêdêt la vià, menaît biên son rabot.
Et d' la détrâ, cmë d' la gojhe ét d' la goéta,
Après avaîr buchà, cmë tài jadis,
Qu'à çhâcon d' nos Diu baillaîse onna chaita,
P' allâr vérs tâi çhantâr diês l' paradis.

— Grand saint Joseph, qu'on nous a donné pour modèle, nous désirons t'imiter jusqu'au bout. Fais que chacun de nous à ta règle fidèle, pendant la vie, mène bien son rabot. Et de la grosse hache, comme de la gouge et de la serpette, après avoir buché comme toi jadis, qu'à chacun de nous Dieu donne un siège *(place)* pour aller près de toi chanter dans le paradis.

A. CONSTANTIN.

LE BOURG FÉODAL DU VALENTIN A TURIN

Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne (section de l'Art rétrospectif).

Une des curiosités les plus intéressantes de Turin, c'est aujourd'hui, de l'avis de tous les voyageurs, le joli bourg moyen-âge, à demi caché dans la verdure qu'on découvre à l'extrémité du parc du Valentin, sur la rive du fleuve. C'est un dernier vestige de cette belle Exposition italienne de 1884, que tout semblait favoriser au début, et dont la réussite fut si tristement compromise par l'apparition du choléra dans les contrées subalpines.

Dans de précédentes expositions de l'art et de l'industrie — lisons-nous dans un document officiel — on n'avait songé qu'à rassembler des objets précieux ou curieux de diverses époques, et ce rassemblement donnait invariablement l'idée d'une riche boutique d'antiquaire, où la même vitrine renferme le ciboire bysantin, le psautier gothique, l'éventail Pompadour, la tabatière et la montre émaillées; le public sortait d'une visite à de semblables expositions archéologiques l'esprit fatigué de notions confuses, et se trouvait incapable d'assigner soit une date soit une provenance certaine à aucun des objets qu'il avait eus sous les yeux. Cependant la connaissance qu'il importe tout particulièrement de donner à la foule est celle des caractères généraux que présentent à certaines époques les produits de l'art et ceux de l'industrie, car — pour l'ouvrier, comme pour l'amateur, — ces caractères constituent le style. Il est vrai que les gens instruits peuvent acquérir cette con-

naissance par les livres, mais le public ne se l'assimile que par la vue des objets qu'on lui présente. Ces considérations, très justes, firent d'abord songer les promoteurs de l'exposition artistique rétrospective à entreprendre la reproduction fidèle, non d'un seul édifice, mais d'une série de constructions dont les formes architectoniques, la peinture décorative, puis le mobilier et même les ustensiles, fussent empreints des caractères d'époques diverses, dès l'an mille jusqu'au temps moderne. Malheureusement ce projet était beaucoup trop vaste et d'une réalisation très coûteuse, puis les documents historiques étaient rares et d'une authenticité douteuse pour les temps les plus éloignés. On risquait ainsi d'ôter tout crédit à la représentation plastique des choses du passé. On convint donc qu'il était préférable de se restreindre et, sur la proposition du professeur Alfred d'Andrade, la Commission décida que la construction projetée reproduirait « un bourg féodal du XVe siècle, » époque où les grandes familles de la noblesse piémontaise avaient encore leur demeure dans les villages de la plaine ou sur le revers des vallées alpines, tandis que d'autres familles, enrichies par le commerce, ornaient les villes de constructions nouvelles, sans modifier sensiblement le style de l'architecture lombardo-piémontaise. De nos jours, Chieri et Asti gardent encore plusieurs de ces intéressantes constructions privées.

Entre un grand nombre de châteaux piémontais du XVe siècle, il en est deux qui ont conservé jusqu'à nous leur aspect primitif extérieur et leur agencement intérieur. Ce sont ceux de *Fénis* et d'*Issogne,* dans la vallée d'Aoste, l'un et l'autre appartenaient autrefois aux seigneurs de Chalant. Le château d'*Issogne,* riche et majestueux, a été restauré et orné par les soins du peintre Victor Avondo, et grâce à cette intelligente restauration, il a échappé au

danger de tomber en ruine, tandis que *Fénis,* aujourd'hui humble ferme, peut être détruit par un incendie, ou simplement approprié aux besoins d'une exploitation rustique. Déjà les parties du château devenues inhabitables sont menacées par leur vétusté d'une destruction prochaine ! Ces circonstances particulières étant connues de la Commission, la déterminèrent à choisir de préférence comme modèle ce poétique manoir. On désirait particulièrement reproduire son *cortile,* soit la cour intérieure, son escalier et ses galeries. Le château d'*Ivrée* fut celui qu'on eut en vue pour rendre l'aspect intérieur et l'appareil de la défense. Quant aux dispositions intérieures : la belle salle baronnale du château *della Mantà* [1] et les décorations des « soffites » du château de *Strambino,* dans le Canavèse, fournissaient de précieux documents. En réalité, la « Rocca » du Valentin, ne devait être, dans son ensemble, l'exacte reproduction d'aucun modèle existant, mais chaque détail de l'œuvre, et l'ordre dans lequel ces détails seraient disposés étaient le résultat de nombreuses études faites ça et là d'après les restes si variés des constructions seigneuriales qu'on voit encore en Piémont.

On comprend que le village ne pouvait pas mieux être l'identique reproduction d'une bourgade du xve siècle, époque où les maisons notables (quand il s'en trouvait dans une localité) étaient enlaidies par le voisinage immédiat de mâsures sans nom et sans forme ; outre qu'il ne reste aujourd'hui nulle part aucun vestige d'un tel réalisme : l'œuvre plastique qu'on avait en vue devait être assimilée — disait-on — à une collection d'objets remarquables, destinés à un musée archéologique, ou mieux encore, à un de ces dictionnaires de l'Art, dans lequel on a

1 Appartenant autrefois aux marquis de Saluces.

choisi judicieusement les spécimens des « illustrations » et où l'on n'a recueilli que ceux qui paraissent dignes d'être étudiés, sans avoir aucun souci des autres.

Telles furent les considérations générales, les prolégomènes, qui prévalurent dans la Commission artistique rétrospective au début de son œuvre, que le respect de la vérité historique devait surtout caractériser. MM. Alfred d'Andrade, pour les études architecturales, Albert Gilli, pour les recherches documentaires du mobilier, M. le comte Pastoris, pour celles de la peinture décorative, apportèrent leur précieux concours à la réussite de l'entreprise. Elle demandait encore, on le comprend, les lumières de la Commission tout entière et la concorde de tous ses membres. Ceci fut l'œuvre du président, marquis Fernand de Villanova, dont l'heureuse influence personnelle sut discipliner les forces actives de la Commission, mettre à profit toutes les aptitudes et les diriger ainsi vers un but utile.

I.

Le premier objet qu'on remarque, à proximité de l'entrée du bourg féodal du Valentin, est une croix élevée au bord du chemin, telle qu'il en existait au moyen âge hors de la porte d'une « villette » et telle qu'il s'en voit encore plusieurs en Piémont, notamment à l'entrée de *Sant Antonio di Ranverso* et aux abords d'*Avigliana*. Le pittoresque spécimen qu'on voit ici est la copie de la croix de *Fénis*, dans la vallée d'Aoste; ses figures en relief en font un intéressant morceau de sculpture décorative.

Après avoir passé devant la croix, on rencontre le « tornafol, » soit tournoire, dont il n'existe plus de spécimens originaux, selon toute probabilité, mais les antiques manuscrits, les gravures et les fresques ont souvent re-

produit cet engin, destiné à rendre le passage plus difficile [1]. D'ordinaire, l'enclos extérieur venait ensuite et remplaçait modestement, pour le plus grand nombre des « castelli, » l'avant-porte en maçonnerie qui défendait l'entrée des villes et des châteaux-forts [2].

Du côté de la place, l'enclos était borné par la palissade courant sur le revers extérieur du fossé, parallèlement au mur d'enceinte, ou aux grandes levées de terre qui fréquemment, à défaut de murailles, protégeaient le bourg contre un coup-de-main. Quant à ce mur d'enceinte, on sait qu'il reliait les tours de garde, on sait aussi qu'une galerie couverte, dite « corridor, » en suivait intérieurement tous les contours, à la hauteur des créneaux, pour les besoins de la défense. Toutes ces dispositions ont été suivies au bourg « emmuraillé » du Valentin, et comme la forme des créneaux — tantôt arrondis au sommet et tantôt encochés — a distingué les châteaux guelfes des châteaux ghibelins dans les luttes du moyen âge, on a poussé la scrupuleuse recherche de la vraisemblance jusqu'à donner cette dernière forme « à queue d'aronde » aux créneaux qu'on voit ici : le parti de l'empire, soit des ghibelins, ayant toujours prévalu en Piémont.

Avant de franchir le pont-levis, semblable à ceux qui se mouvaient à contre-poids et à béliers, on remarque de curieuses peintures, au-dessus de la porte ; les fresques originales qu'on a reproduites ici se voient au castel *di Magra,*

1 Bas-latin, TORNAFOLIUM : *propugnaculi genus ut* DATIFOLIUM, selon Ducange — « au nombre des dépenses extraordinaires, figure... la confection des *manteaux,* des *brétèches,* des *tornafols* et autres défenses en bois usitées avant l'invention de la poudre » — L. Menabrea, Histoire de Chambéry, L. II, chap. XVIII.

2 On voit en Piémont plusieurs de ces « avant-portes » : au château de Trana, à celui *del Pavone,* près d'Ivrée et aussi à *San Giorgio,* dans le val de Suze.

près de Rivarolle. Je signale aussi — entre le guichet et la porte — « l'homme sauvage » veillant à la défense de la cité : sorte d'allégorie naïve qu'on reproduisait fréquemment pour ce genre de décoration spéciale. La tour carrée que surmonte l'échauguette du beffroi est imitée de celle du « refuge » d'*Oglianisco,* dans le Canavèse. Elle présente cette particularité curieuse de n'avoir que trois faces murées : la quatrième face (celle qui est à l'intérieur du bourg) étant entièrement ouverte, comme le conseille Vitruve. On suivait généralement ce précepte, afin que la tour d'entrée fut intenable à l'ennemi dans le cas où celui-ci serait parvenu à s'en emparer. Un homme de garde, ou, comme on disait au xv[e] siècle, « une gayte » séjournait à toute heure dans le beffroi d'un castel. De ce poste élevé, l'homme épiait si quelques gens d'apparence suspecte ne s'approchaient pas de la villette pour l'entreprendre « par mal engin. » S'il survenait dans la campagne quelque incident extraordinaire, comme une « fortune de feu » ou le haro populaire, il en donnait avis aussitôt à la garde du château : le jour en agitant un « drapelet », de nuit en allumant un torchis goudronné qu'il suspendait extérieurement dans un corbillon de fer. Le plus souvent une première tour de garde, dite « la bicoque », se dressait dans quelque site favorable, à un kilomètre (quelquefois à deux ou trois) d'un castel. Ce poste avancé correspondait par les mêmes signaux avec le beffroi de la place. Il existe encore de telles « bicoques » en Piémont. On en voit une, à trois kilomètres d'*Avigliana,* du côté de Turin, et deux autres à un kilomètre de *Villanova d'Asti,* l'une est située au levant, l'autre au couchant de cette ville. Une quatrième « bicoque » est celle de *la Val'sorda,* près de Carignan ; c'est la plus considérable de celles que j'énumère. La Commission de l'Art rétrospectif eût désiré reproduire un de ces inté-

ressants vestiges de tour isolée en vedette, mais l'emplacement dont on disposait ne permettait pas d'en donner une juste idée et les architectes durent renoncer à ce projet.

Quand le visiteur a franchi le seuil de la porte à larges battants, fermant l'entrée [1], il remarque dans le passage, sous la tour, le cabestan du pont-levis, et, contre la muraille, une image sainte devant laquelle brûle un luminaire. Mais nous voici dans le bourg ; à droite se présente le hangar du forgeron et la fontaine banale [2], à gauche le petit hospice des pèlerins voyageurs et, vis-à-vis de nous, la rue étroite et tortueuse dont la première maison à droite est de bonne apparence [3]. Elle doit appartenir, j'imagine, à quelque notable. Cette rue n'est pas pavée, car on n'a pas prétendu donner au bourg du Valentin l'aspect d'une ville. Or, au milieu du XVe siècle, c'est à peine si l'on se disposait à paver certaines rues de Turin. « On avait commencé en 1437 — dit l'érudit historien Cibrario — par la *via Dora-grossa,* qui, par ordre du Municipe, fut pavée... aux frais des propriétaires voisins, puis ce fut tout ; le pavage des autres rues et places de la ville date seulement du commencement du XVIe siècle. »

Arrêtons-nous devant ce petit logis hospitalier [4], qui « albergeait » pour la nuit les pauvres pèlerins et gens de pied en voyage et où, le matin, on leur donnait encore « la pitance. » — « Il en existe de pareils dans tous les bourgs du pays, soit en dedans, soit en dehors des portes, » écrivait en 1529 Benedetto Varali, dans sa prolixe histoire de Florence. Mais n'était-ce pas une pensée touchante qui dirigeait alors les bienfaiteurs d'un hospice dans le choix

1 D'après une porte existant à *San-Michele,* au val de Suze.
2 D'après celle d'*Oulx* et celle de *Sallebertrand.* — Idem.
3 D'après une maison existant à *Bussoleno.*
4 D'après les hospices de *Saluces* et d'*Avigliana.*

de l'emplacement, à l'entrée de la localité ! On voyait encore un logis semblable à *Serravalle,* dans le Trévisan, il y a une quarantaine d'années ; à *Bogliasco,* près du lac de Garda, la maison qui était destinée à cet usage charitable existe encore à l'entrée de cette localité; ajoutons que notre hospice fictif du Valentin est décoré de fresques intéressantes : « San-Vito qui visite les malades, » et plus bas les armes héraldiques de *San-Rocco* et de Montferrat [1]. Sous le portique du logis est « l'ouvroir » du forgeron : maître Guiseppe de Trino, nous dit le catalogue. Cet artisan travaille encore les jours de solennités archéologiques, et martelle le fer devant les amis de l'histoire, absolument comme un vrai « fabre, pontonnier [2] ou séraillon [3] » du xve siècle.

Entre l'hospice et la maison suivante on a réservé un étroit espace ou ruelle. Ce *chiasso* recevait ordinairement les eaux ménagères et autres des logis voisins : car les « aises » donnaient toujours de ce côté. Les curieux de naturalisme peuvent se renseigner à ce propos en lisant Boccace, nouvelle V, seconde journée. Ils apprendront la mésaventure du pauvre Bel-André de Peyrousse, et ces chercheurs infatigables m'excuseront alors de ne pas insister ici sur un détail de mœurs trop intime. L'entrée du *chiasso* était toujours close du côté de la rue, soit par un briquetage, haut de deux mètres environ, soit autrement.

En face de l'hospice du Valentin, la première maison de la rue, à droite, est ornée d'une fresque importante, représentant une danse de bouffons [4], l'escalier qui conduit à

1 D'après de vieilles peintures qu'on voyait encore, il y a peu d'années, à *Capriata d'Orba,* près d'Alexandrie.

2 Le pontonnier forgeait le *ponton,* soit le casque, sans la visière, le ventail et le gorgerin.

3 Serrurier, — soit fabricant de *sérailles...*

4 D'après une peinture qu'on voyait naguères sur la façade d'une auberge à *Lagnasco.* Un sujet semblable se voit encore à *Alba.*

l'étage est extérieur. Cette maison et la suivante étaient occupées, pendant l'Exposition, par les « potiers en l'art de terre, » dont les excellents produits céramiques sont exactement semblables à ceux du Musée civique de Turin. Les gens riches comme les pauvres, les nobles comme les vilains se contentaient fort bien, au xve siècle, de cette faïence grossière et naïvement décorée, dont on trouverait encore aujourd'hui la dernière réminiscence dans la poterie destinée aux cuisines villageoises.

La seconde maison, du même côté, est à portiques formant deux arcades sur la face [1], des crampons de fer sortent de la muraille, sous les fenêtres, ils étaient destinés à soutenir une perche mobile, car déjà au xve siècle les ménagères piémontaises étendaient à l'air ou exposaient au soleil quantité d'objets de literie : les drapels, les couvertoirs, les loudiers, les paillasses, puis les chausses, les béguins, les langes, les escafignons. Toutes les grandes villes de résidence royale, comme aussi les moindres villages, jouissaient en permanence de cette « exposition » vraiment nationale et sans cesse renouvelée. Etait-elle destinée à charmer les passants ? Je ne sais, mais il est certain qu'à cette époque on n'en avait pas d'autres.

A gauche, après l'hospice, on passe devant un logis dont le mur de face est élevé sur une poutre-maîtresse que supportent cinq gros piliers arrondis et peints [2] ; c'est ici qu'on trouve l'ouvroir du chaudronnier, soit : du « peirolier et fabricant de coquasses ». Entre cette maison d'artisan et la suivante s'ouvre une ruelle qui descend jusqu'au fleuve. Elle est couverte à son entrée d'un auvent appuyé sur une

1 D'après une maison existant à *Frossasco*, près de Pignerolle.

2 D'après une maison à *Bussoleno*.

arcade crénelée; cette entrée du côté de la rue est aussi fermée d'une claire-voie [1].

Quant à la maison suivante, le visiteur studieux ne peut plus en vérifier l'exacte reproduction d'après le type original, car il n'existe plus, malheureusement. Au printemps de 1883, et tandis que les délégués de la Commission poursuivaient leurs recherches, cette pittoresque maison et la tour dont elle est flanquée se voyaient encore à *Alba*, mais l'une et l'autre furent démolies peu après. « Nous eûmes à peine le temps d'en achever les dessins et d'en relever les mesures, dit M. le professeur d'Andrade, en sorte qu'il n'en reste aujourd'hui d'autres vestiges que notre étude. »

Les « fénestrelles » qu'on remarque ici, au-dessus et aux côtés des grandes fenêtres, rappellent une disposition architecturale qu'on retrouve dans plusieurs palais toscans [2]: elles étaient destinées à éclairer la voûte ou le soffite d'une grande salle. Le sceau monogramme, au nom de Jésus, qui décore la façade et celui qu'on voit sous le portique ont été copiés à *Avigliana* et à *Polonghera*. On sait combien sont fréquentes, en tous pays chrétiens, les reproductions de ce religieux emblème. — Sous le portique, était l'ouvroir du menuisier, soit du « chapuiseur de menuiserie, » ou de « l'escrinier » pendant l'Exposition de 1884, mais ce maître-chapuis était absent quand j'ai visité le bourg l'an passé. Peut-être avait-il fait un vœu à sainte Anne ? peut-être chômait-il quelque bonne fête carillonnée ? Je ne saurais le dire et n'ai pas pris le soin de m'en informer.

A propos de la tour adjacente à ce logis [3], rappelons que les bourgades italiennes du moyen âge renfermaient, comme

1 D'après une porte de construction semblable, à *Avigliana*.
2 A Florence : aux palais Spini et Grianfigliazi, à Pistoie : au palais de Commune.
3 D'après la tour de *Verzuolo*, près Saluces.

les villes, de nombreuses tours appartenant aux familles notables. — « Il arriva — dit Villani dans sa chronique florentine — que ces discordes civiles durèrent longtemps. On combattait derrière les barricades..... on combattait aussi d'une tour à l'autre, car il y en avait beaucoup à Florence en ce temps-là [1]. » « A *Chieri*, la principale défense de la cité consistait dans ces tours, dont les maisons nobles et celles des notables bourgeois étaient toujours fortifiées » — dit Cibrario. — Il est vrai que la législation donnait alors de certains privilèges aux possesseurs d'une tour, afin de favoriser ce genre de constructions dans les villes, dont elles facilitaient la défense. Une maison à grande tour ne pouvait être vendue au plus offrant, le fisc ne pouvait la saisir et moins encore la faire démolir et vendre les matériaux pour défaut d'amende encourue. Enfin le « retrait-lignager » pouvait, en cas de vente, être exercé par la famille [2]. Le petit bourg de *San-Giminiano,* près de Sienne, est, encore aujourd'hui, hérissé de ces tours construites pendant les troubles du moyen âge ; en Piémont, on en voit à *Chieri,* à *Suse,* à *Ivrée,* on cite celles de *Cuorgnè* comme particulièrement massives et fort hautes.

Après la tour dite « d'Alba, » devant laquelle nous nous sommes arrêtés, on voit à gauche une maison dont la partie inférieure, soit le portique, fut copiée à *Cuorgnè* d'une construction remarquable. Les gens de l'endroit la nomment « la maison du roi Ardoin », car il est admis dans le Canavèse que tous les vieux logis, depuis l'ouvroir du XIVe siècle de *Cuorgnè* jusqu'à la salle du château de *Valperga,* dont le style est du XVIe, sont contemporains du légendaire marquis *d'Ivrée,* roi d'Italie..... ou de Lom-

1 Chron. lib. VI, cap. XXXIII.
2 Voir *Statuts de Chieri.* Chap. XXXII, XXXIII, XLII, etc.

bardie [1]. Les deux « ouvroirs » de ce logis, tel qu'on le voit à *Cuorgnè,* sont d'une rare conservation, et la reproduction en était particulièrement désirable. Pendant l'Exposition turinoise, l'une de ces boutiques était occupée par la tisserande, ou plus exactement la « tissotière » qu'on voyait jouer de la navette devant les curieux, l'autre emplacement était l'officine de M[tre] Taconnis, l'apothicaire, qui vendait ici ses friandises. Une galerie en bois, appuyée sur modillons, orne l'étage; on rencontre très rarement de tels appendices d'une époque aussi ancienne. L'original de celui-ci se voit encore à *Carignan.*

Lorsqu'on a dépassé « la maison du roi Ardoin », on est en face de l'église. Disons tout de suite que ce modeste édifice est une œuvre composée d'après différents documents architectoniques, et qu'il ne pouvait en être autrement : les belles églises qu'on trouve encore en Piémont étant d'une reproduction trop dispendieuse pour les ressources dont disposait la Commission, et d'autre part les petites églises de village n'offrant pas une décoration d'ensemble assez intéressante (outre qu'elles sont pour la plupart dans un fâcheux état de détérioration) [2]. L'unité du style n'en a pas moins été conservée, et c'est là une difficulté vaincue

1 Ardoin ou Hardwig, roi d'Italie après Othon III, couronné à Pavie par les Italiens qui refusaient de reconnaître l'empereur Henri II, duc de Bavière (ann. 1002), vaincu dans deux expéditions (1004 et 1013). Ardoin se retira dans le couvent de Fructerie, près d'Ivrée, et y mourut en l'an 1015. — Voir Dezobry et Bachelet, — aussi : Nouvelle Bibliographie générale.

2 Les mesures d'ensemble ont été données par une étude de la vieille église de *Verzuolo*; la décoration (confiée à M. Rollini) est prise en partie de l'église de *Valperga* et de celle de *Ciriè*. Le côté gauche, avec ses peintures et son cadre en relief, a pour modèle *San-Giorgio di Valperga*; enfin le « Saint-Christophe, » dont on voit ici l'image, est une ancienne connaissance pour le visiteur, s'il a eu comme moi la bonne fortune de visiter la pittoresque et solitaire église de Verzuolo.

dont l'architecte a tout le mérite. Qu'il me soit permis d'en féliciter M. le professeur d'Andrade.

On a peint sur les piliers les armes héraldiques des Burri [1] dont je note en passant la belle devise : *de bien en mieux*. Je ne sais quel fait de chevalerie peut en avoir fourni l'allusion primitive, mais je constate avec satisfaction que de nos jours, une telle sentence peut être revendiquée par des gens auxquels on ne songeait guère en ce temps là : je veux dire, les artistes, les savants, les industriels, les hommes de lettres, enfin par tous ceux qui dans la sphère de l'intelligence ont à cœur de s'élever par l'étude et le travail. *De bien en mieux* : belle devise, puisses-tu être un jour, celle de l'humanité tout entière !

La maison des Villa, seigneurs de Villastellone à *Chieri* a servi de modèle pour le logis qui est en face de l'église, et dont un des côtés regarde sur la cour de « l'ostérie ». Cette habitation est unie par une arcade à la maison suivante, dite « de Pignerolle ». Sur la porte de l'escalier (à Chieri l'original de cette construction est un véritable chef-d'œuvre) se voient encore des armoiries [2]. Tout ce côté de « la maison des Villa » est garni de galeries soutenues par des modillons sculptés avec une délicatesse exceptionnelle. Dans la cour servant d'entrée à « l'ostérie » les deux faces latérales sont à portiques et la cage de l'escalier à vis Saint-Gille se trouve à droite dans une tour octogone.

L'ostérie dont cette cour, disons-nous, forme l'entrée principale, est à l'enseigne de « San-Giorgio », en mémoire de l'antique auberge de ce nom à Turin, logis où descendaient autrefois des princes et des ambassadeurs, et qui aujourd'hui n'est plus qu'une écurie. Mais le San-Giorgio du

1 D'après les armoiries qu'on voit encore sur la jolie chapelle de *Piossasco*.

2 D'après des peintures existants à *Avigliana*.

Valentin est tenu conformément aux anciens usages, et dans ces salles planchéiées et peintes selon le style du xv[e] siècle, on apprêtait chaque jour, pendant l'Exposition, des mets archaïques, assaisonnés, cuits et parés comme au bon temps du condottière Carmagnole : on servait tous les mets sur des « tranchoirs » en vaisselle décorée à la façon rustique, et ce n'est pas à dire que la gourmandise moderne ne trouvât pas son compte à ce « past » quotidien, car la commission (par un scrupule de conscience qu'on ne saurait trop louer) s'était réservé « l'essai » de cette cuisine pantagruélique et d'apparence assez étrange. Une quarantaine de convives pouvaient prendre place à la table d'hôte du San-Giorgio. C'est pour ces élus que bruissait le tournebroche devant l'âtre de l'antique cuisine, et pour eux que le maître-queux, faisait de doctes expériences des sauces préparées « selon la formule. »

En outre deux autres locaux [1] à couvert et un bout de jardin ombragé d'une treille recevaient aussi les consommateurs sans préjugés, disposés à faire connaissance avec les aliments dont se régalaient nos ancêtres... il y a quatre cents ans.

Mais sortons de l'ostérie du Valentin, où l'on ne mange plus qu'à la moderne — à mon grand dépit, je l'avoue — car j'avais espéré tâter ici « de rossignols en salmigondin, de porc musqué, de jeunes coucous à l'hypocras, et que sais-je encore ! peut-être de limaçons au miel. (Ceux de

1 L'une de ces salles, dont les fenêtres tréflées et à croisillons donnent sur le fleuve, est décorée de peintures dont les originaux se trouvent à Saluces, à Aoste et au château *del Pavone* près d'Ivrée ; la seconde salle à l'étage supérieur est ouverte en terrasse et sa décoration est dans le même style. On y monte par l'escalier de la tour. Au milieu de la cour de l'auberge est le puits, dont la margelle ornée provient de *Dronéro*. Cet édicule est un prêt gracieux du Chev[r] Voli-Avena, lisons-nous dans le catalogue officiel.

vigne sont les plus estimés, écrit Champier), enfin j'eusse demandé pour le dessert des oblies, des ratons à l'ambre, des talemousses, des darioles : toutes choses excellentes, disent les chroniqueurs, et dont je n'ai jamais goûté [1]. »

Après le San-Giorgio, vient un édifice exactement imité de « la maison du Sénat » à Pignerolle. Ce bâtiment a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée qu'occupent les ouvroirs. Des moulures élégantes, en briques gravées, décorent la façade que caractérisent aussi des panneaux coloriés. A l'étage supérieur, deux fenètres quadrangulaires s'ouvrent sur la rue, et deux statuettes en terre-cuite sont posées en saillie sur un simple encorbellement. La figurine à droite représente la Vierge Marie, et celle à gauche, l'ange de l'Annonciation.

La dernière maison [2] de la rue du côté droit n'a qu'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée. Elle est sur portiques, abritant un ouvroir semblable aux précédents. On vendait ici pendant l'Exposition les reproductions d'objets mobiliers et autres, tous exécutés d'après les dessins et sous la direction intelligente du professeur Alberto Gilli. Beaucoup d'amateurs doivent vivement regretter, ainsi que moi, qu'on ne puisse plus se procurer aujourd'hui qu'à grand'-peine ces fac-simile si intéressants.

Du côté gauche, il nous reste à voir « la maison de Mondovi » édifice important, qui semble appartenir à la fin du XIVe siècle, et serait ainsi le plus ancien de tous ceux dont la reproduction est ici sous nos yeux. Sa beauté, son aspect imposant, qu'augmente la dentelure des créneaux qui le couronnent, puis sa grande porte, ses fenestrelles, ses

1 Voir Le Grand d'Aussy, *Vie privée des François*, 12e vol.

2 D'après une maison d'*Avigliana*, dont il ne reste que la façade principale.

larges croisées et jusqu'aux traces d'un balcon en bois, faisant saillie au premier étage, tout avait attiré sur « la maison de Mondovi » l'attention de l'architecte, décidé — nous dit-il, — à ne pas laisser tomber dans un injuste oubli, ce curieux spécimen de maison noble.

Conformément à l'usage d'orner l'entrée d'un semblable logis des glorieuses dépouilles de quelque ehasse périlleuse, le « massacre » d'un ours avait été cloué sur la porte de cette habitation [1].

Plus loin, la place est fermée au midi par le mur d'enceinte du bourg féodal, ce mur crénelé qui semble isoler le visiteur à mille milles des lieux bruyants où s'agite la vie moderne, selon l'heureuse expression de M. d'Andrade. — Il remonte sur la droite jusqu'au châtel et sur la gauche il descend vers la rive du Pô. Au bout de la place, une tour demi-circulaire et découverte au sommet dépasse notablement la muraille [2]. A côté s'ouvre une poterne défendue par un réduit ou « taudis » adossé à la façade intérieure de l'enceinte : le tout conformément à la science tactique du moyen âge et selon les préceptes de Vitruve.

Nous voici parvenu au pied de « la rocca » soit en français du temps de Froissard « la roque » ou « roquette » qu'on dit renfermer tant de choses précieuses à visiter pour un archéologue, mais de là-haut « la gayte » nous crie en piémontais que le soleil *tramonte*, et que l'on va abaisser la « sarrazine. » Il faut donc « se retraire » et quitter la place ; nous y reviendrons peut-être un autre jour.

(*A suivre.*) DuBois-Melly.

1 Les créneaux qui couronnent la muraille après la maison de Mondovi ont été décorés de peintures qui rappellent celles du château *del Pavone*.

2 D'après une des tours d'enceinte de *Bussoleno*.

BIBLIOGRAPHIE

Les monuments de la Tarentaise avec album, in-folio, par E.-L. Borrel, architecte — 1884. Paris, Ducher.

Les monuments anciens de la Tarentaise se rattachent à trois époques différentes : temps préhistoriques, antiquité romaine, moyen âge.

M. Borrel a interprété le terme *monuments* dans son sens le plus étendu. Dans les préhistoriques non seulement il signale des mégalithes, comme la « pierre tournante » de Bellentre, mais il donne aussi de longs développements sur les sépultures primitives. Huit planches de son luxueux album sont attribuées au cimetière de Saint-Jean de Belleville. Cette dernière nécropole découverte par l'abbé Germain Pont, ancien curé de la paroisse, a été, de 1863 à 1867, fouillée par M. Borrel soit seul, soit avec le concours de MM. Léon et Jocelyn Costa de Beauregard. L'auteur en a tiré des bracelets de bronze, des épingles, des fibules, des grains d'ambre et quelques menus objets en fer.

Attentif à ne rien omettre de ce qui concernait cet intéressant sujet, il interrompait, en mars 1884, la correction des épreuves de son livre pour aller explorer des tombes qu'on retrouvait en ce moment à Feisson-sous-Briançon. A son retour il ajoutait toute une page à son chapitre des sépultures.

C'est donc avec confiance qu'un anthropologiste éminent, M. Chantre, de Lyon, s'en réfère au témoignage de M. Borrel dans plusieurs passages de ses *Etudes paléoethnologiques* sur le bassin du Rhône.

L'antiquité romaine est représentée en Tarentaise par des sépultures et par des inscriptions, presque exclusivement.

Les sépultures ont été reconnues par M. Borrel avec le même soin que les cimetières préhistoriques. Il est regrettable seulement qu'il ait compris les unes et les autres dans un même chapitre. Il eût été bon aussi qu'il traitât séparément des tombes barbares et des féodales.

Ici ces monuments de trois époques différentes ne sont pas assez nettement distingués pour quiconque parcourrait un peu rapidement l'ouvrage de l'exact architecte de Moûtiers.

Les inscriptions romaines constituent l'une des meilleures parties du livre de M. Borrel. Elles sont figurées dans le texte même telles que nous les possédons aujourd'hui, à l'échelle de 1 à 10. L'auteur en donne la lecture et la traduction en s'aidant pour quelques-unes des lumières d'un épigraphiste bien connu, M. Allmer.

Comme il le déclare lui-même, il a entendu établir un vrai *Corpus* des inscriptions romaines de la Tarentaise. On s'étonnera donc à bon droit qu'aux trente-quatre textes réunis par lui il n'ait pas joint la célèbre inscription de la Forclaz du Prârion. Ce monument épigraphique appartient à la Tarentaise autant qu'au Faucigny. Il a servi à prouver qu'au premier siècle de l'ère chrétienne on appelait les habitants des *Alpes Grées* du nom de *Ceutrons*. Il a fixé encore sur un point particulier leur frontière et celle des Allobroges.

Signalons encore une lacune de ce genre.

Pourquoi M. Borrel n'a-t-il pas donné, tout au moins comme appendice à son *Corpus*, les inscriptions de Tarentaise dont les originaux sont actuellement perdus, mais dont le texte nous a été conservé par Aymar du Rivail et par Guichenon ? S'il eût consulté les *Questions archéologiques* de M. le chanoine Ducis, il y eût trouvé à cet égard d'utiles indications.

Le moyen âge a livré à M. Borrel ses châteaux féodaux et ses édifices religieux.

Les châteaux féodaux ont été visités par l'architecte de Moûtiers depuis La Bâthie, au nord-ouest de Cevin sur l'Isère, jusqu'au pied du Petit-Saint-Bernard. En feuilletant son album les amateurs du pittoresque s'arrêteront un instant devant la tour ronde de Feisson au sommet de laquelle un arbre s'est greffé lui-même. Un peu plus loin, à Briançon, ils suivront le long du roc l'escalier de 240 marches qui conduit à la redoutable forteresse dont l'emplacement est seul aujourd'hui connu.

Il est fâcheux que M. Borrel n'ait pas eu occasion de porter ses investigations sur Conflans et le pays de Beaufort qui faisaient partie intégrante de la Tarentaise au moyen âge; il eût savamment déterminé le mode de construction et la date approximative de leurs vieilles demeures seigneuriales.

Parmi les édifices religieux il a tout particulièrement considéré le prieuré roman de Saint-Martin d'Aime, la cathédrale de Moûtiers et l'église Ste-Marie de la même ville.

Le prieuré Saint-Martin d'Aime a été pour lui une étude de prédilection. Sur les quatre-vingt-quinze planches de l'album, trente-deux, c'est-à-dire le tiers, sont consacrées à ce précieux débris du passé.

En fouillant dans le sol, M. Borrel a constaté que trois édifices avaient été élevés successivement au même endroit. Aux couches les plus profondes étaient les vestiges d'une basilique gallo-romaine. Au-dessus, on rencontre les fondations d'une première église chrétienne. A la surface on bâtit, au onzième siècle, le prieuré roman qui subsiste encore.

L'architecte de Moûtiers a reproduit et décrit le prieuré Saint-Martin sous ses divers aspects. Des chromolithogra-

phies font passer sous nos yeux des peintures du XIIIe siècle qui, dans les deux cents dernières années, avaient disparu sous un malencontreux badigeon.

Les monuments qui viennent d'être cités et quelques autres encore forment la matière de douze ou treize chapitres. Ils constituent l'originalité du livre. Ils lui ont valu — en se complétant par l'album, — une place dans des bibliothèques importantes, telles que celle de Chambéry.

Les cinq ou six autres chapitres ne se rattachent que très indirectement ou même point à la Tarentaise « monumentale ». On y voit des considérations sur l'administration romaine dans les provinces, les franchises de Saint-Germain-sur-Séez, l'ancienne organisation de Moûtiers, l'aumône du Pain de Mai, la dime et les impôts au moyen âge, etc. Les documents insérés en guise de preuves à la fin du volume ne sont pas tous inédits, — l'auteur lui-même le constate, — et ils ne se rapportent que pour une partie au sujet même du livre. Sans aucun doute, M. Borrel n'a rien voulu sacrifier de ce qui lui avait coûté tant de laborieuses recherches. Il a amassé des matériaux dont les historiques futurs de la Tarentaise auront à tirer parti.

Néanmoins, il eût mieux valu réserver pour une publication ultérieure tout ce qui était étranger aux monuments contenus dans l'album, dont l'ouvrage imprimé n'est après tout que le commentaire. En revanche, le reste du livre eût gagné en unité. Il eût été à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs par un allégement des frais de mise en œuvre. Il n'eût pas présenté enfin quelques assertions qui prêtent à controverse.

Mais arrêtons-nous ici. N'exagérons pas ce qu'il y a de défectueux dans un travail qui assurément est à l'honneur de la Tarentaise.

PASCALEIN.

UNE
CONSULTATION DU PRÉSIDENT FAVRE [1]

AVANT-PROPOS.

Voici une consultation relative aux affaires de Neuchâtel dans le commencement du XVIIe siècle ; elle a été écrite, sur la demande d'un ami du duc de Longueville [2], et n'a jamais, que je sache, été mentionnée ni publiée. En tout cas, si je me trompe, elle n'est guère connue, et, quoique ce soit une des œuvres les plus humbles de son auteur, il est bon de la conserver. C'est ce que je me propose de faire en la reproduisant en entier, d'après l'original signé par lui, « à la fois, comme on l'a dit, homme d'Etat et jurisconsulte, orateur et poète, » j'ai nommé le président Favre.

Antoine Favre, à qui est dû le *Code Fabrien* si souvent cité et qui a eu bien des éditions successives, était, comme on le sait, avec Jacques Godefroi, un des plus célèbres jurisconsultes de cette époque ; il est connu par différents ouvrages qui lui ont valu un grand nom dans la science. Il fut successivement président du Sénat de Savoie et gouverneur de cette petite et illustre contrée des Alpes.

Comme les savants en général de son époque, il cultivait volontiers les lettres ; nous lui devons, entre autres, des poésies et une œuvre dramatique. Ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, je l'avoue, toutefois ces productions ont leur va-

1 Il m'a semblé que ce travail, qui sera publié aussi dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, présentait quelque intérêt pour la Savoie.

2 Henri II, prince de Neuchâtel et Valangin, né le 27 avril 1595, mort le 11 mai 1663.

leur ; elles nous prouvent, à elles seules, qu'il n'y avait pas, de son temps, divorce entre les études littéraires et les études purement scientifiques.

On s'en aperçoit d'ailleurs facilement en lisant les lettres françaises du président Favre, dont un certain nombre ont été publiées ; j'ai eu la chance heureuse d'en retrouver moi-même une quinzaine [1], entièrement inédites, et de les mettre au jour. Quoiqu'elles renferment çà et là une ou deux expressions surannées, dont la disparition est toutefois regrettable, elles présentent un véritable intérêt et ne sont pas à dédaigner.

Malgré les petites jalousies qui ne lui furent pas épargnées, Antoine Favre fut très apprécié de son vivant ; aussi était-il souvent consulté, soit dans les affaires d'Etat, soit dans les affaires purement privées ; on le voit, en particulier, à plusieurs reprises, choisi comme arbitre dans des questions particulières et importantes, tandis que l'arbitre de la partie adverse appartenait au culte *protestant ;* je mentionne, en particulier, le fameux Julius Pacius qui enseigna le droit tour à tour à Genève, à Heidelberg et dans d'autres villes d'Europe. Dans un temps où les passions religieuses étaient vives, il arrivait souvent que les parties choisissaient leur arbitre dans leur propre camp ; l'esprit élevé du président Favre lui acquit, même dans ce domaine, une réputation méritée. Malgré des convictions nettes et prononcées, sa science et son impartialité étaient au-dessus de toute controverse. La profondeur de ses connaissances le recommandait, autant que sa droiture ; il n'était pas en vain l'ami de saint François de Sales.

La pièce que je publie aujourd'hui a été soumise à l'Institut genevois ; la Section des sciences morales et politi-

1 *Philothée,* tome deuxième, p. 167-209.

ques, d'archéologie et d'histoire en a voté l'impression. Je la reproduis textuellement, sans m'arrêter plus longtemps sur son auteur ; ceux qui désireraient en savoir davantage à son égard ne liront pas sans fruit les biographies qui lui ont été consacrées, en particulier celle qui est due à M. le sénateur Avet.

Cette consultation était destinée au duc de Longueville, en sa qualité de prince de Neuchâtel ; elle avait pour but de lui indiquer les moyens de fortifier son autorité comme souverain et d'opposer une digue à l'influence bernoise. Au milieu de ces luttes ardentes entre diverses classes de la société, luttes que rappellent à certains égards celles de Genève dans le XVIII[e] siècle, il conseillait au duc d'employer avant tout les moyens pacifiques, et, si cela devenait nécessaire, de mettre, autant que possible, de son côté, le plus grand nombre. C'était une politique habile et sagace de la part d'un esprit conservateur, comme était celui du fameux jurisconsulte. Il entrevoyait très bien le grand courant qui entraînait avec force l'Europe vers les idées modernes, à une époque où ce courant était encore plus ou moins souterrain et plus ou moins caché. On se souvient que le président Favre était, en matière juridique, un novateur « *audax novarum inventor opinionum,* » et qu'il ne craignait pas de soumettre les questions les plus difficiles du droit à l'examen de sa propre raison [1]. Lorsqu'il était encore jeune, Cujas avait dit de lui qu'il avait du sang sous les ongles.

JULES VUY.

CONSULTATION.

Il semble au soussigné que Monseigneur le Duc de Longueville pour réunir ses sujets devrait procéder à cette

1 Sénateur Avet.

sorte, sauf le meilleur avis du conseil qu'il a pris de sa personne.

Premièrement, il doit le faire avec connaissance de cause et la plus grande qu'il pourra faire, mais sommaire néanmoins, afin que le dit acte puisse être pris et donné pour exemple à l'avenir pour un acte de judicature comme aussi ce sera une approbation expresse du décret mis sur le premier article des plaintes des bourgeois internes par lequel décret avait été ordonné que le dit article serait montré aux forains pour, iceux ouïs, être pourvu ainsi que de raison, de sorte que cela servira d'un principe à l'avenir non seulement contre les ministraux, afin qu'en semblables occasions ils ne puissent ni doivent s'adresser à autre qu'à leur souverain, mais encore contre les seigneurs de Berne, afin que sur semblables plaintes des dits ministraux, quand ils viendraient à en faire, ils n'entreprennent si facilement d'en vouloir être les juges, comme ils ont fait à cette fois.

Secondement, il sera à propos que mon dit seigneur le Duc, ayant fait appeler tous ses dits sujets internes et externes, leur fasse entendre par sa proposition le désir qu'il a toujours eu de réunir ses dits sujets, et les causes et motifs qui le lui ont fait désirer, entre lesquelles causes la principale sera pour le bien de leur repos commun et des autres commodités qui suivent ordinairement l'union et la bonne intelligence des sujets quand ils sont bien les uns avec les autres, et pour faire cesser les troubles qu'il voit que la désunion leur apporte depuis dix-huit ans, comme encore, afin qu'étant bien réunis entre eux ils demeurent aussi tant plus unis en l'égalité de l'obéissance qu'ils lui doivent, comme à leur prince souverain qui, de son côté, sera toujours prêt de leur faire toute sorte de bon traitement, tel qu'ils ont toujours eu et de lui et de ses prédécesseurs lesquels n'eussent jamais perdu aucune occasion qui se puisse présenter de leur bien faire.

En troisième lieu, il leur remontrera que son intention avait toujours été telle, ainsi qu'il leur aurait bien dé-

montré par les décrets faits sur les articles des dits ministraux [1], lorsqu'il aurait révoqué la concession des privilèges qui avaient été accordés par Madame de Bourbon, sa mère, à ses sujets forains désunis afin qu'ils fussent tant plus conviés de se réunir eux-mêmes, n'ayant jusques ici voulu user de son autorité souveraine, comme il pouvait, pour les faire ranger les uns et les autres à leur réunion ou à leur désunion, attendant si, d'eux-mêmes, ils s'y pourraient porter, comme il savait qu'ils ont été sur le point de faire ; mais, puisqu'enfin cela n'étant pas réussi, il s'est résolu de ne les laisser pas croupir si longuement en cette incertitude qui ne pourrait leur causer que des grands troubles, et sur ce, il les en sortira, et leur commandera absolument la dite réunion, sous telles lois et charges qu'il ordonnera, après avoir ouï les plaintes des uns et des autres.

En quatrième lieu, étant ainsi la réunion faite par son commandement absolu, il entendra les dites plaintes des uns et des autres, et, s'il trouve celles des forains plus justes, comme l'on présuppose qu'elles sont, il devra leur prouver en telle sorte qu'il les oblige de lui conserver l'affection qu'ils lui ont, comme aussi en toutes autres occasions qui se pourraient présenter ci-après, autant que la conscience et la raison lui pourra permettre, afin que, par ce moyen, comme les dits forains feront la plus grande partie de toute la communauté, ils puissent aussi empêcher que les autres moins affectionnés n'entreprennent rien contre leur devoir et les autorités de leur Prince, et même qu'ils ne recourent jamais aux Seigneurs de Berne, pour implorer leur secours, au lieu de la justice de leur Prince, comme ils ont fait cette fois.

En procédant de cette sorte, les dits sujets n'auront point l'occasion de croire que la dite réunion a été faite, ni pour la crainte des Seigneurs de Berne, ni pour autre respect

1 Comme Genève et d'autres villes avaient leurs quatre syndics, Neuchâtel avait ses quatre *ministraux*. Ils représentaient la bourgeoisie *(communitas burgensium)*. Les *forains,* nouvelle couche de la société, aspiraient à prendre place à côté de la bourgeoisie.

quelconque, au lieu que pour leur propre bien, et pour les traiter tous, comme un bon Prince doit traiter ses sujets. De quoi, ils lui devront tenir une grande obligation et ceux qui lui ont de l'affection particulière la conserveront tant plus grande.

Moins il y aura à craindre que les Seigneurs de Berne puissent prendre la dite réunion à leur avantage, ni comme y ayant contraint mon dit Seigneur le Duc de Longueville, puisqu'il la fera de son autorité et comme souverain de Neuchâtel, et pour des causes qui ne portent sur le front autre qu'un grand zèle d'un bon et sage Prince.

Que, si la connaissance de cause de laquelle a été parlé ci-dessus portait les affaires à trop de longueur qu'il fût trop incommode à mon dit Seigneur de la finir lui-même, ou, si elle était pleine de tant de difficultés qu'il ne pût la résoudre sans le consentement des uns ou des autres de ses sujets, il sera plus à propos s'il semble qu'il s'en décharge sur ses magistrats et sur les plus grands qui sont les Etats, lesquels manient sa justice souveraine et représentent sa personne plus dignement que ne le pourraient faire les premiers juges et moindres magistrats; mais il faudra se prendre garde que, dans le corps de ceux qui auront à juger les dits différends, les ministraux ne s'y trouvent point, comme aussi ils ne pourraient, s'agissant de leur intérêt, ou du moins que leur parti n'y soit pas le plus fort, afin que le jugement puisse passer par là où mon dit Seigneur le Duc marquera et trouvera raisonnable, sans que, pour cela, ni les dits ministraux ni autres s'en puissent plaindre. Le tout sauf meilleur avis.

Délibéré à Chambéry en août 1618.

A. Favre.

(*D'après l'original signé par le président Favre.*)

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 3. — MARS 1886.

Pressions barométriques moyennes : 720,6 à Annecy, » » à Leschaux, 706,56 à Mélan. Maxima le 30 à Annecy et à Mélan. Minima le 3 à Annecy et le 6 à Mélan. Excursion du mercure : 28,1 à Annecy, » » à Leschaux et 29,73 à Mélan.

Température. — Douce pendant le mois. Moyenne à Annecy du maxima 10°7, du minima 0°5, à 9. h. du matin 3°53. Moyenne générale : à Douvaine 5°08, à Chamonix, 1°33, à Mélan 3°12, à Bonneville 4,48, à Leschaux » », à Chamonix le 10 —21°5.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°42, de celle de puits 6°62, de rivière 3°28.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars : le		8	15	22	29	...
Thermomètre...	maxima...	0°9	3°2	4°9	7°2	.....
	minima ..	—14°7	16°8	11°7	2°5	.....
Baromètre à 0° :		618,4	615,8	621,1	629,1	.....

A cette station, la pression barométrique est le 27 et 30 avec 633,5, le minimum le 6 avec 606.

Pluie et neige. — Maximum d'eau recueillie 169m/m en 9 jours à Seythenex, minimum 14m/m en 2 jours au Biot. Il tombe 0m89 de neige à Seythenex, 0m66 aux Gets, 0m08 à Annecy. Au Semnoz 58m/m, la neige ayant les 8 et 15 2m50 de hauteur, le 22 2m10 et le 29 1m20.

Observations diverses. — A Douvaine arrivée de bergeronnettes le 1, de queues-rouges le 22, des hirondelles le 25, des bécasses le 22-30. A Mélan chant du merle le 17, réveil des chauves-souris le 19, bergeronnettes et alouettes le 20, queues-rouges le 29. Bonneville, grande sortie d'abeilles le 15. Seythenex le 2 arrivée des bergeronnettes, le 12 passage des corbeaux, le 22 réveil des chauves souris. Le 25 violettes en fleurs. A Annecy, le 24 passent les premières hirondelles. Chant des oiseaux.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

I.

Les évêques Pierre de La BAUME, Louis et Philibert de RYE, François BACHODI.

En 1534, Pierre de La Baume, 92e évêque de Genève, quittait cette ville, laissant la place à Farel et bientôt à Calvin. L'administration diocésaine résida quelques mois à Gex, et en 1535, le chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre se réfugia à Annecy. Après un séjour de peu de durée à Rumilly, un autre chapitre, dit des *Macchabées,* fondé par le cardinal de Brogny, y vint à son tour. Les religieux et les religieuses suivirent cet exemple, quittant une ville où leur honneur et leur vie n'étaient plus en sûreté. La sœur Jeanne de Jussie, dans son livre le *Levain du calvinisme à Genève,* a raconté les causes et les péripéties de leur exode.

Depuis lors, les évêques ne sont plus rentrés dans leur ville épiscopale, et, s'ils ont gardé le titre de princes de Genève, ils ont perdu définitivement le pouvoir temporel qu'ils y avaient exercé tantôt sans contestation, tantôt en compétition avec les comtes et ducs de Savoie.

C'était dans l'apanage du duc de Nemours, comte de Genevois, et dans les États de Charles III, duc de Savoie, que le clergé et les religieux de Genève avaient trouvé un asile et une protection ; mais, six mois après, François Ier

s'étant emparé de la Savoie, ils vécurent sous l'autorité des rois de France (de février 1536 au mois d'août 1559 [1]).

Pierre de La Baume ne suivit pas ses prêtres. Possesseur de riches bénéfices en France et dans la Franche-Comté, il alla les visiter, se rendit à Rome, où il reçut le chapeau de cardinal, revint en Franche-Comté et fut nommé archevêque de Besançon. Il mourut au commencement de mai 1544. L'année précédente, il s'était fait donner un coadjuteur pour l'évêché de Genève en la personne *de Louis de Rye,* fils de sa sœur.

A la nouvelle de la mort de Pierre de La Baume, et le 7 mai 1544, le chapitre d'Annecy élut pour le remplacer François de Luxembourg, vicomte de Martigues, veuf de Louise de Savoie, qui habitait alors dans son fief de Thorens. Louis de Rye lui opposa son titre de coadjuteur avec future succession. Cette circonstance, jointe à celle que François de Luxembourg n'était pas même *clerc,* emporta en sa faveur la décision de la cour de Rome, sans qu'il ait eu besoin de *la prendre à la sourdine,* comme a dit Besson.

Il fallait que François de Luxembourg eût un goût bien vif pour l'épiscopat, puisque l'évêché de Maurienne s'étant trouvé vacant à la même époque, il en brigua encore l'investiture. Il fut élu par le chapitre de Saint-Jean, le 20 juillet 1544 ; mais, par suite de l'opposition de François Ier, il se trouva à la fois, dit M. Angley, repoussé des deux évêchés, sans autres motifs probables que ceux de la politique [2].

1 Voir : *Chronologies pour les études historiques en Savoie*, p. 22, 47, 50, 55, 65, 78. BESSON, p. 65, etc. Mgr MAGNIN, *Hist. de l'établissement de la Réforme à Genève*. FLEURY, *Histoire de l'Eglise de Genève*, T. I et II. Il y a dans cet ouvrage d'assez nombreuses erreurs de noms et de dates.

François Ier s'empara de la Savoie en février *1536 pour ce pays ;* mais *en France* on y était encore en 1535, l'année alors n'y commençant qu'à Pâques.

2 A. ANGLEY, *Histoire du diocèse de Maurienne*, p. 288-289. Cet auteur dit que le vicomte de Martigues appartenait à une famille établie en Savoie *depuis l'invasion française*. Il se trompe, car François de Luxembourg avait épousé avant

Comme son oncle, Louis de Rye était abbé commendataire et bénéficier d'abbayes et de prieurés dans les diocèses de Lyon, de Besançon et même de Langres. Il ne négligea pas complètement son évêché; mais il l'administra de loin, après en avoir pris possession par R. Louis Ducret. Par acte donné en son prieuré de Gigny, le 23 septembre 1547, il confirma les franchises du mandement de Thyez en Faucigny. Il aurait même tenté de se faire rappeler par les Genevois, en alléguant la promesse d'un secours que lui enverrait Charles-Quint [1]. Il mourut le 25 août 1550 et eut pour successeur son frère [2], *Philibert de Rye*, qui était déjà son coadjuteur.

Besson et M. Fleury après lui ne nous ont laissé que quatre lignes sur ce prélat. Nos recherches nous ont fait découvrir quelques documents qui accroîtront un peu ce que l'on sait sur lui.

Pas plus que ses prédécesseurs, Philibert de Rye ne revint dans son diocèse. Il y eut à cela plusieurs raisons. Les évêques de Genève pensaient rentrer dans cette ville lorsque les guerres seraient terminées, et l'attitude de Henri II, roi de France, comme celle de Charles-Quint et de Philippe II surtout, était bien de nature à encourager cette espérance. D'un autre côté les frères de Rye étaient *comtois*, et par conséquent sujets de l'empereur. A ce titre ils n'auraient pas été accueillis favorablement dans la Savoie, soumise alors à Henri II; peut-être même s'y serait-on

1500, en tout cas avant 1513 (voir *Mémoires et Documents* de la Soc. sav. d'Hist. et d'Arch., T. XXII, p. xvi), Louise de Savoie, fille de Janus de Savoie et d'Hélène de Luxembourg, devenue veuve de Jacques-Louis de Savoie le 27 juillet 1485, à l'âge de 18 ans, et morte le 1er mai 1530. Ils eurent pour fils François II de Luxembourg. François I était fixé en Savoie depuis son mariage.

1 BESSON, *Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique*, p. 67.

2 M. Fleury, par erreur sans doute, dit *son cousin*, tout en rappelant que la *Gallia christiana* l'appelle son *frère* (*germanus*.)

emparé de leurs personnes en même temps qu'on saisissait leurs biens et leurs revenus.

Quoi qu'il en soit, Philibert de Rye désigna, par lettres du 25 septembre 1550, Louis de Croso (Louis Ducret) protonotaire apostolique, et Janin Janini, chanoine et garde-sceau de l'église de Genève, pour administrer le diocèse en son nom.

Voici le mandat donné aux administrateurs :

Philibertus de Rye Dei et appostolicæ sedis gratia episcopus Gebennarum nec non perpetuus commendatarius monasteriorum Sancti Eugendi juracensis et de Aceio, lugdunensis et bisuntinensis respective diocesium, etc. Dilectis nobis in Christo Ludovico de Croso prothonotario ap^co et Janino Janini canonico dicte nostre Ecclesie Geben. et sigillatori salutem in Dno. De vestris consideratis prudentia et legalitate nos ex certa scientia fecimus, constituivimus et deputavimus tenore presentium vos et quemlibet vestrum in solidum vicarios nostros in spiritualibus et temporalibus in episcopatu et ecclesia nostra Gebennarum, perdictas generales et speciales damus vobis et cuilibet vestrum omnimodam potestatem ecclesiam predictam in spiritualibus et temporalibus regendi, gubenandi, in divinis deservieudi et deservire faciendi, confessionem dispensandi litteras dimissorias despensandi, etc., etc.

(*Il leur donne le pouvoir de faire tout ce que les vicaires ont l'habitude de faire, et tout ce qu'il aurait le droit de faire lui-même, — notamment de remplir tous les deux, ou l'un d'eux, les causes qui lui seraient confiées par le St-Siége, le tout cependant sans concurrence entre eux, c'est-à-dire que l'un ne pourra rien faire lorsque l'autre sera absent de la ville d'Annecy ou de tout autre lieu où sera le Tribunal du diocèse* [1]*; enfin tous les actes du vicariat devront être écrits par le secrétaire et scellés du sceau de l'évêque sous peine d'être sans valeur.*)

Datum et actum in monasterio nostro de Aceyo die vigesima quinta mensis septembris anno Domini 1550. *Signé :* Philibertus episcopus Gebennensis. Per revend^mum Dnum episcopum et principem, Dauchier ; et scellés du scel du dit évêque en cire verte [2].

1 Cette clause montre que Philibert de Rye espérait aussi que son tribunal pourrait bientôt être reporté à Genève, ou, tout au moins, que la résidence d'Annecy n'était pas encore acceptée par l'évêque.

2 Ce document a été transcrit au Sénat de Savoie à la requête de Mre Jehan de Cornillon, doyen de la Collégiale de Sallanches, le 18 mai 1555. (Archives du Sénat. Edits, Bulles, reg. 8, f° 20. Voir aussi Besson, p. 66, 67, 87 et 146.)

Les biens temporels de l'évêché étaient peu considérables depuis que les Genevois, ayant embrassé la réforme, s'étaient emparés des biens d'église ; ils se réduisaient à peu près au mandement de Thyez en Faucigny, ainsi que nous le verrons plus loin.

Au cours de l'administration de Ducret et de Janin, les religieuses de Sainte-Claire eurent à soutenir devant le Parlement un procès pour se faire retenir en possession d'une *maison avec tour et jardin* à Annecy, qui leur avaient été donnés à leur arrivée dans cette ville par le duc de Savoie, Charles III. On prétendait que ces biens, saisis originairement sur le sieur De Forno, secrétaire de Charles III [1], avaient été donnés par un autre acte du duc à un nommé Vati Rasti, qui les avait affermés à damoiselle Anthoyne de Vinorres, laquelle les avait fait saisir. Le Parlement donna gain de cause aux Clarisses, à la condition de rapporter dans un an la confirmation par Henri II de la donation de Charles III; c'est ce que le roi fit par des lettres données à St-Germain-en-Laye, le 26 janvier 1552. « Pour ce est-il, disent les lettres, que voulant en cest endroit subvenir les dites religieuses et couvent de Ste Claire afin de leur donner meilleur moyen de continuer le service divin et que nous serons de plus en plus participant en leurs prières et oraisons..... avons confirmé et confirmons le dit don de ces maison tour et jardin et de la pension de 60 florins monnoie pour chacun an tant qu'elles seront hors de la dite ville de Genève par forme d'aumosne comme il est porté au dit arrest (du 15 août 1551) en levant et ostant tous les arrests et main mise sur les dites maison... et sur les de-

1 Eug. Burnier, *Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'Hist. et d'Arch.*, T. VII, p. 286 et 287. Un Loys Dufour ou de Forno était en 1572 prévôt principal des marchands au Gouvernement de Lyon, pour le duc de Nemours (Arch. de Sénat).

niers de la dite pension nonobstant que la valeur des dites maison tour et verger ne soit aultrement spécifiée. »

Le 16 avril 1553, l'original de ces lettres fut retiré par frère Mauris Grandis, père confesseur des religieuses de Sainte-Claire [1].

La guerre ayant éclaté de nouveau entre Charles-Quint et Henri II, celui-ci mit la main sur les biens des sujets de son adversaire et en fit don à ses propres sujets dépouillés par l'empereur, François de Crequy, évêque de Térouanne, et Antoine de Gigny, abbé de Valloire [2].

Le 25 octobre 1555, Charles-Quint abdiqua solennellement à Bruxelles ; il remit à Philippe II, déjà roi de Naples, la Bourgogne, ainsi que les Pays-Bas, dont Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, fut nommé gouverneur. Le 16 janvier 1556, il transmit encore à son fils la royauté de l'Espagne et des Indes ; mais, avant d'abdiquer la couronne impériale, il tenta de faire la paix avec la France. Il y réussit, et, le 5 février 1556, une trêve de cinq ans entre l'empereur, Philippe II et Henri II fut signée à Vaucelles, près de Cambrai. Une clause du traité portait que les sujets des parties contractantes rentreraient réciproquement en jouissance de leurs biens situés hors des Etats de leur souverain. Philibert de Rye ne tarda pas à s'en prévaloir, et, le 21 avril, il obtint d'Henri II des lettres-patentes enre-

1 Archives du Sénat, Reg. de 1553.

2 Dans l'été de 1554, la ville de Thérouenne ou Térouanne, en Artois, avait été prise par les troupes impériales. Après avoir été saccagée, elle fut détruite de fond en comble par les ordres de Charles-Quint. L'empereur fit toutefois restituer aux chanoines, *comme nos subgectz et qui tousiours ont persisté en nostre obéissance*, divers ornements qui avaient été pillés avant la démolition de la cathédrale. Ils purent aussi retrouver une magnifique chape que le pape Clément VII, Robert de Genève, ancien évêque de Térouanne, leur avait donnée après s'en être servi lors de son exaltation solennelle à Avignon en 1378. (*Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, T. II, p. 598, 784.)

gistrées au Parlement de Chambéry, le 23 mai 1556, par lesquelles il fut remis en possession de son évêché et de son prieuré.

Voici ce document :

Henry par la grace de Dieu roy de France a nos ames et feaulx conseillers les gens tenant nostre Court de Parlement de Savoye, Bally de Bresse, etc., salut et devotion. Messire Philibert de Rye evesque et prince de Genesve abbé de St-Claude au conté de Bourgoigne et prieur du prieuré de Gigny Nous a faict exposer que advenue la guerre entre nous et l'empereur nous luy aurions faict saisir et mettre entre nos mains le temporel de son dit evesché avec les deppendances de la dite abbaye et prieuré qu'il a situés et assis en notre royaulme mesmes de distraict de nos pais de France et ceux de Bresse et des fruitz profictz et revenus temporels des choses saisies, faict don a messire François de Crequy evesque de Theroenne et Anthoine de Regny *(ou Reguy)* abbé de Valloires pour les récompenser de semblables saisies que ont dit estre faictes sur eux es pais du dit empereur Et pour ce que a present il a pleu à Dieu nous donner le bien d'une tresve et abstenue de guerre pour cinq ans entre nous et le dit empereur par ce traicté de laquelle est dict entre aultres choses que les subjects d'une part et d'aultre rentreront en la jouissance des biens qu'ils ont situés et assis riesre les pays de nos obéissances respectivement, du dit de Rye nous a été semblablement fait supplier et requerir bien voulloir pourvoir sur la main levée des fruits et revenus temporels de ses dits bénéfices, appartenances et dependances conformement au contenu du dit traicté et pour ce luy octroyer nos lettres de main levée.

Pour ce est il que nous voullant faire proceder a ce que dessus de bonne foy et en temps de la dite tresve estre entretenu de notre part en tous ses points et articles Vous mandons et enjoignons et a chacun de vous suivant luy appartiendra qu'a messire de Rye vous faictes pleine et entière main-levée delivrance des fruits et revenus de ses dits benefices et aultres biens qu'il a situés et assis en nostre pays de Bresse Savoye et aultres endroits de nostre royaulme saisis en l'occasion de la guerre comme dict est cy dessus et desquels nous luy avons faict faisons pleine et entière main levée delivrance par ces presentes pour en jouyr des le jour de la conclusion de la dite tresve tout ainsi que faisoit et estoit accoustumé faire auparavant les dites saisies et empeschemens, etc.

Données à Bloys le 21e jour d'avril l'an de grace 1556 ; ainsi signées : Par le Roy monsieur le cardinal de Chastillon.

(Arch. du Sénat, Reg. 8, 71 v°.)

Philibert de Rye ne put jouir des reveaus qui lui étaient ainsi rendus, car il mourut en 1556 dans le château de *la Tour de May*[1]. Peut-être était-il déjà décédé lorsque, le 23 mai, Garbillon, son procureur, retira ses patentes du greffe du Parlement après leur enregistrement.

Aussitôt que l'on connut la mort de Philibert de Rye, l'on s'occupa de lui donner un successeur. Henri II, cette fois, choisit un de ses sujets; et, sur l'indication sans doute de Jacques de Savoie, duc de Nemours et comte de Genevois, le plus brillant cavalier de la cour de France, il nomma évêque de Genève le frère naturel de celui-ci, appelé aussi *Jacques de Savoie*[2], protonotaire apostolique, abbé de Pignerol et prieur commendataire de Talloires. Le roi agit même avec une certaine précipitation, car, ainsi qu'on va le voir, au lieu de dire que le siège de Genève est vacant par le décès de Philibert de Rye, on écrit qu'il l'est « *par le trespas du dernier evesque messire Loys de Rye.* »

10 Juillet 1556.

Henry par la grace de Dieu Roy de France Au premier de nos amez et feaulx conseillers en nr̃e Court de parlement de Savoye Bailly du dit Savoye ou son lieutenant ou chũn deulx sur ce requis salut. Nous avons esté advertiz du trespas du dernier evesque de Genefve Mre Loys de Rye et que nos predecesseurs par indult privillège ou autrement ont en droict vaccation arrivant de cet evesche comme de present de nommer et presenter au pappe personnages a eux confidens et agreables pour en estre pourveuz. A ceste cause et usant de ses droictz, confiant a plain des personne sens vertuz bonnes mœurs probité de vye et autres louables qualités de nre cher et ame cousin mre Jacques de Savoye protonotaire du St-Siege appostolicque. En consideration aussy de la maison dont il est yssu. Nous lavons nommé à nre St-Pere le pape pour estre pourveu du dt evesché. Parquoy

1 Besson, p. 67.

2 *Gallia christiana*, XVI, col. 452. On semble avoir confondu le plus souvent ce Jacques, fils naturel de Philippe de Savoie, avec le fils légitime Jacques de Savoie, né le 12 octobre 1531. L'évêque était le protonotaire, le prieur de Talloires, dont l'écusson portait toujours la barre de bâtardise.

voullant donner ordre que en attendant l'expedition de ses bulles et permissions apostoliques les maisons et chasteaulx places fortes meubles et temporel d'icelle evesche demeurent en seureté a la conservation du droict du d[t] de Savoie futur evesque. Nous vous mandons et commettons par ces presentes que les d[es] maisons chasteaulx et places fortes fruicts et revenuz temporelz d'icelle evesche vous aiez a saisir et mettre en n[re] main inventaire preallablement faict des meubles estans es d[es] maisons chasteaulx et places fortes sans les desplacer et les bailler a regir gouverner et administrer a quelques bons et suffisans commissaires, receans et solvables qui en puissent et schachent respondre et rendre bon compte et reliqua au d[t] de Savoye futur evesque quand il appartiendra et que par nous sera ordonné, en contraignant et faisant par vous contraindre et mettre les susdits meubles en evidence tous ceux quil appartiendra et qui pour ce seront a contraindre par toutes voyes et manieres deues et en tel cas requises nonobstant oppons ou appellations quelconques et sans preiudices dicelles pour lesquelles ne voullons estre differe. Car tel est nre plaisir. A ce faire vous avons donné et donnons plain pouvoir auct. commission et mandement sp[al] par ces presentes. Mandons et commandons a tous nos Justiciers officiers et subiects que a vous en ce faisant soit obey. Donne à Laborde ce X[me] jour de Juillet lan de grace mil cinq cens cinq[te] six et de nre regne le dixiesme.

Par le Roy
DUCHIER.

Grand sceau royal de cire blanche avec contre-sceau.

(D'après l'original.)

Quelque diligence qu'Henri II eut mise à désigner le successeur de Philibert de Rye, la cour de Rome l'avait pourtant devancé. Par des bulles du 5 des calendes de juillet 1556 (27 juin), Paul IV [1] avait déjà nommé François Bachodi, dataire, abbé d'Ambronay et de Saint-Rambert en Bugey. Le roi, qui était alors l'intime allié du pape, fut sans doute bien aise d'acquérir un ami de plus auprès de celui qui allait le délier de son serment d'observer la trêve de Vaucelles. Le 20 juillet, il donna son consentement à la nomination de F. Bachodi à l'évêché de Genève, et accorda main-levée du séquestre, qui, suivant

1 Paul IV et non Paul III, comme a dit M. Fleury. Paul III, mort le 30 novembre 1549, avait eu pour successeurs Jules III, Marcel II et Paul IV. (J.-P. Caraffa.)

l'habitude, avait été mis sur les revenus de l'évêché à la mort du titulaire. C'est ce qu'il fit par les lettres suivantes :

Comme suivant nos indults privileges concessions apostoliq et droicts dont nos predecesseurs ducs de Savoye ont accoustumé de jouyr et user nous ayons ces jours passés nommé et presenté a N. S. Pere le Pape nostre amé et feal cousin Jacques de Savoye a l evesché de Geneve vacant par la mort du dernier evesque. Touttefois ayant despuis entendu que Sa S[té] en avait pourveu messire François Bachodi son dataire et ayant regard à la singulière affection que Sa dite S[té] porte au bien et advencement du dit Bachodi pour la seureté et fiance quil a en lui par le moyen de ses vertus et louables qualités, considerant qu il est aussi nostre sujet du dit pays de Savoye nous avons eu revoquant nostre nomination faicte en faveur de M[re] Jacques de Savoye eu tres agreable la provision faicte par N. S. Pere au dit Bachodi du dit evesché..... *Le roi l'autorise à en prendre possession* à la condition... que dans six mois il fera corriger ces bulles pour être (celles-ci) expédiées à nostre nomination et que dans le même delai il fournira un bref du S. P. déclarant que l'evesché venant à vacquer en cour de Rome il n'y sera pourveu par Sa dite S[té] que sous nostre nomination placet et consentement [1]..... (Moyennant l'accomplissement de ces conditions, le roi ordonne que Bachodi sera mis en possession de l'évêché, que l'on donne main levée du séquestre mis sur ses fruits et revenus durant la vacance du siege pour la conservation du droit du futur évêque et qu'enfin les administrateurs seront déchargés de leur office et rendront compte au dit Bachodi).

Le 14 août 1556, le Parlement prononça cette main-levée sous les conditions énoncées aux lettres-patentes. (Archives du Sénat. Reg. 8, f° 88, v°.)

François Bachodi fut évêque pendant douze ans. Il ne résida pas non plus à Annecy, mais il y vint, une fois au moins, en septembre 1567. Il mourut à Turin le 1er juillet 1568.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

1 Nous ne savons par quelle inadvertance M. Fleury a dit que *la nomination de Bachodi serait soumise au placet de S. A. — Son Altesse*, c'était alors Emmanuel-Philibert ; évidemment il n'y a et il ne pouvait y avoir trace de cette mention. Henri II ne supposait pas en 1556 que trois ans après, il serait contraint de restituer au Duc la Savoie, française déjà depuis 20 ans.

LE BOURG FÉODAL DU VALENTIN A TURIN

Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne (Section de l'Art rétrospectif).

II.

Lorsqu'on a gravi le sentier caillouteux et malaisé qui conduit à « la roque » du Valentin, on voit, à droite de l'entrée, un hangar semblable à celui qui sert de marché couvert à *Verzuolo*. C'est ici que l'on réduisait les machines de guerre : ribaudequins, espingardes, scorpions, matras et dondaines, et aussi les premiers « bastons-à-feu » de l'artillerie sur rouage, avec leurs « pierres-à-canon ».

Avant de pénétrer dans le château, remarquons qu'il est construit en briques et que les encadrements et les moulures sont en pierre de taille, comme au château d'Ivrée et à celui de Verrex dans la vallée d'Aoste. L'entrée, en « coulisse », que surmonte la herse sarrazine [1], est défendue par le pont-levis à mains et par les doubles machicoulis de la bretèche. Elle est encore protégée ou « gourmandée » par le saillant du corps de logis voisin. Passons donc un peu promptement entre toutes ces défenses, et, franchissant le

1 La Sarrazine dont la chûte, — dit Machiavelle, — a le grand avantage de séparer brusquement les amis des ennemis « survenant à la foule », était dressée tantôt à la première porte, tantôt à celle de l'intérieur, et parfois à toutes les deux. Exemples du premier système : Verzuolo, Lorenze, Biella ; du second : Fenis, Verrex, Pavone ; du troisième : Aigues-Mortes et Carcassonne en France, Tolède en Espagne. Les sarrazines étaient en fer dans les chateaux piémontais ; mode de construction préférable, selon Machiavelle, à celui des Toscans, dont les herses sont en bois ferré.

pont dormant et le pont-levis, pénétrons enfin dans ce repaire où

> Je vois fort bien comme l'on entre
> Et ne vois pas comme on en sort,

aurait dit à ce propos La Fontaine.

Sous le porche, des barbacanes sont ménagées dans la muraille ; ces ouvertures étroites permettaient au « portier » de surveiller sans cesse l'entrée et la sortie de la place ; deux machicoulis extérieurs dominent le passage et les défenseurs du château postés à l'étage pouvaient ainsi opposer une résistance meurtrière aux assaillants, tandis que ceux-ci s'efforçaient « d'acraventer » la seconde porte.

Parlons maintenant de la cour, copie à peu près identique au cortil du château de Fénis, dont il a été question précédemment. Cette jolie enceinte intérieure, avec ses peintures décoratives, ses galeries en bois et son perron extérieur précédant la rampe, méritait assurément d'être reproduite dans tous ses détails, car elle donne d'emblée au visiteur un avant-goût accentué de la vie domestique, telle qu'elle existait sans doute dans tous les manoirs de la noblesse piémontaise du temps de la féodalité.

Deux passages sont ouverts sur les côtés de l'enceinte ; ils conduisent — l'un : aux celliers, aux bûchers, à l'écurie, aux crottons et aussi au corps de garde — l'autre : aux cuisines et à l'office. Plusieurs bancs à « spalière », soit à dossier, qu'on remarque ici, étaient à l'usage des hommes d'armes, des serviteurs domestiques et aussi des humbles serfs « hommes et femmes de corps et de poursuite » venant attendre les ordres du maître. Quelquefois le « jongleur » en passage, le romieux pèlerin, le marchand de tavayoles et de dorlots étaient admis temporairement dans cette cour où leur présence inattendue charmait les loisirs des gens du logis.

Un *Saint Georges de Cappadoce terrassant le dragon* en présence d'une dame inconnue est peint au-dessus du premier pallier de la rampe [1]; d'autres fresques : *Saint Joseph, Aristote, Thémis, Persée,* etc., attirent aussi les yeux. Tous ces personnages illustres sont naïvement désignés par une légende : sans doute pour faciliter les recherches des curieux ignorants, qui, ainsi que moi, ne connaissent ces gens-là que de réputation. Plus haut, nous remarquons les armes héraldiques de la Maison de Savoie, celles des Challant [2], des marquis de Salluces [3], des Salluces *della Mantà* [4], puis à gauche, celles de Montferrat [5] et de San-Martino [6].

Nous voici dans la salle basse, où l'on pénètre par la porte à gauche ; deux vastes cheminées y sont aménagées vis-à-vis l'une de l'autre, aux deux bouts de la salle, disposition qui ferait hausser les épaules au moins expert de nos fumistes. Mais au moyen âge le fumiste n'existait pas : Ducange ne l'a pas signalé ; Roquefort n'en parle pas, et je crois que la fumisterie est un fruit très tardif de notre civilisation. Trois fenêtres assez élevées au-dessus du sol éclairent ce corps de garde. On y monte par un degré en maçonnerie et trois degrés mobiles pour entrevoir la campagne [7].

1 D'après une fresque du château d'*Issogne*. Cette peinture et les suivantes ont été exécutées par le peintre Rollini sous la direction du comte Pastoris.

2 Porte d'argent au chef de gueule et au pal de sable brochant sur le tout.

3 D'argent au chef d'azur.

4 D'argent au chef d'azur au chevron de gueule.

5 D'argent au chef de gueule.

6 Ecartelé au premier et au quatrième d'azur à neuf losanges d'or accolées de trois en trois, au second et au troisième : de gueule.

7 Disposition qu'on retrouve dans plusieurs châteaux : On monte par six degrés, ménagés dans l'épaisseur de la muraille aux fenêtres d'une salle semblable au château *Del Monte*. Voir *Arte e Storia,* IIe ann., no 44.

Dans la salle, les châlits en planches, garnis de paille, sont alignés le long de la muraille et peuvent recevoir les soudards qui sont « à recoy ». Le châlit du sergent d'armes est un peu de meilleure apparence que les autres : il a une housse, et puis... il est le plus rapproché de la cheminée ! La lanterne du « caporiau » est sur la table, les armes d'haste, de taille et de jet sont au râtelier : casquets de fer et brigandines, arbalètes et cranequins, fauchards, partisanes, coutelas, spadons et pugnards [1] ; en vérité, il ne manque plus ici qu'une douzaine de malandrins !

Ces « brigandi », selon le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes, étaient des aventuriers à gages, des échappés de la potence, « des dogues à la chaîne », ne connaissant que le maître auquel ils s'étaient donnés. Ils étaient la terreur des misérables vassaux d'alentour et des gens en passage. L'entrée des salles du logis leur était interdite, et leurs seuls passe-temps, lorsqu'ils avaient fourbi leurs armes et qu'ils n'étaient pas de service, étaient de vider les pots, de jouer à trois dés, de « chanter villenies » et de ronfler quatre à quatre sur leur maigre châlit.

Un détail ne peut être oublié quand on visite un peu attentivement ce repaire de soudards : Il y a, devant le contre-cœur de chaque cheminée, une lourde chaîne de fer suspendue en guise de crémaillère. « On apprêtait donc *la minestra* dans les corps de garde ? — Terrible potage ! nous répond le savant annotateur du livret de l'Exposition : Au plus fort d'un assaut, et tandis que les défenseurs de la place « remparaient » la muraille, d'autres compagnons faisaient bouillir ici, dans de grands chaudrons, l'huile, la poix fondue et les autres liquides corrosifs qu'on versait

1 Toutes ces armes, reproduites d'après une fresque d'*Issogne*, ont été fabriquées par les ouvriers de l'Arsenal et par ceux de la Fabrique d'armes de Turin, que dirige M. le général Giovanetti.

au travers des machicoulis sur les assaillants « pour les estonner ».

De la salle des soldats on passe à la cuisine imitée de celle du château d'*Issogne*. Elle est divisée en deux parties inégales, séparées par une balustrade en bois. Dans la première, qui est la plus petite, on préparait les vivres pour les « gros-varlets », les servantes et les soldats ; dans la seconde, dite « cuisine baronnale », on apprêtait la nourriture des maîtres. Il s'y trouve deux cheminées, un fourneau potager et même un passe-plat [1] ; le puits, à tour et à poulie, qui se voit entre les deux cuisines est à leur commun usage. Les meubles qu'on voit ici sont naturellement d'une grande simplicité ; citons toutefois dans la cuisine des gens de service la cuve du saloir et le charnier, soit « rateau à pendre viande », car on faisait un grand usage de la salaison en ce temps-là [2], et citons aussi le cuvier à lessive, à propos duquel M. Pierre Vayra, annotateur du Catalogue, prend occasion de combattre les préventions défavorables qu'on a généralement au sujet de la propreté « du bon vieux temps ». Sans être absolument de l'avis favorable du glossateur précité — car les inventaires de lingerie royale, tels que ceux qu'il cite [3], ne prouvent pas grand'chose pour les mœurs générales — admettons que les honnêtes gens avaient tous une chemise au XVIe siècle, et même un mouchoir de poche ! en sorte que la vieille locution française « du temps où l'on se mouchait sur la manche [4] », n'a ja-

1 On voit un semblable aménagement au château de *Verrex* et à celui d'*Issogne*.

2 Les maraudeurs « vivant du bonhomme » attaquaient d'abord cet engin de cuisine, d'où le proverbe encore très populaire au XVIe siècle, pour désigner un rodomont : « *Il fait trembler le lard au charnier.* »

3 Invent. de la Cour de Savoie en 1468, et invent. du roi Louis XI en 1470.

4 Voir *Contes et discours d'Eutrapel.*

mais été motivée en ce pays-ci. L'histoire aussi peut garder quelques illusions, et il me paraît inutile de vouloir les lui enlever tout à fait.

Dans la cuisine baronnale, nous devrions trouver le maître-queux, assis sur sa chaise-haute, surveillant ses aides, donnant ses ordres et agitant sa « lourche » de bois, avec laquelle il goûtait ses diverses compositions culinaires. A défaut de cet « officier », dont l'expérience nous eût été précieuse, nous pourrions avoir recours aux livres « mesnagiers et viandiers » qui, du XIVe au XVIe siècle ont recueilli les préceptes de l'art de manger ; cependant les mets de parade qu'ils décrivent, les faisans et les paons à queue dorée, les sangliers factices en crême frite, les cygnes argentés, les pièces de four montées en « castille », armoriées et peintes, n'apparaissaient que dans les grands jours de réjouissance — accordailles, amenances et baptizailles — ou quand on recevait quelque hôte illustre. En réalité, la vie quotidienne était beaucoup plus simple, même dans les grandes familles seigneuriales, si nous en croyons Noël Dufail, qui, déjà au XVIe siècle, regrette « le bon temps d'autrefois où chacun mettait la main au plat », ce plat dans lequel se dressait une pyramide fumante « bœuf et mouton, veau et lard, et la grande brassée d'herbes cuites et composées ensemble, dont se faisait un brouet, vray restaurant et élixir de vie... En ceste meslange de vivres ainsi arrangée, chacun y prenait comme bon lui semblait, et selon son appétit, tout y courait à la bonne foy... sans autre formalité de table : sausses, et une longue platelée de friandises qu'on sert aujourd'huy [1], en petites escuelles remplies de montres seulement [2] ». Ajoutons que l'on posait

1 Vers 1560.
2 *Contes et discours d'Eutrapel*, p. 301, édit. de 1598.

ainsi nécessairement deux ou trois « potages haut-murés » sur la table, selon le nombre des commensaux, d'où était venu le proverbe « le plat du bas est toujours le premier vide » : les jeunes garçons, les enfants et les pages ayant ordinairement un bel appétit.

Mais c'est assez nous attarder dans la cuisine baronnale où, devant l'âtre, les grands landiers à crocs [1] destinés à soutenir la broche, rappellent le pénible office du « hasteur » obligé de demeurer bravement « au feu » et se rôtissant à demi, tandis que ses « hasteriaux » se rôtissaient pour d'autres. *Sic vos non vobis,* aurait-on pu lui dire, mais ce n'est pas là du latin de cuisine et le pauvre « hasteur » ne l'aurait pas compris. Passons à la salle à manger des maîtres dite alors : chambre de réfection.

A deux pas des « cuisines et sauceries » et à l'angle de la cour, se trouve l'entrée de cette salle spacieuse, dont le soffite à poutrelles sculptées est décoré d'armoiries alternant avec des bustes de dames et de chevaliers. Contre le mur et entre les modillons sur lesquels s'appuient les poutrelles, une ornementation à fresque reproduit fidèlement la belle frise qu'on voit encore au château de *Strambino,* près d'*Ivrée.* Au-dessus du manteau de la cheminée est une répétition agrandie de l'écu chargé du cimier des comtes de San-Martino, dont les armes héraldiques sont déjà peintes sur les poutrelles du soffite. Contre la paroi, en face de la cheminée, un médailon entoure le buste d'un personnage qui est sensé « le Roi Ardoin » lui-même. Au-dessous de cette peinture s'ouvre la tribune où les maîtres-sonneurs venaient « harper et canter » certains jours pour réjouir, ou comme on disait alors « esbanoyer » les convives. Le « garde-fauld » soit la galerie de cette tribune est décorée

1 On disait aussi : Contre-rostiers.

d'une peinture intéressante représentant un tournois [1]. Un très beau siège à « dosseret » et baldaquin sculpté figure ici à la place d'honneur, soit au haut-bout de la table; cette pièce remarquable est imitée des belles stalles du chœur de l'église de *Staffarde*. On sait qu'elles sont réputées comme étant, en Piémont, le plus admirable et délicat spécimen de la sculpture sur bois en style gothique. Des deux côtés de la « chaire » baronnale, des « formes » ou sièges pliants sont alignés pour les principaux convives, et les jours de gala ces formes étaient couvertes de petits coussins brodés [2], dits « banquiers », de pluche, de soie ou de velours. La grande table sur chevalets sculptés est ornée dans le même style. Au bas de cette table principale d'autres tables sont placées à angle droit, l'ensemble formant ainsi un T dont les branches étaient occupées par les commensaux les plus jeunes ou de moindre considération. Ces derniers convives étaient assis sur un simple banc qu'on disposait toujours du côté extérieur des tables.

Le « doublier » du XIIIe siècle, devenu la « longière », soit la nappe était généralement en tissu de chanvre ou de lin, et les convives — dames et cavaliers — s'y essuyaient discrètement les doigts pendant le repas; au moins il en était ainsi pour les gens qui avaient quelque savoir-vivre. Dans les maisons princières cette « longière pendante » était brodée à fils d'or ou de soie de diverses couleurs et frangée de même [3]. On sait que « trancher la nappe » devant un

1 Composition de M. le comte Pastoris, peinture de M. le professeur Vacca, d'après une des miniatures d'un manuscrit du *Roy Modus*.

2 A propos de broderie, je tiens à rappeler que les dames turinoises ont embelli les salles baronnales du Valentin d'œuvres charmantes, et qu'on admirait beaucoup pendant l'Exposition. Je ne cite aucun nom, crainte d'en oublier un seul, mais on peut retrouver dans le Catalogue officiel la liste de ces « gentilles exposantes ».

3 Invent^res des châteaux de Chambéry, de Turin, de Pont-d'Ain, ann. 1497 et 1498.

chevalier était alors le plus cruel affront. Cet usage est rappelé par Lacurne de Ste-Palaye dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* [1], et j'y renvoie les curieux.

D'autres « touailles » plus petites figuraient exceptionnellement sur la table, mais non pour le service personnel des convives. Ces espèces de serviettes étaient placées sur la salière, la licorne, le pain du maître de la maison. En temps ordinaire et surtout dans un simple castel de gentilhomme comme la « Rocca » du Valentin, on ne voyait pas figurer sur la table baronnale d'autres « couverts ».

La « licorne » que je viens de nommer, était aussi dite « la touche » — « le languier » et « l'essay ». C'était une coupe « d'argent blanc », fermée à couvert le plus souvent, et quelquefois à clé ; elle était en forme de « nave » et renfermait quelque fragment de licorne ou plus exactement de corne de narval emmanchée, dont on se servait pour « toucher » la viande : celle-ci changeant d'aspect à ce contact et devenant livide (disait-on) s'il s'y trouvait quelque substance vénéneuse [2]. Mais à défaut de la prétendue « licorne » (car le narval devait être coûteux et rare) on se contentait d'une « langue de serpent ». C'était probablement l'os maxiliaire d'un ophidien ou d'un saurien qu'on désignait ainsi. Il était ajusté au bout d'une brochette et sa piqûre devait produire instantanément le même salutaire effet que la licorne. Enfin le « hanap de coupe » ou le gobelet du seigneur était fréquemment garni d'un de ces prétendus « alexitères » [3].

1 *Mémoires*, etc., I, 321.

2 « Une pièce de Licorne à faire essay, à un bout d'argent. — *Invent. des Ducs de Bourgogne*, ann. 1408. — Une navette d'argent blanc pour mettre l'essay. » — Comptes royaux, ann. 1380.

3 « Six langues de serpens, dont il y a une grande, deux moyennes, et troys petites. La dite Dame (la Reyne) les a baillées à la norrisse » — *Invent. de la reine Anne de Bretagne*. — De la Borde.

Le « service » des convives était fort simple, car chacun avait alors à la ceinture son « coustel de table » dans la même trousse que son coutelas. Quant à la fourchette à deux pointes droites, on ne s'en servait guère que pour manger le fruit : toutes les autres « viandes » se mangeant plus ou moins délicatement avec les doigts. Les potages liquides étaient expédiés à l'aide d'une « lourche », sorte de cuiller demi-ronde dont on a encore l'usage dans les chalets de nos contrées alpestres. Les caillebottes au musc, à l'ambre, au gingembre, et les autres « sucades » se prenaient à l'aide d'une « paëlette » ou « louchette », dont l'équivalent serait aujourd'hui une de nos petites cuillers. Chaque convive avait devant lui son tranchoir (assiette) et à côté son écuelle ; l'une et l'autre pièce en fayence vernissée. Un gobelet en verre était sous sa main, les « flaches » et « postels à eau » à sa disposition ; mais le vin ne paraissait pas sur la table : on en demandait et redemandait au page d'échansonnerie et c'est lui seul qui distribuait « le vin bastard » [1] et « le vin de sac » [2] pour les gens du bas et le « carusso » et le « nebiolo » pour les maîtres. Il est vrai qu'on mettait parfois un « barissel » plein de bon vin sur la table, et qu'il est parlé de semblable tonnelet dans un des documents précités [3], mais cette pièce d'argenterie montée sur chevalet ou sur rouage devait être un objet de grand luxe, et je pense qu'elle n'était mise en vue, ainsi que « la nef » [4], que dans les banquets d'apparat.

1 Vin mélangé d'eau.
2 Vin de seconde cuvée.
3 Invent. des châteaux de Chambéry, de Turin, etc., 1497-98.
4 Celle qu'on admirait ici pendant l'Exposition était une œuvre très remarquable. Elle avait la forme traditionnelle d'un navire, orné extérieurement des armes de la Maison de Savoie et de celles de toutes les illustres familles qui lui étaient alliées. Je renvoie au Catalogue officiel pour la description complète de cette belle œuvre, exécutée par l'orfèvre-artiste M. Brisighelli, d'après les dessins et sous la direction de M. Gilli. — La

Mais à quelle heure se mettait-on à table au xv[e] siècle? — Les chroniqueurs de cette époque vont nous répondre : On « cornoît l'eau » à dix heures du matin, et quelquefois à neuf, du temps de Froissart. C'était le dîner — et l'on soupait entre cinq et six heures. En sorte que les chandeliers de fer à trois branches qu'on voit ici ne servaient guère, sinon pendant une moitié de l'année. Remarquons que les mouchettes étaient encore inconnues et même vers le milieu du xvi[e] siècle, en guise de mouchettes, on se servait de ciseaux... quand on s'en servait [1]. Voici, du reste, quelles étaient les exigences de la civilité : — « Si tu mouches la chandelle, commence par l'enlever de dessus la table et jette aussitôt la mouchure dans les cendres, ou écrase-la par terre avec le pied, pour ne blesser le nez de personne par une odeur infecte [2].

Trois crédences ou « dressouers » à gradins, dosseret et baldaquins, garnissent les parois à droite et à gauche de la table baronnale. Ces meubles, qu'on appelait aussi « buffet » [3], étaient peu utilisés pour le service de table et figu-

nef, fermée à clé et sous la garde d'un écuyer de confiance, renfermait le service d'un grand seigneur ou d'un grand prince : son hanap, sa salière, son drageoir, ses cure-dents, enfin tout ce qui lui était d'un usage personnel, à table, et conséquemment devait être mis à l'abri des subtils poisons. La nef n'était jamais ouverte que sur table et en présence du prince. On s'en servait encore à la Cour de France à la fin du xvii[e] siècle. Mais elle avait changé de nom bien que sa forme primitive eût été conservée, l'antique nef de table s'appelait alors le « cadenas ».

1 « Pour ung sysiaux à moucher la chandelle » — iiij sous. Comptes royaux — De la Borde.

2 Traité de la civilité puérile, par Erasme de Rotterdam, p. 93.

3 Ce qu'on appelait Buffet au xvi[e] siècle était en réalité l'assortiment de vaisselle disposée sur le meuble et dans cette acception c'était une métonymie. Les chroniqueurs du xvi[e] siècle nous disent encore que les princes ou les villes donnaient parfois « un buffet » à certains ambassadeurs, — et l'on retrouve cette forme de langage jusque dans les lettres royales. « Il a monstré d'être fort satisfait [des honneurs de la Cour] et si luy ay-je fait faire ce matin, présent d'un buffet d'argent, de la valeur de 600 livres, de sorte qu'il s'en retourne fort bien édifié. » *Dépesche de Charles IX*, etc. dans Add. aux mém[es] de Castelnau, III, 343.

raient en parade non seulement dans la salle à manger, mais aussi dans la salle d'assemblée. On y dressait les pièces de vaisselle plate, de vermeil et d'argent verré, les drageoirs, les bassins, les aiguières dont on voulait faire montre devant les convives. Mais au cours de la vie domestique, il est très vraisemblable que l'apparence du buffet était beaucoup plus simple [1], la tablette en était recouverte dans les jours de cérémonie d'une touaille longue et étroite, festonnée et brodée comme un devant d'autel [2].

Enfin, aux deux portes d'entrée, un « tornavent » (nous dirions un tambour) était placé à l'extérieur. Cet appendice qui est ici en « huiserie » très finement sculptée dans le même style que les crédences, a dû être quelquefois recouvert de portières en tapisserie [3].

(*A suivre.*) DuBois-Melly.

AMÉDÉE MALINGRE

Quand je publiai [4], il y a quelques années, une longue poésie de Malingre, maître d'hôtel du prince de Morée, je n'avais retrouvé nulle part le nom de ce personnage.

1 Voir De la Borde, *Glossaire*, p. 532.

2 On voit encore dans cette salle une petite table à chevalet, couverte aussi d'une « touaille de paravent ». Elle supportait dans les jours de banquets, les plats de parade et entre autres *le plat des preux et des amoureux* soit le fameux paon roti, appareillé et doré, qu'une dame, aidée d'un chevalier, allait présenter à la ronde, lorsqu'on procédait solennellement au « vœu du Paon ». — Voir Lacurne. *Mém. de l'anc. chevalerie*, I, 184.

3 « Une porte de tapisserie sur le Tournavent ». Invent. du château de Turin, ann. 1498.

4 *Bulletin de l'Institut genevois*, tome XXIII, pages 415 et 416, 451 à 468 ; — ce qui correspond aux pages 7 et 8, 43 à 60 du tirage à part : *Poésies des XIVᵉ et XVᵉ siècles*. Genève, lib. Georg, 1880.

La poésie de Malingre se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque de Genève, duquel j'ai donné la notice dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, année 1877.

La Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie a publié dans le tome XV de ses Mémoires, pages LXVIII à LXXII, une analyse de cette poésie.

Je dois quelques renseignements sur lui à l'obligeance de M. le baron Manno ; il me semble utile de les faire connaître, puisque Malingre est un des plus anciens versificateurs de la Savoie.

Dans le régeste des princes de la maison d'Achaïe, publié par M. le comte Ph. Saraceno (*Miscellanea di storia italiana,* tome XX, page 238, — page 134 du tirage à part), se trouve un article où figure le nom de notre Malingre :

Anno 1415. *Ab Anthonio Jachoni de Plozascho, inculpato dixisse quedam verba inhonesta de domino nostro : qui composuit ad flor. lx, tradendos uxori Malingri.*

M. Saraceno dit en note qu'Amédée Malingre, maître d'hôtel de Monseigneur, succéda en cet office à Philippe Simeoni, mort en 1404 environ.

M. Manno m'apprend aussi que le même Amédée Malingre fut investi de la seigneurie de Bagnolo, près de Turin, le 7 septembre 1412, et que cette investiture fut confirmée en 1415, 1417 et 1420.

La date de la poésie de Malingre est ainsi fixée entre l'année 1404, où il devint maître d'hôtel du prince Louis de Savoie, et la mort de Tignonville [1], qui eut lieu vers 1414.

EUGÈNE RITTER.

1 Quant au sénéchal d'Eu, qui est, comme Tignonville, nommé dans cette poésie, au milieu des amateurs de belles-lettres que Malingre avait connus à Paris, on ne peut plus l'identifier avec l'auteur des *Cent Ballades,* qui mourut dans l'expédition de Hongrie si malheureusement terminée à Nicopolis, en septembre 1396 ; il s'agit d'un de ceux qui, après lui, ont occupé la même charge. Voir Queux de Saint-Hilaire, *Le Livre des Cent Ballades,* complément, pages xx et xxi.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Lo rtor dés barjhirs à la fârma.

Air : *Combien j'ai douce souvenance.*

Oh ! q' d'âmo vir diès la campagnë,
Quand l' soloél cœuçhe et q' la nét gâgnë,
L' bovir quë rvint tot satisfait
D' sés vâgnës,
Et l' barjhir q' raméne à ron moél
L' tropél !

— Oh ! que j'aime *à* voir dans la campagne, quand le soleil *se* couche, et que la nuit gagne *(approche)*, le bouvier qui revient tout content de son labour, et le berger qui ramène à un tas le troupeau !

Tot l' long d' la vi la tyëvra quélë,
La vaçhe brâme, et l' mëuton bélë,
Jusqu'à l'agnél lo pës ptiolin
Q' s'ên mélë ;
Et rla çhanfon durë sês fin
P' lôs çhmins.

— Tout le long du sentier, la chèvre bêle, la vache beugle, et le mouton bêle, jusqu'à l'agneau le plus petit qui s'en mêle ; et cette chanson dure sans fin par *(sur)* les chemins.

Rla du tropèl q' mârçhe à la téta
Fât, tant quë l' put, snâr sa clyoçhéta.
La tyëvra et l' mëuton font brinnâr
Lâur snéta,
E lo ptiout çhvau drissë son nâz
P'r hiznâr.

— Celle du troupeau qui marche à la tête fait, autant qu'elle peut, sonner sa clochette. La chèvre et le mouton font résonner leur sonnette, et le petit cheval dresse son nez pour hennir.

13

Sur l' suél d' la peurta on vaît sorirë
Lo vzajho d' la groussa farmirë,
Et rli d' sa flyë qu'attêd l' lacé
Quë l' tirë,
Ét q' vut savaîr rla du tropél
Q' 'n a l' mais.

— Sur le seuil de la porte on voit sourire le visage de la grosse fermière et celui de sa fille qui attend le lait qu'elle tire *(trait)*, et qui veut savoir celle du troupeau qui en a le plus *(davantage)*.

Lés vaçhes vgnont totës, cmë d' cliôssës,
Dzos la man q' vut voédâr làurs pôssës ;
C' qu'on tirë vint à pliê sëillot
Et mossë,
Tant q' le lacé sôsse p'r à bot
A got.

— Les vaches viennent toutes, comme des poussins, sous la main qui veut vider leur pis ; ce qu'on tire vient à plein seau, et mousse, jusqu'à ce que le lait soit tout-à-fait à sec.

La bliançhe, la nàire ét la rojhe,
Et jusqu'à la pës ptiouta mojhe,
Totës n-ên' ont mais qu'él n'ên vrët
Diês l'aujhe,
Et mais qu'on lârjho bagnolët
N' tindrët.

— La blanche, la noire et la rouge et jusqu'à la plus petite genisse, toutes en ont plus qu'il n'en irait dans une auge, et plus qu'un petit baquet n'*en* tiendrait.

La maitra q' çhêrçhe sés' écoalës,
N' sàt plyës d' quint flanc battrë dés' âlës ;
Për ptâr l' caillô, l' crêd d' n'avaîr pâs
D' faissalës,
Ét, p' écramâr tot c' qu'y arà d' gras,
Pràu d' plyats.

— La maîtresse qui cherche ses écuelles (*ustensiles*), ne sait plus de quel côté battre des ailes *(par où commencer)*. Pour mettre le lait, elle craint de n'avoir pas *assez* de faisselles, et pour tout ce qu'il y aura de gras, assez de plats.

Yëna cort voêdâr la panirë,
L'âtra va çharçhir la borrirë,
La p' délicat' a pràis l' colyot
P' l'éssuirë,
Et rlâ q' së chêt l' mâl d'amore
L' batyot.

— L'une court vider le grand panier, l'autre va chercher la baratte, la plus délicate a pris la passoire pour l'essuyer, et celle qui se sent le mal d'amour *(la plus robuste)* la batte *à beurre*.

Çhantâz, més flyës, travailliz totës,
La mâre, on jhor, farà vtrés dotës ;
Mais d'on galant ést prés du bàu
Qu'écote,
Et vos' ariz tot c' qu'y a de miàux
P'r épàux.

— Chantez, mes filles, travaillez toutes ; votre mère un jour fera vos dots ; plus d'un galant *(prétendu)* est près de l'étable, qui écoute, et vous aurez tout ce qu'il y a de mieux pour époux.

BIBLIOGRAPHIE

Chevalier. Etudes historiques et critiques sur la *Defense de l'Estendart de la saincte Croix*, par François de Sales. *Mémoires de l'Académie salésienne*, tome VIII — Ce travail a été tiré à part : Annecy, imprimerie Niérat, 1885, 83 pages in-8°.

La *Defense de l'Estendart de la saincte Croix*, qui eut plus d'une édition du vivant de saint François de Sales et encore après lui, n'a plus été réimprimée, depuis 250 ans, je crois, que dans la collection de ses Œuvres complètes.

C'est là que le hasard de mes lectures me la mit entre les mains, il y a deux ou trois ans. Comme c'est une réponse faite par saint François de Sales au *Brief traitté de la vertu de la Croix et de la manière de l'honorer,* je me disais en la lisant : Il faudrait, pour bien faire, avoir le *Brief traitté* sous les yeux. — Je le cherchai, et je constatai qu'il n'en reste plus, à l'heure qu'il est, qu'un seul exemplaire, lequel se trouve à la Bibliothèque de Berne. Depuis que les contemporains des deux controversistes sont morts, ce *Brief traitté* n'avait peut-être été lu de personne.

Je le fis venir de Berne ; et après en avoir fait l'extrait, je vis que j'étais en mesure de retracer, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, les circonstances au milieu desquelles saint François de Sales a mis au jour son premier livre. Mon travail *(Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales)* parut dans le tome XXVI du *Bulletin de l'Institut genevois,* et il en a été fait un tirage à part (Genève, lib. Georg, 1884, 23 pages in-8°.)

L'année suivante, M. le chanoine Jean-Marie Chevalier, professeur au Séminaire d'Annecy, reprit le sujet que j'avais traité dans mon petit mémoire, et il en a fait la matière d'un travail plus étendu : *Etudes historiques et critiques sur la* DEFENSE DE L'ESTENDART DE LA SAINCTE CROIX. « Les présentes *Etudes,* dit M. Chevalier, sont coordonnées sous forme de réponse aux *Recherches* de M. Ritter. »

J'avais poursuivi mes recherches, et je vais en donner le résultat en rendant compte de la publication de M. Chevalier ; je me ferai un devoir d'imiter la courtoisie qu'il m'a témoignée dans son ouvrage, et dans les lettres qu'il a eu l'obligeance d'échanger avec moi à la suite de cette publication.

I.

Le *Brief traitté* est lui-même une réponse à deux écrits en forme de placards, qui furent répandus dans les environs de Genève et à Genève même, à l'occasion de l'Oraison des Quarante Heures, célébrée à Annemasse en septembre 1597.

J'ai retrouvé l'autre jour le texte de ces placards dans une brochure intitulée : *La Conference accordée entre les predicateurs catholiques de l'Ordre des Capuccins, et les Ministres de Genéve. La où l'on void, comment ceux de Genéve desirent d'estre instruits, et revenir au giron de nostre mere Saincte Eglise. Avec le Passeport du Duc de Savoye, ausdicts Ministres, pour aller et venir à la dicte Conference, tenuë en la ville de Tonon pres Genéve. Ensemble les Thesses qui ont esté affigées audit Geneve, qui seront mises à la fin dudit livre.* A Paris, Par Denis Binet, pres la porte Sainct Marcel. 1598. Avec Privilege du Roy. (Bibliothèque de Genève, *Ba,* 1613*.)

Les thèses annoncées dans les dernières lignes de ce long titre sont au nomdre de cinq [1] :

I. *Demandes aux ministres de la pretenduë Religion reformée, sur leur doctriue touchant la Cene.* Ces demandes sont au nombre de quinze ; je cite la dernière :

« Calvin confesse librement (l. 4. Inst. ch. 2, § 3) que c'estoit une chose notoire et sans doute, que depuis l'aage

1 Il y a une série de bévues dans les numéros de pagination qui figurent au haut des pages, tellement qu'on ne peut pas s'en servir. Mais les cotes qui sont au bas des feuillets (les quatre premiers étant marqués de la lettre A ; les quatre suivants de la lettre B ; et ainsi de suite jusqu'à M) ont été placées d'une manière exacte, quoiqu'incomplète. Les cinq thèses énumérées ci-dessus occupent treize feuillets, de Iiiij à Miiij.

des Apostres, jusques au temps de sainct Augustin, il ne c'estoit faict nul changement de doctrine, ny à Rome, ny aux autres villes (ce sont ces propres paroles). Pourquoy donc a il aboly de faire le signe de la croix, tant en l'usage de ce Sacrement que des autres : puisque Sainct Augustin proteste que l'Eglise y employoit ce sainct Signe ! et avant luy sainct Chrysostome, et avant ces deux saincts Cyprian : et longtemps avant ces trois grands Peres, Sainct Clement, et Sainct Denis. Ce qui soit dit, attendant que l'ample responce, dressee sur un petit traitté de la Croix, n'agueres imprimé à Geneve, sorte de la main des Imprimeurs. »

II. *Simple consideration sur le Symbole des Apostres, pour confirmation de la Foy catholique, touchant le Tressainct Sacrement de l'Autel.*

Cette seconde thèse se termine par la devise anagrammatique : *Foy sans descaler,* qui vaut une signature, et qui a été mentionnée par C. A. de Sales, au troisième livre de la Vie de son oncle, quand il raconte à quel propos ce morceau fut écrit, pour combattre le ministre Viret : « Ce pauvre ministre. . . . . se faisoit admirer par le menu peuple. . . . . Les predicateurs catholiques qui estoyent des-ja dans le Chablais, prierent le seigneur prevost de. . . . . refuter l'insolente vanité de ce maistre baudet. Le serviteur de Dieu fit cela par une briefve meditation sur le Symbole des apostres, en laquelle, par tout autant de paragraphes qu'il y a d'articles de la foy, il monstre, par de tres fortes raisons, que la verité du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie est conforme à tout ce que les apostres nous ont proposé pour estre creu. Il la fit incontinent imprimer, et espancher au public, ayant mis à la fin un anagramme de son nom qu'il avoit faict luy-mesme, et qui convenoit fort bien au subject qu'il traictoit. Il estoit tel : François de Sales ; Foy sans descaler. Cette meditation

volla jusques à Paris, où elle fut reimprimée par Denys Binet. » — C'est cette réimpression que j'ai sous les yeux.

Les réimpressions modernes qui ont été faites de ce morceau l'ont fait entrer dans une série de petits traités, dont la collection, intitulée : *Exercice du matin,* prend place, dans les éditions que j'ai vues des Œuvres de saint François de Sales, à la suite des *Entretiens spirituels.*

La comparaison des textes que j'ai faite, ne m'a montré que des différences légères, un mot par ci par là ; souvent le texte de 1598 est meilleur ; quelquefois il offre des fautes d'impression, qui ont été corrigées avec intelligence. Les derniers mots : *Foy sans descaler,* ont été remplacés par : *Dieu soit beny.*

III. *Comment la Croix doit estre honnoree.* Cette troisième thèse est le second des placards auxquels répond le *Brief traitté.*

IV. *Vertu du signe de la croix.* Cette quatrième thèse est le premier des placards auxquels répond le *Brief traitté;* le contenu, en effet, répond point pour point à l'analyse détaillée que le *Brief traitté* fait de ce premier placard.

V. *La Croix est sainctement veneree.* Cette cinquième thèse est le morceau le plus court et le moins important de la collection ; presque tout ce qu'on y trouve était déjà dans les thèses III et IV.

Ces deux placards (thèses III et IV) ont été le point de départ de la controverse qui a fait écrire à saint François de Sales la *Defense de l'Estendart de la saincte Croix.* Je me suis demandé qui était l'auteur de ces placards ; et en discutant cette question dans mes *Recherches,* je n'ai pas caché que j'inclinais à croire, comme Antoine de La Faye, qu'ils étaient de saint François de Sales.

M. le curé Pettex (dans quelques lettres que j'ai reçues

de lui) et M. Chevalier ont combattu cette hypothèse par de bons arguments. En définitive, je l'abandonne d'autant plus volontiers que le texte des placards, que j'ai maintenant sous les yeux, ne contient rien qui soit favorable à l'idée de les attribuer à saint François de Sales. Ce sont des enfilades de citations, où les textes allégués sont commentés maigrement; et ce qu'on peut en dire de mieux est de répéter avec saint François, que « ces feuilles ont été dressées par quelque bon religieux. » Voyez tout à côté la thèse II : *Simple considération sur le symbole des Apôtres*. C'est tout autre chose : vous y trouvez l'écrivain de race.

Et la thèse I : *Demandes aux ministres de là prétendue Religion réformée, sur leur doctrine touchant la Cène ;* la faut-il attribuer à saint François de Sales ? La dernière phrase, que j'en ai citée, me porte à le croire.

II.

Quand j'écrivis mes *Recherches*, je n'avais pas vu l'édition originale de la *Defense de l'Estendart de la saincte Croix*. En combinant les données que j'avais recueillies, j'étais arrivé à conclure que la première édition (Lyon, J. Pillehotte, 1600) ne se répandit dans le public que dans le courant de 1603.

Plus heureux que moi, M. Chevalier a trouvé à Annecy un exemplaire de l'édition de 1600 (trois autres exemplaires en sont signalés : à la Bibliothèque nationale de Paris, — à la Bibliothèque de Lyon, — chez M. Jules Vuy [1]) et deux exemplaires d'une autre édition (Lyon, J.

[1] En feuilletant cet exemplaire que me montrait dernièrement mon collègue M. Vuy, j'ai remarqué avec intérêt les pièces liminaires qui ornent cette première édition, et qui ne se retrouvent pas dans les autres. Ces vers latins et français, qui se plaçaient volontiers à cette époque en tête des

Pillehotte, 1603). M. Chevalier les décrit toutes les deux assez bien pour qu'il soit facile d'établir que La Faye, en écrivant sa *Replique chrestienne*, a eu sous les yeux l'édition de 1603, dans laquelle le mot de *sujet* ne figure pas dans la souscription de l'Epître dédicatoire adressée au duc de Savoie par saint François de Sales [1].

Après avoir lu l'intéressant exposé de M. Chevalier, qui complète déjà notablement et qui rectifie les résultats auxquels j'étais arrivé, je m'empressai de lui soumettre la con-

ouvrages, ont l'avantage de nous montrer l'auteur au milieu du groupe de ses amis : ils aident à nous faire une idée de son entourage, des encouragements qu'il a reçus à ses débuts. Une édition qui ne craindrait pas d'être complète, devrait les reproduire.

On doit noter en particulier, dans une espèce de préface, le terme de *panthologie,* appliqué par un ami de l'auteur à la *Defense de l'Estendart.* On sait que les éditions de 1615 et de 1623 ont choisi cette expression pour en faire le titre de cet ouvrage, au grand déplaisir de l'auteur. (Voir la préface de son *Traité de l'Amour de Dieu.*)

1 Ce n'était pas la première fois qu'un prince-évêque de Genève faisait difficulté de se dire le *sujet* du duc de Savoie. Cp. une lettre que Pierre de la Baume adressait *à Besançon Hugues, capitaine des enffans de nostre cité de Genève :*

« Besançon, j'ay receu voz lectres ; et pour vous advertir de mes nouvelles, mon nepveu monsieur de Montrevel et monsieur le bally de Chalon sont estés ici, pour me présenter mes abbayes. Mais il veult (IL, *c'est le duc de Savoie : les deux correspondants s'entendaient à demi-mot)* que je luy escripve subjet, pour puis après avoir la loy de me empougner au collet, comme il a aultresfoys porté parolle. Je vous laisse pencer où j'en seroye. Je vous recommande mes afferes, et vous y employer, comme j'en ay ma fiance en vous. Et sur ce, je prie à Notre Seigneur qui vous doint voz désirz. Des Arbois, ce landemain de Noël 1528. Votre bon amys, l'EVESQUE DE GENÈVE. » (*Archives de Genève, Portefeuille historique* n° 996. — Galiffe, *Matériaux,* II, 442. — M. D. G., II, 14.)

Les princes-évêques de Genève, tant qu'ils conservèrent la souveraineté de leur ville épiscopale, étaient en mesure de refuser de se reconnaître sujets du duc de Savoie. Mais, après les bouleversements du XVI[e] siècle, tout était changé.

Saint François de Sales s'était un instant placé sur l'ancien terrain, en substituant *orateur* à *sujet* dans son Epître dédicatoire, aussitôt qu'il fut monté sur le trône épiscopal. Mais il reconnut bientôt qu'il avait fait fausse route ; et dans la préface du *Traité de l'Amour de Dieu,* il parle de la « très humble subjection » qu'il avait voulu témoigner à Son Altesse en lui dédiant son premier livre.

jecture qui m'était venue aussitôt à l'esprit : L'édition de 1603 n'a été qu'un artifice de librairie, un nouveau titre ayant été placé en tête du solde de l'édition de 1600, dont tous les exemplaires ne se seraient pas écoulés aussitôt après son apparition, peut-être à cause de la guerre qui éclata justement alors entre Henri IV et la Savoie. — M. Chevalier m'écrivit à ce sujet :

« L'édition de 1603, sauf les changements que j'ai signa-
« lés dans ma brochure, est bien réellement la reproduc-
« tion de l'édition de 1600. Dans les deux, on rencontre la
« même justification de pages, les mêmes intervalles, les
« mêmes fautes d'impression assez nombreuses, les mêmes
« caractères formant les lettres, quoique moins nets dans
« l'édition de 1603. » — Cette dernière circonstance est sans doute une conséquence de l'humidité « qui a décoloré,
« dit M. Chevalier, bruni et même taché en divers en-
« droits mon exemplaire de l'édition de 1603. »

La constatation que M. Chevalier a faite ainsi est une vraie découverte bibliographique. Je laisse à juger aux connaisseurs s'il est vraisemblable que J. Pillehotte ait gardé pendant trois ans, dans son imprimerie, debout sur le marbre, les caractères de 326 pages in-8°. Il est au contraire tout simple que le solde de l'édition de 1600 se trouvant chez J. Pillehotte au moment où l'élévation de François de Sales au siège épiscopal de Genève, venant après les succès qu'il avait obtenus pendant son séjour à Paris (de janvier à septembre 1602) devait ramener l'attention publique sur son ouvrage et en accélérer le débit : il est tout simple, dis-je, que ce négociant ait changé le titre de l'ouvrage pour changer celui de l'auteur, — évêque au lieu de prévôt — et se donner en même temps l'avantage de mettre sur le livre : Seconde édition. C'est une petite rubrique qu'on emploie quelquefois ; il serait facile d'en citer

des exemples contemporains, et M. Ch. Dardier (*Journal de Genève* du 21 octobre 1885) en rappelait un du XVIe siècle :

La correspondance de Calvin, imprimée à Genève en 1575, eut une seconde édition l'année suivante, sous ce titre : *Joannis Calvini Epistolæ et responsa. Editio secunda, epistolis et responsis non paucis, iisque gravissimis, ab ipso Collectore aucta. Genevae. M.D.LXXVI.*

Les éditeurs alsaciens des *Opera Calvini* ont indiqué avec soin dans leur préface (Tome X, *pars posterior,* page XIII) ce qu'il faut penser de la promesse contenue dans ce titre qui annonce une seconde édition : *Ex quatuor foliis liminaribus,* disent-ils, *non nisi primum quod titulum exhibet, et quartum, denuo prelo subiecta sunt, secundum vero et tertium cum dedicatione ad Palatinum et Admonitione ad lectorem simpliciter ex prima editione servata... caetera omnia, scilicet Vita Calvini cum suis appendicibus, adeoque totum epistolarum volumen usque ad pag. 410, minime novae editionis sunt, sed ipsissimam priorem tibi pro nova venditant. Aliquatenus tamen, quae titulus nimis magno hiatu promittit, finis operis præstare voluisse videtur. Adduntur enim folia novem, etc.*

Voyez d'ailleurs ce que dit La Faye dans le passage que j'ai cité, et que M. Chevalier a reproduit : « *A la parfin, M. de Sales... a fait réponse au Bref Traité de la Croix... il y a employé environ sept années.* » Ce passage s'accorde parfaitement avec ma supposition que le débit de l'édition de 1600 a été d'abord restreint. Aucun exemplaire n'en était parvenu à La Faye, qui n'a connu que l'édition de 1603, où son adversaire, sur le titre de la *Defense de l'Estendart,* est dit évêque de Genève, et où le mot *sujet,* comme je le disais tout à l'heure, a disparu de l'épître dédicatoire.

III.

Après les deux points que je viens de traiter, il me reste quelques détails à discuter. Je laisse de côté ce qui ne se rapporte pas à la seule chose intéressante : l'étude des œuvres de saint François de Sales, et l'éclaircissement historique d'une controverse qui l'a longtemps occupé.

a) M. Chevalier a mis le doigt sur un passage qui m'avait échappé, comme à M. l'abbé Fleury : c'est au cinquième chapitre du Livre II de l'*Etendard de la saincte Croix,* où le « petit traicteur » est appelé « polyphe et caméléon ». La première édition, dit M. Chevalier, portait *proche* au lieu de *polyphe*. C'est cette faute d'impression qui a fait croire à La Faye que François de Sales l'appelait *protée*. Mais les éditions postérieures, où on lit *polyphe,* ont raison peut-être [1], et les deux mots ont d'ailleurs la même portée en cette occasion : *Polypus... colorem mutat ad similitudinem loci, maxime in metu,* dit Pline (*Hist. nat.* IX, 46).

b) J'avais signalé comme un des premiers ouvrages de saint François de Sales « une forme de proposer au peuple les poincts principaux de la religion chrestienne tous les jours de dimanche, qu'il avoit des-ja mise en lumière par le commandement de son predecesseur, mais qu'il corrigea depuis de plusieurs fautes que les imprimeurs y avoient commises. » M. Chevalier dit que ce morceau figure dans une édition du *Rituale sacramentorum* qui est de 1612 ; mais il serait intéressant de retrouver la première édition de ce « Formulaire de Prosne », laquelle a été publiée du vivant de Claude de Granier.

1 Je remarque cependant que dans le plan écrit en latin par saint François de Sales d'un sermon prêché dans l'église Saint-Sulpice le 3 janvier 1619, on lit au troisième paragraphe : *Ut protheus et cameleon.*

On peut se demander d'ailleurs si l'édition de 1612 est bien, comme le dit M. Chevalier, la première du *Rituale sacramentorum... jussu R. P. Francisci de Sales*. C. A. de Sales, dans la Vie de son oncle, mentionne la publication de cet ouvrage entre les Constitutions synodales d'octobre 1603 et le carême prêché à Dijon en 1604.

c) Rofensis, cité par La Faye comme un de ceux qui ont été copiés par Bellarmin, — saint François de Sales ayant à son tour copié celui-ci, et Gretser, — Rofensis n'est pas, comme l'a conjecturé M. Chevalier, ce Rufinus que la *Defense de l'Estendart* cite plusieurs fois (Livre I, chapitres VI et VII). Je n'en veux pour preuve que ce passage de Pierre Viret [1] :

THEOPHILE. S'ilz (les envoyés de l'Eglise grecque au concile de Florence) eussent fidèlement deffendu la vérité, le Pape n'avoit garde de les eslever en telz honneurs.

HILAIRE. Il les eust bien peu faire Cardinaux, en telle manière que Roffensis l'a esté en Angleterre, ou en la sorte que les Tyrans ont baillé le chapeau rouge aux Martyrs.

Rofensis est évidemment un controversiste du XVI[e] siècle. M. Chevalier et moi, nous n'avons pas retrouvé son nom dans les Dictionnaires biographiques que nous avions sous la main ; mais c'est une de ces recherches qui doivent finir un jour par aboutir.

d) C. A. de Sales, au Livre IX de la Vie de son oncle, cite une lettre de lui sur l'évêque de Saluces, Juvénal Ancina, dans laquelle je relève ces mots : « Et veritablement, l'espace de ces quatre ou cinq mois que je négotiois à Rome les affaires de ceste evesché, par le commandement de mon tres devot et vertueux predécesseur Claude de Granier, j'ay veu certes... » Ainsi saint François de Sales comptait quatre ou cinq mois pour la durée de son séjour à Rome en 1599 :

1 *Disputations chrestiennes en manières de devis, divisées par dialogues* Genève, 1544. II, 238.

cela ne s'accorde pas bien avec les dates indiquées par M. Chevalier (§ IV) pour le commencement et la fin de ce séjour.

e) On lit dans la *Defense de l'Estendart,* au Livre II, chap. IV : « Je scay qu'un grand docte de nostre aage s'est trompé en cet endroit ; mais il merite excuse ; car ç'a esté au milieu d'une grande et laborieuse besogne. » Voilà un passage qui appelle un commentaire, une allusion qui demande à être expliquée.

Je suis ramené ainsi à la thèse que j'avais soutenue dans mes *Recherches :* La science catholique doit nous donner, des Œuvres de saint François de Sales, une édition meilleure que celles qui existent. Pour ne parler que de l'*Etendard de la sainte Croix,* qu'y aurait-il à faire ?

Dans cet ouvrage, il y a une foule de citations de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome et de beaucoup d'autres écrivains. Un éditeur soigneux devrait s'appliquer d'abord à réunir toutes ces citations éparses, puis à les classer suivant les auteurs et les livres de chaque auteur. Quand il aurait dressé cette liste, il prendrait Bellarmin d'abord, Gretser ensuite, et y chercherait tous ces passages d'anciens auteurs, de Pères et d'historiens, cités par saint François de Sales, afin de voir si celui-ci a pris ces citations de seconde main chez ses devanciers, ou s'il a travaillé de première main sur les textes des Pères ; — ou plutôt, afin de voir dans quelle mesure ces deux manières de travailler se sont combinées dans l'*Etendard de la sainte Croix.*

En outre, chacune de ces citations est comme une arête ou un os auquel un peu de chair reste attaché : le raisonnement, l'argument auquel elle sert de base, Bellarmin et Gretser l'ont développé comme saint François de Sales ; et le rapprochement de leurs idées, la comparaison du parti que ces premiers controversistes et leur successeur ont tiré

de tel ou tel passage, montrerait dans quelle mesure ce dernier a été original.

La tâche n'est pas aisée ; mais elle est faite pour attirer un jour quelqu'un de ces esprits sérieux, chez qui revivent les traditions de labeur et d'érudition qui font une auréole au nom des Bollandistes, des Bénédictins, des Pères de l'Oratoire. Oui, sans doute, nous verrons un héritier de leur savoir, de leur patience et de leur jugement éclairé, se dévouer à saint François de Sales et lui consacrer le temps et les soins qui sont nécessaires pour que sa Correspondance soit aussi bien éditée que celle de Calvin, pour que la bibliographie de ses Œuvres soit aussi bien faite que celle de Voltaire [1].

Des travaux comme ceux-là s'adresseraient à un public tellement considérable, et la publication pourrait en être entreprise par des maisons de librairie tellement puissantes, que les amis de saint François de Sales n'ont pas à craindre d'être dans le cas de répéter les doléances de MM. Baum, Cunitz et Reuss, qui disaient, en parlant de l'accueil décourageant fait à la publication des *Lettres françaises* de Calvin, par M. Jules Bonnet : *Verum in Gallia, quod et nos post alios experti sumus, neque de bibliopolis eruditiora perhorrescentibus, neque de vulgo lectorum seria detrectantium spes magna concipienda est, ut talis conatibus praesto sint pro virili adjuvandis* [2].

Le siècle suit sa marche, et notre pays allobroge et romand change d'aspect comme tous les autres. Les évènements politiques, les chemins de fer et tout ce qu'ils amè-

1 *Calvini Opera quae supersunt omnia*, éd. Baum, Cunitz et Reuss. Les tomes X à XX, publiés de 1872 à 1879, contiennent la correspondance de Calvin (4271 lettres). — Bengesco. *Voltaire, bibliographie de ses Œuvres.* Tome I, 1882, XIX et 494 pages. Tome II, 1885, XVIII et 433 pages. Un troisième volume doit compléter cet ouvrage.

2 *Calvini Opera*, tome X, *pars posterior*, page XVIII.

nent, effacent les traces du passé. Il faut, pour ceux qui aiment ce passé, qu'à chaque coup porté à l'un de ses débris par le déploiement de la vie moderne, corresponde un effort de l'érudition pour le ressaisir dans l'histoire, pour rendre son image plus nette. Il faut que les documents manuscrits qui nous en sont restés, que les documents imprimés qui sont arrivés à l'état d'*unica*, soient mis à l'abri du danger d'une destruction. D'ailleurs, quand l'impression en aura multiplié les exemplaires, tous les travailleurs les auront à leur portée, et le temps sera revenu où C. A. de Sales, dans la *Table des preuves* qui termine la Vie de son oncle, pouvait dire de certains ouvrages essentiels qu'il énumère : *Chacun en peut avoir*. A l'heure qu'il est, au contraire, il serait aussi difficile que désirable de réunir, par exemple, les quatre Vies de saint François de Sales écrites par le général des Feuillants, les pères Louis de la Rivière et Philibert de la Bonneville, et le sieur de Longueterre.

Ce sont là les idées qui avaient inspiré mes premières recherches : c'est un terrain sur lequel tous les travailleurs peuvent collaborer utilement, qu'ils soient de la ville de Léonard Baulacre, ou du pays de l'abbé Besson.

Eugène Ritter.

ERRATUM

Page 115, dernière livraison de la *Revue*. Une note en renvoi, qui devait se trouver à la fin de l'article de M. de Tribolet, a été omise par inadvertance lors de la mise en pages; nous nous empressons de la rétablir ici :

« Parmi les travaux les plus remarquables sur les animaux disparus depuis les temps historiques, il faut mettre ceux que M. Blanchard, de l'Académie des sciences, a publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, octobre 1870 et mars 1884. Je me plais à lui rendre ce témoignage, d'autant plus que j'ai fait de larges emprunts, et pour le fonds et pour la forme, à ses deux intéressants articles. »

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11° Année.

BULLETIN N° 4. — AVRIL 1886.

Pressions barométriques moyennes : 721,3 à Annecy, 679,75 à Leschaux, 704,95 à Mélan. Maxima le 3. Minima le 11 aux trois stations. Excursion du mercure : 19,5 à Annecy, 14,4 à Leschaux et 18,83 à Mélan.

Température. — Relativement élevée. Moyenne à Annecy du maxima 18°, du minima 4°07, à 9 h. du matin 8°07. Moyenne générale : à Douvaine 11°55, à Chamonix 8°5, à Mélan 9°79, à Bonneville, 10°6, à Leschaux 7°75.
Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 8°51, de celle de puits 5°77, de rivière 7°80. A Annecy, du sol à 0m,30 de profondeur, 8°92.
Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril : le		5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima....	9°8	9°2	4°	98°8	.....
	minima....	—4°3	—10°1	—6°6	—1°	.....
Baromètre à 0° :		631	616,6	617,6	626,3	.....

Le maximum barométrique du Semnoz est de 633,5 le 1, le minimum de 614,1 le 11.

Pluie et neige. — Maximum d'eau tombée 136m/m5 à Seythenex en 11 jours. Minimum 23m/m1 au Biot en 5 jours. Le 8 la neige descend à 700 mètres d'altitude, il en tombe pendant le mois 0m19 aux Gets, 0m11 au Biot, 0m37 à Chamonix, 0m28 aux Contamines, 0m08 à Cruseilles, 0m17 à Seythenex. Au Semnoz le pluviomètre enregistre 66m/m d'eau et la neige a une hauteur de 0m53 le 5, 0m26 le 12, 0m38 le 12, 0m25 le 26.

Orages. — Le 29 au soir aux Gets, les 20 et 29 à Bonneville, celui du 20 avec grêle sans dégâts, le 29 à Faverges, Leschaux, les 20 et 29 à Annecy et à Seythenex.

Observations diverses. — Grêle à Saint-Gingolph le 29. Arc-en-ciel le même jour à Bonneville à 6 h. m. et à 5 h. s. Brouillard et gelée blanche à plusieurs stations. Arrivée des hirondelles : Contamines le 24, Mélan le 10, Bonneville le 4, Annemasse le 18, Annecy le 16. De Douvaine, le 3, passage des râles d'eau, le 6 chant du coucou et arrivée de la fauvette noire, le 20 du rossignol, le 26 des cailles. Le 20 avril la vigne bourgeonne, le 30 floraison des muguets, le 15 de l'aubépine, le 25 des lilas, 10-15 du groseiller, 20 des marronniers, 22 du colza d'hiver. Nidification des merles et chardonnerets du 10 au 15. De Mélan, 17, poiriers en fleurs, 22 cerisiers en fleurs. De Bonneville floraison le 3 des marronniers, le 6 des groseillers, le 11 des cerisiers, le 25 des pommiers. Le 6 les asperges sortent de terre. De Seythenex floraison le 3 des groseilles, le 6 des primevères, 14 des cerisiers, 18 des fraisiers, le 27 des poiriers. Nidification du merle le 1, des grives le 2, des chardonnerets et rouges-gorges le 15. Chant du coucou le 10.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

II.

Les Evêques Ange JUSTINIEN, Claude de GRANIER, Saint François de SALES.

Emmanuel-Philibert avait, depuis neuf ans, repris possession de ses Etats, lorsque survint la mort de François Bachodi.

Il ne manqua pas d'user à ce moment de l'une des principales prérogatives de son pouvoir souverain, en présentant au pape le successeur de l'évêque défunt. Il choisit son propre confesseur, le franciscain Angelo Justiniani que le pape nomma par bulles du trois des ides d'octobre 1568 (13 octobre). Si elles ne mentionnent pas la présentation faite par le duc, celle-ci n'en est pas moins certaine, car elle est rappelée dans la requête que le prélat fit présenter pour obtenir la main-levée du séquestre des biens de l'évêché.

Justiniani de Gariboldi était né à Gênes, en 1520, d'une famille d'origine grecque. C'était un théologien savant et habile. Il accompagna en France, en 1561, le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Est, légat du pape, qui était aussi évêque de St-Jean-de-Maurienne et de bien d'autres lieux [1]. On a dit que sa réputation détermina Charles IX à l'en-

[1] Fils d'Alphonse d'Est et de Lucrèce Borgia, oncle d'Anne d'Est alors duchesse de Guise et qui épousa en secondes noces Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois.

voyer au Colloque de Poissy (septembre 1561) pour réfuter les arguments des calvinistes. C'est là une façon de parler, car le roi, qui n'avait alors que 11 ans, ne faisait rien par lui-même. Nous devons croire plutôt que Justinien parla comme représentant du légat, tout en nous souvenant que le « théologien du cardinal de Ferrare » au Colloque de Poissy fut le jésuite espagnol Lainez [1]. Il assista aussi au Concile de Trente (dernière partie, 1562, 1563); sa présence est indiquée dans la liste générale par cette phrase : *Angelus Justinianus italus, lector sacræ theologiæ Genuæ, ordinis Minorum beati Francisci de Observantia* [2]. » Il put s'y rencontrer avec différents prélats grecs qui portaient son nom, et avec Vincent Justinien, *général* des Frères Prêcheurs [3]; c'est probablement par suite d'une confusion avec ce dernier que F.-J.-M. d'Ancône, cité par M. Fleury (T. 2, p. 121), a dit qu'Ange Justinien avait été *général* de son Ordre, en 1562. Nous pensons qu'il n'a en réalité jamais été investi d'une pareille dignité. Elle l'eût fixé à Rome, et ne lui aurait pas laissé le loisir d'être le confesseur du duc de Savoie.

Quoiqu'il en soit, Justinien dut, après sa nomination, prêter le serment ordinaire; il jura d'obéir au pape et à ses successeurs, de ne pas s'allier à ceux qui voudraient leur nuire, de ne dévoiler à personne les secrets qu'ils lui confieraient, de favoriser le maintien et l'accroissement des privilèges de la papauté, de visiter le seuil des Apôtres, de défrayer les nonces à leur passage dans son évêché, de ne rien aliéner de la mense ecclésiastique sans le consentement

1 Fra Paolo SARPI, *Hist. du concile de Trente,* Amsterdam, 1751, T. 2, p. 234.

2 *Sacrosancta Concilia,* Paris, 1672, T. 14, p. 936.

3 *Idem,* T. 24, p. 924, 926, 933.

des pontifes romains [1]. Il fit ensuite présenter par son procureur, Pamphilo Carranza, une requête demandant au duc de le mettre en possession des biens de l'évêché *auquel il a plu à Sa Béatitude* (le pape) *à réquisition et nomination de Votre Altesse de donner pour pasteur et administrateur frère Ange Justinien* [2].

1 Voici le texte de ce serment :

Ego Angelus Justinianus electus Gebennensis ab hac hora in antea fidelis et obediens ero beato Petro, sancte que appostolice romane ecclesie ac domino nostro Pio p.p. v° *suisque successoribus canonice intrantibus, non ero in consilio, aut facto vel consensu ut vitam perdant aut membrum, seu capiantur aut in eos violenter manus quomodolibet ingerantur vel injurie alique inferantur quovis quesito colore ; consilium vero quod mihi credituri sunt per se aut nuncios seu litteras ad eorum damnum nemini pandam ; papatum romanum et regalia sancti Petri adiutor eis ero ad retinendum et deffendendum contra omnem hominem ; legatum appostolice sedis in eundo et redeundo honorifice tractabo et in suis necessitatibus adiuvabo : jura honores privilegia et aucthoritates romane ecclesie domini mei pape et successorum suorum conservare defendere augere et promovere curabo nec ero in consilio vel facto seu tractatu in quibus contra ipsum dominum meum vel eamdem romanam ecclesiam aliqua sinistra vel preiudicialia personnarum juris honoris status et protestatis eorum machinentur ; et si talia a quibuscumque tractari novero vel procurari impediam proposse et quantocius potero commode significabo eidem Domino meo vel alteri per quem ad ipsius notitiam pervenire possit. Regulas sanctorum Patrum, decreta ordinationes sententias dispositiones reservationes et mandata apostolica totis viribus observabo et faciam ab aliis observari ; hereticos, scismaticos rebelles domino meo et successoribus proposse prosequar et impugnabo ; vocatus ad synodum veniam nisi propeditus fuero canonica propeditione ; apostolorum limina romane curie existenti citra singulis annis, ultra vero montes singulis bienniis per me ipsum visitabo. At si post primam visitationem personaliter factam aliquo legitimo impedimento propeditus personaliter venire non potero per aliquem fidum commissarium de gremio ecclesie bene instructum qui vice mea apostolico conspectui se portet et de legitimo impedimento hujusmodi saltem per juramentum legitimam fidem facere teneatur idadempleba. Possessiones vero ad mensam meam pertinentes non vendam nec que donabo neque impignorabo neque de novo infeudabo vel aliquo modo alienabo etiam cum consensu capituli Ecclesie mee inconsulto Pontifice et si ad aliquam alienationem deruero (?) penas in quadam super hoc edita constitutione contentas eo ipso incurrere volo.*

Sic me Deus adjuvet et hec sancta Dei evangelica.

(Archives du Sénat, reg. 16, f°s 9 et 5.)

2 *Serenissimo Principe, pocchi mesi passati sono, vacata* [*essendo*] *la chiesa cathedrale di Geneva per la morte di Mons*^r *Francesco Bachodi di felice memoria, l'Altezza vostra per che frutti e beni di essa chiesa facilmente non si dissipassero fece, conforme al solito ridurre il tutto a mano suo sotta sua custodia. E gli a di poi piaciuto a sua Beatitudine* a requisizione et nominazione *di Vostra Altezza di provedere a questa chiesa per pastore ed administratore del rever*^mo *Padre frate Angelo Giustiniano si come per le bolle che quivi a parte si monstreranno se ne fa promptamente fede,* etc. (Archives du Sénat, loc. cit., f° 12 v°.)

Le 17 décembre 1568, cette requête fut répondue favorablement par la duchesse Marguerite de France, femme d'Emmanuel-Philibert et qui avait alors la lieutenance-générale des Etats. Les lettres de la duchesse furent portées au Sénat pour leur enregistrement, et, le 12 janvier 1569, le procureur général déclara n'empêcher, à la condition que l'évêque prêterait préalablement hommage et fidélité au duc et paierait les droits accoutumés.

Le nouvel évêque était absent, et ne pouvait ainsi remplir cette formalité. Il obtint, le 7 février, des lettres d'Emmanuel-Philibert autorisant sa mise en possession et accordant « à R^{d} Père en Dieu nostre très cher et bien amé orateur et confesseur l'evesque de Geneve le terme de nous prester sa fidélité et hommage jusqu'à ce qu'il soit de retour par devant nous quinze jours après sa venue. »

A la date du 15 février 1569, le Sénat ordonna la mainlevée du séquestre [1]; cependant il n'est pas certain que l'arrêt ait été exécuté. Les missions dont l'évêque fut chargé par le duc de Savoie retardèrent peut-être assez longtemps sa prestation de serment. Lorsqu'il fut arrivé à Annecy, il voulut y promulguer le concile de Trente, et, le 15 septembre 1571, il en fit lire les dispositions dans l'église Saint-Dominique. Cet acte d'autorité ne fut pas bien accueilli par le clergé qui n'acceptait pas de bonne grâce la sévère réglementation du concile. Le Sénat de Savoie en interdit même toujours la publication intégrale [2], et c'est peut-être pour

1 Archives du Sénat, loc. cit., f° 19 v°. Besson place à tort cet arrêt au 12 janvier, date des conclusions du Procureur général.

2 M. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, p. 405, cite bien une bulle de Grégoire XIII prescrivant à Jérôme, évêque de Matera, de faire observer le concile de Trente en Savoie et en Piémont; mais il a mal apprécié ce document. La bulle dont il s'agit, des calendes de juillet 1573, contient les pouvoirs nombreux et variés donnés à Fr. Huboin (de Fredericis), *episco-*

avoir enfreint ses ordres à ce sujet que Justiniani ne put pas prendre immédiatement possession de son temporel. Afin d'avoir raison de l'opposition du Sénat, Emmanuel-Philibert dut lui adresser, en 1577, cette lettre de jussion :

LE DUC DE SAVOYE,

Tres chers bien ames et feaux conseillers, parce que par cy devant vous avons escript de relascher le sequestre faict sur le temporel de l'evesche de Geneve et que iusques a present cela n'a encore sorty son effect nous avons bien voulu faire asce *(à ce)* recharge pour vous dire et expressement ordonner et enjoindre que sans plus venir repliquer vous ayez a revoquer le dit sequestre et luy fere relascher ses dits biens a cette fin qu'il n'aye plus occasion de recoure a nous pour ce faict, nous donnant advis au plus tot de la dite revocation et relaschement, vous pouvant bien asseurer que ne l'avons fait [que] pour grande et bonne consideration.

De Thurin, le 16e avril 1577.

(Reg. du Sénat, 18, fo 215 vo.)

Le Sénat se soumit, et l'évêque, ayant pris possession des biens de l'évêché, fit hommage, le 17 juillet 1578, au duc de Nemours et de Genevois, Charles-Emmanuel de Savoie, pour la seigneurie du mandement de Thiez en Faucigny [1].

pus marturanensis, envoyé en qualité de *nonce* auprès du duc de Savoie. Après avoir dit que pour que le nonce puisse se montrer bienveillant et utile envers les populations sans trop déroger au concile de Trente, *non derogando satis Concilii Tridentini decretis*, le pape énumère les diverses *facultés* accordées au nonce durant sa légation *(fraternitati tuæ, legatione tua durante)... Abusus quoscumque tollendi, regulas institutiones, observationes et ecclesiasticam disciplinam modis congruis restituendi et reintegrandi*, predicti Concilii Tridentini *decreta ubi nondum introducta fuere* PROPONENDI et custodiri precipiendi ; *ipsasque personas tam seculares quam regulares ad debitum et honestum vitæ modum revocandi*, etc., etc. Cela continue ainsi pendant huit grandes pages, mais il n'est plus dit un seul mot du concile de Trente. Cette bulle, évidemment, ne contient que les pouvoirs généraux et ordinaires des nonces, sans aucune mission spéciale. (Arch. du Sénat, reg. 17, fos 173 vo et suiv.)

1 Besson, p. 69.

L'opposition à ses desseins qu'il ne cessa de rencontrer, dit Besson, jusque parmi les chanoines de sa cathédrale, accoutumés depuis si longtemps à l'éloignement de leurs évêques, décidèrent Justiniani à résigner ses fonctions. Il permuta avec Claude de Granyer, prieur commendataire du prieuré de Bénédictins de Talloires qui se trouvait vis-à-vis de ses religieux, qu'il avait voulu réformer, dans la même situation que l'évêque à l'égard de son clergé. Cet échange fut consacré par des bulles de Grégoire XIII et accepté par Emmanuel-Philibert, le 16 décembre 1578. Justinien retint, sa vie durant, le titre d'évêque de Genève, ainsi qu'une pension de deux cents écus *pour la mieux-value de l'evesché* [1].

Ses projets de réforme ne réussirent pas mieux à Talloires qu'à Annecy, et, de guerre lasse, il se retira à Gênes, sa patrie. Il était encore à Annecy, au couvent de Saint-François, le 2 octobre 1582, jour où il albergea aux syndics de Thônes, pour y établir un collège, une maison que le monastère de Talloires possédait dans ce bourg et *qui n'était pas du tout bâtie par dedans* [2]. Par un acte de la fin de 1590, il céda, moyennant une pension annuelle de 1,200 écus d'or, le prieuré de Talloires à Jacques de Savoie, abbé d'Entremont. Pour s'assurer le paiement de cette énorme redevance, il imposa même au cessionnaire l'obligation de donner une caution. Jacques de Savoie la fournit par acte du 13 août 1591 en la personne de Bernard Castagna, citoyen de Turin et conseiller d'Etat du duc de Savoie [3].

1 Le P. Boniface CONSTANTIN, *La Vie de Claude de Granyer*, Lyon, 1690, p. 90.

2 Acte Burnod, notaire. (Arch. de Costa.)

3 Arch. de l'Economat g^{al} de Turin. Nous pensons que ce Jacques de Savoie, aussi abbé d'Entremont, est le même que celui qui avait cédé les prieurés de Talloires et de St-Jorioz à Claude de Granyer. Il a donc été prieur à deux reprises différentes.

Angelo Justiniani mourut à Gênes, le 22 février 1596, deux mois environ après le prieur Jacques de Savoie.

M. Fleury (II, p. 122) s'est écrié à propos de la nomination de Justiniani au siège de Genève : « Nommer à ce poste un religieux, surtout originaire de la Ligurie, c'était briser avec d'anciennes traditions qui reposaient sur des promesses faites à la maison de Savoie ; c'était exclure à jamais le favoritisme des Cours ». Renversons la proposition, et nous serons dans le vrai. La nomination de ce prélat consacra de plus fort le droit de présentation des évêques par le duc de Savoie, et, depuis lors surtout, ceux-là seulement furent nommés qui se trouvèrent agréables à la Cour, dont le choix d'ailleurs ne s'égara jamais sur des sujets indignes.

Claude de Granyer, né en 1548, à Yenne, au diocèse de Belley, était fils de Bernardin de Granyer, maître d'hôtel de Jacques de Savoie, duc de Nemours [1]. Après avoir fait ses études à Annecy, au collège qu'Eustache Chapuis venait de créer dans cette ville [2], il obtint par la résignation du protonotaire apostolique Jacques de Savoie la commende des prieurés unis de Talloires et de St-Jorioz. Ses bulles sont du 7 novembre 1563 ; il avait donc alors 15 ans. Pour expliquer cet acte, la *Chronique manuscrite de Talloires* (p. 255) rappelle les services de Bernardin de Granyer à la famille de Nemours, et dit qu'un des frères de Claude était garde de leurs bois (*gruyer*). Ces motifs ne sont pas suffisants. Les parents du nouveau prieur durent acheter ce

1 Bernardin de Granyer, écuyer, est indiqué comme prieur et administrateur des maladrerie et léproserie d'*Entressesses* (?) en 1585 (Arch. du Sénat). Un Melchior de Granyer était gardien des Capucins d'Annecy vers la fin du siècle suivant.

2 Les statuts en furent compilés à Louvain, le 8 août 1556, entre les délégués de la ville d'Annecy et les exécuteurs testamentaires d'Eustache Chapuis, abbé de St-Ange et conseiller d'Etat de Charles-Quint.

riche bénéfice par une somme d'argent ou par une pension, comme nous avons vu que cela eut lieu encore en 1590. A cette époque âpre et dure, l'on ne donnait rien pour rien. Le nouveau prieur alla continuer ses études à Rome d'où il revint en 1568. Nous avons déjà rappelé sa permutation avec Ange Justiniani. Il fut sacré vers la fin de 1579. Comme il n'y eut pas alors de vacance du siège, l'autorité civile n'eut pas à réduire, comme on disait, le temporel de l'évêché sous la main de Son Altesse Royale.

Cet évêque mourut au château de Polinge le 17 septembre 1602.

Saint François de Sales lui avait été donné pour coadjuteur, mais il ne prit pas possession de ses fonctions, empêché qu'il en fut par une mission politique et religieuse dont il avait été chargé auprès de Henri IV en 1602. Il était en route pour revenir à Annecy lorsqu'il apprit la mort de Claude de Granyer; il n'arriva pas assez tôt pour empêcher le séquestre des biens de l'évêché, pendant la vacance qui dura jusqu'à son sacre à Thorens, le 10 décembre 1602, et son installation à Annecy quatre jours après.

L'autorité civile était si jalouse de ses prérogatives qu'en même temps que le Chapitre créait ses officiers, le Conseil de Genevois, représentant particulier du duc de Genevois et de Nemours, comme le Sénat l'était du duc de Savoie, procéda lui-même à la réduction du temporel sous la main de la justice. Le Sénat ne toléra pas ce qu'il considérait comme un empiètement sur les droits du souverain.

Le 23 septembre 1602, Nicolas Davise, premier sénateur, agissant en vertu de commission de la Chambre criminelle *pendant féries et vendanges,* se rendit à Annecy avec l'avocat général Pierre Favier pour réduire sous la main de S. A. R. et autorité de justice les biens et fruits dépendant de l'évêché. Ils mandent devant eux François de

Chissé, neveu de l'évêque défunt, et apprennent de lui que le Chapitre a déjà pourvu à l'administration provisoire en nommant les officiers qui devront l'exercer. Les magistrats convoquent le Chapitre au cloître du couvent de Saint-François et enjoignent au procureur fiscal du conseil de Genevois de s'y rendre.

Le lendemain, le Chapitre se réunit aux personnes des chanoines François de Chissé, official, Claude de Menthon, chantre, Amblard Guilliet, Etienne de la Combe, Philibert Roget, Jean Favre (ou Faure), Claude-Etienne Novellet, Jean-François de Sales et Jacques Dusillion [1]. L'avocat général explique que, vu la vacance du siège épiscopal et suivant le droit et commune observance, le sénateur commis doit prononcer le séquestre, nommer un économe, confirmer les officiers établis par l'évêque défunt, se faire remettre les sceaux et les titres de l'évêché, etc.

Les chanoines répondent par l'organe de Mre de Menthon qu'il n'y a lieu au séquestre parce que, en suite de l'ancienne coutume et immémoriale possession, le droit d'administration leur appartient en vertu de titres qu'ils montreront, et parce que, surabondamment, ils auraient acquis ce droit par la disposition du saint Concile de Trente, session 24e, chapitre 16e, et ils déclarent appeler dès à présent pour le cas où il serait passé outre à leur opposition.

Le sieur Maurice Barfély, procureur fiscal du Conseil de Genevois, proteste à son tour, affirmant que le droit de *réduire* les bénéfices existant en Genevois et Faucigny, apanage du duc de Genevois [2], appartient à ce prince, ainsi qu'il en fera apparaître en temps et lieu, et d'ores et déjà il

1 Il y avait beaucoup d'autres chanoines, mais ils habitaient dans les principales cures du diocèse, dont ils étaient bénéficiers.

2 Le duc de Genevois et de Nemours était alors Henri de Savoie.

appelle de l'ordonnance du sénateur Davise pour le cas où celui-ci ne tiendrait pas compte de son opposition.

L'avocat général réplique que le droit de réduction appartient en premier lieu au prince souverain, comme étant le protecteur et le conservateur des droits de l'Eglise et comme résultant d'ailleurs d'un privilège spécial émané du Saint-Siège apostolique et de coutume immémoriale.

Le sénateur, sans s'arrêter à l'opposition du Chapitre et à celle du Conseil de Genevois, nomme économe et gardiateur du temporel de l'évêché Me Jean Démolis, châtelain de Boisy. Il se rend ensuite avec le sieur Favier à Viuz (en Salaz) pour réduire le mandement de Thiez dont l'évêque est seigneur. Là encore, malgré l'opposition du procureur fiscal du duc de Genevois, ils procèdent au séquestre et nomment économe, à la place de Pierre Musy que le procureur fiscal avait désigné, le même Jean Démolis, châtelain de Boisy.

Enfin, pour sanctionner et affirmer publiquement son ordonnance, le sénateur Davise prononce une amende de mille livres contre tout contrevenant et fait apposer les panonceaux et armoiries du duc de Savoie à la porte principale de l'église de Thyez, à celle de St-François d'Annecy, au banc du droit et en tous lieux nécessaires.

Après avoir reçu le serment de l'économe, des greffiers et autres officiers confirmés ou institués, le sénateur et l'avocat général reviennent à Chambéry. Leur voyage avait duré cinq jours [1].

Ni les chanoines, ni le procureur fiscal du duc de Nemours ne donnèrent suite à leur déclaration de vouloir interjeter appel. Ce n'avait été là qu'un acte de précaution destiné à ce que l'on ne se prévalut pas de leur acquiesce-

1 Archives du Sénat ; pièces concernant l'évêché de Genève.

ment si, revenus à une fortune meilleure et lors de nouvelles vacances, ils croyaient devoir reproduire leurs prétentions. En 1602, les précédents immédiats leur étaient contraires, et le Sénat n'admettait pas les prescriptions du Concile de Trente en matière temporelle.

Aussitôt installé à Annecy, François de Sales s'adressa au Sénat pour obtenir la cessation du séquestre. Un arrêt de main-levée fut prononcé, le 16 janvier 1603 [1] et, le 1er février, l'évêque prit possession de la seigneurie de Thiez par l'intermédiaire de son frère Gallois [2].

Depuis notre récente publication : *Saint François de Sales, avocat, sénateur, sa correspondance inédite avec les frères de Quoëx, etc.* [3], nous avons retrouvé un certain nombre de pièces se rapportant à cet évêque, particulièrement aux procès qu'il eut à soutenir devant le Conseil de Genevois et le Sénat de Chambéry. Ces matières devant être traitées avec quelques détails, nous en ferons l'objet d'un travail spécial.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LE PLATEAU DE MONTAGNOLE

J'ai l'honneur de présenter à la Société différents exemplaires de *Diceras* et un fragment de polypier tout perforé

1 *Vie du B. François de Sales*, par Charles-Aug. de Sales, T. II, Table des preuves n° 9.

2 Académie Salésienne, IV, p. 32.

3 Un volume in-8° avec sceaux et avec fac-simile de lettres de saint François de Sales, du président Favre, de Mme de Chantal et de Mme de Charmoisy (la *Philothée*). Prix : 2 fr. 50 ; en vente chez les libraires de Chambéry, d'Annecy, de Rumilly, Thonon et Evian.

par des coquilles lithophages que l'on voit encore en place. Le tout a été trouvé au plateau de Montagnole, en compagnie d'un grand nombre d'autres fossiles tithoniques.

Les trois petites collines jurassiques allongées du nord au sud, que l'on rencontre à l'entrée nord de ce plateau, sont le résultat de plis anticlinaux. Souvent ces plis sont cassés, avec chute des couches à l'ouest, formant alors faille.

Les dépôts sédimentaires de ce plateau présentent de bas en haut :

1° Des conglomérats alternant avec des bancs de calcaires gris, à pâte fine ; ou avec de minces lits marneux et un calcaire grenu, bréchoïde, à nombreux fragments de fossiles et petits cailloux roulés, souvent à l'état de grains. Dans le haut, ces bancs sont taraudés. L'ensemble de ces dépôts a une épaisseur de 25 à 30 mètres. Ils sont les représentants directs du tithonique et offrent un horizon constant dans toute la zone subalpine, ainsi que j'aurai l'occasion de le démontrer dans une autre communication ;

2° Ces dépôts sont quelquefois terminés par une mince couche de brèche (d'environ 0m50 d'épaisseur) formée de fragments anguleux, de dépôts tufacés et de nombreux fossiles remaniés. C'est la brèche de Lémenc — dite de la Vigne à Droguet ;

3° De gros bancs de calcaires gris, souvent à pâte fine, avec filets de matières bitumineuses, ayant ensemble 8 à 10 mètres d'épaisseur ;

4° De bancs de calcaires blancs à la surface, gris jaunâtre à l'intérieur, craquelés pour les parties au contact de l'air, d'épaisseur assez variable, peu fossilifères ; cependant, au plateau de Montagnole, j'y ai trouvé de beaux fragments d'*Ammonites calisto* et d'*Ammonites liebigi,* etc. ;

5° Puis, succédant régulièrement à ces bancs de calcaires

blancs à la surface, viennent des calcaires foncés, argileux, fossiles, avec *Amm. privasensis,* etc. J'indiquerai comme gisement fossilifères celui que l'on trouve sur le sentier allant de Tirepoile à Bellecombette. Ce niveau fossilifère rappelle celui de la route menant de Pragondran aux prés de Montbasin, et appartenant à la zone de Berrias ;

6° Ceux-ci sont recouverts par le calcaire grossier de l'église de Montagnole, se présentant au même niveau sur les trois collines, mais principalement sur la troisième de Pierre-Grosse à Barberaz. Ce calcaire est formé de nombreux débris roulés : — petits cailloux souvent rosés, fragments de fossiles, d'autres entiers, mais le plus souvent en mauvais état ;

7° Au-dessus de ceux-ci commence la longue série de bancs de calcaires argileux (pierre à ciment) avec *Ammonites privasensis,* en général à l'état de moule étiré ; et aussi avec bancs à empreintes de plantes terrestres, comme à la carrière dite Le Puisat. Ces calcaires dont la teneur en argile diminue au fur et à mesure que l'on s'élève, sont recouverts par des calcaires à *Metaporhinus transversus* et autres fossiles de l'infra-néocomien.

Cette succession générale peut s'observer sur les trois collines de ce plateau, en allant de l'ouest à l'est; principalement au rocher des peupliers, au-dessus du pont de Bellecombette et à Pierre-Grosse.

C'est ici, dans les couches décrites plus haut, au n° 1, que j'ai trouvé trois exemplaires de *Diceras,* dont un de grande taille, avec de nombreuses baguettes de *Cidaris glandifera* et plusieurs autres fossiles, souvent assez bien conservés.

Au Rocher des peupliers, que plusieurs paysans m'ont désigné sous le nom de Tirepoile, j'ai rencontré la brèche de la Vigne à Droguet, avec tous ses fossiles, sur les bancs

taraudés des calcaires gris, noirâtres, tachetés, avec nombreux aptychus et fragments d'ammonites. Au sud de ce rocher, le long de la petite falaise dominant une vigne et une terre labourable, j'ai pu constater nettement l'intercalation de la brèche entre les dépôts 1 et 3.

Vers la maison d'école des Sœurs, à Bellecombette, en suivant, à l'est, le petit sentier menant au sommet de la deuxième colline jurassique, j'ai retrouvé la même brèche intercalée entre ces mêmes dépôts 1 et 3.

Tous ces niveaux, sauf peut-être les numéros 3 et 4, sont fossilifères sur tout ce plateau ; ils sont constants dans leur position stratigraphique et dans leur composition lithologique, ce qui les rend facilement reconnaissables.

Ce plateau de Montagnole est, au point de vue des accidents de ruptures, de plissements et de renversements des couches, extrêmement intéressant. Situé sur le bord Est de deux grandes failles, ce plateau est sectionné lui-même par plusieurs petites failles.

La faille limite, située à l'est du Rocher de St-Claude, du Corbelet et du mont Hautheran, me paraît se continuer au sud par le col de la Cochette pour rejoindre la grande faille de Corbel allant jusque sur les bords de l'Isère. Au nord, elle se perd sous la vallée de Cognin à Voglans, d'où elle se prolongerait par Marlioz jusque vers Aix-les-Bains où elle donnerait passage aux sources thermales de cette localité. Plus à l'est, il y a une deuxième grande faille qui se confond presque avec la première, de la Croix du Mollard jusque vers St-Cassin ; entre les deux est encaissé, dans le haut, un lambeau de tertiaire. Au sud, cette deuxième faille ne tarde pas à rencontrer celle d'Entremont à St-Pierre-d'Entremont et au Grand-Som. Au nord, elle se dirige vers la voûte du coteau de l'Eglise de Montagnole, redevient faille presque sur tout le bord ouest de la première colline juras-

sique du plateau de Montagnole, passe à l'ouest de la ville de Chambéry, et reparaît à l'ouest de la colline jurassique de Lémenc pour aller se perdre dans le pli du Revard.

Au plateau de Montagnole, la deuxième colline jurassique est séparée de la première par un synclinal, et son anticlinal, dont l'axe est à l'ouest, est souvent rompu en faille. Il en est de même à l'ouest de la troisième colline. L'axe de cet anticlinal est encore à l'ouest, avec chute, après rupture, des couches à l'ouest; chute déterminant la faille, les couches ayant glissé le long du mur.

La premíère et la troisième colline tithonique du plateau de Montagnole, sont brusquement terminées au sud, formant ainsi des cassures transversales ; ce sont les représentants de cluses manquées. Il semble donc que les couches jurassiques aient subi une tension suivant leur direction ; tension ayant déterminé des cassures perpendiculaires à cette direction.

Enfin, les dépôts nº 1 de ce plateau paraissent avoir été formés au pied des derniers récifs coralligènes du Jura et en même temps qu'eux ; ce qui expliquerait la présence simultanée des *dicerates*, des *polypiers*, des *oursins*, des coquilles perforantes, etc., que l'on y rencontre au milieu de conglomérats et de bancs taraudés avec *aptychus*, *ammonites* et *bélemnites*.

Au commencement de la série jurassique, la mer recouvrait et le Jura et les Alpes. Profonde sur l'emplacement de ces dernières, elle n'y a formé que des dépôts pélagiques, tandis que dans le Jura on a plutôt des dépôts de rivage. Lentement le littoral de cette mer s'est avancé vers l'est; fait démontré par la nature des dépôts. Au Jura brun, à l'ouest, sur les fonds plats, se sont élevés des récifs coralligènes d'abord d'apparence chétive ; mais au Jura blanc ils ont pris un développement considérable ; puis au fur et à

mesure qu'ils montaient dans la série des dépôts, ils s'avançaient vers l'est — comme s'ils avaient été chassés par le froid venant des régions de l'ouest et du nord ou plutôt par l'exhaussement lent du littoral — pour s'arrêter au Portlandien, à l'entrée de la zone subalpine. Ces derniers récifs coralligènes avaient leur pente Est dans cette zone où se sont alors amassés ces bancs disparates de conglomérats et de brèches alternant avec des calcaires grenus ou compacts, taraudés et charbonneux, des dépôts du tithonique. Ce mouvement ascensionnel du rivage ouest de cette mer jurassique a fini par faire de l'emplacement actuel du Jura, un immense plateau en partie occupé par un lac de plus de 230 kilomètres de longueur sur 40 à 50 kilomètres de largeur. La communication de la mer jurassique de la zone subalpine avec la mer du Nord a été ainsi supprimée mais a subsisté avec la mer Méditerranée. Et, pendant que les animaux minuscules du purbeck végétaient dans ce lac, cette Méditerranée donnait à toute la zone subalpine les organismes crétacés. Alors, à l'ouest de Chambéry, était une terre avec un ou des lacs jurassiques ; tandis qu'à l'est était un bras de mer avec animaux aux caractères crétacés. Mais la zone subalpine n'ayant point cessé d'être recouverte par les eaux marines, ses premiers habitants crétacés sont encore accompagnés d'êtres aux formes jurassiques ; puis peu à peu la causalité crétacée a complètement dominé.

Un mouvement lent de bascule a amené de nouveau sur le plateau du Jura, les eaux marines ; et ainsi, les dépôts du purbeck ont été régulièrement recouverts par ceux du valanginien dans le Jura ; tandis que dans la zone subalpine, les mêmes dépôts du valanginien ont régulièrement recouvert les couches de l'infra-néocomien.

Dr Hollande.

Chambéry, 12 mars 1886.

LE BOURG FÉODAL DU VALENTIN A TURIN

Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne (Section de l'Art rétrospectif).

III.

Après avoir quitté la salle à manger, où le visiteur a pu s'initier au singulier mélange de délicatesse, d'élégance et d'extrême simplicité de la vie seigneuriale, on le conduit visiter la prison où — dans un château comme celui-ci — languissait trop souvent quelque misérable privé d'air, de lumière et parfois de nourriture suffisante.

L'entrée souterraine est, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, à gauche du perron dans la cour. Les deux « crottons » qu'on montre ici ne sont pas d'aspect bien effrayant et j'en ai vu maintes fois de véritables dont la vue était beaucoup plus sinistre. Mais n'oublions pas que le but qu'on s'est proposé d'atteindre, par cette reproduction plastique si remarquable, est d'éveiller l'intérêt public pour tout ce qui appartient à une époque assez peu connue du plus grand nombre, et qu'on n'a pas voulu affaiblir cet intérêt par un réalisme qui dans certains détails eût provoqué un sentiment tout contraire. Je suis donc charmé de ne retrouver ici ni les « *fins d'aises* » [1] du Châtelet de Paris, décrits par Dulaure, ni les « chausses-d'hypocras » que j'ai vues dans de vieux châteaux, ni les cages conservées avec soin dans certains bourgs ; et pour dire toute ma pensée, j'ajoute que la collection si variée des engins de la torture, telle

1 Basses-fosses empestées par un égout, cloaque d'immondices.

qu'on la montre au château de Nuremberg, me paraît être beaucoup mieux en place là-bas que dans notre joli castel du Valentin. D'ailleurs, de quoi se plaindraient les amateurs de la couleur locale? Ils trouveront encore dans les cachots où nous sommes, de lourds « ceps » de bois, des chaînes à « enfergier » un pesant collart (pas si pesant toutefois que celui du château de Gruyères), une longue pierre plate servant de couche (il en existe une semblable à Chillon), et les curieux pourront se faire expliquer l'usage du « larmier » communiquant par une « escoute » soit canal ménagé dans l'épaisseur de la muraille, avec quelque autre local supérieur, où les voix gémissantes étaient répercutées [1].

On sait que dans les « basses-fosses » le prisonnier était descendu par une échelle, et qu'il recevait au moyen d'une corde les aliments qu'on lui « dévalait dans un coffin » jusqu'au jour où le malheureux ne répondait plus à l'appel des « clavandiers ». En France, ce fut seulement à la fin du XVIe siècle qu'on défendit aux seigneurs justiciers d'avoir ainsi des prisons souterraines [2], mais on peut affirmer néanmoins que, pendant tout le XVIIe siècle, ces ténébreux réduits furent encore utilisés.

Revenons au grand jour et au plein air; bien que ces cachots de la « roquette » ne soient pas des pires pour un habitué, je ne suis nullement disposé, je le reconnais, à y faire un trop long séjour.

Si l'on monte par l'embranchement à droite de l'escalier peu commode qui conduit à la galerie du premier étage, on

1 L'écoute du Valentin a été construite d'après un semblable appareil qui fonctionnait au château de Verrès.

2 « Enjoignons à tous les hauts Justiciers d'avoir prisons neuves, lesquelles d'autant qu'elles ne doivent servir que pour le garde des prisonniers, nous défendons estre faictes plus basses que le rez de chaussée ». *Code Henry*. Liv. VII. Tit. XVI.

arrive, après l'avoir parcourue jusqu'au bout, à la chambrette située au-dessus du passage d'entrée du château. C'était ici que stationnait le portier chargé de manœuvrer le tour pour lever ou abaisser la sarrazine. Ce garde défenfendait à l'occasion les machicoulis intérieurs et surveillait l'entrée du guichet, quand l'ennemi menaçait la « roquette », et qu'on était contraint cependant d'en entr'ouvrir la porte pour s'approvisionner. Les peintures murales qu'on voit ici proviennent du château *della Mantà,* près de Saluces. La plinthe représente un treillis d'où sortent des branches d'arbre supportant des armoiries semblables à celles qu'on voit dans la cour.

Nous voici parvenus à l'entrée des plus riches salles du logis, et déjà dans l'anti-salle il faut admirer le soffite à caissons ornés d'étoiles d'or [1] et encadrés de réglets, puis les peintures ornant la muraille et simulant un parement d'étoffe [2]. A l'un des angles, dans l'épaisseur de la muraille, s'ouvre le passage du « viret » qui conduit au sommet de la tour ronde. Une grille en bois, doublée en planches dans sa partie inférieure, en ferme l'accès aux curieux. Les principaux meubles de cette salle d'attente sont : un grand banc de noyer à haut dosseret, (ce banc contourne la muraille), puis une « arche-banc » pour les « morfondus qui sont à séjour devant la chauffe-panse », un lustre ou chandelier de fer forgé, suspendu au soffite, une table sur chevalets, recouverte d'un tapis de soie à franges, enfin une grande chaise pliante à dossier (je crois que ce meuble était le vrai « faudesteuil ») et, devant la cheminée, deux landiers de fonte surmontés d'un lion qui soutient une armoirie.

Au XV[e] comme au XVI[e] siècle, l'anti-salle d'un logis sei-

1 D'après un soffite que l'on conserve au musée civique de Turin.
2 D'après des fresques copiées à Issogne, par M. le chev[r] Vacca.

gneurial, dit aussi « la chambre des harnais », était surtout une salle d'attente pour tous ceux qui avaient affaire au baron. Les jours de plaid, se rencontraient ici les gens venus librement « présenter quérimoine » et ceux qui étaient contraints d'y venir « par semonce ». Le sergent de l'huys maintenait la modestie, comme il pouvait, entre ces vilains toujours prêts à « se laidanger » les uns les autres et, selon l'ordre des plaids, il les introduisait à tour de rôle dans la salle du seigneur justicier, dont nous solliciterons aussi l'entrée.

La salle baronnale du Valentin est l'exacte reproduction de la « salle des Espagnols » au château *della Mantà.* L'armoirie des Salluces-Mantà (dont il a été parlé précédemment) orne la cheminée. On y a peint aussi la devise enroulée LEIT que nous voyons répétée sur les poutrelles du soffite, sur le soubassement et même sur les « pourtraicts en plate peinture » qui sont à droite et à gauche de la cheminée. Ces deux images, désignées par une légende fantaisiste comme représentant « Hector » et « Pantésilée », reproduisaient vraisemblablement les traits du châtelain et de la châtelaine *della Mantà* dans l'œuvre originale.

Une longue suite de personnages héroïques ont été peints par M. Vacca contre la grande paroi de cette salle. Chacune de ces figures a sous les pieds une inscription en vers français, tirée de l'antique roman de chevalerie, *Il cavalière errante,* qui fut écrit, nous dit-on, vers l'an 1396, par Thomas III, des marquis de Salluces. Sur la paroi vis-à-vis, l'antique fontaine de Jouvence est représentée ; cette composition naïve, où figurent un grand nombre de compagnons et de femmes « en train de se rajeunir », est une des plus intéressantes [1]. Sa vue devait être fort récréative,

[1] Citons entre autres groupes curieux, celui du « rajeuni » qui cherche à

selon moi, pour « les bons hommes » rassemblés certains jours de plaid « pour dire droit et conseiller à Justice [1]. »

Le principal meuble de la salle est, comme on le pense bien, la chaire baronnale élevée sur deux gradins. Les « pannes » aux couleurs des Salluces, le « dosserasse » et le baldaquin façonnés de velours à fleurs sur fond d'or, puis les courtines de soie bleu à fleurs d'or forment un très bel ensemble — un peu trop somptueux peut-être — car les modestes proportions de ce castel n'indiquent nullement la résidence d'un seigneur suzerain. Un long banc à dossier, élevé sur un gradin et recouvert d'un tapis de drap rouge était pour « les hommes » (*boni homines*) dont j'ai parlé. Ils y prenaient place les jours de plaid et peut-être aussi dans certaines occasions solennelles : transmission de fief « par raims et baston », saisine, sentence de ban, hommage par la bouche et par le gant, etc. Dans ces manifestations publiques de la législation féodale, « les hommes » étaient « records » et quelquefois « appelés à garant » de l'engagement bi-latéral qui était alors contracté devant eux.

Peut-être convient-il, à ce propos, de rappeler au visiteur qui veut bien me suivre, que nous sommes ici dans un castel de peu d'importance, tel qu'il en existait de tous côtés au moyen âge et spécialement en Piémont. Admettons conséquemment qu'on rendait dans ce lieu la basse justice et la moyenne, mais que les affaires criminelles entraînant l'exercice du glaive ou l'usage des patibules ressortissaient à une autre juridiction.

C'était habituellement un délégué du seigneur (en France

entraîner sa compagne « sous la coudraie ». *Dans ces boys il vous faut venir — pour nostre amour mieux accomplir* — et la réponse de la dame craintive du « qu'en dira-t-on. » — *Si d'aulcun nous fussions trouvez — nous serions deshonorez.*

1 Voir. *Les cent nouvelles nouvelles*. Nouv. xxv.

le « prévôt », en Suisse le « châtelain ») qui « tenait le plaid », et cet officier devait être du pays et non un « extranier » [1]; un clerc tenait la plume et faisait le recollement des pièces de la procédure. En fait, la cour était à la fois une justice de paix, un tribunal correctionnel et un tribunal de première instance [2]. Les pénalités en usage étaient le fouet, le carcan, la prison; en cas de récidive : la marque et l'essoreillement; au civil : la « saisine » et l'amende « jusqu'à une certaine somme préfigée » et parfois le ban et la démolition immobilière pour « forfaicture » au service féodal. Tel avait été pendant le cours du moyen âge le plus fréquent exercice de la « justice sous latte », mais, à la fin du xve siècle, cette justice seigneuriale était amoindrie partout et battue en brèche par les baillis, les sénéchaux, les Parlements, les Sénats, rendant la justice au nom du souverain. Ces nouveaux magistrats jugeaient des « cas royaux », évoquaient tous les appels et même prétendaient connaître par « droit de prévention » des causes ordinaires, bien qu'elles fussent de la compétence immémoriale du seigneur justicier.

Cette digression nous a quelque peu mené loin — je le reconnais — et il est temps de nous souvenir que les visites trop prolongées sont peu séantes; quittons donc « la salle des plaids ». — Nous voici dans « la chambre du lit » qui était aussi « la chambre de parement » et, dans les conditions habituelles de la vie de château, la salle habitée de préférence par la famille.

Le soffite, la cheminée et les deux portes, dont l'une conduit à l'oratoire et l'autre à la chapelle du château, sont imi-

1 Voir. *Hist. du comté de Gruyère* dans Mem. et Docum. Sociét. d'hist. de la Suisse romande. Vol. XXIII, p. 235. Charte 297.

2 L'appel était devant la cour du haut-justicier qui avait aussi l'exercice du « droit du glaive ».

tés de la chambre dite « du roi de France » au château d'*Issogne*. Un beau brocart recouvre les parois [1] ; un lit monumental à colonnes et baldaquin — assez vaste pour recevoir quatre personnes — est élevé sur un gradin [2]. Les courtines sont à bandes, représentant en broderie les douze mois personnifiés. La frise ou « gouttière » à crépine est couverte de fleurs et d'animaux, le riche « couvertoir » du lit, bordé d'or et de soie, porte les armoiries d'Amédée IX de Savoie. Tout cela est magnifique assurément et caractérise bien les mœurs privées de France et d'Italie, pays où, dès la fin du moyen âge, le grand lit était toujours « en parade ». Notons un curieux détail : le degré entourant le lit est à layette, la marche en étant mobile et servant de couvert. On serrait dans cet « escrain » les « menues besongnes » de lingerie domestique, et plus particulièrement, les linceux et les « drapels » peut-être aussi les cornettes de nuit de la dame [3] et ses espadrilles.

Outre le lit il y avait généralement dans la chambre « du couchier » une couchette avec un petit carreau de drap de soie ou de « brodure au milieu du chevet » nous dit Aliénor de Poitier dans son curieux traité *des Honneurs de la cour*. Cette grande dame ajoute que chez les gens de simple noblesse, cette couchette doit être en un « canton » de la

1 Du côté de la porte communiquant à la salle baronnale se trouve ménagé « le retrait », disposition imitée du château de Verrès, mais on a rencontré ailleurs — et non sans surprise — *deux* « retraits à aisément » contigus à la chambre à coucher de famille.

2 Suivant Violet-le-duc les lits mesuraient généralement sept pieds sur six en ce temps là, mais ils devaient être parfois beaucoup plus grands : d'après Leber, cité par M. Vayra, les draps de lit de Louis XI dont on a l'inventaire mesurant quatorze pieds en carré.

3 La chemise de nuit était inconnue au xv[e] et au xvi[e] siècle et pour les gens mariés de toute condition l'usage était de s'en passer. On s'en passe encore aujourd'hui, nous dit-on, dans certaines contrées. Voir Edm. About. *Rome contemporaine*.

chambre, et que « l'on s'est bien mocqué depuis dix ans en ça (1480-1490) d'aulcunes Dames de Flandres *qui mettent la couchette vers le feu !* comme on le fait à la cour et chez de grandes princesses » [1].

Deux grandes « arches » à mettre « le mantille » de ménage, puis une « arche-banc » à dossier mobile, un « faudesteuil » à trébuchet, deux tables sculptées meublent « la chambre du couchier » où figure encore un superbe dressoir à baldaquin, objet important pour la vanité féminine en ce temps-là, bien qu'à l'ordinaire on n'y plaçât que deux mortiers [2]. Mais dans les jours de réception et surtout chez une « gisante accouchée » le dressoir devait être en parade « et chargé sur les gradins [3] de vaisselles, comme de pots, flacons et grosses coupes, et sur le large du dressoir doit aussy avoir pots, coupes, drageoirs et aussy deux chandeliers d'argent, où il doit avoir deux grands flambeaux de cire pour faire ardoir quand quelqu'un vient en la chambre... et les deux drageoirs doivent être plains de dragerie, et couverts de deux serviettes fines et faut qu'il soient l'un à un bout du dressoir et l'autre, à l'autre [4] ».

Les personnes en visite étaient assises dans « l'allée », soit ruelle du lit, sur de simples formes recouvertes de « bancquiers », et l'on ne faisait exception que pour un personnage de haute considération : un vieillard, une dame titrée ; le visiteur prenait alors « son assiette » sur « une

1 Cette « couchette » du xve siècle, était « le Lict-verd » du xvie d'où l'invective honteuse « mignon de Lict-verd » qui fut en usage du temps des derniers Vallois.

2 Veilleuse pour la nuit : écuelle contenant de la cire fondue, et où brûlait une mèche.

3 Le dressoir avait cinq gradins dans la chambre d'une Princesse souveraine, deux ou trois chez une dame titrée — un, chez une « genti-femme » — et n'en avait pas chez une bourgeoise. Voir *Les Honneurs de la Cour.*

4 *Ibid.*

grande chaise à hault dos, comme celles du temps passé », écrit vers l'an 1490 l'auteur précité.

Lorsque la personne venue pour faire honneur à la « gisante », se retirait, on lui offrait quelques confitures sèches de chez l'apothicaire et un verre de vin grec ou d'hypocras « et nuls ne doivent servir d'espices ou de vin que femmes, [en pareille occasion,] quand [même] le plus grand maistre du monde les viendroit voir ». Cette collation était prise, à côté du dressoir, sur une petite table (on en voit ici un spécimen) — « et sy doibt estre couverte la dicte table d'une belle nappe »[1].

Un autre objet mobilier — le lave-mains, sur trépied branché, avec son aiguière enguirlandée, suspendue au-dessus du bassin — mérite une attention toute spéciale, car cette admirable pièce de ferronnerie entièrement martelée et sans aucune soudure est un rare chef-d'œuvre. Elle fait grand honneur à M. Castello Prospero, de Turin, l'artiste habile qui l'a exécutée. Quant aux autres objets curieux — le miroir de métal, la clepsydre à sablon, les peignes d'ivoire ornementés, le rouet à filer, les livres « en chemise » et les parchemins épars sur les tables — tous ces objets ont de l'attrait pour nous, car ce sont là comme autant de curieux vestiges de la vie domestique, il y a quatre cents ans. Quelle était donc cette existence ? se demande-t-on avant de quitter la salle. Question difficile à satisfaire, même sommairement, et cependant je veux tâcher d'y répondre.

DUBOIS-MELLY.

(La fin au prochain n°)

---

1 Voir *Les Honneurs de la Cour*, p. 243.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie d'un Poète, Edouard TURQUETY, *Etude biographique,* par Frédéric Saulnier, Paris, J. Gervais, libraire-éditeur, rue de Tournon, 29.

Aujourd'hui devant les flots montants de la sombre poésie de l'école réaliste, on aime à reporter sa pensée sur ces charmeurs, tels que Lamartine, Turquety, etc., qui nous ont fait passer de si délicieux moments dans notre jeunesse. Il est si doux sur le déclin de la vie de s'asseoir à l'ombre du vieux chêne du souvenir et d'évoquer les rêves du jeune âge ! Il se peut que ce sentiment soit pour beaucoup dans le charme que j'ai éprouvé à la lecture de la *Vie d'un Poète,* mais je crois ne pas me tromper en l'attribuant tout entier au talent et à l'esprit de l'auteur.

Edouard Turquety naquit à Rennes, en 1807, d'une famille royaliste et éminemment chrétienne. Son père, entouré d'une légitime considération, exerçait l'honorable profession du notariat. Sa mère, née Couapel, aimait et cultivait les lettres. Edouard fut élevé dans cet intérieur calme et studieux à côté d'un frère aîné qu'il eut la douleur de perdre dans un âge peu avancé. Après des études classiques, ses parents qui le destinaient au barreau et à la magistrature, lui firent suivre à Rennes le cours de la Faculté de Droit, où il conquit le 22 août 1828 le diplôme de licencié. La carrière d'avocat s'ouvrait donc devant lui ; mais au lieu d'aller au Palais il demanda à monter au Parnasse. L'art poétique lui souriait plus que le Code civil.

Les parents d'Edouard, tout en redoutant pour leur fils unique l'écueil et les dangers d une telle vocation, ne crurent pas devoir combattre son attrait. A dater de cette décla-

ration et du consentement qu'il avait obtenu, Edouard se voua tout entier et sans relâche au culte des muses. Ce n'est qu'après la mort de ses parents, dans un âge déjà avancé, qu'il épousa Mlle Gacon, quitta Rennes et vint s'établir à Passy, où il est mort le 18 septembre 1867.

Voilà la trame. Elle est bien simple. M. Saulnier en a fait une étude, nous pourrions dire une toile du coloris le plus riche et le plus varié, tissue avec le fil des muses, émaillée des noms les plus illustres de la littérature contemporaine.

« Dans la vie d'un poète, dit M. Saulnier, ce qui intéresse le plus et ce qui est le plus utile d'étudier, c'est l'aurore du talent, ce sont les années de jeunesse, l'heure où la flamme sacrée commence à briller, le moment où les perspectives se dessinent. »

Au mois de septembre 1828, Edouard Turquety quitte pour la première fois, non sans émotion, le toit paternel et sa ville natale pour demander à la capitale un éditeur et des patrons à sa muse naissante. Il emporte avec lui son trésor, son rêve de gloire.

« Un cahier élégamment rattaché par des rubans de soie contenant ses meilleures poésies, sour le titre d'élégies. »

Pour adieu et suprême recommandation, sa mère lui avait dit : « Mon fils, quand l'âme est souillée, il est impossible de faire beau. »

C'était l'époque du grand mouvement littéraire qui illustra les dernières années de la Restauration. Quand Turquety arriva à Paris, Chateaubriand, son illustre compatriote, trônait dans toute sa gloire. Lamartine et Victor Hugo, qui revenaient du sacre de Charles X, chantaient la légitimité, fascinaient la génération présente par le charme et l'éclat de leurs poésies. Ce dernier, qui déjà avait levé l'étendard du romantisme, formait école et attirait à lui des

satellites. Le jeune Breton en reçut bon accueil et des encouragements. Charles Nodier, à qui il se présenta ensuite, lui fit également bon accueil et de plus lui donna de sages conseils : « L'heure n'est pas venue, lui dit-il ; vous êtes jeune, trop jeune, l'avenir est devant vous, travaillez, travaillez et revenez plus tard. »

On n'atteint pas du premier bond le sommet du Parnasse. Le jeune poète dut replier ses ailes et revint à Rennes assez triste mais non découragé. Selon le principe de la vieille école, il remit sur le métier ses hémistiches et ses rimes, et put, huit mois après, reparaître devant ses juges. Charles Nodier, toujours bienveillant, lui procura un éditeur qui s'engageait « à publier à ses frais une édition de 500 exemplaires dont il en remettrait une cinquantaine à l'auteur. »

E. Turquety mettait le pied sur le seuil du palais de la gloire, mais il se heurtait encore à deux obstacles à franchir. D'une part, Delangle, son éditeur, exigea que ses élégies fussent imprimées sous le titre d'Esquisses poétiques. Sa modestie lui fit accepter sans trop de peine cette condition. D'autre part, ses patrons lui demandaient une préface, moins pour initier le lecteur que pour encenser l'idole du romantisme. Si Turquety admirait Victor Hugo, il ne voulait pas pour l'heure sacrifier son indépendance en entrant dans l'esthétique de l'art pour l'art. En s'abstenant d'une préface, il se sauva du romantisme et nous l'en félicitons.

E. Turquety revenait de Paris, pur et chrétien comme il y était allé, et comme il ne cessa de l'être toute sa vie. Quelle joie pour lui, en embrassant ses chers et pieux parents, de remettre entre leurs mains, son premier exemplaire. Les félicitations lui arrivaient de toutes parts. Emile Deschamps lui écrivait : « Vous joignez la poésie du sentiment à la facture pittoresque des vers ; vous avez une grande chaleur

de cœur et une grande fraîcheur d'idées. » Mais voilà que sa joie est soudain troublée par un terrible événement qui ébranle la France. Charles X renversé du trône a pris le chemin de l'exil...

Catholique et Breton, Turquety ne pouvait entrer dans le mouvement révolutionnaire ; il prit sans hésiter la résolution de le combattre. *Facit indignatio versus.* Tous ceux qui croient, se dit-il, ont le droit de protester et le devoir de défendre le Christ et le Roi avec toutes les armes dont ils peuvent disposer. Il chanta *Amour et Foi* et put dire comme le prophète : *Credidi propter quod locutus sum.*

Alors, entre tous les journaux, l'*Avenir,* fondé par Lamennais, passionnait la jeune France catholique. De jeunes et ardents prosélytes, Lacordaire, de Montalembert, Gerbet, Combalot, combattaient sous les ordres et la direction du maître. Turquety que son goût littéraire et sa foi avaient éloigné du camp des romantiques se trouvait naturellement entraîné vers le camp Lamennaisien. Turquety avait adressé à Lamennais sa pièce de vers, *Vision,* où Dante apparaît avec Job, Isaïe et Ezéchiel.

. . . . Avec son regard sombre,
Dante le vieux poète, à la plume de fer,
Immobile et posant la main sur son Enfer.

« Venez, lui avait répondu le philosophe, venez passer quelques jours à La Chénaie et nous tâcherons de nous fortifier et de nous ranimer ensemble. Gerbet et Lacordaire s'unissent à moi pour vous demander un petit voyage dans notre solitude. » On devine l'enthousiasme du poète.

Hélas ! il devait être déçu. L'*Avenir* déployait un rare talent : sa doctrine était contestée. Quand Turquety arriva à La Chénaie, Lacordaire, Gerbet avaient déserté, ne voulant pas suivre le maître sur la pente de l'abîme où il glissait. Blessé dans son orgueil, irrité contre Rome, Lamennais

luttait entre la soumission de Fénélon et la révolte de Luther.

Le poète avait besoin d'épanchements et il se heurta contre une immense incrédulité. Il revint triste de La Chénaie, mais affermi loin d'être ébranlé dans sa foi. Six mois après, la Bretagne acclamait l'auteur d'*Amour et Foi*. Charles Nodier répondit à son hommage : « Mon cher ami, vous êtes un poète de haute inspiration et de vrai talent. » Turquety avait trouvé sa voie pour n'en plus sortir. Le Christ, toujours le Christ : voilà le foyer unique et toujours ardent de toutes ses inspirations. Après les *Esquisses, Amour et Foi,* parurent *Poésie catholique, Fleurs à Marie* et toutes les autres pièces réunies aujourd'hui dans ses œuvres complètes. Sans doute, comme poète, Turquety n'a ni l'envergure de Victor Hugo, ni le pinceau magique de Lamartine ; mais comme ce dernier il n'a pas à déplorer la chute lamentable d'un ange et comme Victor Hugo il ne s'est pas fait l'idole de la démocratie qui l'adore sans l'avoir lu et sans le comprendre. Ses hymnes sont chantés dans les églises de France et de Belgique ; sa gloire a le parfum de l'encens qui fume devant les autels. Turquety eut pour contemporains s'abreuvant à la même source poétique Brizeux et Reboul ; il aurait aujourd'hui le fabuliste chrétien Villefranche et les félibres Mistral et Roumanille.

Mais en analysant la *Vie d'un Poète*, n'oublions-nous pas trop son auteur ? Si c'est un tort de notre part, il faut en accuser M. Saulnier lui-même qui dans son livre s'est effacé le plus possible en passant la plume à tous ceux qui ont correspondu avec Turquety ou qui ont admiré ses poèmes. Ainsi a-t-il fait d'une œuvre plastique un récit plein de vie et de mouvement dont l'intérêt ne se refroidit jamais. C'est une œuvre biographique en action.

Turquety revit dans l'audience que lui donne Château-

briand, aux soirées et aux lectures de Victor Hugo, à la table et dans ses causeries avec Lamartine, dans le cabinet de travail de Charles Nodier ou de S[te]-Beuve, dans le vieux manoir de La Chenaie, dans le noble salon de M[me] Swetchine, qu'il appelle sa seconde mère, et surtout dans sa correspondance avec Emile Souvestre, l'ami de toute sa vie. Combien de temps, de patience et d'art n'a-t-il pas fallu à M. Saulnier pour recueillir et classer toutes ces pièces, nous serions tentés de dire pour former ce dossier. Il admire et fait admirer mais sans excéder ; sous le lettré on devine le magistrat. Sa louange porte parce qu'elle porte juste, et aucun lecteur n'appellera de ces jugements. Pour nous, en nous laissant aller au charme de cette lecture, il nous semblait avoir sous les yeux les pages écrites par un autre magistrat, dont s'honore le département de l'Ain, l'auteur de la *Physiologie du Goût*.

Le livre de M. Saulnier devient la préface obligée des œuvres d'Edouard Turquety et vivra autant que les vers du poète dont il donne l'intelligence et révèle l'inspiration.

C'est une lecture qui repose et aide à passer les heures souvent si lourdes et toujours si peu poétiques du temps où nous vivons. Par-dessus tout, c'est un livre éminemment honnête qui peut entrer dans la cellule du Religieux et doit avoir sa place sur la table de tous les salons où l'on parle d'art et de littérature. M. Saulnier n'a excédé qu'en un point, c'est quand il nous attribue d'avoir pu éveiller la muse de Turquety, en lui fournissant dans une certaine circonstance le sujet de l'un de ses poèmes. Nous n'avions d'autre titre à être cité dans son livre que celui de notre sincère et légitime admiration pour le poète et le chrétien.

J.-C. Martin,
Foissiat (Ain). Membre correspondant.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 20 mai 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Depuis notre dernière séance, la Société Florimontane a perdu, dans la personne de M. Léon Charpy, un de ses membres les plus distingués ; la ville d'Annecy, un bibliothécaire, un conservateur de musée précieux.

« M. Charpy était, au point de vue scientifique, le fils de ses œuvres. Né à Saint-Amour, petite ville du Jura, il avait acquis des connaissances approfondies en numismatique, en minéralogie, en géologie, seul, sans secours, par son intelligence, par l'énergie, la constance de ses efforts.

« Savant modeste, doué d'un caractère aimable et très liant, il comptait de nombreux amis parmi les notabilités scientifiques de France et de l'étranger. Ses divers travaux, les relations qu'il entretenait avec un grand nombre d'archéologues, de géologues l'avaient fait admettre comme membre des Sociétés françaises de minéralogie, d'archéologie, de numismatique, et des Sociétés suisses de géologie et de paléontologie ; l'Académie de Savoie l'avait nommé membre correspondant.

« Il n'était parmi nous que depuis quelques mois, et déjà il avait entrepris un travail ardu et de longue haleine, le catalogue des ouvrages de la bibliothèque, suivant les méthodes les plus récentes ; il avait presque achevé les collections de géologie et de minéralogie, qu'il avait enrichies de plusieurs échantillons tirés de sa précieuse collection.

« Cet homme profondément honnête et dévoué, ce travailleur infatigable, qui marchait sur les traces de notre regretté Louis Revon, avait conquis toutes les sympathies de la cité qu'il avait adoptée comme une seconde patrie.

« Il a été ravi prématurément à notre affection au moment où il pouvait faire une application utile des études de toute sa vie. C'est pour nous, pour sa famille, pour son vieux père, âgé de 84 ans, pour la ville d'Annecy, une grande perte !

« Je me tais devant tant de deuils réunis. Un homme de science, ami de M. Léon Charpy, doit retracer la vie de l'homme privé et du savant dans la *Revue savoisienne*. »

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture de la correspondance. Sur sa proposition on nomme une commission de quatre membres chargés de dresser l'inventaire des manuscrits que possède la Société, avec l'indication sommaire de leur teneur, conformément à la circulaire ministérielle du 20 avril dernier ; MM. Chaumontel, Ducis, Pissard et Serand sont nommés à cet effet.

En réponse à la lettre d'invitation de M. le Président du Comité d'organisation du Congrès de Thonon, plusieurs membres s'empressent de donner leur adhésion et de faire connaître les sujets qu'ils se proposent d'y traiter.

Des remerciements sont votés :

1° A Mme veuve Charpy pour le don de neuf médaillons de la Renaissance, en galvanoplastie ;

2° A M. Jules Philippe pour le don de plusieurs documents officiels sur Annecy et la Savoie, se rapportant à l'époque de la Révolution française, et d'un beau manuscrit renfermant foule d'anecdotes sur Pierre-le-Grand et sa Cour ;

3° A M. Chaumontel, sénateur, pour un grand nombre de brochures savoisiennes ;

4° A M. Fenouillet, directeur de l'Ecole municipale de

Seyssel, pour l'empressement qu'il a mis à donner connaissance à la Société des découvertes archéologiques faites dans la commune de Seyssel. Voir à la *Chronique* du prochain n°.

5° A M. Forel, de Morges, pour don de nombreuses brochures.

6° A M. Poncet Edmond qui a fait don de plusieurs brochures savoisiennes et d'un curieux in-4°, imprimé en 1617 à La Rochelle : *Mutus liber in quo tamen tota philosophia hermetica continetur.*

M. LE SECRÉTAIRE dépose sur le bureau la liste des gouverneurs du Comté de Nice depuis 1384 et celle des commandants de la forteresse de la ville, qu'il a relevées aux Archives municipales de Nice. Dans les deux listes figurent un grand nombre de noms de familles savoyardes.

LE MÊME dépose de la part de M. Nicollet, membre correspondant, un exemplaire de son ouvrage *Le Régime et la Réforme pénitentiaires*, récemment publié dans la *Revue*. Il annonce que M. le ministre de l'agriculture vient d'honorer cette étude d'une forte souscription, et que l'auteur fait don à la Société de 20 exemplaires, qui sont agréés avec reconnaissance et remerciements.

A l'occasion de la transformation si attendue et si utile du quartier de Bœuf par la couverture du canal et l'ouverture de la rue Vaugelas, M. DUCIS donne quelques détails sur l'état primitif de cette partie de la ville et de quelques autres analogues, sur les hôpitaux et les tripots, dont le souvenir est à conserver pour l'histoire de la ville.

M. Charles BUET, notre célèbre romancier, est nommé membre correspondant. M. BLANCHARD, inspecteur-adjoint des Forêts, et M. PERRIN, capitaine au 30e de ligne, sont agréés comme membres effectifs.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Congrès de Thonon. — La 8e session des sociétés savantes savoisiennes aura lieu les 20 et 21 août prochain; elle promet d'être brillante. Bon nombre de savants étrangers du plus haut mérite ont déjà manifesté leur intention d'y prendre part. Le manque de place nous force à en renvoyer le programme au prochain numéro ; nous nous bornons à mentionner les lectures qui se sont déjà annoncées :

1° *Un document savoyard,* par M. le baron A. Manno, de Turin, secrétaire général de la Députation royale d'histoire naturelle d'Italie et membre des Académies de Turin, de Savoie, etc., etc.

2° *Episodes des relations de Genève et de la Savoie à la fin du XVIIe siècle,* par M. DuBois-Melly, de Genève, membre des Académies de Savoie, de Turin, etc.

3° *A propos d'un testament,* par M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut genevois et membre de plusieurs sociétés savantes.

4° *Un procès féodal au XVIe siècle,* par M. le comte Amédée de Foras, membre de diverses sociétés de la Savoie, de la France et de l'étranger.

5° *Origine et signification du nom de Gavot, donné au territoire situé entre la Dranse et le Valais,* par M. A. Constantin, secrétaire de la Société Florimontane, membre correspondant de l'Institut genevois.

6° *Rapport sur les travaux de la Commission de l'orthographe de nos noms de lieux,* par le même.

7° *Rapport sur les travaux de la Société Florimontane,* par le même.

8° Lecture d'une chanson de J. Béard : *Les trois Fleurs* (en patois), par le même.

9° *Etude sur « Les Controverses de saint François de Sales, adressées à Messieurs de la ville de Thonon et de la religion prétendue réformée »*, par M. le chanoine J.-M. Chevalier, secrétaire de l'Académie Salésienne.

10° *Les Comédiens de Mademoiselle d'Orléans et de S. A. R. le duc de Savoie à Chambéry, en 1659,* par M. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

11° *Reconstitution de l'Hôpital d'Hermance en 1542*, par le même.

12° *Glanes chablaisiennes*, par M. L.-E. PICCARD, membre de plusieurs sociétés savantes.

13° *De l'emplacement d'Epaona*, par M. le chanoine DUCIS, archiviste du département de la Haute-Savoie, vice-président de la Société Florimontane.

14° *Passage d'Annibal par le Chablais*, par le même.

15° *Note sur Humbert aux Blanches mains*, par M. le professeur CHAIX, de Genève, président de la Société de géographie de la même ville.

16° *Note sur le château de Blay (Savoie) et les familles qui l'ont occupé ou possédé jusqu'à la Révolution*, par M. DURANDARD, membre de l'Académie de la Val d'Isère et de la Société Florimontane.

17° *Note sur une donation faite à Moûtiers, en 1615, en faveur des curés de Passier et de Bonneville par Mgr Pobel, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux*, par le même.

18° *Jetons inédits de Genève, de l'évêché de Genève et de Vaud*, par M. Eug. DEMOLE, docteur en philosophie, conservateur du Cabinet de numismatique de Genève.

19° *Thonon et ses eaux minérales de la Versoie*, par MM. BLANCHARD et DEROUX, membres de l'Académie Salésienne et de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

20° *Patrie du pape Innocent V*. Réponse à M. le chanoine Béthas, par M le professeur BOREL, secrétaire de l'Académie de la Val d'Isère.

21° *Passage des Luzernois, soit Vaudois, en Savoie dans l'année 1689*, par M. l'abbé PETTEX, membre de plusieurs sociétés savantes.

22° *Claude de Buttet*, par M. Eugène RITTER, membre de l'Institut genevois.

23° *Note sur la fondation des Minimes à Thonon*, par MM. MUDRY et J. DUBOULOZ, membres de l'Académie Salésienne et de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

24° *Instruction publique dans le diocèse de Genève (aujourd'hui d'Annecy) avant 1789*, par M. J.-F. GONTHIER, membre de plusieurs sociétés savantes.

(Suite de la *Chronique* au prochain n°.) A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 5. — MAI 1886.

Pressions barométriques moyennes : 723,5 à Annecy, 680,23 à Leschaux, 707,02 à Mélan. Maxima le 5 et minima le 13 aux trois stations. Excursion du mercure : 18,7 à Annecy, 16,80 à Leschaux et 21,53 à Mélan.

Température. — Mois froid dans la première quinzaine. Moyenne à Annecy du maxima 21°14. du minima 4°68, à 9 h. du matin »,». Moyenne générale : à Douvaine 14°3, à Chamonix 11°8, à Mélan 12°24, à Bonneville 12°06, à Leschaux »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 12°37, de l'eau de puits 6°06, de rivière 7°82, du sol à Annecy à 0m30 de profondeur 12°01.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai : le		3	10	24	31	...
Thermomètre...	maxima....	8°8	11°8	16°8	13°2	.....
	minima....	—5°	—4°	4°8	1°	.....
Baromètre à 0°........		625,2	624,4	627,6	626,3	.....

Au Semnoz, le baromètre a son maxima à 634,1 le 22 et le minima le 14 avec 613,8.

Pluie et neige. — Pluie vers le 13 donnant de la neige à la cote 700 m. environ et plus bas à quelques stations où elle recouvre les arbres garnis de feuilles. Maximum d'eau recueillie 128m/m1 en 13 jours à Rumilly, minima 34m/m2 en 4 jours aux Contamines. 0m04 de neige aux Gets, 0m05 à Cruseilles, 0m065 à Leschaux. Au Semnoz, 174m/m d'eau. A cette station, la neige disparait le 10, il en retombe le 12-13 0m20, qui a complètement disparu le 31, époque où les fleurs apparaissent.

Orages. — Le 9 à Cruseilles ; le 13 à Douvaine avec neige fondante, à Annemasse avec grésil, à Seythenex, à Faverges avec quelques grêlons, à Leschaux et à Annecy à 8 h. 40 du m. et à 10 h., celui-ci avec grêle ; le 21 à Bonneville ; le 23 à Evian, et le 24 à Mélan.

Observations diverses. — Arrivée des martinets, le 6 à Annecy, le 7 aux Contamines, à Mélan et Bonneville. Passage d'hirondelles le 20 à Seythenex. A Douvaine, feuillaison de la vigne le 10, épiage du froment le 22. A Mélan, chant de la caille le 18. A Bonneville, le 18 floraison du sainfoin, le 22 des acacias. A Seythenex, le 6 pommiers en fleurs, le 15 épiage du seigle, le 18 noyers en fleurs, le 31 les sainfoins.

Gelée blanche légère à Mélan le 17, assez forte à Seythenex le 3-4, à Annecy le 5. Vent très violent à Leschaux le 27.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

LES HOPITAUX D'ANNECY, LE TRIPOT, LA VILLE DE BOUZ

Les villes murées du moyen âge n'admettaient pas généralement les hôpitaux dans l'intérieur. On n'en trouve aucune trace dans le primitif Annecy. Aussi, lors du premier agrandissement de la ville par l'annexion du quartier de la Halle (rue Grenette), de la rue des Fours (rue de l'Evêché) et de la rue des Fabriques (rue Filaterie), le nouveau mur d'enceinte et le canal d'eau qui le contournait laissèrent l'Hôpital de N.-D. de Liesse en dehors de cette enceinte.

En suite de la fondation de l'Orphelinat par le testament collectif des époux Arbalétrier, en 1308, l'Hôpital ne garda que les pauvres et les orphelins ; les malades furent transportés dans une maison succursale sur la gauche du chemin qui menait à Bœuf — *juxta iter per quod tenditur versus Bous*.

Lorsque la ville fut de nouveau agrandie de la rue du Pasquier et de celle de Bœuf, le mur d'enceinte et le canal du Vassé qui le contournait laissèrent encore en dehors de cette nouvelle enceinte la succursale de l'Hôpital de Notre-Dame, qui se trouva ainsi *extra portam novam de Boust*, comme on le lit dans deux chartes de 1329. L'agrandissement était donc antérieur à cette date. En face de cet hôpital et sur la gauche du canal s'était élevé un des fours publics de la ville, devenu plus tard un hangar des pompes.

Il en fut de même pour l'allongement de la ville à l'extrémité opposée depuis la porte d'Isernon, soit porte Jonathon, jusqu'à la porte du Sépulcre, soit porte de St-Sixt. Cette dernière laissait en dehors l'Hôpital fondé par les chanoines

réguliers du St-Sépulcre, aujourd'hui une partie de la caserne du Sépulcre, l'autre partie ayant formé plus tard la Maison de Charité.

On n'eut pas à prendre la même précaution pour l'Hôpital des Templiers, fondé en 1290 et devenu celui des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem au commencement du XIVe siècle, bien qu'il se trouvât par le nouvel agrandissement dans l'intérieur du *Burgum Annessiaci,* près des quatre chemins du Puits-St-Jean, aujourd'hui café Cochet, car il était destiné aux pèlerins de Jérusalem et non aux malades du pays. Il n'eut pas à se créer de succursale extérieure.

La succursale de N.-D. de Liesse au-delà du pont de Bœuf a été plus tard transformée en maison bourgeoise et magasin, et appartient à M. Grivaz, notaire et maire d'Annecy.

En face, à l'est de la rue, se trouvait l'hôtel du *Pré Carré,* comme il y en avait en dehors de toutes les autres portes pour recevoir ceux qui arrivaient à Annecy pendant la fermeture de ces portes. J'en ai fait l'objet d'une précédente communication à la Société, en donnant les noms de quelques-uns, ainsi que de leurs propriétaires aux XVe et XVIe siècles.

Avant l'ouverture des portes, les jours de marché, des personnes sorties la veille se hâtaient de trafiquer des denrées qui devaient être offertes au marché pour laisser aux bourgeois la primeur des achats. Ce trafic anticipé avait laissé au hangar du Pré-Carré le surnom de *Tripot,* qui s'était conservé également à une maison située au-dessus de la porte Perrière, ouvrant sur l'ancienne route de Sévrier et Duingt.

De la porte de Bœuf, on allait, selon le texte cité plus haut, vers l'emplacement de l'ancienne ville de *Bous,* dé-

truite par les Barbares. A mesure que ce tronçon de route se jalonnait de maisons, on l'appela le faubourg de Bœuf. Mais ce n'est qu'au XVe siècle que l'on trouve l'expression de *suburbium Bovis* affectée à ce tronçon.

Quant à la ville de *Bous, Bos* ou *Boutz,* selon les variantes des chartes, j'en ai bientôt trouvé tous les confins, soit par l'examen des fouilles et des trouvailles qui y ont été faites et par les rues, dont la plupart étaient bien reconnaissables, il y a vingt-cinq ans, soit dans les chartes qui concernent le *Territorium de Bous,* et que j'ai collectionnées aux Archives départementales. Elle avait 1,600 mèt. de long sur 5 à 600 de largeur, et était traversée par deux grandes artères dans la direction de Brogny.

C.-A. Ducis.

ROFENSIS

« Le *Rofensis* cité à la page 181 de la *Revue savoisienne*
« n'est autre que Jean Fisher, évêque de Rochester (Rof-
« fensis en latin), créé cardinal le 21 mai 1535, ainsi un
« mois avant son supplice, ordonné par Henri VIII. L'as-
« sertion de La Faye et l'allusion de Viret s'appliquent
« parfaitement à Fisher. »

J'ai cru devoir porter à la connaissance des lecteurs de la *Revue savoisienne* ces quelques lignes, que M. l'abbé Gremaud, professeur au séminaire de Fribourg, a eu l'obligeance de m'écrire. On voit qu'il a trouvé la solution d'une difficulté qui m'avait arrêté dans un passage de la *Replique chrestienne* de La Faye à saint François de Sales. — Voir ma brochure, page 19 (p. 483 du *Bulletin de l'Institut genevois,* t. 26) et mon article sur le mémoire de M. l'abbé Chevalier (page 181 de la *Revue savoisienne, 1886*).

Eugène Ritter.

LE BOURG FÉODAL DU VALENTIN A TURIN

Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne (Section de l'Art rétrospectif).

IV.

Dans un temps où l'on dinait entre neuf et dix heures du matin, on se levait très probablement d'assez bonne heure, et les maîtres du logis devaient en donner l'exemple à toute leur « mesnie ». — Le soin de « l'accoustrement et du pétinage » n'occupaient pas bien longtemps les dames à cette première heure du jour, mais les exercices de la dévotion quotidienne étaient aussi régulièrement observés que dans un monastère [1].

Les enfants, grands ou petits, étaient admis ensuite dans la « chambre du couchier » et venaient « faire l'honneur » au père et à la mère de famille en pliant fort bas le genou devant eux. La chambrière nourrice apportait aussi « l'enfançon » qu'elle avait en garde dans « la chambre du bers », mais fréquemment c'était la mère qui était aussi la « nourrice de lait » du « poupin » ou de la « poupine ». Cette coutume louable était encore suivie dans certaines contrées à la fin du XVI[e] siècle par les dames des plus nobles familles [2].

1 « Belles filles quand vous prendrez à vous lever, si entrez au service du haut Seigneur et commencez vos Heures, car ce doit estre votre premier labeur et vostre premier faict » — *Le Livre du chevalier de la Tour, etc.*, incunable. Biblioth. de Genève, f iij bis.

2 « Elle nourrissoit son petit fils de son laict » — écrit Marguerite de Valois, en parlant de la comtesse de Lalain — « ensorte qu'estant l'endemain au festin, assise tout auprès de moi à table..... on lui apporta [le nourrisson] emmaillotté aussi richement qu'estoit vestue la nourrice, pour lui donner à téter... » — *Mem. de la Royne Marguerite etc.*, p. 94.

Dans certaines maisons, les enfants, les filles « si couvées qu'on leur laissait faire le plus de leur voulenté » entraient ensuite dans le « garde-robe » : sorte de cabinet attenant à « la chambre du couchier, et là mangeoient la soupe ou aucune lescherie » [1], mais c'était le petit nombre qui en usait ainsi, et généralement on attendait qu'il fût au moins « l'heure de tierce » pour se « desjeuner. »

Peu après cette réunion intime, si ce n'était pas un jour férié — car alors on descendait en famille pour ouïr messe au « moustier » de la paroisse — le sifflet de la dame châtelaine appelait dans la salle les chambrières et les « meschines » servantes du logis. Il existe à Florence au Palais-Vieux une excellente fresque du Bronzino, à peine signalée par les *guides en Italie,* et dont j'ai parlé autre part [2]. Cette intéressante composition, ornement de la chambre d'Eléonore de Tolède, nous montre la duchesse distribuant les travaux domestiques à ses suivantes ; une telle scène d'intérieur se renouvelait très probablement chaque jour dans toutes les demeures seigneuriales. Dans celles de la simple noblesse, la dame et ses filles ne dédaignaient pas de prendre la quenouille et de mettre aussi à l'occasion « les mains à la pâte » locution qui, au xve siècle, n'était pas, comme pour nous, une vulgaire métaphore [3].

Lorsque l'heure du « past » était venue, et qu'un valet « sergent de cuisine » avait « corné l'eau », on se réunissait pour le diner ; « les plus aagés — dit un conteur que j'ai

1 *Le Livre du chevalier de la Tour etc.*, f° iiij.

2 *Voyages d'artiste en Italie*, p. 241.

3 « Et dès ce que il hucha......, celle qui par son esbat se estoit prinse à faire pain de froment et avoit toutes les mains pasteuses, tantost en l'estat que elle estoit, saillit au dehors les bras tenduz à son oncle, et luy dist : Mon très cher seigneur et oncle, en l'estat où je ay ouy nouvelles de vous, je vous suis venu veoir. Si, le me pardonnez, car la grand'joye que je ay de vostre venue le m'a fait faire. » — *Le Livre du Chevalier, etc.*, f° lj.

déjà cité — s'asseans au beau milieu de la table, après avoir prié Dieu par la bouche d'un petit enfant, puis la jeunesse se pesle-meslant sans ordre, sans cérémonie, sans envie..... triomphait de bien mordre et, griffant de bon appétit, chacun disoit le mot..... » [1].

« Après le dîsner, les grâces étant dites et les tables ostées », chacun se rendait où l'appelaient les occupations très variées de la vie journalière : l'entretien des armes, le soin des chevaux, des chiens et des oiseaux de volerie, les violents exercices du corps, si chers à l'ancienne noblesse, occupaient, une grande partie du jour, le seigneur baron et son « coustellier », les fils de la maison, le varlet-page et le fauconnier, tandis que les gros-valets, les hommes serfs et les femmes de corps vaquaient de divers côtés à la « ménagerie ». Quant aux dames du logis, elles passaient la plus grande partie du jour dans leur salle, filaient au fuseau comme leurs filandières, « œuvraient de brodure à la main » ou de haute lisse et quelquefois « harpaient du luth » ou « déchantaient ensemble » ; c'étaient elles qui taillaient et cousaient « leurs surcots et leurs cottardies » sans le secours du « taillandier », elles aussi qui « goderonnaient » leurs coiffes et leurs hauts-bonnets ; enfin la mère de famille et ses grandes filles apprêtaient les drageries et les conserves, composaient les vulnéraires et le thériaque, connaissaient toutes les herbes de la Saint-Jean, aussi bien que l'apothicaire du village pouvait les connaître. Les plus dissertes châtelaines enseignaient aussi à leurs filles la lecture et l'écriture, mais c'était un fait très exceptionnel, car « les choses de clergie » étaient plus particulièrement enseignées aux enfants nobles par le chapelain de la maison et d'ailleurs, dit le Chevalier de la Tour

1 *Contes et discours d'Eutrapel*, p. 304.

s'adressant à ses filles, « quant est d'escrire n'est ja besoing que femme en sache rien » [1].

La pratique de la charité était aussi habituelle que les exercices de dévotion pour les dames châtelaines, et la bienfaisance de la plupart d'entre elles était « en commun dire », non seulement dans leur terre, mais encore dans les environs. Elles allaient « aux enterrages » des indigents, « aux nopces des gentifemmes pauvres », les « atournoient » de leur mieux, et leur faisaient fête. Elles visitaient les malades, les « meshaignés » et fréquemment « en avaient la cure », elles confortaient « les veuves délaissées et les filles en orfanité, déconseillées », enfin elles donnaient la passade aux gens « estranges » qui demandaient en lamentant leur viaire, en nom de Monsieur Saint-Julien et « pour le plaisir de Dieu » [2].

On soupait après Vêpres [3], ou plus exactement un peu avant le coucher du soleil. Les filles nubiles et les jeunes veuves s'abstenaient certains jours de ce repas du soir [4]. Dans la belle saison, les maîtres du logis seigneurial allaient

1 « Et pour ce que aucunes gens dient que ils ne vouldroient pas que leurs femmes et leurs filles sceussent rien de clergie ny de escrire, sy dy-je aussi que de escrire n'est ja besoing que femme en sache rien, mais quant de lire toute femme en vault mieux de en scavoir. » — *Le Livre du chevalier de la Tour.... etc.*, f° XL v°.

2 « Après-disner, se elle scavoit aucune malade ou femme en gésine elle les alloit veoir et visiter et leur faisoit porter de sa meilleure viande ; et là où elle ne pouvoit aller elle avoit un valet tout propre sur ung petit cheval qui alloit veoir et visiter les malades là où ils estoient et leur portoit vin et viande. — *Le Livre du chevalier, etc.*, f° LXVIIJ.

3 « Et après Vespre, elle alloit souper se elle ne jeusnoit etc. » — *Ibid.*

4 « Mes chères filles vous devez jeusner tant que vous serez à marier trois jours de la sepmaine pour mieux dompter votre chair qu'elle ne s'esgaye trop......, et se ne pouvez jeusner les trois au moings, jeusnez le vendredy en l'honneur du précieux sang de la Passion Jesu-christ que il souffrit pour nous, et se vous ne le jeushez en pain et eaue au moings ne mangez pas chose qui pregne mort. » — *Ibid.*, f° v — « et ainsi donc toutes jeunes femmes et espécialement les pucelles et les vefves doivent jeusner pour eux garder chastement..... etc. » — *Ibid.*, f° vj.

ensuite « à l'esbat » au pourpris, soit au « vergier-potager ». On visitait « les coulons, les poules d'Indie, les avêtes et la conillière », enfin si le pays offrait assez de sécurité pour qu'on pût se hasarder à « passaigier » hors du Bourg, on faisait parfois une chevauchée dans les alentours, les dames allant « à la planchette » et non « à l'estrieu » car cet « estat » n'était pas à l'usage des femmes en ce temps-là [1].

En hiver, la famille seigneuriale se réunissait de nouveau le soir dans la salle « du grand lit », les vieilles gens près du foyer, les jeunes filandières sur les arches-bancs, les enfants s'ébattant « à la cligne-muse » dans les « cornets » obscurs, et les maîtres jouant « aux tables » sous le chandelier suspendu, tandis que les chiens favoris : limiers, allans, ou veautres, s'étalaient paresseusement devant les landiers. Souvent le chapelain du château terminait la « serrée » en faisant « collation » d'une belle légende qu'il lisait à voix haute devant le lectrin. D'autrefois, c'était la mère de famille ou l'une des grandes filles qui lisait couramment et sans se méprendre, dans *Ogier le Danois, Merlusine*, le *Calendrier des bergers*, le *Roman de la Rose* [2], et vraisemblablement aussi dans la *Cité des Dames*, car la touchante histoire de Griselidis de Salluces était très populaire et devait toujours être entendue des jeunes filles avec un nouveau plaisir.

Quand tintait le « carrefou » [3], chacun se levait et prenait son congé des maîtres. Si ceux-ci hébergeaient un hôte de considération, on le conduisait dans la chambre qui lui était destinée, et la dame châtelaine lui présentait elle-même « le vin du coucher et les espices ». A huit heures en hiver, à neuf heures en été, la barre-verrouil était tirée

1 Voir Brantôme *Dames illustres*. Vie de Catherine de Médicis, 47.
2 *Contes et discours d'Eutrapel*, p. 305.
3 Voir Etienne Pasquier. *Recherches sur la France*.

dans la chambre du baron, et tout reposait dans un château seigneurial, si ce n'est les archers du guet et ceux de l'excharguet [1], ceux-ci étant commandés pour les rondes d'après minuit dans les « corridours ».

Il suffit maintenant, et cette excursion en imaginative dans le passé de la chevalerie, ne doit pas me faire oublier plus longtemps « la roque » du Valentin où nous sommes. J'invite donc à me suivre, ceux qui veulent en achever le parcours.

V.

Outre le petit oratoire particulier de la châtelaine et du seigneur — avec son prie-Dieu, sa table déposée en autel et son triptyque — il existait dans tous les châteaux une chapelle dans laquelle « Messire-Jean », le clerc de la maison, ou quelque « beau père » religieux en séjour disait chaque matin les « suffrages » messes-basses, et aussi la « messe de note » [2] à laquelle assistaient certains jours tous les gens de la maison. La chapelle du Valentin est l'exacte reproduction de celles qu'on voit encore dans un grand nombre de châteaux et notamment à celui d'Issogne. Une « treille » de séparation existait entre le banc destiné à la famille et les sièges des gens de service. Pendant l'Exposition nationale, les curieux se pressaient ici pour voir le magnifique triptyque de l'autel, merveille de l'art flamand au XVe siècle [3].

Quand on sort de la chapelle, il reste à visiter deux chambrettes de peu d'importance, au premier aspect, mais

1 Ronde-major.

2 Messe chantée, grand'messe.

3 Ce triptyque célèbre appartient à M. le comte Pansa di Marsaglia, chez lequel un grand nombre de visiteurs, membres du dernier congrès historique italien, ont eu, ainsi que moi, l'occasion de l'admirer à Salluces, grâce à la courtoisie du propriétaire.

qui n'en sont pas moins intéressantes pour un ami du passé, car nous devinons ici les mœurs très simples des gens de service, bien que ces « servants et servantes » fussent toujours en ce temps-là de famille noble. L'une de ces chambres est celle de l'écuyer [1] ou, si on le préfère, de « la fille atourneresse ». On y parvient par un étroit corridor. Ce réduit est meublé d'un lit à pavillon, courtines en étoffe de laine verte et « couvertoir » de même [2], puis d'un lave-mains en bois, d'un coffre à ferrure pour serrer les hardes. On y voit aussi un luminaire en fer forgé, moitié lampe et moitié bougeoir.

L'autre « réduit » — le dernier qu'on montre aux gens obstinés, comme moi, à tout visiter sous prétexte de s'instruire — est la chambrette du « secrétain » ; logement dont le seul mérite (et c'en est un pour l'homme d'étude !) est d'être tout-à-fait paisible et retiré. Un « lectrin » sur lequel avec un peu de bonne volonté on peut écrire, deux chaises pliantes, un « escraigne » à serrer les parchemins, le pennar, le cornet d'encre, puis quelques livres épars sur les meubles composent tout le « ménage » du pauvre chartrier. O gens de lettres d'aujourd'hui ! combien il en est peu d'entre vous qui s'accommoderaient d'une si austère simplicité dans leur cabinet d'étude !

J'ai tout dit, et peut-être plus d'un lecteur va trouver que je suis demeuré longtemps à parfaire mon œuvre descriptive. Mais le sujet m'entraînait, je l'avoue, et les instincts du collectionneur d'objets d'art, au moins autant

1 L'écuyer de chambre faisait le lit du seigneur. — Voir Lacurne de Ste-Palaye, *Hist. de la Chevalerie.* — Mais chez un simple gentilhomme, ce serviteur était aussi écuyer d'écurie et écuyer d'armes, soit *coustelier.*

2 D'après un lit semblable conservé au château d'Issogne.

que les goûts plus sérieux de l'archéologue, m'ont retenu çà et là sur cette intéressante promenade. Je voudrais exprimer encore avant de poser la plume toute mon admiration personnelle pour les promoteurs et les exécuteurs d'une œuvre d'art rétrospectif aussi considérable, et je voudrais aussi féliciter la municipalité turinoise d'avoir acquis pour l'instruction et l'agrément de tous ce curieux castel féodal du Valentin, qui fait l'ornement de ce beau site et que le visiteur ne peut oublier. Mais il y a plus ! Je ne sais quel aimable souvenir de voyage m'a suivi pendant toute cette promenade. Je songeais à la riante vallée d'Aoste, et je croyais visiter, comme autrefois en jeune paysagiste, un de ces romantiques châteaux, fièrement campés sur les collines boisées, si peu connus du touriste étranger et cependant si remarquables. Les pages que je viens d'écrire ont-elles quelques chances d'attirer, sur cette contrée piémontaise — riche de pittoresques beautés, et qu'un nouveau chemin de fer va parcourir — l'attention des artistes, des archéologues, des simples touristes ? Je ne sais, mais il me plait de l'espérer, et c'est avec cette pensée que je dis adieu « au castel féodal du Valentin ».

DuBois-Melly.

ESSAI
SUR LA TRANSPOSITION EN MUSIQUE
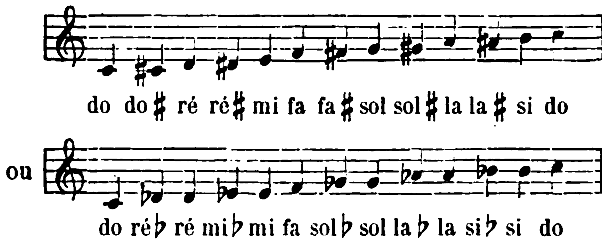
PRÉLIMINAIRES.

On a eu sans doute, comme moi, l'occasion d'entendre des amateurs de musique se plaindre de l'impossibilité où ils se trouvent de transposer; la chose en effet n'est pas facile. Je demandai un jour à un professeur qu'elle était la
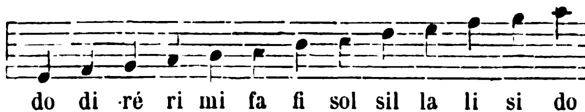
méthode employée pour cela : Nous nous servons des clefs, me fut-il répondu. Je me mis à réfléchir sur cette réponse et c'est le résultat de mes réflexions que je livre au public.

Rappelons d'abord quelques principes :

La gamme dite chromatique est composée de 12 notes :



Il y a bien 12 notes, mais il n'y a que 7 noms pour ces notes ; de même pour écrire, il n'y a que 7 signes. Qui ne voit combien cette manière de faire est peu rationnelle ! Les # et les ♭, qu'on a dû ajouter, compliquent comme à plaisir la musique. Le même nom donné à des sons différents déroute celui qui débute. De plus ces complications sont la cause de la plus grande partie des difficultés qu'on rencontre quand on veut transposer. Il serait bien plus simple de donner un nom à chacune de ces notes, par exemple de dire *do, di, ré, ri,* etc., au lieu de *do, do #, ré, ré #,* etc., et d'écrire sans armature à peu près comme suit :



On peut dire, pour excuser le système admis, qu'en principe, il n'y avait que 7 notes ; plus tard on en a ajouté 5 en marquant d'un # ou d'un ♭ les notes primitives. Ainsi, ces complications sont arrivées par la suite naturelle des choses ; et la force de l'habitude nous les fait conserver.

L'écriture de la musique nous rappelle ces nations, qui n'ont pu sortir des éléments dans les sciences mathématiques, parce qu'elles ne connaissaient pas les chiffres arabes. Elle nous rappelle aussi les Chinois dont l'écriture est si compliquée qu'il faut la vie d'un homme pour apprendre à lire et à écrire.

Appelons donc de tous nos vœux des réformateurs et soyons prêts à les écouter.

Mais revenons à notre sujet :

Les physiciens nous disent que les rapports des intervalles musicaux sont des nombres ronds et ils les ont établis comme suit pour les vibrations :

Do	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*do*
1	9/8	5/4	4/3	3/2	5/3	15/8	2

Ces rapports ainsi établis sont inégaux, ce qui me paraît fort sujet à critique. En effet, avec des intervalles inégaux, on ne pourrait pas transposer : en changeant de ton les petits intervalles deviendraient grands, le morceau de musique serait dénaturé, ce qui n'est pas admissible. J'ose donc affirmer que les intervalles musicaux sont égaux et que les vibrations des sons suivent une progression géométrique dont la raison est $\sqrt[12]{2}$ ou 1,059 : ce nombre me parait tout aussi *rond* que ceux donnés par les physiciens ; il a de plus l'avantage de ne pas admettre de limites dans le nombre des sons musicaux. Dans $\sqrt[12]{2}$, on peut remplacer, on peut subdiviser 12 par un nombre quelconque : dix, cent ou mille, ce qui donnerait une série de sons intermédiaires à ceux qu'on emploie et augmenterait la richesse de l'art musical.

Chez les Romains, l'échelle musicale se composait de plusieurs milliers de notes ; l'étude de la musique était très longue et très difficile, elle se confondait avec l'étude

de la déclamation. On sait que des orateurs, tels que Cicéron, etc., avaient derrière eux, quand ils parlaient à la tribune, un joueur de flûte qui les ramenait dans le ton, lorsqu'ils étaient tentés de s'en écarter.

Ainsi, chez les Romains, la science musicale était plus avancée que chez nous.

Nous diviserons cette étude en trois chapitres : 1° Les tons ; 2° la transposition en lisant ; 3° la transposition des instruments.

Nous joindrons deux tableaux pour faciliter la transposition de la lecture aux personnes qui connaissent toutes les clefs, un autre tableau spécial pour celles qui ne connaissent que trois clefs et enfin nous avons imaginé un petit appareil à l'usage des personnes qui n'en connaissent qu'une.

1° Des tons.

Les douze notes de la gamme chromatique ne sont pas également employées dans un morceau ; on peut dire qu'on ne se sert que des sept notes primitives (*do, ré, mi, fa, sol, la, si, do*). L'ensemble de ces sept notes s'appelle octave. Voici à quoi servent les cinq autres.

Quand on se sert des notes primitives, la 1re note de l'octave est *do*; mais cette note n'est pas toujours nécessairement la 1re. On peut prendre une autre note quelconque pour la 1re; celle-ci s'appelle alors *tonique* parce qu'elle donne son nom à l'octave ou *ton* dans lequel on joue. Ainsi, quand on dit qu'un chant est écrit en ton de *fa* ou de *si* ♭, c'est qu'on prend le *fa* ou le *si* ♭ pour la première note de ce chant. (On appelle aussi *ton* l'intervalle des notes, ce qui cause une confusion regrettable. Afin de l'éviter, je compterai par *demi-tons* quand il s'agira des intervalles musicaux.) Si on prend *mi* pour tonique, la 2e note de

l'octave ne peut pas être *fa* parce que, entre la 1re et la 2e note, il doit y avoir deux intervalles d'un demi-ton ; il faudra prendre *fa* #, etc. En résumé, l'octave étant composée des notes *do, re, mi, fa, sol, la, si, do,* c'est-à-dire des 1re, 3e, 5e, 6e, 8e, 10e et 12e notes de la gamme chromatique, il faut, quand on change de ton et pour former la nouvelle octave, prendre les 1re, 3e, 5e, 6e, 8e, 10e et 12e notes en commençant à compter par la tonique. On peut ainsi former le tableau suivant :
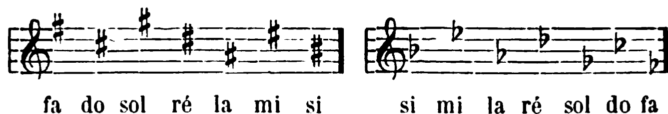
PREMIER TABLEAU.

NUMÉROS DES TONS	NOMBRE des accidents	TONIQUES	OCTAVES CORRESPONDANTES						
1er	0	DO	ré	mi	fa	sol	la	si	do
2e	5 ♭	RE ♭	mi ♭	fa	sol ♭	la ♭	si ♭	do	ré ♭
3e	2 #	RE	mi	fa #	sol	la	si	do #	ré
4e	3 ♭	MI ♭	fa	sol	la ♭	si ♭	do	ré	mi ♭
5e	4 #	MI	fa #	sol #	la	si	do #	ré #	mi
6e	1 ♭	FA	sol	la	si ♭	do	ré	mi	fa
7e	6 #	FA #	sol #	la #	si	do #	ré #	mi #	fa #
	6 ♭	SOL ♭	la ♭	si ♭	do ♭	ré ♭	mi ♭	fa	sol ♭
8e	1 #	SOL	la	si	do	ré	mi	fa #	sol
9e	4 ♭	LA ♭	si ♭	do	ré ♭	mi ♭	fa	sol	la ♭
10e	3 #	LA	si	do #	ré	mi	fa #	sol #	la
11e	2 ♭	SI ♭	do	ré	mi ♭	fa	sol	la	si ♭
12e	5 #	SI	do #	ré #	mi	fa #	sol #	la #	si

On voit que, comme il y a 12 notes, on peut jouer en 12 tons différents. On voit aussi qu'on marque avec des ♭ les 2e, 4e, 6e, 9e et 11e tons et les autres avec des #. Le 7e peut être marqué avec des # ou des ♭. Ces dispositions sont employées pour n'avoir pas trop de # ou de ♭ à la clef et pour ne pas confondre les tons quand il n'y aurait qu'un #

ou qu'un ♭. *Les 5 notes supplémentaires s'emploient donc quand la tonique est autre que* do*;* elles s'emploient aussi dans les gammes mineures dont nous ne parlerons pas, vu leur peu d'intérêt pour notre étude particulière.

Les # et les ♭ se placent à la clef comme suit :



fa do sol ré la mi si   si mi la ré sol do fa

Les # sont placés par quintes successives de 7 demi-tons en montant et les ♭ par quintes successives de 7 demi-tons en descendant.

On rencontre quelquefois des doubles dièzes × ou des doubles bémols ♭♭, ils élèvent ou abaissent la note de deux demi-tons.

S'il y a des accidents à la clef, on reconnaîtra la tonique en cherchant qu'elle est la position du dernier # ou ♭ sur la portée et alors, pour les #, la tonique est la note qui est d'un demi-ton plus élevée ; pour les ♭, la tonique est la note qui est de 5 demi-tons plus basse. Ainsi, le dernier # à la clef étant *do* #, la tonique est la note qui suit, c'est-à-dire *ré*. Le dernier ♭ à la clef est-il *ré* ♭, la tonique sera *la* ♭ (5e note en descendant depuis *ré* ♭ dans la gamme chromatique).

Je désignerai le ton par le nombre de # ou de ♭ qui sont à l'armature.

Dans le Tableau Ier, page 237, il y a un demi-ton d'intervalle entre celui qui précède ou celui qui suit.

Si donc un chant est en *mi* (5e ton) et qu'on veuille l'élever de 3 demi-tons, on prendra 5 + 3 = 8, c'est-à-dire le 8e ton, on fera ainsi ce qu'on appelle une *transposition*.

(*A suivre.*) Dr GIROD.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Naissance de Curosset [1].

(Air du *Coq-à-l'âne.*)

D' sés Curossët, ma mâr' m'a ptâ
U mondo diès rna bâlla.
Mon pâr' l'avâit jhâ tant portâ
Quë l' n'avâit plyës d' brëtalla.
D' n'itou pâs pës grand
Q' la coéssë d' mon grand,
Le jhor q' ma poura mârë
Më dzët : Pouro ptiout,
D' m'ê vais sur ton cou
Rflianquâr l' paquët d' ton pâre.

Je suis Curosset, ma mère m'a mis au monde dans une hotte. Mon père l'avait déjà tant portée qu'elle n'avait plus de bretelle. Je n'étais pas plus grand que la cuisse de mon grand-père, le jour que ma pauvre mère me dit : Pauvre petit, je m'en vais sur ton cou remettre le paquet de ton père.

Dâipoés rli jhor, pouro cucort,
D' peurto ma pacotillë,
Et p' lôs çhmins d' vais cmë l'éscargot
Q' roule avoéc sa coquillë.
P' la bise, për l' vêt,
Qu'él fassë beau têps,
Qu'él plyuve à groussës cârës,
Tojhors curossët,
D'ai l' cul dzos l' paquët
Ét d' roulo cmë mon pârë.

1 On entend sous le nom de *curosset* un marchand forain qui porte tout son avoir sur son dos; dans certaines parties de la France on dit *cul blanc*.

Depuis ce jour, pauvre vagabond, je porte ma pacotille, et par les chemins je vais comme l'escargot, qui roule avec sa coquille. Par la bise, par le vent, qu'il fasse beau temps, qu'il pleuve à grosses averses, toujours marchand forain, j'ai le derrière sous le paquet et je roule comme mon père.

Mon pârë, maitre Curossët,
Passà tojhors p'r on crâno.
Jamais për portâr son paquët
El n'ut besoê dë r'n âno.
P' allâr maraudâr,
Et partot rôdâr,
Al' avàit d' jhambës râres.
Et diès lòs marçhirs
P' savàir raccroçhir,
Nyon n'égalà mon pârë.

Mon père, maître Curosset, passa toujours pour un brave. Jamais pour porter son paquet, il n'eut besoin d'un âne. Pour aller marauder et partout rôder, il avait des jambes rares. Et dans les marchés pour savoir attraper le monde, personne n'égala mon père.

Dë dozë frârës d' sés l' cadët,
Mais, grâce à ma dégaîna,
Ma poura mârë, quand l' më fët,
L' në pardët pâs sa pêna.
P' roulâr mon ballot
P' lés fâir' et partot,
D'ai d' jhambës q' n'ont poêt d' târë,
Et për filoutâr
Rlòs quë vgnont p' açhtâr,
D' vâillo për l' moês mon pârë.

De douze frères je suis le cadet, mais grâce à ma dégaine, ma pauvre mère, quand elle me fit, elle ne perdit pas sa peine. Pour porter mon ballot par les foires et partout, j'ai des jambes qui n'ont point de tare, et pour filouter ceux qui viennent acheter, je vaux au moins mon père.

Mon pâr' n-ê fëit tant qu à la fin,
É vgnêt d' çaquinta fâirë,

El fut rencontrâ sur son çhmin
P'yon q' lo baillâ për bâirë.
Mon pârë fut biu !
Nos n' l'ins jamais rviu,
Ni mâi, ni tôs môs frârës.
Et, pouro cucort,
Mâi, d' attêdo oncor
Le lëup qu'a mdyâ mon pârë.

Mon père en fit tant qu'à la fin, en revenant de certaine foire, il fut rencontré sur son chemin par quelqu'un qui lui donna pour boire. Mon père fut bu (*disparut*) ; nous ne l'avons jamais revu, ni moi, ni tous mes frères. Et moi, pauvre vagabond, j'attends encore le loup (*l'échafaud*) qui a mangé mon père.

Portrait de Curosset.

(Air du *Juif errant.*)

Rmëlyi, qu'âm' lés novëllës
Et lés brâvës çhanfons,
T'ê savâs jhâ bin d' bëllës,
Faitës sur tôs lôs tons ;
El n' të manquâvë plyës
Quë rlés du Curossët.

— Rumilly, qui aimes les nouvelles *du jour* et les jolies chansons, tu en savais déjà bien de belles, faites sur tous les tons ; il ne te manquait plus que celles de Curosset.

T'âs viu lôs' âtros viajhos
La bétyë qu'a fait l' Thiou [1],
T'âs viu diès l' têps du siéjo
Le poêrc qu'a mdyâ l' varrou [2] ;

1 Le Thiou, cours d'eau qui sort du lac d'Annecy et traverse cette ville.
2 Allusion aux facéties, très répandues dans la région, touchant le siège de Rumilly, en 1630.

Mais t' n'âs rê viu par'-tyë
D' coriëux cmë l' Curossët.

— Tu as vu les autres fois *(autrefois)* la bête qu'a fait le Thiou ; tu as vu dans le temps du siége *de Rumilly* le porc qui a mangé le verrou ; mais tu n'as rien vu par ici de curieux comme Curosset.

On' a jhà bin viu d' pôtës
Et d' groês faits cmë d' sabots;
On' a jhà bin viu d' piôtës
Sëtës cmë ron' écot ;
Mais t' n'âs rê viu par'-tyë
P' corir cmë l' Curossët.

— On a déjà bien vu des babines et des groins faits comme des sabots ; on a déjà bien vu des pattes sèches comme un cotret, mais tu n'as rien vu par ici pour courir comme Curosset.

On' a jhà bin viu d'hommos
Qu'on farët bin d' çhâtrâr,
Dë rlôs quë diês Sodômo
Le bon Diu fët brulâr,
Mais nyon de rlôs'-ityë
N' fut çhin cmë l' Curossët.

— On a déjà bien vu des hommes qu'on ferait bien d'eunuquer, de ceux que dans Sodome le bon Dieu fit brûler, mais pas un de ceux-là ne fut chien comme Curosset.

Y a d' marchands q' vôs filout'ont,
Et q' vôs vêd'ont çhiz lëux
D' marchandies quë vôs coût'ont
Trêt'-six coups lëur valëur ;
Tot cê n'ëst q' d'apprêtëts
Uprés du Curossët.

— Il y a des hommes qui vous filoutent, et qui vous vendent chez eux des marchandises qui vous coûtent trente-six fois leur valeur ; tout ça n'est que des apprentis auprès de Curosset.

On çhin d' na coffa sorta
On poèrc, on lëup-garou,
Onna bétyë pës borta
Q' la bétyë qu'a fait l' Thiou,
N'y ëst rê quë tot cè-tyë,
S' vôs n'iz viu l' Curossët.

— Un chien d'une salle espèce, un porc, un loup-garou, une bête plus vilaine que la bête qu'a produit(e) le Thiou, ce n'est rien que tout cela, si vous n'avez vu Curosset.

Y a d'hommos quë vôs trët'ont
Për dvant ê bons sêblyants,
Et quë p' darrir vôs guét'ont,
P' vôs fotre on cou d' boryant;
P' fairë dë rlôs coups tyë,
N'y a poêt cmët l' Curossët.

— Il y a des hommes qui vous traitent par devant en (*avec de*) bons semblants, et qui par derrière vous guêtent pour vous donner un coup de traître; pour faire de ces coups-là, il n'y *en* a point comme Curosset.

Y a d'hommos q' vôs' accroçh'ont
Për vôs païr dmi-pot,
Et aprés, q' vôs' u rprôçh'ont
U q' vôs font païr l'écot;
P' fairë rlôs tors d' goblët,
N'y a poêt cmë l' Curossët.

— Il y a des hommes qui vous accrochent pour vous payer *un* demi-pot, et qui ensuite vous le reprochent, ou qui vous font payer *leur* part; pour faire ces tours de gobelet, il n'y *en* a point comme Curosset.

L's âtros coups, diês lés rognës
Qu'on çharçhive à quâqu'on,
On lo dzivë : Charognë,
Coquin, volor, fripon ;
Mais yore on' a tot dët,
Quand n's ins dët : *Curossët*.

— Les autres fois (*autrefois*) dans les chicanes qu'on cherchait à quelqu'un, on lui disait : Charogne, coquin, voleur, fripon ; mais maintenant on a tout dit, quand nous avons dit *Curosset.*

T' sâs bin qu'à Fénestrëllë
L' borriau n-ê pêd mais d'yon,
Q' në vaut pâs lés ficëllës
Q' lés sêrv'ont d'étranglion ;
Jamais él n'ê pêdët
Dë s' gueux quë l' Curossët.

— Tu sais bien qu'à Fénestrelle (prison d'Etat, en Piémont), le bourreau en pend plus d'un qui ne vaut pas les ficelles qui leur servent d'étrangloir, mais jamais il n'en pendit d'aussi fripons que Curosset.

S'ést vrai qu'y a d'indulgêcës
Për rlôs q' tuont lés sarpêts,
Tâi q' vus fair' pénitêcë
Dés pëtyâs q' t'âs commët,
Diu t' pardnëras pranët,
S' të pus tuâr l' Curossët.

— S'*il* est vrai qu'il y a des indulgences pour ceux qui tuent les serpents, toi qui veux faire pénitence des péchés que tu as commis, Dieu te pardonnera entièrement, si tu peux tuer Curosset.

A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LA CLUSE DE CHAILLE

A la cluse de Chaille, le Guiers coule entre deux grandes murailles de rochers jurassiques et crétaciques.

Dans le bas, sont des calcaires gris café au lait, à taches roussâtres avec nombreuses nérinées du portlandien ; sur eux, est un calcaire gris à pâte fine et rognons noirs dissé-

minés sur une épaisseur d'environ 8 mètres. Puis, dans la carrière, à la base, est un banc à rognons noirs et gris de 0^m28 d'épaisseur ; surmonté de 2^m de bancs de calcaire gris, à pâte fine, et d'un deuxième banc à rognons noirs et bruns de 0^m25 d'épaisseur. Je n'ai trouvé dans ces dépôts aucun fossile. Mais, vers la Corniche, le deuxième banc à rognons, est surmonté par 2^m environ de calcaire gris, compact, avec grands gastéropodes rappelant *Natica leviathan ?;* immédiatement sur ce calcaire, est un banc marneux de 0^m40 d'épaisseur, avec rognons de calcaire gris caverneux. C'est la couche *q* de la coupe de M. Maillard. J'ai trouvé, dans les rognons de calcaire, des fossiles d'eau douce ; ayant communiqué ces fossiles à notre savant confrère, il me répond : « Vous avez recueilli dans cette couche une très bonne *Physa Bristovi* (Forbes), un autre exemplaire de *Physa* peut-être de la même espèce, mais un peu douteux, puis des *Paludines*. La nature nymphéenne de cette couche est donc indubitable. »

Ce banc du purbeck est surmonté par un calcaire gris, cendré, avec amas de rognons noirs à la partie inférieure (0^m50). J'y ai trouvé des *Tylostomes* et vers la Corniche des *Cérithes* avec matières bitumineuses. Ce banc est recouvert de 0^m25 environ de marnes noires dans lesquelles M. Maillard cite : *Physa et tests noirs de coquilles.* A leur tour, ces marnes noires sont recouvertes par 4 à 5^m de calcaire gris, à pâte fine, alternant avec des marnes à rognons noirs. On y trouve *Isocardia pertruncata* (Maillard) dans le bas ; avec des *Tylostomes* et un banc à ammonites dans le haut. Puis, brusquement les dépôts changent de couleur ; de noirs, gris cendré ou bruns, ils passent au jaune pain d'épice ; c'est alors que commencent les gros bancs de calcaires compacts du Valanginien inférieur.

Il résulte de cette coupe que deux bancs — le premier

ayant 0^m40 d'épaisseur et le deuxième 0^m25 — renferment des fossiles d'eau douce, et que c'est entre ces bancs que l'on trouve le calcaire gris cendré, avec amas de rognons noirs à la partie inférieure, matières bitumineuses, *Cérithes* et *Tylostomes*. Soit 1^m50 à 2^m d'épaisseur pour ces dépôts. Au-dessous, on a 2^m de calcaire gris, compact, avec grands gastéropodes offrant les caractères de *Natica leviathan?* M. Maillard m'écrit : « Il y a trois ans, j'avais bien trouvé un fragment de tour de grand gastéropode qui avait quelque ressemblance avec *Natica leviathan;* mais, comme il était mauvais et de plus pas trouvé en place, je n'en ai pas fait mention. » Ceux que j'ai ont été trouvés en place ; mais ces échantillons étant en assez mauvais état, il est nécessaire d'attendre de nouveaux faits pour se prononcer affirmativement au sujet du rattachement de ces 2^m de calcaire gris, compact, au Valanginien. Quoi qu'il en soit, ces 2^m de calcaires gris sont marins, ainsi que ceux qu'ils recouvrent ; et cependant on y trouve deux bancs à rognons noirs et bruns, c'est-à-dire le faciès purbeckien.

Enfin, au-dessus des dépôts à fossiles d'eau douce, le faciès purbeckien subsiste encore sur une épaisseur de 4 à 5^m, d'abord avec fossiles saumâtres, puis marins à la partie supérieure; c'est en effet dans un des derniers bancs qu'ont été trouvés plusieurs fragments d'ammonites.

Dans son supplément à la monographie des invertébrés du purbeckien du Jura, M. Maillard dit (page 8) : « Nous avons donc véritablement, à la cluse de Chaille, dans la couche *l*, des fossiles d'eau douce, quoique indéterminables. » Ayant eu l'occasion d'en recueillir dans une couche un peu inférieure quelques exemplaires assez bien conservés, je les ai envoyés à M. Maillard qui a bien voulu les déterminer, et comme ces dépôts purbeckiens de la cluse de Chaille sont aux portes de Chambéry et ont pour nous une

grande importance, j'ai cru utile de communiquer ces faits à la Société d'histoire naturelle.

Dr HOLLANDE.

LES TULIPES D'AIME

Lettre de M. Marjollet, notaire à Aime, au président de la Société d'histoire naturelle de Savoie sur les tulipes d'Aime.

Aime, le 9 mai 1836.

Monsieur le Président,

J'ai regretté de n'avoir pu tenir ma promesse en automne et d'avoir été obligé de vous envoyer les tulipes d'Aime en avril, pendant la végétation, au risque d'empêcher la floraison pour cette année et peut-être encore au printemps prochain, et de retarder ainsi vos observations. Vous y trouverez, je crois, trois espèces bien distinctes :

1° *Tulipa Sylvestris,* très commune dans tous les champs bordant la route nationale à l'ouest d'Aime, surtout dans les champs mal cultivés, où on la ramasse en quantité lors des labours, avec les oignons de Muscari, pour les détruire ;

2° *Tulipa oculus solis,* dans les mêmes champs, mais beaucoup moins abondante ;

3° *Tulipa,* que je suppose être *Didieri,* parce que je ne l'ai point trouvée décrite dans les flores que j'ai pu consulter.

On trouve bien encore la *Tulipa Gessneriana* dans les jardins, mais je ne l'ai point encore rencontrée dans les champs, et mon envoi ne doit pas en contenir.

La prétendue *Didieri* n'existe aux environs d'Aime, à ma connaissance, que dans un champ appartenant à Charles Roche, sur le territoire de la commune de Macôt, à environ 400 mètres du pont sur l'Isère reliant Aime à Macôt.

Aux environs d'Aime, les tulipes n'existent nulle part dans les prés naturels, les pâturages ou les terrains incultes, mais seulement dans les champs labourés et à peine sur les lisières de ces champs. De là on peut conclure qu'elles y ont été apportées primitivement avec les litières et les fumiers, ou bien encore avec les bulbes du *Crocus Sativus,* dont la culture, assez répandue à Aime, n'a disparu que depuis quatre ou cinq ans ; tellement que, dans les champs où abondent les tulipes, on rencontre encore parfois en octobre, parmi les blés, des touffes égarées de fleurs de *Crocus Sativus*.

Si l'on n'admet pas l'introduction des tulipes avec le safran, on pourrait supposer que les premières bulbes en ont été rapportées des croisades par quelques membres de familles nobles, dont les maisons fortes subsistent encore à Aime aujourd'hui ; que ces bulbes ont été d'abord cultivées dans les jardins, et qu'elles se sont ensuite répandues dans les champs avec les débris et les fumiers. Cette supposition semblerait plus probable que celle de l'introduction par les bandes nomades des Sarrasins, qui n'ont parcouru notre pays que pour le ravager, et non point pour y planter, comme ils ont pu le faire en Espagne, où ils étaient sédentaires.

En vous priant d'excuser la liberté que je prends de vous entretenir si longuement, j'ai l'honneur de vous présenter mes salutations les plus respectueuses.

Signé : MARJOLLET.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 30 juin 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT procède au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Invitations de différentes sociétés savantes françaises et étrangères de prendre part à leurs réunions, ou congrès ;

2° Lettres de remerciements de MM. Charles Buet, Blanchard et Périn, nommés membres de la Société dans la dernière séance ;

3° Lettre de M. Riondel, géomètre à Samoëns, qui, à diverses reprises, a déjà fait don de manuscrits, de notes historiques qu'il a compulsées, et qui vient de faire déposer à nos archives un nouveau travail intitulé : « Recueil des mots les plus remarquables du patois du canton de Samoëns. »

La réunion décide qu'une lettre de remerciements soit adressée à notre honoré confrère de Samoëns.

M. PISSARD, trésorier de la Société, rend compte de sa gestion, qui est approuvée, et pour laquelle M. le Président lui adresse des remerciements au nom de tous.

LE MÊME, qui s'occupe activement du classement des archives municipales, donne connaissance d'une délibération prise par le Conseil municipal d'Annecy à la suite d'un mouvement populaire qui eut lieu le 31 août 1789. La Société charge un de ses membres de faire les recherches nécessaires dans la correspondance intendancielle pour éclaircir cette affaire, qui est restée complètement ignorée jusqu'à ce jour.

A propos du *Château-Branlant,* M. Ducis cite trois actes de 1293, 1294 et 1295 passés *in operatorio Johannis de Pellionay in angulo pontis de petra.* Il croit qu'il s'agit du pont de pierre appelé *Morent,* c'est-à-dire fixe, à demeure, par opposition à pont-levis. Ce pont se trouvait sur la voie qui partait du Château dans la direction de la ville de *Bouz,* Brogny et Genève. Il ne peut être question du pont de Notre-Dame près de la pharmacie Calloud ; car dans les Chartes de cette époque, il y avait la *porta de fabricis* sur ce pont ; ni du pont de Bœuf, puisqu'il y avait aussi sur ce pont *porta nova de Bouz.*

Le pont de pierre aura succédé au pont-levis lors du premier agrandissement de la ville jusqu'au pont Notre-Dame. Celui-ci, devenu le pont-levis, a dû être changé en pont fixe, lors du second agrandissement jusqu'au pont de Bœuf. C'est pourquoi l'on trouve *porta nova de fabricis* en 1327.

M. Serand ajoute que la chapelle érigée sur le pont Morens en l'honneur de saint Georges était du patronage de l'ancienne famille d'Eymion d'Annecy. On connait deux autres ponts du nom de Morens, l'un à Beaufort, l'autre à Flumet, existant déjà au xv[e] siècle.

Quant au pont Morand de Lyon, cette appellation lui vient du nom de l'architecte.

M. Constantin, rendant compte d'un beau manuscrit sur Pierre-le-Grand, don de M. Jules Philippe, dit que la plupart des anecdotes contenues dans ce volume se retrouvent déjà dans des recueils imprimés, et que beaucoup d'entre elles sont aujourd'hui parfaitement controuvées.

M. l'Archiviste dépose sur le bureau les dons et échanges reçus.

Le Secrétaire, A. Constantin.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Congrès de Thonon. — A la liste des lectures annoncées dans le dernier nº de la *Revue*, p. 220, il convient d'ajouter :

1º *Légende savoyarde*, par M. Charles Buet, de la Société Florimontane et de l'Académie de Savoie.

2º *Administration de la ville d'Evian, en 1653, d'après le journal du premier syndic*, par M. André Perrin, de la Société Florimontane et de l'Académie de Savoie.

Académie de Savoie. — Dans la séance du 4 février, M. Morand, le nouveau secrétaire général, a fait une communication intéressante sur les différentes phases par lesquelles ont passé, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, la paroisse de St-Pierre de Maché et celle de St-Léger, à Chambéry.

— Dans la séance du 18, M. Perrin signale différents documents relatifs au premier monastère établi à Chambéry et présente en même temps une analyse de deux nouvelles publications : la « Chronique de l'Abbaye d'Ainay par J.-M. de La Mure » (réédition) et le « Grand Cartulaire d'Ainay » publié par Charpin, Feugerolles et Guigue.

M. Morand donne connaissance de son rapport annuel sur les travaux de l'Académie en 1885.

— Dans sa séance du 4 mars, M. Pillet fait part à l'Académie de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Léon Charpy, membre correspondant, conservateur du Musée d'Annecy ; il rappelle à cette occasion les travaux de ce savant et modeste géologue sur lequel on avait fondé un légitime espoir pour une étude sérieuse de la géologie et de la minéralogie de la Haute-Savoie.

Viennent ensuite deux communications dont l'une a rap-

port à un ouvrage encore sous presse de M. Duc, chanoine de la cathédrale d'Aoste, sur Mgr Ph.-A. Bailly, évêque d'Aoste, né à Grésy-sur-Aix, en 1605 ; l'autre est relative à un manuscrit provenant d'un couvent d'Annecy et contenant de précieuses données sur l'histoire du pays et la guerre de 1690-1697. L'auteur de ces « Notes pour la guerre de Savoye » est F.-L. de Lucinge, prieur du couvent de St-Dominique d'Annecy.

— La séance du 18 mars est présidée par M. l'avocat Descostes, qui prend pour la première fois possession du fauteuil de la présidence d'une manière effective. A cette occasion il renouvelle à l'Académie l'expression de sa vive gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en l'élevant au siège présidentiel.

Après s'être occupée de différents ouvrages déposés sur le bureau, entre autres, de « Mes noces d'or scientifiques » par M. J. Bonjean, pharmacien, une des gloires de la Savoie, l'Académie entend la lecture faite par son secrétaire du récit d'un « Voyage de Grenoble au mont Cenis en 1784. »

— Dans sa réunion du 15 avril, son secrétaire lui présente le compte rendu d'un mémoire important : « Nouvelle description géologique et paléontologique de la colline du Lémenc, à Chambéry, » par M. L. Pillet. Les conclusions de ce nouveau travail de l'éminent géologue savoisien sont les mêmes que celles qu'il avait émises, il y a onze ans, sur le même sujet. Avec la finesse d'observation, la sagacité et la sûreté de méthode qui le distinguent, on peut être certain qu'il apporte cette fois-ci, dans la question si controversée de la nature du calcaire de Lémenc, des arguments décisifs qui mettront fin aux querelles d'Allemand que sa première thèse avait fait surgir de toutes les failles des trois étages admis par notre savant compatriote.

— La plus grande partie de la séance du 6 mai a été remplie par des comptes rendus sur les récentes publications de quelques membres de la Société. A la suite de la lecture d'une notice biographique sur le peintre Hugard, de Cluses, auquel ses compatriotes ont l'intention d'élever une statue, l'Académie s'associe à cette œuvre patriotique par une souscription de 100 fr.

Le principal intérêt de cette séance s'est porté sur les comptes rendus de quelques récentes publications faites par des membres de la Société, entre autres, sur la « Consultation du Président Favre » par M. Jules Vuy, qui a paru dernièrement dans la *Revue savoisienne*, n° 4, et sur la traduction aussi élégante que fidèle d'un ouvrage anglais touchant le « Traitement de la Phtisie par l'hygiène et le climat » par M. le Dr Brachet, qui a déjà publié une vingtaine de publications, toutes relatives à la physiologie et au traitement de maladies spéciales. L'on sait que le Dr Brachet a plus fait que tout autre pour faire connaître les eaux d'Aix-les-Bains à l'étranger, surtout en Angleterre, en Russie et en Suède. Plus d'une fois il nous a été donné, il y a une douzaine d'années, de lire dans les journaux russes, polonais et suédois des articles dont il a été l'inspirateur. Il est vrai de dire que sa tâche lui a été facilitée par ses relations avec les sommités sociales et scientifiques de ces pays, mais cela ne nous exempte pas de rendre hommage en cette occasion au patriotisme, au savoir et au désintéressement de ce vaillant défenseur d'Aix-les-Bains.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Ce n'est pas sans un vif plaisir que nous avons vu cette Société donner au public le compte rendu de ses séances par la voie des journaux périodiques. Il y a avantage d'une part à stimuler par la publicité l'ardeur au travail et de l'autre à

ne pas attendre une année entière avant d'initier le public aux questions qui ont été agitées au sein d'une assemblée formée des forces intellectuelles du pays. Avant de donner le résumé des séances de cette Société, qu'on nous permette d'en rappeler ici succinctement l'histoire.

Fondée, en 1855, par MM. J. Dessaix, auteur de « La Savoie historique », François Rabut et Claude Saillet, tous les deux alors professeurs au collège de Chambéry, elle compta bientôt 112 membres effectifs. Certainement on peut attribuer la plus grande part d'un tel succès au zèle des membres fondateurs, mais on peut ajouter que sa création répondait réellement à un besoin de l'époque ; le mouvement littéraire commencé en 1847 s'accentuait chaque année davantage. Les encouragements, pas plus que les adhésions, ne lui firent défaut dès son début : la ville de Chambéry et le gouvernement sarde ne tardèrent pas à lui témoigner leur sympathie d'une manière effective ; M. le comte Pillet Will, ce généreux bienfaiteur de toutes les institutions et œuvres utiles dans les deux départements savoisiens, lui fit un don de mille francs en 1859, ce qui permit à la Société de fonder un prix d'histoire.

L'annexion de la Savoie à la France ne fit qu'accroître sa prospérité ; le gouvernement français lui accorda des subsides annuels et des récompenses, et, en 1881, il la reconnut comme établissement d'utilité publique.

Pendant les trente années d'existence qu'elle compte, elle a donné 23 volumes de Mémoires, et le 24e est sous presse ; la justice exige qu'on reconnaisse que c'est surtout dans ces dernières années que sa vitalité et sa prospérité se sont hautement affirmées, et que c'est au zèle et au dévouement de son savant président actuel, M. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel, qu'elle en est principalement redevable.

— Dans la séance du 24 janvier, la Société procède au

renouvellement de son bureau en nommant MM. Fr. Mugnier, président ; L. Rabut et Marie-Girod, secrétaires ; A. Toubin et J. Carle, bibliothécaires ; Perrot, trésorier. Admission de deux nouveaux membres effectifs, M. le comte de Pateck de Prantzwick et M. Dénarié, architecte. Communication de M. Rabut sur un méreau, ou jeton de présence, du chapitre de la Ste-Chapelle de Chambéry, et remontant au temps de la régence de Mme Yolande, femme d'Amédée IX (1472). Il énumère ensuite les portraits historiques existant au musée départemental et ceux dont l'acquisition est à faire pour compléter cette collection si précieuse pour notre histoire nationale. Au nombre des portraits les plus remarquables que possède le Musée de Chambéry, il cite ceux de Victor-Amédée Ier, René de Savoie, Louise de Savoie, Catherine d'Autriche (portrait en pied), Anne de Lorraine, cardinal de Brogny, cardinal Gerdil, René Favre, F.-A. Milliet, archevêque de Turin.

M. Marie-Girod présente le dessin d'un contre-cœur de cheminée en fonte existant dans la maison de M. Revel, à St-Jean-d'Arvey ; cette pièce de fonte (1776) est remarquable par le nombre et la beauté des ornements.

M. Mugnier présente des lettres-patentes sur parchemin délivrées à Annecy, en 1544, par Charlotte d'Orléans à Claude de Ridde, et fait ressortir les particularités de ce document par lequel la veuve de Philippe de Savoie, 1er comte de genevois, établissait C. de Ridde châtelain et fermier de sa seigneurie. *(La suite au prochain n°.)*

BIBLIOGRAPHIE.— Le tome XI de la IIIe série des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie », qui a paru ce printemps, renferme :

1° *Compte rendu des travaux de l'Académie de Savoie*, en 1885, par M. MORAND, secrétaire.

2° *Le comte Humbert Ier, aux Blanches mains*, d'après les « Recherches et documents » du baron Carutti de Cantogno, par M. le comte Amédée de Foras.

3° *Rapport sur le concours de poésie de 1884,* par M. Descostes.

4° *Les Mosaïques du Hall du Cercle d'Aix-les-Bains,* par M. Barbier.

5° *L'abbé Martinet.* Discours de réception prononcé par M. le comte Régis Fernex de Mongex.

6° *Réponse au discours de réception de M. le comte Fernex de Mongex,* par M. L. Pillet.

7° *Aperçu des institutions militaires de la maison de Savoie, de 1559 à 1796.* Discours de réception prononcé par M. Ernest Arminjon.

8° *Réponse au discours de M. Arminjon,* par M. Morand.

9° *Etats généraux de Savoie tenus à Chambéry, le 19 mai 1546,* par M. Mareschal de Luciane.

10° *Note sur la granulation solaire et sur sa distribution en cirques cratériformes sous l'influence des ondes photosphériques,* par M. Lamey.

— Le « Compte rendu du Congrès de Montmélian, en 1885, » renferme le procès-verbal des séances, les rapports des diverses sociétés qui ont pris part au Congrès et le texte des lectures qui y ont été faites; elles ont toutes un intérêt local ou d'actualité.

1° *Le Carnet d'un capitaine recruteur (bords du lac d'Annecy, 1672),* par M. F. Mugnier.

2° *Une Page de l'histoire de saint François de Sales,* par M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut genevois.

3° *Sur l'origine des noms de l'Isère et de la Tarentaise,* par M. G. Vallier.

4° *Organisation municipale des Allues au XIVe siècle,* par M. J.-M. Coutem, curé des Allues.

5° *Les Impôts d'autrefois et d'aujourd'hui :* Réponse de M. Ducis à M. l'architecte Borrel.

6° *Est-il vrai que nous payons deux fois et demie moins d'impôts aujourd'hui qu'en 1790,* par M. J.-E. Borrel, professeur.

7° *Les Templiers et les Hospitaliers en Savoie,* par M. A. Perrin.

8° *Sépulture par incinération, découverte à Francin*, par M. L. Rabut, professeur.

9° *Notice historique sur M. de Loctier, général commandant la milice nationale de Tarentaise*, par M. Durandard.

10° *Recherches sur les causes du marasme agricole*, par M. Philibert Thomas.

11° *Conférence sur les cépages américains producteurs directs*, par M. Pierre Tochon.

12° *D'une Société d'économie alpestre en Savoie*, par M. Briot, inspecteur des forêts.

13° *Etymologie du mot « Huguenot »*, par M. A. Constantin.

14° *Légende et traditions sur l'église de Saint-Bon, en Tarentaise*, par M. Guillot.

15° *Notes pour servir à la bibliographie de Montmélian*, par M. L. Rabut.

Archéologie. — M. le Dr Petit, d'Aix-les-Bains, vient de faire don au Musée de cette ville de la collection de poteries romaines, -- vases, urnes, plats, assiettes — qu'il a trouvées à Saint-Innocent.

— Un cultivateur de Seyssel a mis dernièrement à découvert dans un champ deux tombes de deux mètres de longueur ; l'une contenait deux squelettes assez bien conservés et orientés vers l'est. Un de ces corps était celui d'un vrai géant ; il pouvait avoir près de deux mètres. On n'a trouvé aucun objet dans ces tombes ; toutefois les habitants du hameau de Prairod racontent qu'une longue et lourde épée a été trouvée, il y a une vingtaine d'années, dans une tombe, et qu'autrefois il existait un château sur ce plateau d'où ils ont retiré une quantité de dalles semblables. Toutes les recherches de l'instituteur de Seyssel, M. Fenouillet, pour découvrir ce qu'était devenue la susdite épée sont restées infructueuses. A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 6. — JUIN 1886.

Pressions barométriques moyennes : 722,2 à Annecy, 682,72 à Leschaux, 706,24 à Mélan. Maxima le 15. Minima le 20 aux trois stations. Excursion du mercure : 10 à Annecy, 9,4 à Leschaux et 10,12 à Mélan.

Température. — Relativement basse, surtout au minima. Moyenne á Annecy du maxima 23°5, du minima 10°2, à 9 h. du matin 16°8. Moyenne générale : à Douvaine 17,7, à Chamonix 14°75. à Mélan 14°34, à Bonneville 14°75, à Leschaux 12°13.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°7, de l'eau de puits 7°, de rivière 9°,65, du sol à 0m,30 de profondeur 15°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin : le		7	14	21	...	...
Thermomètre...	maxima....	17°3	16°8	7°3	.....	.....
	minima....	4°4	0°	0°4	.....	.....
Baromètre à 0°........		622,2	626,2	621,7	.....	.....

A cette station, le maximum barométrique est le 24 avec 631,2 et le minima le 20 avec 618,7.

Pluie. — Mois pluvieux. Maximum d'eau recueillie 161m/m8 en 18 jours à Mélan, minimum 47m/m5 en 8 jours à Annemasse. La neige tombe sur les montagnes d'Arâches le 4, sur le Môle, le Parmelan le 21, le même jour sur les montagnes de Seythenex elle est à 850 m. d'altitude. Il en tombe 0m80 au Semnoz, qui a disparu le 12 à 10 h. du matin. A cette station, eau recueillie 172m/m.

Orages et grêle. — Saint-Gingolph le 3 avec grêle et grande pluie, à Douvaine les 2, 3, 4, 8, 26, 29 et 30, aux Contamines les 3, 27, à Mélan les 2, 3, 8, celui du 3 avec grêlons, à Bonneville le 2 avec trombe d'eau d'une durée de 30 minutes, à Annemasse les 3, 4, 29 et 30, le 8 grêle à Cruseilles et le 4 suivie de grande pluie, à Seythenex les 2, 3, 4 et 8, à Faverges les 2 et 3, à Leschaux la nuit du 2-3, à Annecy grêle le 8.

Observations diverses. — Brouillards à plusieurs stations. De Douvaine floraison de la vigne les 15-25, récolte du colza le 25, fauchaison des prés dès le 5. Maturité des cerises 10-20, des groseilles 15-25. De Bonneville floraison des tilleuls le 15, dès le 16 fenaisons. De Seythenex le 9 épiage du blé, en fleur le 27.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

LE BŒUF DE SAINT JACQUES

LÉGENDE SAVOYARDE [1]

A Antony Dessaix.

Bœufs attelés à la charrue, marchez de votre pas cadencé, pesamment, et tirez le soc de fer qui ouvre le sillon dans la terre, notre mère féconde.

Bœufs qui baissez la tête sous le joug, meuglez doucement ; là-bas, sur la lisière du champ, verdoient les touffes d'herbe grasse que, tout à l'heure, vous paîtrez.

Bœufs que les taons dévorent, que l'aiguillon du laboureur blesse, et que la soif sous l'ardent soleil fait écumer, enviez le sort de ceux-ci :

Le sort de ces bœufs roux, tigrés de blanc, que l'homme de Dieu conduit, sans verge, ni bâton, ni blasphème, qui se désaltèrent au fil du ruisseau limpide et frais, et dont la provende est toujours abondante dans la crèche de l'étable,

Bœufs traînant un charriot chargé de pierres, de pierres grises, très grosses et très lourdes. Mais ils se reposent d'heure en heure sous l'ombrage des grands vieux chênes, et quand ils rentrent, au crépuscule, une épaisse litière de paille, renouvelée chaque jour, les attend.

* * *

A qui ces bœufs roux, tigrés de blanc, au large poitrail, à l'encolure massive, dont les cornes longues et contournées jaillissent d'une toison fauve, emmêlée en crinière,

Ces bœufs, couleur de cuivre et d'argent, aux amples fanons, et dont les fins sabots font jaillir des étincelles des cailloux du chemin ?

1 Inédite.

Le fardier chargé de pierres est grossier, formé de poutres à peine équarries, et les roues, cerclées de fer, grincent sous l'essieu.

L'homme de Dieu n'a point de gais refrains aux lèvres, pour animer ses bœufs à la besogne. Il ne siffle pas entre ses dents, ni ne tire un son aigu d'un roseau percé de trous.

Il psalmodie une prière, à demi-voix, du même ton monotone et lent, dans une langue barbare, aux sons gutturaux.

Ses mains sont jointes sous les manches vastes de sa tunique de bure ceinte d'une corde à nœuds, et rien ne protège contre les rayons de l'astre sa tête rasée, que cercle une couronne de cheveux laineux et noirs, étroite comme une bandelette.

Ses pieds nus frappent le sol rythmiquement : leurs ongles polis, d'un rose de corail, brillent dans la poussière.

Et ceci a lieu en l'an 425 de l'Incarnation du Christ, notre Seigneur.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

*
* *

L'apôtre Jacques est venu d'Assyrie pour évangéliser les peuplades ignorantes de cette vallée sauvage du pays des Allobroges.

Ermite aux riantes îles de la Méditerranée, aux îles plantées d'oliviers et d'arbustes africains, il a quitté le

cloître de Saint-Honorat pour ces âpres solitudes entourées d'Alpes colossales où s'entassent les neiges éternelles, où ne croissent que le chêne robuste, le funèbre sapin, le mélèze au tronc rugueux.

De toutes parts, ce ne sont que forêts sombres, claires cascades s'épanchant des hauteurs, blocs de granit et rochers vêtus de lierre, torrent impétueux coulant des ondes de boue, glaciers chatoyants aux cimes des montagnes.

De cette région agreste où campent les Centrons, Jacques l'Assyrien est évêque.

Il est pêcheur d'âmes, pasteur d'un troupeau humain. Il renverse les idoles, il plante des croix; et voilà que déjà sortent de terre les fondations de l'église qu'il bâtit et qui sera quelque jour en ce pays, perdu au fond des gorges alpestres, une métropole.

⁂

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

⁂

De l'apôtre Jacques le monastère est florissant : de nombreux moines le peuplent, et les pauvres gens viennent mettre à l'abri de ses fortes murailles leurs cabanes couvertes de chaume.

Le hameau deviendra village, le village deviendra ville : partout où sont les moines leurs bienfaits civilisent.

Ils ont la mission de créer le monde nouveau.

Ils protègent les faibles, ils défendent les petits, ils organisent le travail, ils ennoblissent l'aumône, ils prêchent la charité, ils luttent contre la tyrannie des puissants.

Car partout où il y a des hommes réunis il y a des oppresseurs et des opprimés, puisqu'il y a des riches et des pauvres,

Des riches qui ne sont pas charitables, des pauvres qui ne sont pas résignés.

* * *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

* * *

De l'apôtre Jacques dont le Diable veut se venger, pour servir la cupidité des riches et la haine des pauvres, pour susciter des obstacles à l'incessante activité de l'évêque, pour entraver l'œuvre de miséricorde des moines, pour accomplir le Mal, enfin, car il a été dit que Lucifer, le porte-lumière, devenu Satan, l'Ange des Ténèbres, combattrait éternellement le dessein de Dieu.

Le Diable est la grande Intelligence créée.

Il domine les Rois et les Peuples, les orgueilleux de la fortune et les orgueilleux de la pauvreté. Ses moyens parfois sont grandioses. Pour tenter Jésus, il l'emportait sur la montagne et lui offrait le monde.

Il a une légion de démons à ses ordres, des myriades et des myriades encore d'esclaves infernaux, complices de son œuvre de destruction.

Mais le Diable, malicieux, est l'esprit de contradiction.

Il est vulgaire, bête, ridicule. Il se plaît aux cruautés inutiles, aux farces grossières, aux mensonges absurdes.

Au lieu d'apparaître à l'apôtre Jacques dans la splendeur d'une stature gigantesque, le visage nimbé de flammes, re-

vêtu d'une armure de diamants, ses ailes à l'immense envergure développant leurs écailles vertes scintillantes, environné d'éclairs et porté sur les nues...

Au lieu d'épouvanter son ennemi, de le réduire par la terreur, de jeter dans son âme le doute amer, le découragement lâche, l'indifférence du bien...

Au lieu de secouer les montagnes, d'ébouler les rochers, de précipiter les avalanches, de fondre les glaciers, d'enfler les cascades, de grossir les torrents, de rompre la digue des lacs, d'engloutir enfin dans un prodigieux cataclysme le monastère et le village, les barbares convertis et les moines prêcheurs, et le vieil évêque assyrien qui charrie les pierres de son église,

Le Diable, timide ou défiant, pervers sans génie, imagine un stratagème d'imbécile.

⁂

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

⁂

De l'apôtre Jacques, dès après matines sorti du monastère, conduisant à la carrière son charriot de poutres aux essieux grinçants, sur lequel les carriers vont entasser les blocs de pierre grise, et qu'il mènera ensuite aux maçons assemblés sur le chantier.

Paisiblement il suit la route que borde l'Isère aux flots bleu d'opale, où se mirent de sveltes peupliers, des trembles au feuillage d'argent et des saules.

Une brise fraîche balance les frondaisons des arbres, distille les parfums subtils des fleurs et des herbes.

Et les cloches du monastère sonnent allègrement la prière du matin.

Soudain, au détour du chemin, un ours apparaît. Un ours énorme, velu, aux yeux rutilants dans son épaisse toison noire, aux crocs aigus découverts par un rictus féroce.

Le monstre accourt au galop, furieux... La bave coule de sa gueule ouverte. Il s'élance, se rue sur les bœufs, qui meuglent lamentablement.

De ses griffes acérées, il ouvre leur poitrail, d'où le sang jaillit à flots, il les renverse, il les égorge, il pousse un mugissement de victoire.

Puis, sans même regarder le vieil évêque, dont les yeux se sont remplis de larmes à la vue de cet effroyable massacre, l'ours recule, s'éloigne, disparait, sans daigner se repaître de la dépouille de ses victimes.

***

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs rouges et blancs de l'apôtre Jacques.

***

De l'apôtre Jacques, qui s'en retourne au monastère, la tête basse, pour y chercher une nouvelle paire de bœufs roux tigrés de blanc, car ses ouvriers attendent les pierres pour élever les murs de l'église, et ils ne doivent pas chômer : les femmes et les enfants ont besoin du salaire de la journée.

Il choisit dans l'étable deux bœufs vigoureux, à la robe d'un blond fauve, aux longues cornes transparentes, et il les ramène au chemin où le fardier est arrêté, dans une flaque de sang pourpre et lentement coagulé par le soleil.

L'évêque n'a point voulu répandre l'alarme, il n'a parlé à personne de l'ours et de ses sanglants exploits. Il est seul, confiant en la Providence. Et défaisant les traits, il écarte les cadavres de ses bêtes mortes, puis il attelle au charriot les bêtes vivantes.

A cet instant même, l'ours, apparaissant tout à coup, fond sur les bœufs, les éventre, arrache leurs entrailles, en jonche le sol et s'enfuit, avant que le vieillard ait eu le temps de crier au secours.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

*
* *

De l'apôtre Jacques, effaré, éperdu, épouvanté de cette attaque à l'improviste, et qui, revenant une fois encore au monastère pour y prendre deux autres bœufs, se demande quelle chance mauvaise, en ce jour réfaste, l'expose deux fois à la mort la plus atroce.

Et pourquoi le monstre s'attaque à ses bœufs, le laissant, lui, comme s'il le méprisait, assister à leur égorgement ?

Et il ramène d'autres bœufs qui ont le même sort... A peine sont-ils attachés au timon, que l'ours bondit sur eux, horrible de fureur, les étrangle, les étouffe, les déchire, et toujours sans paraître voir l'homme de Dieu, debout, dans sa robe de bure, ceinte de la corde à nœuds.

Sept fois le carnage recommence, entre le lever et le coucher du soleil, et lorsque Jacques revient, à la nuit tombante, les ouvriers consternés l'entourent.

La charrette, vide, est au milieu du chemin, et quatorze

bœufs, roux, tigrés de blanc, sont amoncelés, pyramide de chair encore palpitante, sur le revers du fossé, dans une mare de sang.

⁂

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

⁂

De l'apôtre Jacques, désolé d'avoir perdu tous les bœufs de son étable, car il n'en reste pas un seul au monastère, et comment fera-t-on, maintenant, pour charroyer les matériaux de l'édifice élevé à si grand'peine ?

Faudra-t-il pressurer les vassaux et leur prendre leurs bêtes de somme ?

Le Frère Trésorier devra-t-il fouiller dans ses coffres, pour y ramasser les derniers écus, afin d'envoyer le Frère Procureur acheter dans la vallée d'autres bœufs, de ces bœufs roux tigrés de blancs, qui travaillent si durement et ne se fatiguent jamais ?

Le Frère Quêteur sera donc obligé d'aller, de porte en porte, implorer la charité des bons chrétiens, le denier de la veuve, l'obole des orphelins !

Car ce sont toujours les pauvres qui aident les plus pauvres, et Lazare est repoussé du seuil des riches.

Mais pourquoi l'ours a-t-il égorgé les bœufs sans les dévorer ?

Et pourquoi ce carnage, en un seul jour ?

Les bêtes ne tuent point pour le plaisir de tuer, et les plus carnassières ont quelque pitié, leur faim satisfaite !

Voilà à quoi pensait l'apôtre Jacques, en revenant au monastère, à la nuit close.

Et il comprit aisément que c'était un tour du Malin, et que l'ours qu'il avait vu sept fois bondir hors de la forêt, n'était pas une créature de Dieu.

C'est le Diable — soit-il sept fois maudit ! — qui a pris cette forme pour faire pièce aux humbles moines, prédicateurs du Saint Evangile.

Et le vieil évêque se couche le sourire aux lèvres, après avoir chanté vêpres, et il s'endort paisiblement, car il sait le moyen de prendre sa revanche contre Satan et de déjouer ses artifices.

* * *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

* * *

De l'apôtre Jacques, éveillé avant l'aube par le dernier rayon d'une étoile fuyant dans l'azur teinté de rose du firmament, et qui fait le signe de la croix, dès que ses yeux se sont ouverts à la lumière d'un nouveau jour.

Deo Gratias !... Il se lève de la planche où son corps a reposé, enveloppé de la bure.

Il se met à genoux et prie.

Puis il va à la fontaine, avec tous ses frères appelés au son de la cloche, et l'eau fraîche coule sur leurs visages et sur leurs mains, l'eau claire comme du cristal.

Sur l'autel dressé dans le cloître, orné de chandeliers de

fer où brûle, parfumée, la cire des abeilles, couvert de la nappe filée et tissée par les veuves des Centrons, l'évêque célèbre le Saint-Sacrifice : sa mitre est en toile bise, et sa crosse en bois de frêne, et le calice en étain brillant.

Mais la foule se presse autour de l'autel rustique, et des prières ferventes montent vers le Seigneur, qui préfère les pauvres, les innocents et les simples.

Et la messe achevée, les moines rompent les pains, se partagent les gros pains de seigle savoureux, et chacun va à sa besogne, les uns aux chantiers, les autres à l'établi, les vieillards dans la grand'salle, où déjà sont rassemblés les gentils petits écoliers.

L'apôtre Jacques, de son pas tranquille et lent, suit la route que borde l'Isère aux flots bleu d'opale, où se mirent de sveltes peupliers, des trembles au feuillage d'argent et des saules.

Il écoute le chant des petits oiseaux, il respire l'air embaumé de l'odeur des violettes, il admire les ondes moirées d'or, les prés verts brodés de fleurs, les forêts lointaines, les montagnes couronnées de neige, que le soleil levant diapre de reflets rouges.

En cheminant, il rêve à ses bœufs. Qui donc, aujourd'hui, traînera le charriot pesant, chargé de blocs de pierres grises, puisqu'il n'a plus ses bœufs roux et blancs ?

Les carriers enfoncent le pic dans le rocher. Les plus robustes entassent les blocs sur le fardier, demeuré au milieu du chemin, étayé par des solives.

Et les quatorze bœufs ont disparu, laissant une rivière de sang, fumante et rouge, coulant comme une source, en méandres de pourpre sur les cailloux et sur l'herbe.

L'ours a paru. Il s'avance en grognant. Il court. Son museau noir est frangé d'écume, et ses petits yeux fulgurent dans sa toison crépue.

L'apôtre Jacques, le sourire aux lèvres, l'attend de pied ferme.

Et quand l'ours velu se dresse, menaçant, ses pattes énormes écartées, et ses griffes pareilles à des poignards luisant au soleil, l'évêque saisit le monstre par l'oreille, en proférant ces mots :

— *In nomine Domini!*.....

L'ours, dompté, se couche dans la poussière.

— Lève-toi, dit l'apôtre, et puisque tu as massacré mes bœufs, non pour satisfaire ta faim, mais par esprit de méchanceté, *sois mon bœuf,* et fais leur besogne .. Je le veux !

Alors, malgré la résistance de la bête, il lui pose le joug sur le cou, il la sangle, il l'attelle au timon.

L'ours obéit. Le carnassier ne se révolte point. Et de l'aurore au crépuscule, en cette seule journée, le fardier parcourt cent fois le trajet de la carrière à l'église, accomplissant ainsi le travail de sept journées, et de sept fois sept paires de bœufs.

Ainsi Dieu a vaincu le Diable.

Et quand l'apôtre Jacques rentre au monastère, à la nuit close, traînant avec lui l'ours qu'il veut enchaîner dans l'étable, ses frères lui montrent, emplissant le préau, sept paires de bœufs magnifiques, venus on ne sait d'où, qui meuglent doucement à sa vue.

— Va-t'en ! ordonne l'apôtre Jacques, en frappant l'ours du bout de sa crosse en bois de frêne. Va-t'en, et ne reviens jamais !

Puis il rend grâces à Celui qui n'abandonne les siens ni dans le péril, ni dans la douleur, et il caresse de sa main les serviteurs fidèles et laborieux qu'un miracle lui a rendus.

Et ceci eut lieu en l'an 425 de l'Incarnation du Christ, notre Sauveur.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques !

CHARLES BUET.

6 Mai 1886.

LE BAPTÊME DES NOUVELLES RUES D'ANNECY

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE CE TRAVAIL

Baptiser une rue ne paraît pas de prime abord une œuvre difficile ; et, de fait, il ne faut pas de grands efforts d'imagination pour s'acquitter plus ou moins heureusement de cette tâche, si l'on choisit dans ce but, sans parti pris, sans préoccupation politique ou religieuse, les noms des illustrations les plus marquantes de sa ville ou de son département, les dénominations des curiosités pittoresques les plus en vue, les moins contestées du voisinage.

La principale difficulté consiste à faire un choix de noms qui agréent à tout le monde.

Vous avez probablement assisté, au moins une fois dans votre vie, à un baptême. Vous avez dû remarquer combien il était difficile aux grands parents paternels et maternels, qui sont ordinairement parrains ou marraines du nouveau-né, de s'entendre sur le choix du prénom qui doit le distinguer des autres membres de sa famille. Chacun tient à doter son cher filleul de son prénom ou d'un nom plus ou moins illustre, tiré du calendrier ou de l'histoire ancienne.

Chaque prénom, qui a ses partisans dans les deux branches de la famille, est chaudement discuté : on s'anime, on s'échauffe, on serait souvent prêt à se prendre aux cheveux, si, au moment psychologique, un collatéral désintéressé, un ami des deux branches, ne venait proposer, pour tout concilier, de réunir tous les prénoms présentés par les deux partis, sur la tête unique du cher filleul.

Cette proposition, qui met fin à une situation pénible, est acceptée avec enthousiasme, et voilà comment un pauvre enfant, innocent, comme l'enfant qui vient de naître, est condamné à porter, toute sa vie, le fardeau d'une kyrielle de prénoms très embarrassants dans un grand nombre d'actes importants de la vie civile; voilà comment une jeune fille, qui était déjà brune le jour de sa naissance, devra s'appeler Rose ou Blanche jusqu'à la fin de ses jours, parce que sa marraine s'appelait ainsi ; comment un jeune garçon, né pacifique et timide, qui aura de la peine à faire plus tard la conquête de sa femme, devra répondre aux noms belliqueux réunis de César et d'Alexandre.

Eh bien ! cette divergence de vues, de prédilection pour certains noms que l'on remarque dans les différentes familles, doit se produire, dans une plus large mesure, au sein de la famille municipale, lorsqu'il s'agit de baptiser de nouvelles rues ; car une rue n'a pas simplement un parrain et une marraine, elle peut avoir, comme dans notre ville, vingt-sept parrains, sans compter plus de deux mille parrains électoraux, qui ont tous plus ou moins voix au chapitre.

On ne saurait cependant, sous prétexte de conciliation, affubler une rue de toutes les appellations qui peuvent germer dans deux mille têtes ; il faudrait presque autant de temps pour prononcer le nom de cette rue que pour la parcourir. Une rue ne devant porter qu'un nom, la concilia-

tion sur le choix à faire ne peut avoir lieu que dans les noms à donner à des voies de communication différentes.

Nous aimons à croire que les noms que nous allons vous proposer ne soulèveront pas de tempêtes, que l'on ne songera pas à prendre la Commission aux cheveux, et pour cause.

Quoiqu'il en soit, voici les principes généraux dont elle s'est inspirée dans les propositions qu'elle a l'honneur de soumettre à votre appréciation ; elle a pensé que le nom d'une voie publique ne devait être changé qu'autant qu'il était inconvenant ou ridicule, ou qu'il n'avait plus sa raison d'être.

La plupart des anciens noms de rue racontent l'histoire locale que l'on ignore généralement et que l'on devrait savoir avant l'histoire générale ; ils rappellent le passé industriel de la cité, le souvenir de ses bienfaiteurs, de ses hommes célèbres, des dynasties dont elle a partagé, pendant plusieurs siècles, les jours malheureux ou les glorieuses destinées.

En dépit du courant destructeur qui traverse en ce moment quelques grandes villes de France et qui tend à anéantir les souvenirs du passé inscrits sur leurs murs, nous avons cru que nous devions respecter ces souvenirs, comme on respecte l'image des ancêtres.

Effacer le nom d'une rue parce qu'il rappelle une vieille institution, un personnage qui n'avait pas au XVe ou au XVIe siècle le costume, les mœurs, les idées, les opinions d'un homme du XIXe siècle, parce qu'il n'était pas fait à notre image, c'est se livrer à une œuvre puérile et ridicule.

Au reste, pour détruire l'histoire locale, il faudrait détruire les papiers de famille, les bibliothèques, et cela ne suffirait pas, il resterait encore la tradition qui est à l'abri du feu. Les razzias de tous les noms des rues d'une cité ont

un caractère de violence, d'intolérance qui amènent des réactions ; elles entraînent des dépenses inutiles, engendrent une confusion regrettable dans les relations commerciales et sociales. Le peuple, par la force de l'habitude, conserve les anciens noms dans son langage, les étrangers adoptent les nouvelles appellations officielles, on ne s'entend plus, c'est la Tour de Babel !

Nous sommes donc d'avis que l'état civil des rues, comme celui des personnes, ne doit être modifié que pour des motifs graves.

Dans les désignations que nous avons faites des nouvelles voies de communication, nous nous sommes surtout attachés à les illustrer des noms des personnages célèbres, à divers titres, appartenant par leur naissance ou leur origine à notre ville ou à notre département. Au lieu d'aller quêter des noms illustres dans tous les coins de la France pour nous en parer, comme le geai, des plumes du paon, nous sommes restés chez nous, mettant en pratique le principe de la décentralisation.

Nous n'avons pas cru qu'il fût convenable, encore moins utile à notre ville, à la Haute-Savoie, dont elle est le chef-lieu, de laisser dans l'ombre les noms de nos compatriotes qui se sont distingués dans les lettres, les sciences, la carrière militaire, et d'aller chercher ailleurs des parrains même plus illustres pour nos rues et nos boulevards.

Laissons aux voies monumentales de la capitale les noms des grands hommes dont la gloire rayonne sur toute la France, comme les plus brillantes constellations du ciel illuminent toute la voûte céleste, ils feraient triste figure dans nos modestes ruelles. — Représentez-vous le grand nom de Victor Hugo, qui resplendit dans un des plus beaux quartiers de Paris, inscrit en gros caractère sur un coin d'une de nos petites rues, bordées d'anciennes murailles

éventrées, de maisons moussues et chancelantes, de nouvelles constructions microscopiques informes, croissant comme des champignons sur les anciens murs de notre cité. Entendez-vous d'ici les éclats de rire, les plaisanteries des étrangers en présence de cette prétentieuse antithèse entre la modeste ruelle et le nom illustre dont on l'aurait affublée ?

Nous avons, du reste, dans nos annales, assez d'illustrations pour ne pas en emprunter ailleurs.

Ces emprunts accuseraient chez nous une pénurie d'hommes remarquables, qui ne manquerait pas d'être commentée défavorablement ; il n'y a que les pauvres qui empruntent un peu partout.

Si, au contraire, les touristes, qui parcourent toujours plus nombreux notre cité, ne voient sur ses murs que des noms d'illustrations indigènes, ils emporteront un meilleur souvenir, une plus haute idée du pays. Beaucoup d'entre eux apprendront que Vaugelas, Dupanloup, Monge, Guillaume Fichet sont Savoyards, comme ils ont appris, après vingt-cinq ans d'études géographiques, que le Mont-Blanc est dans la Haute-Savoie. Il y a plus : nous devons un tribut de reconnaissance aux hommes d'élite qui ont glorifié notre patrie par leurs vertus, par leurs talents et leurs travaux ; c'est là une dette patriotique que nous devons tenir à honneur d'acquitter dans la mesure de nos ressources. Nous ne pouvons pas élever des monuments à toutes nos célébrités, consacrons-leur au moins un souvenir, en inscrivant leurs noms sur les murs de notre cité. La justice que nous leur rendrons sera une source d'émulation pour les générations présentes et les générations futures.

Votre Commission ne s'est pas contentée d'affirmer l'existence des illustrations du pays, elle a songé à en indiquer aux touristes les curiosités naturelles les plus remarquables, en donnant les noms des trois plus beaux belvédères

des montagnes qui encadrent le lac, aux quais, aux boulevards, où ils sont le plus en vue. C'est là un moyen d'attirer l'attention des voyageurs généralement pratiqué dans les villes de la Suisse, où l'art de donner de la notoriété aux beautés de la nature est porté à un haut degré de perfection.

Nous venons d'indiquer les principes qui nous ont servi de guide, il est temps de les appliquer.

Votre Commission a pensé tout d'abord qu'il convenait de supprimer le nom de *Boucheries*, attribué à une de nos plus jolies rues, et qui est d'ailleurs destiné à disparaître, dans un avenir plus ou moins éloigné, avec l'établissement qu'il désigne. Les convenances, l'hygiène publique réclament également son transfert dans un endroit moins central.

L'artère dont il s'agit est une des plus intéressantes de notre ville ; elle offre des perspectives très variées, très pittoresques, sur les canaux ; elle est nette, bien exposée, susceptible d'embellissement dans les terrains qui n'ont pas encore été bâtis ; elle est très fréquentée par les voyageurs qui la parcourent pour se rendre à la gare, après avoir visité les anciens quartiers de la ville ; votre Commission vous propose de donner à cette rue, dont l'ouverture avait été projetée en 1794, le nom de *Rue de la République*, pour marquer une nouvelle étape historique et consacrer le souvenir de la forme de gouvernement que la France s'est donnée.

Il est une autre appellation, à laquelle il faut être habitué dès son enfance pour ne pas sourire en l'entendant prononcer, nous voulons parler du *Passage* DERRIÈRE *Bœuf*. Tout le monde sera certainement d'accord pour éliminer cette dénomination. Ce passage sera d'ailleurs incorporé dans la nouvelle rue qui partira du pont du Pâquier et aboutira à la rue de la Gare. Comme cette voie sera une des plus courtes de la gare du chemin de fer au lac, elle sera

très fréquentée par les étrangers, nous l'avons dotée d'un nom qui leur est familier, d'un nom euphonique, d'une prononciation facile et qui frappera leur attention ; c'est celui d'un célèbre grammairien né Savoyard, qui, après avoir suivi à Annecy les cours de l'Académie Florimontane fondée par son père, Antoine Favre et saint François de Sales, fut appelé par Richelieu à faire partie de l'Académie française, et rédigea le premier dictionnaire de ce corps savant. Vous avez nommé, Messieurs, le traducteur de Quinte-Curce, l'auteur des *Remarques sur la langue française*. Il en fut un des principaux législateurs, et son autorité est encore assez puissante aujourd'hui pour qu'elle soit invoquée, presque à chaque page, dans les meilleurs traités de grammaire qui sont dans les mains de la jeunesse française.

La nouvelle rue s'appellerait *Rue de Vaugelas*.

Dans son voisinage l'on trouve le quai du Haras. Cette désignation n'a plus de signification depuis le transfert de cet établissement sur un autre point de la ville.

Nous désirerions remplacer cette appellation par celle de *Quai Eustache Chappuis*.

Tel est le nom du fondateur du collège Chappuisien, qui est dans le voisinage. Eustache Chappuis, né à Annecy en 1499, créa plusieurs bourses à l'Université de Louvain en faveur de ses compatriotes. Ce bienfaiteur de la jeunesse pauvre mais studieuse, était doué, suivant le témoignage de Bonivard, son condisciple, de beaucoup de talents et d'une rare éloquence ; il parvint, par son mérite personnel, à de hautes dignités, il fut ambassadeur de nos princes et conseiller de Charles Quint. Ses fondations en faveur de l'instruction publique ont produit des hommes remarquables, nous lui devons entre autres l'ingénieur Sommeiller, l'auteur de la percée des Alpes.

Nous avons, en passant, ajouté, à la dénomination de

Place Saint-François, le mot *de Sales,* afin d'éviter toute incertitude dans la désignation. Il y a tant de saints François dans la légende dorée : saint François d'Assise, saint François de Borgia, saint François-Xavier, etc. Il importe de bien constater aux yeux des étrangers qu'ils se trouvent en présence d'une des gloires les plus pures, les moins contestées, les plus populaires de la Savoie, d'un des meilleurs écrivains de son temps, d'un docteur de l'Eglise, en un mot de *saint François de Sales.*

Il est des noms de rues qui sont en quelque sorte indiqués, en ce sens qu'ils sont naturellement imposés aux voies de communications urbaines par l'édifice, l'établissement public auquel elles conduisent : tels sont les noms *Avenue du Stand,* pour désigner le chemin qui conduit au Tir ; *Boulevard du Lycée,* pour indiquer le boulevard extérieur qui part de l'allée de Brogny et aboutit à la rotonde située au coin de l'enclos des sœurs de l'Immaculée-Conception ; *Avenue de Chevêne,* l'avenue ayant son point de départ près la maison d'Orlyé et menant à Chevêne ; *Rue de la Préfecture,* celle qui prend naissance à la place du Théâtre et se termine près de l'angle ouest de la grille de la préfecture ; *Rue des Archives,* celle qui de cet angle s'avance jusqu'au premier boulevard extérieur menant de l'allée d'Albigny à la Rotonde. Nous octroyons à ce boulevard le nom d'un des meilleurs écrivains, des plus grands orateurs de la Savoie et de France, le nom de *Dupanloup.* Plus loin nous rencontrons un autre boulevard qui commence également à la promenade d'Albigny et finit à la Rotonde, nous l'inscrivons sous le nom de *saint Bernard de Menthon* qui fonda les hospices du Grand et du Petit Saint-Bernard et fut un bienfaiteur de l'humanité.

Revenant sur nos pas, nous appellerons, si vous le voulez bien, *Guillaume Fichet* la voie qui de la rue de la

Préfecture conduit au boulevard du Lycée ; elle aura ainsi pour parrain un professeur de Sorbonne, l'introducteur de l'imprimerie à Paris, qui vit le jour au Petit-Bornand en 1433.

Lorsqu'on quitte la gare d'Annecy pour suivre le chemin de fer de Genève, on trouve un boulevard des deux côtés de la voie : celui de droite va de l'avenue Berthollet au boulevard du Lycée, en s'infléchissant dans la direction de Brogny, nous le nommons *Boulevard du cardinal de Brogny*. L'acte de naissance de cet illustre cardinal remonte à 1342. De simple gardien de pourceaux, dit-on, comme Sixte-Quint, il s'éleva, par ses talents et ses travaux, aux plus hautes dignités ecclésiastiques ; il fonda un collège à Avignon et des bourses pour l'instruction de ses compatriotes ; il fut le président du concile de Constance ayant un empereur pour lieutenant. Il mourut à l'âge de 84 ans. Ses neveux lui élevèrent un tombeau, orné de sa statue, dans la chapelle des Machabées, à Genève. La statue fut brisée par la Réforme. Un auteur protestant regrette ce fait : « On aimerait en-« core, dit-il, à voir les traits d'un grand homme qui fut « modeste et d'un cardinal du xve siècle qui fut tolérant. » On peut contempler son portrait au musée d'Annecy. Le cardinal de Brogny est très connu des Parisiens qui ont fait sa connaissance dans l'opéra de la *Juive*, où il est représenté par un personnage qui n'a aucun rapport avec lui ; mais on ignore généralement qu'il est né dans un village voisin d'Annecy, dont il porte le nom.

Le boulevard situé à gauche du chemin de fer recevrait la dénomination de *Boulevard Monge*. C'est le nom d'un illustre géomètre, du créateur de la géométrie descriptive, du principal organisateur de l'Ecole polytechnique. Monge appartient par son origine à la Haute-Savoie. Son père était de Saint-Jeoire en Faucigny.

La Commission attribue à la nouvelle avenue qui longe

le chemin de fer de Chambéry le nom d'*Avenue Bouvard*. Alexis Bouvard est un célèbre astronome né à Contamines-sur-Arve, en 1767. Membre du Bureau des longitudes et de l'Académie des sciences, il collabora au grand ouvrage de Laplace sur la *Mécanique céleste*. Il a découvert cinq comètes et publié plusieurs travaux scientifiques.

La Commission a voulu faire la part des hommes de guerre. Elle a désigné sous le nom du *général Decoux* le boulevard compris entre la route de Brogny et l'avenue Berthollet. Né à Annecy en 1775, le jeune Decoux fit ses études au collège de cette ville, il s'engagea dans la légion des Volontaires du Mont-Blanc, combattit vaillamment dans les armées de la République, fut nommé capitaine sur le champ de bataille des Pyramides; il prit part aux grandes batailles de l'épopée impériale, se distingua à Austerlitz où il fut nommé colonel. Il conquit à la pointe de l'épée le titre de général de brigade à Wagram, de général de division dans les batailles de Lutzen et Butzen, en 1812. Il mourut, en 1814 des suites de plusieurs blessures qu'il avait reçues sur le champ de bataille de Bienne en défendant sa nouvelle patrie contre les envahisseurs. Il était le dernier survivant de trois frères, officiers distingués, morts comme lui au champ d'honneur. Son nom figure sur l'Arc de triomphe de l'Etoile [1].

On élargit en ce moment une avenue qui va de la maison d'Orlyé à l'avenue de Chambéry et conduit au château d'Aléry. Nous lui donnons ce nom qui est celui d'un général peu connu en Savoie et que le Piémont a classé parmi ses illustrations, bien qu'il soit né dans le château sus-mentionné. Lucas de la Roche d'Aléry a servi avec honneur la République de Venise, la Hollande et la France. Il a dé-

1 Ces renseignements ont été tirés en grande partie de l'intéressant *Manuel biographique* de M. Jules Philippe.

fendu pendant huit mois le fort de Verrue dont il était le commandant. Il fut nommé pour ses services chevalier de l'Annonciade et mourut gouverneur de la citadelle de Turin.

Nous terminons ce trop long rapport en disant que la Commission a voulu affirmer aux yeux des étrangers la notoriété de notre plus belle promenade de montagne et de nos trois plus beaux belvédères alpestres, en donnant leurs noms à des avenues, à des quais, où ils sont le plus en vue ou qui y conduisent plus ou moins directement.

Ainsi, elle a nommé *Avenue du Parmelan* la partie de l'ancienne route de Thônes sur le territoire d'Annecy, qui tend vers cette montagne et d'où on la découvre le mieux ; *Avenue du Crêt-du-Maure* le chemin qui, des Balmettes, atteindra le plus promptement cette montagne, lorsque le chemin vicinal qui doit traverser le Paradis (des-Chèvres), suivant d'anciens titres, sera établi.

Elle a appelé *Quai du Semnoz* le quai de la Halle, dont l'appellation n'a plus de raison d'être, et peut même donner lieu à des erreurs de direction, depuis que l'ancienne église de la Halle, attenante à l'église de la Visitation, a complètement disparu, et que le marché au blé a été transporté dans une rue voisine.

Enfin, elle a attribué le nom de *Quai de la Tournette* à la chaussée, sans état civil, qui borde la rive gauche du lac, parce que, de tous les quais, c'est celui où la reine incontestée des montagnes du bassin du lac se présente aux yeux des touristes avec le plus de majesté et de grandeur.

Le rapporteur de la Commission,

C. D.

Les conclusions du rapport de la commission composée de MM. Dunant, Duparc, Serand ont été adoptées par le Conseil municipal, dans sa délibération du 2 septembre 1885. approuvée par un décret du 30 octobre et par un arrêté préfectoral du 12 novembre de la même année.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai et de juin.)

III.

Les évêques Jean-François de SALES et Juste GUÉRIN.

Nous avons publié, en 1885, dans la *Revue savoisienne*, diverses lettres inédites de ces deux évêques, ainsi que de Jean d'Arenthon d'Alex ; nous allons donner sur ces prélats et leurs successeurs quelques renseignements nouveaux.

JEAN-FRANÇOIS DE SALES.

Jean-François de Sales, né en 1578 à Thorens (Fleury, II, p. 196), fut d'abord capucin. La faiblesse de sa santé, ou le désir de sa famille, lui fit abandonner cet ordre. Il entra dans le clergé séculier, et François de Sales le nomma chanoine de sa cathédrale. Le 1er octobre 1614, il fut investi de la dignité de chantre du chapitre (Besson, p. 87) et plus tard de celle de vicaire général. Après le mariage du prince de Piémont, Victor-Amédée, avec Chrestienne, ou Christine, de France, il remplit comme suppléant de son frère, paraît-il, les fonctions de grand aumônier de la princesse. En 1620, le duc de Savoie le fit nommer coadjuteur de François de Sales, avec future succession. Sacré évêque de Chalcédoine, le 17 janvier 1621, il revint bientôt en Savoie d'où il semble qu'il ne s'absenta plus. Sa charge de grand aumônier ne fut alors qu'une sinécure ; il en fut de même de celle de grand chancelier de l'ordre de l'Annonciade dont il fut investi en 1633.

Il visita assidûment son diocèse ; c'est ainsi que nous le

rencontrons, le 23 juillet 1624 à Thonon, le 18 octobre 1626 à Habères, le 29 mai 1631 à Thônes et le 15 mai 1635 à Poisy.

Le tribunal de son officialité avait à juger de nombreuses causes, et, le 16 décembre 1629, il nomma un suppléant en la personne de Michel Bovard, premier collatéral au Conseil de Genevois [1].

En 1630, il autorisa la construction et la fondation d'une chapelle au village de Brogny par Claude-Nicolas Arpiaud, juge-maje de Genevois, et par demoiselle Annable de Mandolle, dame des Bochilliers en Faucigny, sa femme. Cette dame ne signe pas *pour ne scavoir* écrire.

C'est lui qui commença la procédure de béatification de son frère et prédécesseur. Il en transmit les résultats à Rome par le barnabite D. Juste Guérin.

Jean-François de Sales, qui n'était pas doué de la mansuétude de saint François, eut d'assez nombreux démêlés avec son chapitre. A la veille de sa mort, il était en discussion avec les cordeliers de l'Observance d'Evian. Ceux-ci avaient obtenu de Victor-Amédée Ier des patentes pour ériger un hospice dont l'évêque devait bénir la chapelle. Il s'y refusa sous divers prétextes afin de favoriser les capucins qu'il avait introduits à Evian, sans qu'ils eussent obtenu l'autorisation souveraine de s'y établir. Le Sénat fut sur le point *de faire saisir son temporel pour lui apprendre à n'entreprendre,* écrit-il au duc dans une lettre du 12 mai 1635 ; mais, à la demande de Don Félix, gouverneur de Savoie [2], il sursit à cette mesure jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de la Cour.

La lutte des capucins contre les cordeliers semble avoir

1 Archives de la Société Florimontane.
2 Fils naturel de Charles-Emmanuel Ier.

été fomentée par le provincial D. Diégo. La maladie et le décès de l'évêque, qui mourut le 8 juin 1635, assisté de son confesseur, le père Jean-Baptiste, capucin de La Roche, suspendirent le débat.

Nous avons déjà vu avec quelle énergie le Sénat de Savoie, pouvoir politique en même temps que judiciaire, exerçait les droits de l'autorité civile vis-à-vis des ecclésiastiques. Jean-François de Sales était mort le 8 juin ; le lendemain même, les délégués du Sénat arrivent à Annecy ; c'est un avocat général avec le sénateur René Favre, sieur de la Valbonne. Ils se présentent immédiatement à la maison d'habitation de l'évêque où, dit leur procès-verbal, « nous aurions trouvé le corps du Révme evesque sur le « banc revestu de ses habits pontificaux en pompe funè« bre. » L'avocat général requiert qu'il soit procédé à l'inventaire des meubles et titres ; mais alors se présente messire Louis, comte de Sales, seigneur de Thorens, frère du défunt. Il déclare que par testament solennel de l'évêque, en date du 17 juillet 1629, il a été institué son héritier, et qu'il s'oppose à l'inventaire. Les délégués du chapitre s'y opposent également ; mais, comme on ne justifie d'aucun titre, le sieur de la Valbonne appose les scellés.

Le lendemain, on se rend à Thiez où Me Charles Bally, fermier des revenus de l'évêché dans cette localité pour le prix de 8,000 florins, exhibe une quittance prouvant qu'il a payé son fermage jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste. Les magistrats constatent qu'en fait de bâtiments il n'y a plus que les masures du vieux château de Thiez, et que les terres consistent en un pré-marais près des masures, dont le produit est compris dans la ferme avec celui des albergements et les dîmes.

Le 13 juin, les sénateurs sont de retour à Annecy ; le seigneur de Thorens leur montre le testament de son frère

et leur déclare « estre bien informé que les mitres et crosses « dont le défunt se servait étaient sa propriété, les unes « lui ayant été données, les autres l'ayant été au feu Rév^me « de s^te mémoyre François de Sales, comme aussi une « crosse [ayant] le bâton d'argent ; qu'il estoit une autre « crosse à bâton de cuivre doré appartenant à l'evesché. »

N'ayant plus rien à faire dans la maison de l'évêque, les magistrats se retirent dans celle que l'un d'eux, René Favre, possédait à Annecy. Ils y reçoivent la visite des délégués du chapitre et apprennent qu'il a nommé vicaire général, *sede vacante,* Mre François Jay, chanoine théologal, et pour le remplacer en cas d'absence, le chanoine Louis Marthe. Les fonctions de procureur fiscal ont été données au chanoine Gabriel Ducrest, et Me Dumont a été nommé greffier.

L'avocat général proteste. Il veut faire nommer greffier Me Héritier et exige la remise des sceaux de l'évêché. Pour clore provisoirement le débat, René Favre rend cette ordonnance : « Nous, conseiller sénateur et commissaire, « attendu que les sceaux et nomination de greffier de l'offi« cialité ne concernent le faict de nostre Commission, ains « la justice ecclésiastique, avons ordonné que les parties se « pourvoiront ainsi et comme elles verront à faire. »

L'avocat fiscal du Conseil de Genevois, noble et spectable Jean Mermillod, intervient à son tour et renouvelle, mais sans plus de succès qu'en 1602, les prétentions du Conseil de faire déclarer que *le droit de réduction* appartient au possesseur de l'apanage, le duc de Genevois et de Nemours, Louis de Savoie.

L'on rentre à Chambéry le 15 juin, et le lendemain même le Sénat prononce un arrêt par lequel il ordonne le placement des armoiries ducales sur la grand'porte de l'église de Saint-François et à l'église de Viuz, désigne Me Héritier comme greffier de l'officialité, et ordonne au Chapitre de re-

mettre les sceaux au vicaire général sous peine de réduction du temporel. Le Sénat envoie à Annecy un greffier qui place les panonceaux, installe Me Héritier et réclame les sceaux. Le Chapitre répond qu'ils sont entre les mains d'un de ses membres, curé d'Arbusigny, qui s'est rendu dans cette paroisse pour y célébrer la Saint-Jean-Baptiste. Profitant du répit que lui donne cette ruse, dont le greffier n'est pas dupe, car il répond que le chanoine a dû remettre les sceaux à quelqu'un avant de s'absenter, le Chapitre envoie au Sénat une députation composée de Messires Jay, vicaire général, Charles de Roges, sieur de Bressieu, et Magnin. Un nouveau commissaire, le sénateur Jacques Vulliet, est nommé en remplacement de René Favre que l'on avait probablement trouvé trop mou, et les affaires s'arrangent à peu près devant lui. Le Chapitre livre les sceaux que le sénateur remet au vicaire général, et il promet que le greffier de l'officialité rendra compte de ses recettes au gardiateur-économe nommé par le Sénat [1].

En décembre suivant, le vicaire général Jay et le procureur fiscal Gabriel Ducrest provoquèrent une délibération du Chapitre afin d'être payés des émoluments de leurs charges sur les fonds du greffe. Il fallut encore une ordonnance du Sénat, et le 15 décembre 1635, elle fut rendue en ces termes :

Le Sénat faisant droit sur la dite requeste et ayant esgard aux conclusions et consentement preste par le procureur general a donné et donne aux reverends suppliants main levee des sommes a eux accordees par le Chappitre pour leurs gaiges de leurs offices comme aussy de la somme de septante florins annuels pour les louages de la geole ; enjoint au greffier de l'officialité de payer les dits gaiges a ratte du temps escheu... *Signé :* Hector Milliet (le premier président) [2].

1 Arch. du Sénat, carton de l'évêché de Genève.
2 Arch. du Sénat : Edits, Bulles, reg. 38, f° 94.

Juste GUÉRIN.

Après la mort de Jean-François de Sales, les syndics d'Annecy adressèrent au duc de Savoie une supplique où ils le priaient de donner l'évêché à Charles-Auguste de Sales, prévôt du chapitre et neveu de François de Sales et de Jean-François (18 juillet 1635). Cette demande ne fut pas accueillie [1]. L'on ne voulut peut-être pas que l'évêché put être considéré comme un fief de la famille de Sales.

La vacance du siège se prolongeait, lorsqu'on jeta les yeux sur Balthazar Guérin, en religion frère Dom Juste Guérin, de l'ordre des clercs de St-Paul ou des barnabites [2]. Ce religieux, qui avait été plusieurs fois prévôt de son ordre, était le confesseur des sœurs du duc de Savoie, les infantes Marie et Françoise-Catherine. Il fut désigné par le duc; par conséquent avant le mois d'octobre 1637, époque de la mort de Victor-Amédée Ier; puis par sa veuve, Christine de France. Il avait déjà refusé l'évêché de Mondovi et le pape dut en quelque sorte le contraindre à accepter celui de Genève-Annecy. Madame de Chantal l'annonça à l'archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile de Chevron, dans une lettre du 28 octobre 1638 où elle lui dit : « Quant à l'affaire « du Père Dom Juste, Mgr de Mondovi lui a porté parole « de la part du St Père qu'en toute façon il *veut* qu'il se « charge de l'evesché de Genève, de sorte qu'à cela le bon « père s'est rendu entièrement. Mgr le Nonce a fait ses in« formations et promet de les envoyer au plus tôt. Certes, « je le fais solliciter tant que je puis et le bon Monsieur le « marquis de Lullin y tient bonne main. Quand l'affaire

1 Mercier. *Souvenirs d'Annecy*, p. 266.

2 Il était né en 1578, à Tramoy en Bugey, localité qui faisait alors partie des Etats du duc de Savoie.

« sera achevé il veut proposer à Madame Royale la néces-
« sité d'un coadjuteur. Vous pouvez bien penser Monsei-
« gneur celui sur qui l'on jette les yeux [1]. »

Enfin la provision arriva. D. Juste Guérin fut nommé évêque de Genève par bulles d'Urbain VIII, du 28 mars 1639, dont nous ne reproduirons que ces courts extraits :

Urbanus episcopus servus servorum Dei, dilecto filio Justo Guerino sal. et apost. benedictionem..... Ad te clericum regularem Congregationis sancti Pauli..... in sacro Presbiteratus ordine constitutus..... et ad verbum Dei prædicandum ac ad Christi fidelium confessionnes audiendum adhibitus maximæ doctrinæ et charitatis documenta dedisti et in Congregatione predicta pluries prepositi munus magna cum prudentia et pietatis laude exercuisti..... quocirca dilectis filiis capitulo et vassalis dictæ ecclesiæ Geben. et clero et populo civitatis [2] et diocesis Geben..... exhibeant tibi obedientiam et reverentiam..... Ulterius etiam volumus quod tu prebendas theologalem et pænitentiariam nec non seminarium ad prescriptum sacri Concilii Tridentini erigere cures onerando in his tuam conscientiam.

Dat. Romæ apud sanctum Petrum anno millesimo sexcentesimo trigesimo nono, quinto Cal. Aprilis ; Pontif. nostri anno sexto decimo.

Muni de ces bulles, Juste Guérin prêta serment d'obéissance à la régente, le 25 juin :

Au nom de Dieu tout puissant. L'an 1639 et le 25e jour du mois de Juin en la ville de Thurin, Madame Royale tutrice et regente estant en sa chambre assise, le missel ouvert posé sur une table couverte d'un tapis noir, s'est présenté devant S. A. R. Monsieur l'Evesque de Geneve lequel a presté le serment de fidelité à Monseigneur Charles-Emmanuel par la grace de Dieu Duc de Savoye..... à cause des fiefs

1 MUGNIER. *Saint François de Sales, sa correspondance inédite*, p. 157. Celui sur qui on jetait les yeux était Charles-Auguste de Sales, alors vicaire général de l'archevêché de Tarentaise. La combinaison ne réussit que plus tard.

2 La Curie romaine parle toujours de Genève et semble ignorer même le nom d'Annecy où, depuis plus de cent ans, se trouvait le siège de l'évêché.

dependants de son evesché, en la forme suivante : je jure ayant icy les Saints Evangiles sous les yeux et mettant la main sur ma poitrine à l'usance ecclésiastique et promets à Madame Royale tutrice et regente de Monseigneur le Duc Charles-Emmanuel icy présente et acceptante que par les fiefs que je possede a l'occasion de mon Evesché..... ie serai tousiours à S. A. R. et à ses successeurs fidelle et n'attenteray ni machineray..... pretendant neantmoins que par les choses presdictes je n'entens décliner ni prejudicier en rien à l'obeissance que je dois à la Ste Eglise apost. cath. rom. ni deroger aux droits et autorités d'icelle.....

Ainsi Dieu m'en soit en aide. *Signé* D. Juste Guérin evesque de Geneve. A ce presents : Monsieur Piscina Grand Chancelier de Savoye et Monsieur le Comte Philippe d'Agliè, Capitaine des Gardes Cuirasses de S. A. R. et moy Seign. de St-Thomas conseiller d'estat et premier secrétaire Madame Royale m'ayant commandé d'expédier le présent extrait, l'original duquel est cousu dans les registres en Chancellerie.

Le même jour, D. Juste Guérin fut consacré dans la métropole de Turin. Le 3 juillet suivant, la régente adressa au Sénat de Savoie une lettre à cachet dans laquelle elle lui fait connaître qu'en suite de la nomination qu'en avait fait feu S. A. R. et qu'elle a confirmée, D. Juste Guérin a été pourvu de l'évêché par le pape, qu'il a prêté serment et qu'il a été consacré. Elle invite en conséquence le Sénat à l'aider à prendre possession de son évêché, à lever le séquestre, à ordonner à l'économe de rendre compte de sa gestion, et à tenir la main à ce qu'il soit remboursé de l'argent de l'évêché pris pour le service de S. A. Royale. Elle ajoute : « Nous désirons que vous l'ayez en particuliere recommandation pour tout ce qu'il aura besoin de vous, comme estant personne qui nous est très agréable. »

Le 12 juillet, le Sénat autorise la fulmination des bulles et ordonne la main-levée des fruits et revenus de l'évêché [1].

1 Arch. du Sénat. Edits, Bulles, reg. 40, fos 23 à 25.

Juste Guérin était alors âgé d'environ 61 ans [1].

Il essaya de faire la visite de son diocèse, mais ses infirmités l'empêchèrent de l'achever. Il visita l'église de Thônes le 4 septembre 1639 et celle de Seyssel le 9 septembre 1642. Se souvenant de l'obligation de conscience qu'Urbain VIII lui avait imposée dans ses bulles, il s'occupa de l'érection d'un séminaire à Annecy et fonda au collège Chappuisien deux chaires de théologie. Par suite d'accords avec le pape et avec la congrégation *de Propaganda fide,* et après de longues discussions avec la Cour de Savoie, il avait été décidé que les évêques nommeraient les sujets de leurs diocèses qui obtiendraient les bourses fondées par le cardinal de Brogny au collège de Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon. (DUBOIN. *Raccolta delle leggi.*) Juste Guérin reçut la circulaire adressée, le 27 septembre 1642, par la congrégation de la Propagande. Elle était accompagnée du modèle des lettres testimoniales à remettre aux boursiers. Les choix qu'il fit ne plurent pas à tout le monde; il avait désigné sans doute les écoliers les plus pauvres au lieu des plus recommandés. Les officiers du duc de Genevois le prirent à partie, et, le 15 décembre 1642, il fut obligé de souscrire une déclaration solennelle dans laquelle il déclara que « s'il n'a pas choisi « pour les bourses du collège d'Avignon, lors de cette pre- « mière présentation à lui confiée par Sa Sainteté, des fils « des officiers du duc de Genevois qui se sont présentés, « cela n'est pas pour leur faire honte, ne signifie pas qu'ils « doivent être exclus et ne pourra pas préjudicier à leurs « droits à l'avenir. Fait à la réquisition des dits officiers. « Signé Juste E. de Genève. »

1 Sa vie a été écrite en 1678 par le barnabite D. Arpaud et les principales particularités en ont été reproduites par M. Mercier, et par M. Fleury dans son *Histoire de l'Eglise de Genève.* Ce dernier y a ajouté l'analyse de documents intéressants tirés des archives de Turin.

Cette pièce fut enregistrée au Conseil de Genevois [1].

La goutte qui tourmentait Juste Guérin, la lassitude ou le dégoût qu'éprouvent parfois les hommes qui ont beaucoup travaillé, le poussaient à réclamer avec insistance cet aide qu'on jugeait déjà nécessaire lors de sa nomination à l'épiscopat. Charles-Auguste de Sales lui fut donné pour coadjuteur avec future succession par bulles d'Innocent X du 18 décembre 1644. Le Sénat ayant enregistré, le 16 mai 1645 [2], les provisions de l'évêque d'Ebron, Juste Guérin put lui remettre l'administration du diocèse et résider désormais au couvent des Capucins de Rumilly.

Depuis longtemps il savait que sa vie ne serait plus bien longue ; aussi avait-il demandé au pape l'autorisation de disposer par testament des sommes qu'il avait économisées. Les règles de son ordre lui enlevaient en effet le droit de tester. Urbain lui donna cette permission, mais pour une somme de 4,000 écus de monnaie romaine seulement. Les bulles, en date du 15 octobre 1642, ne furent enregistrées au Sénat que le 12 décembre 1644 [3].

Dès cette époque, il entra en conférence avec M. Bouvard, premier collatéral (juge) au Conseil de Genevois, à qui il avait, le 14 octobre 1644, accordé une place pour son fils au collège des Savoyards à Avignon [4]. Une lettre du 25 janvier 1645, qui ne porte pas d'adresse, semble même prouver qu'il soumit à plusieurs personnes son projet de testament. Il voulait que ses dispositions de dernière volonté fussent inattaquables même pour ses propres chanoines

1 Archives de la Société Florimontane.

2 Archives du Sénat. Edits, bulles ; reg. 40, f°s 294, 298. Id., loc. cit., f°s 242, 244.

3 Ibid.

4 Archives de la Société Florimontane,

dont il redoutait la critique. Voici quelques passages de cette longue lettre :

« De Rumilly le 27 janv. 1645.

« Monsieur, je vous prie de secret touchant l'affaire que « je vous escris. Je vous envoye mon testament que je n'ai « peu escrire de main propre à cause de l'indisposition de « mes mains ou j'ay la goutte..... de plus s'il vous semble « je me signeray dans le dit testament de main propre..... « de plus s'il vous semble bon j'escriray dans le mesme tes- « tament de ma main propre que je dispose de beaucoup « moins de quattre mil ducattons et c'est pour lever l'oc- « casion à Messieurs les Chanoines de penser ou dire que je « passe les termes de la faculté de tester et à cette fin qùe « mon héritier ne soit point recherché par eux de combien « je luy laisseray entre les mains. Et en vérité il luy de- « meurera beaucoup moins de 4000 ducattons, car cepen- « dant que je vivray je feray s'il plait à Dieu des autres « traités avec les Pères Barnabites comme avec les Pères « de la Mission..... JUSTE E. de Gevève.

Dans une autre lettre sans date, mais adressée à M. Bouvard, il lui recommande le secret le plus complet sur le contenu de son testament qu'il lui communique et signe : « Votre tres humble, tres affectionné, tres obligé frère et « tres obéissant serviteur. »

Dans une lettre du 9 février, il remercie M. Bouvard de l'offre qu'il lui a faite de venir à Rumilly ; il dit qu'il accepte et qu'il lui enverra une monture « à condition que l'e- « veque aura l'honneur de votre compagnie et non les Be- « nedictins à tout le moins pour cette fois [1].

[1] Les Bénédictins de Talloires qui avaient obtenu récemment le prieuré de Sainte-Agathe à Rumilly.

Le 3 juin, il se plaint de ce que le Père général des barnabites n'a pas, après plus de six mois, envoyé la ratification de sa fondation des trois lecteurs (trois professeurs) qu'il devait donner dans trois mois. Il craint des difficultés et il interdit au Père Guarin, recteur du collège d'Annecy, de retirer l'argent de ses fermages (de Thiez), « car ie me vois vieux « et indisposé, ie pourrois mourir devant qu'avoir la dite « ratification et par ainsi appres ma mort mes intentions « seroient en danger de n'estre pas executees, ie vous prie, « monsieur de m'assister en cecy de vostre fidell et cordial « conseil [1].

Cependant la ratification arriva, car, le 7 juillet, il écrit à M. Bouvard pour qu'il dise aux administrateurs du collège Chappuisien d'assister à l'emploi de l'argent qu'il donne aux barnabites *pour les trois lecteurs ;* « nos bons pères, dit-il, « ne sont pas beaucoup versés aux affaires du monde. Mes « infirmités vont toujours se multipliant, dès lundy passé « je suis au lict avec de grands tourments de goutte aux « genouils et aux pieds. »

Le 11 (ou le 21) septembre, il envoie à M. Bouvard cette lettre écrite tout entière de sa main :

« Monsieur, Ie vous envoye la minute de lescritture que « ie desire de Monseigneur d'Ebron, auquel en parlant « Monsieur Caterin confesseur des Religieuses de la Visi- « tation, il luy répondit que non seulement il ratifieroit ce « que j'avois [fait] mais que luy mesme donneroit les trois « mille ducatons, de sorte que j'ay toute bonne espérance « qu'il me donnera toute bonne satisfaction. Et sur ce ra- « port que m'a faict le dit Sr Caterin j'ay composé la icy « joincte minute que ie vous prie de voir et de bien consi-

1 D'après la lettre originale communiquée par M. F. Croisollet, auteur de l'*Histoire de Rumilly.*

« derer, et y adjouster ou lever ce que vous jugeres à pro-
« pos et vous supplie de me la renvoyer au plus tot, car le
« dit Monseigneur d'Ebron m'a escrit qu'il me veut fayre
« l'honneur de venir à Rumilly devant son despart après
« les ordres et qu'incontinent il veut se mettre en son
« voyage de Piémont, et par ce ie desire de voir votre
« advis, lequel si vous pouves ie vous prie de me l'envoier
« par le present pourteur a cette fin que ie vous puisse
« fayre quelque replique s'il escherra et cependant ie me
« dirai de tout mon cœur, etc..... Juste E. de Genève.

« L'on m'a dit que vous vouliez venir à Rumilly ; j'en
« serai tres aise et me congratulerai avec vous ; ie vous at-
« tens avec grande devotion quand sera v^re^ commodité. »

Dans une dernière lettre écrite de Rumilly, le 29 octobre 1645, il prie M. Bouvard de se rendre incontinent dans cette ville « parce que *periculum in mora,* » et s'il ne peut pas venir, de prier le président Floccard de le remplacer. Il signe encore de sa main : « Votre tres affectionne tres obligé *frère* et serviteur, Juste E. de Geneve. »

Il y avait bien vraiment péril en la demeure, car cinq jours après, le 3 novembre, l'évêque mourait.

Voici l'acte de décès qui fut dressé par le gardien des Capucins de Rumilly chez qui cet anachorète mitré avait vécu près d'un an.

Je soubsigné, Gardien des Capucins du couvent de Rumilly, atteste comme Monseigneur l'Illustrissime et Rev^me^ Dom Juste Guérin, Barnabite, évesque de Genève, est décédé en odeur de sainteté dans la bibliothèque de ce couvent de Rumilly, le vendredy 3e jour du moys de novembre 1645. Le quel par la grande dévotion qu'il avait à notre St Ordre s'estait retiré dans notre couvent pour vivre sainctement et pauvrement parmy nos Religieux où il a demeuré quelques moys. Il a été ensepulturé dans notre st habit ainsy qu'il a désiré et demandé avec très grande instance et dévotion en notre sepulture de la chapelle de la

présente Eglise dans une caisse de noyer hors de terre dessoubs le marchepied de l'autel de la dite chapelle où il repose en paix. En foy de quoi j'ay faict le présent escript signé de ma propre main et scellé du sceau ordinayre de notre couvent. Fait en ce couvent de Rumilly ce samedi 4 novembre jour de la sépulture du dit illustrme Seigneur, 1645.

Fre Désiré d'HERMILLON,
prêtre capucin, gardien de ce couvent,
très indigne [1].

✝
Place du sceau.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

La Chanson de Curosset.

(Sur l'air de l'*Histoire de Joseph* :
Permettez qu avec franchise
Je vous dise.....)

Coui q' të sàis, étranjhir q' passës
Sur ntra plyacë,
P' le promir coup qu'on t'u veit,
Nos volins quë t' t'arrétésë
Et q' t'écotésë
La çhanfon du Curossët.

— Qui que tu sois, étranger qui passes sur notre place, pour la première fois qu'on t'y voit, nous voulons que tu t'arrêtes et que tu écoutes la chanson de Curosset.

Càr dë quint èdrait q' t'arvésë
Et q' të vgnésë
Për vzitàr ntron ptiout golët,
T' n'às pàs poui diès tôs viajhos
Vir dë vzajhos
Faits cmë rli du Curossët.

1 D'après la copie littérale qu'en a prise pour nous notre excellent confrère M. Croisollet, notaire à Rumilly, membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

— Car de quel pays que tu arrives et que tu viennes pour visiter notre petit trou, tu n'as pas pu dans tes voyages voir de visages faits comme celui de Curosset.

Nan, quand t'arâs viu l'Africa,
L'America
Ét lés' Indës tot' lés duès ;
Q' t'arâs viu tòs rlòs d' la China,
D' la Cochinchina,
T' n'âs nyon viu cmë l' Curossët.

— Non, quand tu aurais vu l'Afrique, l'Amérique et les Indes toutes les deux : que tu aurais vu tous ceux de la Chine, de la Cochinchine, tu n'as personne vu comme Curosset.

T'âs poui vir d'hommos qu'ont d' bossës,
D'âtros d' crossës,
D'âtros q' sont mâl faits pranët ;
T'âs poui vir d' pids quë s'écâill'ont
D'âtros q' dâill'ont,
T' n' âs poèt viu cmë l' Curossët.

— Tu as pu voir des hommes qui ont des bosses, d'autres qui ont des béquilles, d'autres qui sont tout à fait mal faits ; tu as vu des pieds qui s'écarquillent, d'autres qui fauchent, mais tu n'*en* as point vu comme Curosset.

T'âs viu dë groès grands cmë d' pôçhës ;
T'âs viu d' boçhës
Qu'étôt fêduès jusqu'ès' orlyës ;
T'âs viu d' nâz qu'avôt d' bësiclyës ;
Mëts d' barniclyës
P' n-ê vir yon cmë l' Curossët.

— Tu as vu des groins gros comme des cuillers à potage ; tu as vu des bouches qui étaient fendues jusqu'aux oreilles ; tu as vu des nez qui avaient des besicles ; mets de grosses lunettes pour en voir un comme Curosset.

Mais së t' n' âs pâs poui, sur totës
Lés grands rotës,

Vir dë groês faits cmë rli-s-ityë,
Dë të défyo d' vir onn' âma,
Gueus' infâma,
Cmë rlà dë ntron Curossët.

— Mais si tu n'as pas pu, sur toutes les grandes routes, voir des groins faits comme celui-là, je te défie de voir une âme, gueuse infâme, comme celle de notre Curosset.

Y a d' coquins, darrir lés cisës,
Qu'ê font d' grisës,
Et q' vos cop'ont lòs jharrëts,
Mais t' n'âs pâs viu diês tés corsës
D' copiëurs d' borsës
Së coquins quë l' Curossët.

— Il y a des coquins, derrière les haies, qui en font de grises, et qui vous coupent les jarrets, mais tu n'as pas vu dans tes courses des coupeurs de bourses aussi coquins que Curosset.

T'âs viu d' jhês faux q' vont p' lés fâirës,
Q' sâv'ont fairë
P' êgueusâr tot' lëurs pratquëts,
Mais p' savâir trompâr lés sinnës,
Poèt d' jhês finnës,
Cmë rli volor d' Curossët.

— Tu as vu des gens faux qui vont par les foires, qui savent faire pour duper toutes leurs pratiques, mais pour savoir tromper les siennes, *il n'y a* point de gens fines, comme ce voleur de Curosset.

T'arés viu dë totës sëurtës
D' bétyës bortës,
Tant d' grous çhins quë d' grous porchëts ;
Mais parmi rlés bétyës q' foll'yont
Et q' farfoll'yont,
T' n' âs poêt viu cmë l' Curossët.

— Tu auras vu de toutes sortes de vilaines bêtes, aussi bien de gros chiens que de gros cochons ; mais parmi ces bêtes qui fouillent et qui furètent, tu n'en as point vu comme Curosset.

S' t' âs passâ për Fénëstrëlla,
Y a n' étyëlla
Tojhors u pid du gibët,
Mais dë tòs rlòs qu'on' étranglyë,
D' voés qu'on m' ganglyë,
S'y ên' a yon cmë l' Curossët.

— Si tu as passé par Fénestrelle, *tu as dû voir qu'il* y a une échelle toujours au pied du gibet, mais de tous ceux qu'on étrangle, je veux qu'on me pende, s'il y en a un comme Curosset.

Exhortation à Curosset.

Tant q' të porrés, vêds tojhors tés' almëttës ;
Fâs païr çhér l'amadou, lòs briquëts ;
Vêds tôs soblyëts cmë s'i' ëtàit d' clyarinëttës,
Et sàis galant p' déplëir tôs paquëts.

Refrain.

Roula ta bâlla, ptiou curossët ;
Fila ton çhmin tant q' t'arés dë sandalës ;
Roula ta bâlla, ptiou curossët,
Fila ton çhmin tant q' t' arés dë jharrëts.

— Autant *(aussi cher)* que tu *le* pourras, vends toujours tes allumettes ; fais payer cher l'amadou, les briquets ; vends tes sifflets comme si c'était des clarinettes, et sois galant *(leste)* pour déplier tes paquets.

— *Refrain.* Roule ta balle, petit porte-balle ; file ton chemin pendant que tu auras des sandales ; roule ta balle, petit colporteur ; file ton chemin, pendant que tu auras des jarrets.

Dis qu'él n'y a poèt d' marchandie cmë la tinna,
Qu'él n'y a q' çhiz tài qu'on truvë d' bons cotéls,

Q' të pus t' flyattâr d'avàir de cœurna finna
Et q' t'âs d' rasoér q' font la bârb' és' Anglyais.

— Dis qu'il n'y a point de marchandise comme la tienne, qu'il n'y a que chez toi qu'on trouve de bons couteaux, que tu peux te flatter d'avoir *des objets* de corne fine, et que tu as des rasoirs qui font la barbe aux Anglais.

Fâs ton câlin p' attrir miëux tés pratiquës ;
Baille à parpous quâq' rê pëdsus l' marçhir.
L' pouro paisan, q' në sât pâs tés rubriquës,
Tojhors çhiz tâi vindra s' faire écorçhir.

— Fais ton câlin *(sois avenant)* pour attirer mieux tes pratiques ; donne à propos quelque chose par-dessus le marché. Le pauvre paysan, qui ne connaît pas tes rubriques *(ta ruse)*, toujours chez toi viendra se faire écorcher.

Quand mém' on dit q' t'âs l'air d'on coquin d'hommo,
Nyon n' put savàir s'ëst vraita la çhanfon
Quë dit q' t'és çhin cmë rlôs q' 'tôt diès Sodômo,
Mais dyés çti tèps l' bon Diu n' brûlë plyës nyon.

— Quoiqu'on dit *(dise)* que tu as l'air d'un coquin d'homme, personne ne peut savoir si *elle* est vraie la chanson qui dit que tu es chien comme ceux qui étaient dans Sodome ; mais dans ce temps-ci le bon Dieu ne brûle plus personne.

D'ai prëu avoui për d' parsonnës malinnës
Q' t'ê farâs tant qu'à la fin éls t' pêdrôt ;
Mais quand on' a d' jhambës tot cmë lés tinnës,
On put dâillir quand on veit vgnir l' borreau.

— J'ai assez *souvent* ouï dire par des personnes méchantes que tu en ferais tant qu'enfin ils te pendront ; mais quand on a des jambes tout comme les tiennes, on peut faucher *(jouer des jambes)* quand on voit venir le bourreau.

A. Constantin.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

CONGRÈS GÉOLOGIQUE INTERNATIONAL DE BERLIN, EN 1885

Après le second Congrès géologique international de Bologne, en 1881, j'ai rendu un compte sommaire des solutions qui y ont été adoptées [1].

Un troisième Congrès international s'est réuni à Berlin, en 1885 ; il est intéressant de voir les progrès qu'il a fait faire à l'œuvre de 1881, d'étudier en même temps les dissonnances qui se produisent dans ce concert de la science.

1° Nomenclature géologique.

A Bologne, en comparant les termes usités dans toutes les langues, on avait arrêté péniblement un premier canevas de nomenclature géologique, dont je reproduis ici le tableau :

DIVISIONS	STRATIGRAPHIQUES	CHRONOLOGIQUES	TYPES HOMOPHONES
1er ordre.	Groupe. . .	Ere	Primaire, 2aire, 3aire, 4aire.
2e id.	Système . .	Période . .	Silurique, carbonique, etc.
3e id.	Série. . . .	Epoque. . .	Bajocien, néocomien, etc.
4e id.	Etage . . .	Age	Fullers earth, dalle nacrée, etc.
5e id.	Assise . . .	Phase.	
6e id.	Couche élément le plus simple.		

Depuis plusieurs années, les géologues français demandent une interversion entre les termes *groupe* et *série*. Le second leur semble plus général et devrait, suivant eux, être placé en tête et correspondre au terme chronologique

1 *Compte-rendu de la Soc. d'hist. nat. de Savoie,* 1882, p. 14 et suiv.

ère. Plusieurs nations appuient cette demande ; mais rien n'est encore décidé.

La France regrette surtout que le mot *terrain*, consacré par un long usage, se trouve exclu de la nomenclature.

Je signale ces dissidences prématurées de nos géologues français pour prouver la nécessité d'une règle fixe et surtout la difficulté de la faire accepter par toutes les nations.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts des membres de la Commission, qui cherchent à fixer d'abord les divisions de 1er, de 2e et de 3e ordre, et, suivant la proposition de M. Renevier, à les distinguer par des désinences homophones.

Pour éviter les difficultés que rencontrent en ce moment ces questions théoriques de terminologie, pour laisser au temps et à la pratique, ces grands pacificateurs, le moyen de les applanir insensiblement, le Congrès est convenu de concentrer toute son attention sur la carte d'Europe en voie d'exécution.

2° Carte géologique d'Europe.

Cette carte, votée en principe à Bologne, a été confiée à un comité ayant son siège à Berlin. Il est composé de MM. Beyrich et de Hauchecorne (Berlin), Daubrée (France), Giordano (Italie), de Mœller (Russie) remplacé depuis lors par M. Korpinski, Mojsisovics (Autriche), Topley (Angleterre) et Renevier (Suisse).

Le travail avance, mais lentement. La carte est à l'échelle de $\frac{1}{1,500,000}$. Malgré cette petite échelle, elle comprendra encore 49 feuilles, qui réunies auront 3m,36 de haut, sur 3m,72 de côté. Elle coûtera 100 fr. aux membres souscripteurs et 125 fr. aux autres.

Sur les 49 feuilles, 32 sont gravées ; quelques régions de l'est et du sud n'ont pu être dessinées encore avec une pré-

cision suffisante. La coloration a été essayée à la main seulement sur deux feuilles à titre de *spécimen*.

Pour arriver à ce simple essai, il a fallu trancher une quantité de questions laissées en suspens au Congrès de Bologne et arrêter au moins provisoirement une nomenclature complète des terrains, une gamme entière de couleurs. C'est là un pas important dans l'œuvre des congrès internationaux.

Si les trente divisions proposées pour les terrains stratifiés, si les dix autres pour les roches éruptives sont acceptées par l'ensemble des géologues, avec leurs noms, leurs lettres et chiffres caractéristiqnes, avec leur couleur et leur nuance, le problème se trouvera résolu. Tous les débats théoriques sur les systèmes de classification deviendront sans objet.

Parmi les questions controversées qui ont reçu une solution pratique, simplement provisoire pour la carte d'Europe, nous signalerons les principales en commençant par les terrains les plus anciens.

A la base des terrains stratifiés, le Congrès a placé le *groupe des archéens,* composé de terrains plus ou moins cristallins, sans fossiles ; il les a divisés en trois parties *a', a''* et *a''',* correspondants aux *gneiss a',* aux *schistes cristallins a''* et aux *phyllades a''',* tous teintés en rose, sans préjuger aucun ordre de succession entre ces trois termes. Par là sont écartés les systèmes complexes des géologues américains : le *Laurentien,* le *Huronien* et leurs nombreuses divisions.

Pour le cambrien et le silurien, le Comité a adopté un seul système *silurique,* qui se subdivise en trois séries : le *cambrien cb* à la base, le silurien inférieur *s''* (ordovicien ou faune seconde de Barrande) au milieu, le silurien supérieur *s'* au sommet. On a renvoyé au Congrès de Londres, en 1888, le soin de fixer les limites de ces trois terrains,

qui seront représentés par une teinte gris-verdâtre plus ou moins foncée.

Le même Comité a divisé le système dévonique en trois séries : *Famennien d'''*, *eifelien d''* et *rhénan d'*.

Pour le système carbonique, la grande question qui a divisé le Congrès a été celle du rattachement du Permien au Carbonique. MM. de Lapparent, Renevier et la plupart des géologues demandaient la fusion de ces deux terrains. Plusieurs Allemands tenaient pour l'ancienne séparation ; M. Hughes eût même voulu rattacher le Permien au trias.

En Amérique, dans les Indes, en Russie, en Autriche-Hongrie, il y a passage insensible d'un terrain à l'autre, si bien que la majorité inclinait pour le rattachement. Néanmoins la question a été laissée à l'étude, et, dans la carte, tout en attribuant à l'ensemble une teinte grise, on maintiendra des lettres distinctes : *h'* pour le *carbonifère*, *h''* pour le houiller et *p* pour le *permien*.

Pour le trias et les terrains plus récents, tout avait été déjà réglé à Bologne ; le Congrès de Berlin n'a eu qu'à s'y référer. Il a également fixé les couleurs vives à attribuer aux roches éruptives. Ainsi le comité de la carte a dès à présent un programme complet qui lui permet de commencer le coloriage de la série entière des terrains européens.

Le Congrès a pu juger déjà par anticipation l'effet que produira cette carte, par l'inspection d'une nouvelle *carte géologique de France* en 48 feuilles, au $\frac{1}{500.000}$ de MM. Vasseur et Carez, exposée à la Bergakadémie. Cette carte, en voie de publication, à une échelle triple de celle d'Europe, a adopté déjà les couleurs votées à Bologne, seulement elle a pu multiplier les nuances : ainsi, pour le seul crétacé, elle a jusqu'à huit teintes de vert bien graduées, qui se distinguent parfaitement à l'œil, donnent à la fois le sentiment de l'ensemble et celui des moindres subdivisions des terrains.

M. Paul Choffat, dans une critique un peu acerbe du Congrès de Berlin, déclare n'y pas voir encore comme certains pessimistes l'*agonie* des Congrès internationaux, mais les symptômes d'une maladie organique qui risque fort d'entrainer le malade, si on n'y apporte pas remède [1]. Il se plaint surtout de ce que les discussions théoriques ont été éludées, écourtées, et de ce que des solutions purement provisoires ont été trop légèrement adoptées pour la carte européenne.

Je ne serai pas aussi pessimiste que lui; je me demande même s'il n'était pas d'une bonne tactique d'éviter des discussions théoriques, où chaque nation, chaque géologue tient à honneur de défendre son drapeau. La carte européenne ne présentera pas une solution sans appel, mais elle offre une base de discussion fort utile; elle est, si je puis emprunter cette expression du barreau, un jugement de première instance, mûrement délibéré, et qui, suivant toute vraisemblance, passera en chose jugée. S'il eût fallu attendre avant de poser la première teinte, que la discussion fût épuisée sur l'ensemble de la nomenclature et de la gamme des couleurs, et que, l'unanimité des suffrages eût été réunie, nous eussions évidemment été renvoyés aux calendes grecques.

Sur la question du *Nomenclator paleontologicus,* il a été arrêté qu'on consacrerait un volume séparé à chacune des grandes divisions du règne organique, et que dans chacun de ces volumes on adopterait l'ordre alphabétique. Il y aura deux volumes pour l'*enumerator* et un pour l'*index*. Le tout formera une quinzaine de volumes in-8°. On calcule que cet ouvrage pourra être fini en 10 ans, et coûtera environ 200,000 francs. Chaque exemplaire 200 francs

1 *IIIe session du Congrès géologique international,* Lisbonne, 1885.

aux souscripteurs. MM. Ethelridge, Gaudry, Neumayer et Zittel ont été nommés membres du comité de rédaction.

M. Vilanova de Madrid a entretenu encore le Congrès du *Dictionnaire géologique,* qu'il a rédigé en espagnol, et qu'il voudrait voir traduit en toutes les langues, pour préciser le sens des termes employés par les divers explorateurs.

Pour résumer les résultats pratiques du Congrès de Berlin, et faire connaître dès à présent la nomenclature adoptée dans la carte d'Europe, je ne puis mieux faire que de publier le tableau suivant, d'après M. Renevier.

A. — Terrains sédimentaires.

SYSTÈME	SUBDIVISIONS	Mono-gramme.	COULEUR & NUANCE
	Dépôts actuels (Alluvions, etc.).	....	Teinte pâle, crème.
	Quaternaire (Diluvium) . .	q	Jaune de Naples.
Tertiaire...	Pliocène.	m^4	Id. pâle.
	Miocène.	m^3	Id. vif.
	Oligocène	m^2	Id. foncé.
	Eocène.	m^1	Id. orangé.
Crétacique.	Crétacé supérieur.	c^2	Vert pâle.
	Gault	....	Id. pointillé limité.
	Crétacé inf. (néocomien). .	c^1	Id. foncé.
	Wealdien	....	Id. avec hâchures.
Jurassique .	Malm	i^3	Bleu pâle.
	Dogger	i^2	Id. vif.
	Lias	i^1	Id. foncé.
Triasique..	Trias supérieur (Keuper). .	t^3	Violet pâle.
	Trias moyen (Muschelkalk).	t^2	Id. vif.
	Trias infér^r (grès bigarré) .	t^1	Id. foncé.
	Zechstein	....	Gris avec hâchures.
	Permien.	p	Id. brunâtre.
Carbonique	Houiller.	h^2	Id. pâle.
	Carb. inférieur (Culm). . .	h^1	Id. foncé.
Dévonique .	Famennien.	d^3	Brun pâle.
	Eifelien	d^2	Id. moyen.
	Rhénan	d^1	Id. foncé.
Silurique. .	Silurien supérieur	s^2	Gris verdâtre pâle.
	Silurien inférieur.	s^1	Id. vif.
	Cambrien	cb	Id. foncé.
Archéen...	Schistes azoïques.	a^3	Rose pâle.
	Schistes cristallins	a^2	Id. vif.
	Gneiss, etc.	a^1	Id. foncé.

B. — Roches éruptives.

Granites, etc.	γ	Rouge carmin.
Porphyres, etc..	π	Id. pourpre.
Mélaphyres, etc.	μ	Id. indien.
Serpentines, etc.	σ	Id. bistre.
Trachytes, etc..	τ	Id. vermillon.
Agrégats trachytiques	τ'	Id. id. pointillé.
Basaltes.	β	Id. de Venise.
Agrégats basaltiques	β'	Id. id. pointillé.
Laves modernes	ν	Id. de Saturne.
Tufs et agrégats modernes. . . .	ν'	Id. id. pointillé.

L. PILLET.

ESSAI

SUR LA TRANSPOSITION EN MUSIQUE

(Suite et fin.)

2° De la transposition.

Transposer, c'est lire de la musique dans un autre ton que celui qui est écrit. Exemple :

Si on a — on lit en changeant de ton — ou plutôt en changeant de clef et de ton.

do ré mi — ré mi fa ♯ — ré mi fa ♯

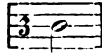
Pour transposer on change donc de *clef* et de *ton*.

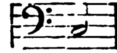
DES CLEFS. — Une note déterminée peut occuper toutes les places sur ou entre les lignes, on fixe la place qu'elle doit occuper en mettant une clef en tête du morceau de musique. Il faut donc 7 clefs, parce qu'il y a 7 notes et qu'il faut pouvoir, en transposant, changer le nom d'une note en celui d'une autre quelconque. Je désigne les clefs par des numéros d'ordre, ce qui facilitera nos combinaisons.

Voici quelle est la place du *do* dans chacune des 7 clefs :

1re Clef (de Sol) **2e Clef** (Ut 3e ligne) **3e Clef** (Fa 4e ligne)

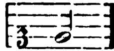


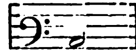




do do do

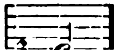
4^e^ Clef (Ut 2^e^ ligne) **5^e^ Clef** (Fa 3^e^ ligne)

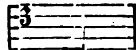




do do

6^e^ Clef (Ut 1re ligne) **7^e^ Clef** (Ut 4^e^ ligne)





do do

En comparant la 1re clef aux suivantes, on voit que la place du *do* correspond successivement aux notes *do, si, la, sol, fa, mi, re* de la 1re clef.

Subdivision de la clef : Tons. — D'une clef à la suivante, il y a une différence totale de 12 demi-tons. Si on ajoute un # à une clef elle se rapprochera de la suivante d'une quantité égale à 1/12. On peut donc considérer chaque clef comme divisible en 12 parties égales qui correspondent à un certain nombre de # ou de ♭, ainsi qu'il suit :

DEUXIÈME TABLEAU.

Douzièmes	Accidents	Tons	Douzièmes	Accidents	Tons
1er	6 ♭	sol ♭	7e	0	do
2e	5 ♭	ré ♭	8e	1 #	sol
3e	4 ♭	la ♭	9e	2 #	ré
4e	3 ♭	mi ♭	10e	3 #	la
5e	2 ♭	si ♭	11e	4 #	mi
6e	1 ♭	fa	12e	5 #	si
			13e	6 #	fa #

Le 1er douzième avec 6 ♭ est la même chose que le 13e douzième de la clef précédente avec 6 #.

N'oubliez pas qu'après la 7e clef arrive la 1re, comme après la 12e note, ou le 12e ton, ou le 12e douzième arrivent les premiers.

En transposant nous ferons des additions et des soustractions de douzièmes et de clefs : ajouter 3 douzièmes c'est retrancher 3 ♭ ou ajouter 3 #. S'agit-il d'ajouter 4 douzièmes au 11e ? on a le 3e douzième de la clef *suivante,* car $4 + 11 = 15$ ou une clef de 12 douzièmes, plus 3 douzièmes.

Le tableau 2e est le même que le tableau 1er, sauf que la succession des tons suit un autre ordre ; il en résulte qu'on peut considérer les tons comme formant la *subdivision* de la clef. Cette considération va nous faciliter l'étude de la transposition, car, par une seule opération, nous pourrons trouver le changement de clef et le changement de ton.

Règles pour transposer. — 1° La tonique étant *do,* si on ajoute 7 # à la clef, il y aura 1 # pour chaque note, *le morceau de musique sera donc élevé d'un demi-ton ;* si on met 7 ♭ on *abaissera d'un demi-ton.*

2° *Si on a des ♭ à la clef, on élèvera le morceau d'un demi-ton, en supposant des # en nombre tel que le nombre des ♭ écrits et des # supposés soit égal à 7 et inversement pour abaisser d'un demi-ton.* Exemple : Si on a 4 ♭ on mettra 3 # pour élever d'un demi-ton ; si on a 2 # on mettra 5 ♭ pour abaisser d'un demi-ton.

3° *Si on a des # à la clef, on élèvera le morceau d'un demi-ton, en prenant la clef suivante et en supposant des ♭ en nombre tel que la somme des # écrits et des ♭ supposés soit égale à 5.* On agira inversement si on a des ♭ et qu'on veuille abaisser d'un demi-ton.

4° Pour élever d'un demi-ton, on ajoute, avons-nous dit,

7 #, c'est-à-dire 7 douzièmes à la clef ; de là, la règle générale suivante :

On élève un morceau d'un nombre déterminé de demi-tons en multipliant ce nombre par 7 et divisant le produit par 12. Le *quotient* indiquera quel nombre on doit ajouter au numéro de la clef pour avoir *la clef* qu'on cherche, et le *reste* de la division indiquera le nombre de douzièmes à ajouter à celui dans lequel le morceau est écrit, ce qui donnera le *ton*. On agira inversement pour baisser d'un ou de plusieurs demi-tons.

Exemple : 1° Si on veut élever de deux demi-tons, il faudra ajouter 2 × 7 = 14 douzièmes ou une clef (composée de 12 douzièmes) et 2 douzièmes [1] ; 2° pour élever de 8 demi-tons, on ajoutera 7 × 8 = 56 douzièmes ou 4 clefs et 8 douzièmes, et, si alors l'armature est *la* 3e clef, le ton de *la* correspondant à 10 douzièmes (tableau 2), on aura à additionner 3 clefs 10/12 à 4 clefs 8/12, total 8 clefs 6/12; comme la 8e clef n'est autre que la 1re et que les 6/12 correspondent (tableau 2) à 1 ♭, on lira en 1re clef, ou clef de *sol,* ton de *fa*.

Pour éviter ces calculs, j'ai dressé les trois tableaux suivants.

(*Voir ci-après Tableaux 3, 4 et 5.*)

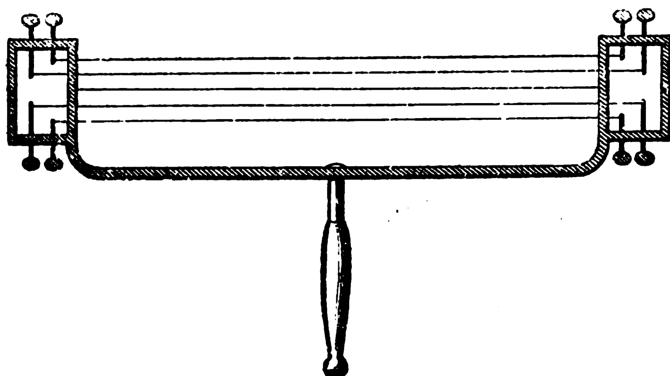
On peut, dans ces tableaux, prendre une clef quelconque pour 1re clef, mais les successions de celle-ci doivent se faire dans l'ordre que nous avons indiqué en parlant des clefs.

Un morceau peut s'exécuter suivant tous les modes écrits sur la même ligne *horizontale*.

1 Je conseille aux amateurs qui se serviront du transpositeur de commencer leurs exercices par ce premier exemple. Ils rencontreront peu de difficultés. Ajouter une clef, c'est abaisser l'instrument d'une demi-portée et ajouter deux douzièmes c'est retrancher 2 ♭ ou ajouter 2 #.

On voit par le tableau 3, qu'un morceau écrit en clef de *sol* peut se lire en clef de *fa* en ajoutant 4 douzièmes ou en retranchant 3 douzièmes. Dans ce cas ou dans tout cas semblable, s'il manque des # ou des ♭ pour faire la soustraction, on peut en ajouter 7 au nombre qui se trouve à l'armature. De même, après l'addition, si on a plus de 6 # ou ♭ on peut en retrancher 7.

Pour permettre de transposer aux personnes qui ne connaissent qu'une clef, j'ai imaginé un petit appareil en cuivre (*le transpositeur*) que je représente ici :



De petites clefs permettent de rapprocher ou d'éloigner les fils de cuivre.

Pour se servir de cet instrument, on met d'abord les fils exactement en rapport avec les portées du livre à transposer. Ensuite on élève l'appareil de une, ou deux, ou plusieurs demi-portées ; on passe ainsi à la 2e clef, à la 3e clef, etc., et on lit les notes comme si elles étaient écrites sur les fils mêmes. C'est-à-dire, si on lit en 1re clef, que la note qui se trouve sous le 2e fil est toujours *sol,* etc. Cet appareil

dispense ainsi de la connaissance des clefs, ce qui est la chose la plus difficile ; mais pour trouver le ton, il est toujours nécessaire de connaître la règle 4.

On peut, quand on n'a pas de transpositeur, obtenir le même résultat avec du papier huilé sur lequel on a préalablement tracé des portées espacées exactement comme celles du livre que l'on veut transposer.

Quand on transpose, il faut bien prendre garde aux accidents que l'on rencontre chemin faisant. Faites attention au ♮ ; si la note qui en est affectée à un ♭ à la clef, il faut l'élever d'un demi-ton ; il faudrait la baisser d'un demi-ton si elle avait un #.

La gamme étant composée de 12 demi-tons, il est bien fâcheux que les signes pour les écrire soient au nombre de sept ; si au moins il ne nous eût donné que 6 signes, un pour deux demi-tons, nous aurions pu transposer en changeant de clef sans changer de ton. Cette notation eût été de beaucoup préférable à celle employée.

3° De la transposition des instruments de musique.

On dirait que les fabricants d'instruments ne s'inquiètent guère d'avoir le ton du diapason. Rien d'aussi variable que la hauteur du son dans leurs instruments. De là des difficultés réelles pour obtenir l'accord dans un orchestre. Voici comment on y parvient : Des coulisses permettent d'abord d'accorder le *do* de l'instrument avec une note quelconque de la gamme ; l'accord se fait-il avec le *mi*, on dit que cet instrument est en *mi ;* si c'est avec le *si*, on dit que l'instrument est en *si*, etc. Quand l'instrument en *si* exécute un morceau écrit avec *do* pour tonique, en réalité

la tonique devient *si*; l'instrument transpose et abaisse d'un demi-ton, on l'accordera avec un instrument en *do;* en s'élevant d'un demi-ton, il faudra jouer en *ré* ♭.

Notre tableau 1er peut servir à trouver le ton que doit prendre chaque instrument dans un orchestre, lorsque les instruments n'ont pas la même tonalité.

Ainsi avec des instruments dont le *do* du 1er correspond au *do* du diapason, le *do* du 2e au *si* ♭, le *do* du 3e au *mi* ♭, le *do* du 4e au *la,* autrement dit : le 1er instrument étant en *do,* le 2e en *si* ♭, le 3e en *mi* ♭, le 4e en *la,* si on veut jouer en 1er ton, le 1er instrument sera juste. On comptera, pour le 2e, combien il y a de demi-tons du *si* ♭ au *do* ; on en trouve 2; cet instrument jouera 2 demi-tons plus haut que le 1er, c'est-à-dire en *ré.* Pour le 3e instrument, on comptera du *mi* ♭ au *do* 9 demi-tons, on prendra le 9e ton au-dessus du 1er, c'est-à-dire le 10e ton ou *la.* Le 4e instrument compte du *la* au *do* 3 demi-tons, il prendra le 3e ton au-dessus du *do,* c'est-à-dire *mi* ♭. — Dans l'exemple ci-dessus, si la musique était écrite en un ton quelconque, en *mi* par exemple (5e ton), on ajouterait 5 au nombre des demi-tons pour avoir la tonique. Le 1er instrument jouerait donc en 5e ton, le 2e en $5 + 2 = 7$e ton, le 3e en $9 + 5 = 14$e ou 2e ton et le 4e en $5 + 3 = 8$e ton ou *sol.*

Pour éviter ces recherches, nous avons dressé le sixième tableau ; ceux qui voudront s'en servir dans une exécution, devront se rappeler qu'il faut jouer dans les tons qui se trouvent sur la même ligne *horizontale.*

Exemple. — Un instrument en *mi* ♭ jouant avec 4 #, comment accordera-t-on les autres instruments? Cherchez dans le tableau qui suit 4 #, colonne de *mi* ♭; vous le trouverez sur la 2e ligne horizontale. Cette ligne indique que l'instrument en *ut* devra jouer avec 5 ♭, l'instrument en *ré* ♭ avec 2 #, etc.

SIXIÈME TABLEAU

Indiquant quels tons doivent prendre les instruments de tonalité différente.

Instruments en											
ut	ré ♭	ré	mi ♭	mi	fa	sol ♭	sol	la ♭	la	si ♭	si
6♭	1#	4♭	3#	2♭	5#	0	5♭	2#	3♭	4#	1♭
5♭	2#	3♭	4#	1♭	6♭	1#	4♭	3#	2♭	5#	0
4♭	3#	2♭	5#	0	5♭	2#	3♭	4#	1♭	6♭	1#
3♭	4#	1♭	6♭	1#	4♭	3#	2♭	5#	0	5♭	2#
2♭	5#	0	5♭	2#	3♭	4#	1♭	6♭	1#	4♭	3#
1♭	6♭	1#	4♭	3#	2♭	5#	0	5♭	2#	3♭	4#
0	5♭	2#	3♭	4#	1♭	6♭	1#	4♭	3#	2♭	5#
1#	4♭	3#	2♭	5#	0	5♭	2#	3♭	4#	1♭	6♭
2#	3♭	4#	1♭	6♭	1#	4♭	3#	2♭	5#	0	5♭
3#	2♭	5#	0	5♭	2#	3♭	4#	1♭	6♭	1#	4♭
4#	1♭	6♭	1#	4♭	3#	2♭	5#	0	5♭	2#	3♭
5#	0	5♭	2#	3♭	4#	1♭	6♭	1#	4♭	3#	2♭
6#	1#	4♭	3#	2♭	5#	0	5♭	2#	3♭	4#	1♭

J'ose espérer que ce que je viens de dire pourra être de quelque utilité aux amateurs de la musique, mais ce que j'appelle de tous mes vœux, c'est une réforme radicale dans la notation de la musique en vue de simplifier l'art de la transposition.

Dr GIROD.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

TROISIÈME TABLEAU

Donnant pour chaque ton, les différences d'une clef à une autre, en nombre de demi-tons.

1re Clef	1re Clef			2e Clef						3e Clef						4e Clef						5e Clef						6e Clef						7e Clef					
ARMATURE		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas		1/2 tons plus haut	1/2 tons plus bas
6 ♯	1 ♭	11	1	6 ♭	0	0	1 ♯	1	11	4 ♭	2	10	3 ♯	3	9	2 ♭	4	8	5 ♯	5	7	0	6	6	0	6	6	5 ♭	7	5	2 ♯	8	4	3 ♭	9	3	4 ♯	10	2
5 ♯	2 ♭	11	1	0	1	11	0	1	11	5 ♭	2	10	2 ♯	3	9	3 ♭	4	8	4 ♯	5	7	1 ♭	6	6	6 ♯	7	5	6 ♭	7	5	1 ♯	8	4	4 ♭	9	3	3 ♯	10	2
4 ♯	3 ♭	11	1	1 ♭	1	11	6 ♯	2	10	6 ♭	2	10	1 ♯	3	9	4 ♭	4	8	3 ♯	5	7	2 ♭	6	6	5 ♯	7	5	0	8	4	0	8	4	5 ♭	9	3	2 ♯	10	2
3 ♯	4 ♭	11	1	2 ♭	1	11	5 ♯	2	10	0	3	9	0	3	9	5 ♭	4	8	2 ♯	5	7	3 ♭	6	6	4 ♯	7	5	1 ♭	8	4	6 ♯	9	3	6 ♭	9	3	1 ♯	10	2
2 ♯	5 ♭	11	1	3 ♭	1	11	4 ♯	2	10	1 ♭	3	9	6 ♯	4	8	6 ♭	4	8	1 ♯	5	7	4 ♭	6	6	3 ♯	7	5	2 ♭	8	4	5 ♯	9	3	0	10	2	0	10	2
1 ♯	6 ♭	11	1	4 ♭	1	11	3 ♯	2	10	2 ♭	3	9	5 ♯	4	8	0	5	7	0	5	7	5 ♭	6	6	2 ♯	7	5	3 ♭	8	4	4 ♯	9	3	1 ♭	10	2	6 ♯	11	1
0	0	0	0	5 ♭	1	11	2 ♯	2	10	3 ♭	3	9	4 ♯	4	8	1 ♭	5	7	6 ♯	6	6	6 ♭	6	6	1 ♯	7	5	4 ♭	8	4	3 ♯	9	3	2 ♭	10	2	5 ♯	11	1
1 ♭	6 ♯	1	11	6 ♭	1	11	1 ♯	2	10	4 ♭	3	9	3 ♯	4	8	2 ♭	5	7	5 ♯	6	6	0	7	5	0	7	5	5 ♭	8	4	2 ♯	9	3	3 ♭	10	2	4 ♯	11	1
2 ♭	5 ♯	1	11	0	2	10	0	2	10	5 ♭	3	9	2 ♯	4	8	3 ♭	5	7	4 ♯	6	6	1 ♭	7	5	6 ♯	8	4	6 ♭	8	4	1 ♯	9	3	4 ♭	10	2	3 ♯	11	1
3 ♭	4 ♯	1	11	1 ♭	2	10	6 ♯	3	9	6 ♭	3	9	1 ♯	4	8	4 ♭	5	7	3 ♯	6	6	2 ♭	7	5	5 ♯	8	4	0	9	3	0	9	3	5 ♭	10	2	2 ♯	11	1
4 ♭	3 ♯	1	11	2 ♭	2	10	5 ♯	3	9	0	4	8	0	4	8	5 ♭	5	7	2 ♯	6	6	3 ♭	7	5	4 ♯	8	4	1 ♭	9	3	6 ♯	10	2	6 ♭	10	2	1 ♯	11	1
5 ♭	2 ♯	1	11	3 ♭	2	10	4 ♯	3	9	1 ♭	4	8	6 ♯	5	7	6 ♭	5	7	1 ♯	6	6	4 ♭	7	5	3 ♯	8	4	2 ♭	9	3	5 ♯	10	2	0	11	1	0	11	1
6 ♭	1 ♯	1	11	4 ♭	2	10	3 ♯	3	9	2 ♭	4	8	5 ♯	5	7	0	6	6	0	6	6	5 ♭	7	5	2 ♯	8	4	3 ♭	9	3	4 ♯	10	2	1 ♭	11	1	6 ♯	0	0

QUATRIÈME TABLEAU

Indiquant, pour chaque Ton, quelle Clef et quel Ton il convient le mieux de prendre pour élever ou abaisser la musique d'un nombre de demi-tons quelconque

ARMATURE	Nombre de demi-tons dont on veut élever la musique										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
6♭	1ᵉ clef 1♯	2ᵉ clef 4♭	2ᵉ clef 3♯	3ᵉ clef 2♭	3ᵉ clef 5♯	4ᵉ clef 0	5ᵉ clef 5♭	5ᵉ clef 2♯	6ᵉ clef 3♭	6ᵉ clef 4♯	7ᵉ clef 1♭
5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭	4ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭	— 3♯	— 2♭	— 3♯	— 0
4♭	— 3♯	— 2♭	— 5♯	— 0	— 5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭	7ᵉ clef 6♭	— 1♯
3♭	— 4♯	— 1♭	3ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭	— 3♯	— 2♭	— 5♯	— 0	— 5♭	— 2♯
2♭	— 5♯	— 0	— 5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭	6ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭	— 3♯
1♭	2ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭	— 3♯	— 2♭	— 5♯	— 0	— 5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯
0	— 5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭	5ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭	— 3♯	— 2♭	— 5♯
1♯	— 4♭	— 3♯	— 2♭	— 5♯	— 0	— 5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭	1ᵉ clef 6♭
2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭	4ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭	— 3♯	— 2♭	— 5♯	— 0	— 5♭
3♯	— 2♭	— 5♯	— 0	— 5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭	7ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭
[illegible]	— 1♭	3ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭	— 3♯	— 2♭	— 5♯	— 0	— 5♭	— 2♯	— 3♭
[illegible]	[illegible]	— 5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭	6ᵉ clef 6♭	— 1♯	— 4♭	— 3♯	— 2♭
[illegible]	[illegible]	— 4♭	— 3♯	— 2♭	— 5♯	— 0	— 5♭	— 2♯	— 3♭	— 4♯	— 1♭

CINQUIÈME TABLEAU

Pour les personnes qui ne connaissent que les 1re, 3e et 5e clefs.

ARMATURE	NOMBRE DE DEMI-TONS DONT ON VEUT ÉLEVER LA MUSIQUE										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
6♭	1e clef 1♯	1e clef 8♯	3e clef 9♭	3e clef 2♭	3e clef 5♯	5e cl. 12♭	5e clef 5♭	5e clef 2♯	5e clef 9♯		1e cl. 13♭
5♭	— 2♯	— 9♯	— 8♭	— 1♭	— 6♯	— 11♭	— 4♭	— 3♯	— 10♯		— 12♭
4♭	— 3♯	— 10♯	— 7♭	— 0	— 7♯	— 10♭	— 3♭	— 4♯	— 11♯		— 11♭
3♭	— 4♯	— 11♯	— 6♭	— 1♯	— 8♯	— 9♭	— 2♭	— 5♯	— 12♯		— 10♭
2♭	— 5♯	— 12♯	— 5♭	— 2♯	— 9♯	— 8♭	— 1♭	— 6♯	— 13♯		— 9♭
1♭	— 6♯	3e cl. 11♭	— 4♭	— 3♯	— 10♯	— 7♭	— 0	— 7♯	— 14♯		— 8♭
0	— 7♯	— 10♭	— 3♭	— 4♯	— 11♯	— 6♭	— 1♯	— 8♯		1e cl. 14♭	— 7♭
1♯	— 8♯	— 9♭	— 2♭	— 5♯	— 12♯	— 5♭	— 2♯	— 9♯		— 13♭	— 6♭
2♯	— 9♯	— 8♭	— 1♭	— 6♯	5e cl. 11♭	— 4♭	— 3♯	— 10♯		— 12♭	— 5♭
3♯	— 10♯	— 7♭	— 0	— 7♯	— 10♭	— 3♭	— 4♯	— 11♯		— 11♭	— 4♭
4♯	— 11♯	— 6♭	— 1♯	— 8♯	— 9♭	— 2♭	— 5♯	— 12♯		— 10♭	— 3♭
5♯	— 12♯	— 5♭	— 2♯	— 9♯	— 8♭	— 1♭	— 6♯	— 13♯		— 9♭	— 2♭
6♯	3e cl. 11♭	— 4♭	— 3♯	— 10♯	— 7♭	— 0	— 7♯	— 14♯		— 8♭	— 1♭

Quand il y a plus de 7 ♯ ou ♭, l'excédent est égal au nombre de doubles dièzes ou doubles bémols. — Le ton est indiqué dans ces cas, par le nombre des * ou des ♭♭ : Ainsi, quand il y a un * le ton est *sol*. S'il y a 3 ♭♭, le ton est *ré* ♭.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e ANNÉE.

BULLETIN N° 7. — JUILLET 1886.

Pressions barométriques moyennes : 724,3 à Annecy, 684,34 à Leschaux, 708,29 à Mélan. Maxima le 12 à Annecy, le 5 à Leschaux, et le 4 à Mélan. Minima le 26 aux trois stations. Excursion du mercure : 11,1 à Annecy, 10,3 à Leschaux et 10,7 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Mois chaud avec d'assez grands écarts entre les températures extrêmes. Moyenne à Annecy du maxima 28°5, du minima 12°4, à 9 h. du matin 20°2. Moyenne générale : à Douvaine 20°63, à Chamonix 16°17, à Mélan 17°47, à Bonneville 16°3, à Leschaux 14°77.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 20°, de l'eau de puits 8°1, de rivière 14°8, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 17°,8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : le		5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima.	15°2	17°8	20°8	22°3	.....
	minima .	7°	3°	4°2	10°9	.....
Baromètre à 0°.....		632,3	633,4	630,4	623,7	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 636 le 21, le minimum 623,1 le 27. La température reste vers 11° la première dizaine et vers 20° les deux suivantes.

PLUIES. — Mois assez sec donnant quelques fortes averses : à Chamonix 47m/m7 le 14, 40m/m à Douvaine, 30m/m à Leschaux, 51m/m5 à Annemasse le 26, ce qui fait monter l'Arve de 0m,85 le 15 et de 0m,50 le 27. Maximum d'eau recueillie 181m/m6 en 12 jours à Mélan, minima 74m/m1 en 8 jours à Annemasse. Au Semnoz 88m/m d'eau.

ORAGES. — A Douvaine les 7 et 27 (le 26 sur les Voirons), aux Contamines le 27, à Mélan le 7 de 3 h. 17 à 4 h. 30 s. avec grêle de 8 mill., à Bonneville les 7, 9, 26 et 27, à Annemasse le 26 à 10 h. 3 m., à 4 h., à 6 h. s. par grande pluie, à Cruseilles les 26 et 27, à Seythenex les 7, 8, 9, 26 et 27, à Annecy le 26 à 10 h. m. et 6 h. 30 du soir, à Leschaux les 9, 20 et 26. Le 30 la foudre tombe à Leschaux et le 26, vers 7 h. soir, sur la maison d'école d'Annecy-le-Vieux, ne causant que des dégâts insignifiants à une bouche de cheminée. A Mélan la nuit des 14-15 pluie torrentielle. Aussi à Bonneville.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Eclairs le 22 à Saint-Gingolph. De Douvaine moisson du blé du 19-27, de l'orge fin du mois, de l'avoine commence le 29. De Seythenex fauchaison du trèfle le 2, des prés bas le 12, des prés hauts le 20. La température relativement basse la nuit donne, avec les pluies du 27, de la neige sur la Tournette les 27 et 30 au matin.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,
AUGUSTE MANGÉ.

LA SAVOISIENNE

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA *REVUE SAVOISIENNE*

Permettez-moi, M. le Directeur, d'appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* sur un chant national ayant pour titre *la Savoisienne;* il ne s'agit point ici de *la Savoisienne* de M. Edouard Piaget, composée en 1848, sorte d'hymne à Charles-Albert se chantant sur l'air de la *Marseillaise,* mais d'une œuvre de valeur dont la musique a été composée par Félicien David sur les paroles de M. Eugène L'Héritier, rédacteur du *Globe.*

M. l'avocat Forni, dans une de ses spirituelles causeries adressées à l'*Indicateur savoisien,* nous parlait l'an passé des anciennes réunions tenues par la Société Philanthropique savoisienne, dont il est aujourd'hui président, « réu- « nions patriotiques auxquelles les beaux-arts et les belles- « lettres étaient également convoqués », et il nous rappelait qu'à la dernière assemblée tenue par cette Société à la Halle aux Draps, le 30 avril 1843, « c'était Félicien David, « l'immortel auteur du *Désert,* qui chantait lui-même *la* « *Savoisienne.* »

Comment cette œuvre, inconnue en Savoie, avait-elle même disparu de la colonie savoisienne de Paris ? Comment et où la retrouver ? se dit à la lecture de l'article cité un de nos compatriotes, M. Boymond, pharmacien à Paris, qui s'occupe à moments perdus de recherches historiques, et qui dès lors résolut de ne pas cesser ses recherches qu'elles n'eussent abouti. Après avoir vainement consulté la Bibliothèque Nationale, celle du Conservatoire de mu-

sique, les collections particulières, les éditeurs de musique, etc., etc., il découvrit enfin l'adresse de Mme Tastet, légataire universelle de Félicien David, et cette respectable dame, qui professe un culte d'admiration pour l'illustre maître, voulut bien lui confier l'unique exemplaire de *la Savoisienne* qui lui restait pour en prendre copie.

Nous avons cette copie sous les yeux, et nous ne nous expliquons pas qu'une œuvre pareille ait pu disparaître du répertoire, alors que tant de compositions médiocres se répandent à profusion. En attendant qu'une nouvelle édition permette à nos concitoyens de se la procurer, nous ne pouvons résister au plaisir de leur en communiquer les paroles.

LA SAVOISIENNE

Paroles d'Eugène L'Héritier. —o— Musique de Félicien David.

Dédiée à M. le Docteur COSTER,

Président de la Société Philanthropique savoisienne de Paris.

Dieu nous a dit un jour : la Patrie est aux lieux
Où le mal se répare, où le bien est à faire ;
Pour vivre dans le temps, je vous donne la terre,
Et pour vivre sans fin, je vous garde les cieux.
Vos frères sont partout : Cherchez par les campagnes
Celui dont le cœur souffre et veut être allégé,
Celui dont le bonheur veut être partagé,
Mais n'oubliez pas vos montagnes.

Comme Dieu l'avait dit, nous sommes descendus
Des monts que le soleil à son lever colore ;
Et, loin des beaux lacs bleus où se mire l'aurore,
Nos pas se sont rejoints, et nos cœurs entendus.
Le travail, le savoir, des amis, des compagnes,
Tout ce que l'homme doit modestement rêver,
Ici, comme là-bas, nous l'avons su trouver,
Mais sans oublier nos montagnes.

Voyageurs non perdus sous un ciel étranger,
Nous avons notre place au foyer de la France ;
Nous aimons et suivons avec reconnaissance
Les lois qu'elle se donne et nous fait partager.
Chez elle, nos vertus ne sont pas exilées,
C'est une autre Patrie, une amie, une sœur ;
Nous avons entendu retentir en son cœur
Le pur écho de nos vallées.

Où nos aïeux sont morts, si nous devons mourir,
Gardons ce germe saint d'honneur héréditaire,
Qu'en nos cœurs, au départ, déposa notre mère,
Et qu'à notre retour elle veut voir fleurir.
De ceux qui ne sont plus les âmes éveillées
Viendront, pour nous bénir, planer sur leur tombeau,
Et nous rappelleront, pour nos fils au berceau,
Les vieux récits de nos vallées.

Sur ces belles paroles, Félicien David a écrit une musique large, pleine de grandeur et de majesté ; au dernier vers qui forme refrain « Mais n'oubliez pas vos montagnes, » le maître qui a si bien dépeint le *Désert* a su trouver un effet charmant : la cloche du village se fait entendre pendant toute la durée de la phrase mélodique qui termine chaque couplet ; c'est simple, mais poétique. Aux tintements de cette cloche qui leur rappelait le pays natal, plus d'une paupière a dû se mouiller à ces réunions dont nous parle M. Forni, où tant de braves cœurs se retrouvaient pour faire le bien et parler un instant de leur chère Savoie.

Nous remercions bien sincèrement M. Forni d'avoir signalé cette œuvre et M. Boymond d'avoir su la découvrir. Grâce à eux, notre petite patrie possède un hymne national véritablement digne de ce nom ; puisse-t-il contribuer à répandre parmi nous les mâles vertus de nos ancêtres et à nous unir tous, comme ils s'unissaient eux-mêmes, pour le bien et le beau. JEAN RITZ.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

LÉON CHARPY

(1838-1886)

Les notices que l'on publie sur la vie des hommes qui ont rendu des services aux sciences comme aux lettres, se présentent avec des caractères bien différents, selon le degré de célébrité de ceux qui en sont l'objet. S'agit-il d'hommes illustrés par d'importantes découvertes ou par de nombreuses publications et déjà en possession d'une réputation, leur biographie doit signaler moins des travaux déjà connus, que relever l'influence qu'ils ont exercée et stimuler les plus jeunes par l'exemple de leur vie et de leurs succès. S'agit-il, au contraire, soit de ces hommes modestes, qui, sans publier beaucoup, ont néanmoins servi à l'avancement de la science, aussi bien par leur influence peut-être que par leurs recherches et leurs études, soit de ces hommes dont la carrière a été subitement brisée par la mort, leur biographie doit rendre justice à leur activité limitée, elle doit sauver de l'oubli des travaux qui sans elle risqueraient de rester inconnus, retracer, en un mot, la vie et les mérites de ceux qui ne sont plus. Des biographies de cette nature ne peuvent être écrites que par ceux qui ont connu de près ces personnes, et qui ont pu apprécier mieux que d'autres leurs qualités et leur savoir.

Telle est la position dans laquelle je me trouve en écrivant ces pages sur Léon Charpy. Il a été pour moi, non seulement un collaborateur zélé, mais encore — ce qui mieux est — un ami sincère et dévoué, sur l'affection duquel je n'ai jamais compté en vain. Aussi je m'empresse de payer,

comme une dette sacrée, un dernier hommage à sa mémoire, en venant esquisser ici les principaux traits de sa vie et de ses travaux.

Marie-Antoine-Léon Charpy naquit le 31 décembre 1838 à Saint-Amour (Jura), où son père était établi comme notaire. Ses premières études se firent en qualité d'externe au collège de cette localité. Quoique jeune encore, il montrait un tel amour pour les études, une telle persévérance à remporter toujours les meilleurs succès, à occuper les premières places, que sa santé ne tarda pas à en être ébranlée et que ses études furent momentanément suspendues.

Le 15 octobre 1850, il entra au collège des Minimes, à Lyon. Mais il y tomba bientôt si gravement malade de la rougeole, que, dès que son état le permit, on fut obligé de le ramener à Saint-Amour, au sein de sa famille, où il resta plusieurs mois avant de se remettre. Pendant ce temps, des amis de son père cherchant à le distraire et à lui faire passer agréablement sa longue convalescence, lui enseignent à travailler et à tourner le bois, et cherchent à lui inculquer le goût des collections. C'est alors qu'il commence à collectionner des médailles et des minéraux. Au printemps de 1853, nous le trouvons au collège des Jésuites, à Dôle, où il recommence à se livrer à l'étude avec courage et persévérance.

Après trois années de séjour dans cette institution, Charpy revient à St-Amour pour se préparer à l'examen du baccalauréat. En novembre 1857, il se présente à Besançon pour subir cet examen ; mais il échoue malheureusement. Un nouvel échec subi l'année suivante lui cause un tel désappointement, que les médecins, craignant que sa santé ne s'en ressentît, ne lui permirent plus de tenter un troisième essai. Le diplôme de bachelier n'étant pas nécessaire pour la profession de notaire à laquelle son père le

destinait, celui-ci prend son parti de ces déceptions, et persuadé que son fils n'hésiterait pas à lui succéder, en entrevoyant ainsi une position toute faite et un avenir tout trouvé, il le fait entrer dans son étude pour commencer son stage.

Mais ce n'étaient ni ses goûts ni ses aptitudes, et à ce moment-là, on trouvait notre ami plus souvent dans son atelier qu'assis devant le pupitre de l'étude paternelle. Son atelier était une pièce de la maison dans laquelle il s'occupait de ses travaux de prédilection. Ici, tantôt il tournait le bois ou ordonnait ses collections de médailles et de minéraux, tantôt il s'occupait de photographie et d'électricité et cherchait à confectionner lui-même différents appareils. Fort habile de ses doigts et pourvu d'une activité, d'une patience et d'une persévérance à toute épreuve, qui ne lui faisaient jamais abandonner une chose commencée avant de l'avoir terminée, il réussissait pour ainsi dire dans tout ce qu'il entreprenait. Il était devenu entre autres un photographe fort expérimenté. Ces qualités lui furent dans la suite excessivement précieuses. et s'il devint plus tard un savant collectionneur et un conservateur de musée dont chacun a pu apprécier le zèle et les mérites, c'est essentiellement à elles qu'il le dût.

Devant ce refus bien arrêté de ne point embrasser la vocation qui s'ouvrait devant lui tout naturellement, son père qui n'entrevoyait plus pour son fils la possibilité de lui succéder, vendit son étude et se retira dans la vie privée. C'était en 1860. Léon Charpy se voit dès lors libre de s'adonner à ses goûts de prédilection ; aussi, conscient d'avoir une fois pour toutes l'autorisation paternelle, se voue-t-il à ses occupations d'amateur avec d'autant plus de zèle et de gaieté de cœur. Cependant la sphère étroite de sa famille et de son pays ne lui suffisait plus. Il est soudain pris d'une

humeur voyageuse, et veut un peu voir le monde. Pendant l'hiver, il se met à étudier l'allemand avec une vraie rage, et quoique recevant peu de leçons, il arriva bientôt à parler cette langue assez correctement et facilement pour oser se hasarder à entreprendre un voyage en Allemagne.

Habitué de bonne heure à un ordre et à une économie sévères, il avait su se faire quelques épargnes qui lui permirent de mettre à exécution le projet qu'il caressait depuis longtemps. En juillet 1865, il se met en route, passe par Bâle, Schaffhouse, Constance, et se rend à Feldkirch, en Vorarlberg, où il allait visiter un de ses anciens professeurs du collège de Dôle. De là, il visite successivement Augsbourg, Münich, Ratisbonne, Nüremberg, Würzbourg, Francfort, Mayence, Cologne, et revient par Carlsruhe et Stuttgart rejoindre ses parents à Einsielden, en Suisse. Ce voyage en Allemagne lui fit éprouver tant de jouissances, malgré toutes les fatigues qu'il eut à supporter, qu'à peine de retour à St-Amour il en projette un autre en Italie pour lequel il se met à apprendre l'italien. Des circonstances de famille retardèrent ce voyage jusqu'en mars 1870. Enfin il peut partir, et ce n'est qu'au bout de quatre mois qu'il revient, remportant une abondante moisson de précieux souvenirs.

Refusé pour le service militaire à cause de sa mauvaise vue, Charpy ne voulut pas, la guerre une fois déclarée, rester inactif et absorbé égoïstement dans ses occupations, alors que la nation dans son ensemble se levait contre l'étranger. Ne pouvant servir la France sur le théâtre de la guerre, il se décida à servir dans les ambulances, ces autres champs de bataille qui ont aussi leurs périls et leur gloire. Après bien des démarches, il obtint enfin l'autorisation de pouvoir entrer dans l'ambulance de la rue Ronchot à Besançon, dont il fut au bout de peu de temps nommé direc-

teur. Cherchant toujours à faire le bien, à être utile et à rendre service, il consacra ses jours et ses nuits aux blessés, sachant consoler et encourager, parce qu'il était bon et fervent chrétien. Sa direction fut fort appréciée, et il se fit aimer de tous ceux qui le connurent; aussi ne quitta-t-il Besançon qu'avec regret, car il s'y était fait de bien bons et de bien chauds amis. Ce séjour, qui est resté toujours cher à sa mémoire, lui fit pendant longtemps nourrir le projet de venir s'y fixer un jour.

Le 1er mai 1872, il épouse Mlle Sophie Desjardins, fille de l'architecte lyonnais bien connu, dont la restauration de l'Hôtel-de-ville de Lyon a fondé la réputation. De ce mariage lui naquirent trois enfants. Il est inutile de raconter ici le bonheur qu'il goûta dans cette union et les joies qu'il trouva au sein de sa famille.

Ce fut une fois marié et définitivement établi à St-Amour, auprès de ses parents, que Léon Charpy sentit la nécessité de faire trêve à ses voyages et de mener une vie moins agitée. Il s'occupe de photographie, de galvanoplastie et continue à collectionner médailles et minéraux. Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître de plus près, et qui ont visité son intérieur, ou, ce qui mieux est, ont goûté chez lui de cette hospitalité franche et cordiale qu'il accordait à tous ceux avec lesquels il se trouvait en relations, ont pu admirer ces chefs-d'œuvre de l'art photographique ou de reproduction galvanoplastique qui ornaient en maints endroits les parois de sa demeure.

J'ai dit plus haut que tout jeune encore, Charpy avait commencé à collectionner des minéraux. A cet âge-là évidemment une collection de ce genre ne pouvait pas encore être faite bien sérieusement. Mais dans la suite il s'y intéressa plus particulièrement, sans abandonner pour cela ses autres occupations. Grâce à sa prodigieuse activité, il me-

nait tout de front, l'étude et la distraction, la science et l'art. De la minéralogie, il se voit attiré tout naturellement vers la géologie et la paléontologie, et se met à collectionner à leur tour roches et fossiles. Grâce à de nombreux envois d'échange que lui adressaient les différents correspondants qu'il possédait un peu partout, en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, il était parvenu à se former, avec relativement peu de frais, des collections très complètes. Ces collections, qui renferment 1,000 à 1,500 échantillons de minéraux, environ 1,650 roches et 7 à 8,000 fossiles, restent comme un monument dressé à sa patience, à sa persévérance et à l'énergie de son travail. Elles sont remarquables par la beauté des échantillons et les soins avec lesquels ceux-ci sont déterminés et classés.

En août 1884, le poste de conservateur du Musée et bibliothécaire à Annecy, ayant été déclaré vacant par suite du décès de son titulaire, M. Revon, il fut mis au concours. Sollicité par plusieurs de ses connaissances de s'inscrire comme candidat, Charpy ne s'y décide qu'après longue et mûre réflexion. Il ne voulait plus vivre en savant de cabinet ; il désirait une position officielle qui le mît davantage en relief et lui procurât l'occasion d'augmenter plus facilement le cercle de ses relations scientifiques. L'éducation de ses enfants, qui lui tenait tant à cœur, avait influé aussi sur sa décision, car il voyait bien qu'en restant à St-Amour il aurait dû bientôt s'en séparer, tandis qu'à Annecy, avec les moyens d'enseignement qu'il y trouvait, il espérait pouvoir les garder plus longtemps auprès de lui. Qu'il me soit permis de rappeler ici un souvenir. C'est à Bief-du-Fourg (Jura), où il avait l'habitude de passer ses étés dans la campagne de sa sœur, qu'il reçut l'avis de sa nomination. Cette journée est restée gravée dans ma mémoire, et je ne

pourrais oublier les moments de tristesse et d'abattement, je dirai même de remords, qui l'assaillirent à la réception de cette lettre. Hélas ! le pauvre ami semblait prévoir l'avenir !

Le 2 novembre, il se rend à son nouveau poste. Quelque pénible que fût pour lui la séparation d'avec sa famille, il part plein de confiance et désireux de remplir consciencieusement son devoir. Ce ne fut qu'au printemps suivant que sa famille vint le rejoindre, et qu'il put définitivement s'établir. La présence de sa femme et de ses enfants, qui venaient le sortir de l'isolement dans lequel il avait passé ses premiers mois de séjour à Annecy, fit redoubler son zèle, et c'est avec un nouveau courage qu'il continua la rude besogne qu'il avait si vaillamment entreprise. Mais sa présence à Annecy ne devait malheureusement pas être de longue durée, et il ne devait pas terminer ce qui lui tenait tant à cœur, le catalogue des ouvrages de la bibliothèque et l'arrangement des collections de géologie et de minéralogie. Il mourait, en effet, le 1er mars, emporté, après quinze jours à peine de maladie, par une violente fièvre typhoïde qui dès son début faisait déjà craindre un dénouement fatal.

Une vive sympathie s'est éveillée dans tous les cœurs en présence de la grande et cruelle épreuve qui venait de frapper cette famille, si bien faite, semblait-il, pour de longs jours de bonheur. Ses funérailles eurent lieu le 4 du même mois à St-Amour, au milieu d'un grand concours de population qui avait tenu à rendre ainsi les derniers honneurs à un compatriote, dont toute la vie avait été consacrée au bien et au travail.

Léon Charpy s'était adonné jeune encore à l'étude de l'histoire naturelle. Libre de ses actions et dans une position de fortune qui lui permettait de faire de la science pour la science, il avait commencé par s'occuper de minéralogie,

Plus tard, il s'intéressa plus spécialement à la géologie. Marcheur infatigable, observateur habile, collectionneur patient et persévérant, il possédait toutes les qualités qui forment un géologue accompli. C'est aux environs de Saint-Amour qu'il a tout naturellement fait ses débuts dans la géologie. Les terrains liasique, jurassique inférieur et moyen, bressan, qui y sont très bien développés, lui ont fourni de nombreux et intéressants sujets d'étude, ainsi que l'occasion de récolter en abondance de fort belles séries de fossiles. Passant tous ses étés dans la campagne de sa sœur, Mme Charton, à Bief-du-Fourg, près Nozeroy (Jura), il a aussi beaucoup étudié la géologie de cette région, qui lui offrait toute la série des terrains crétacés, ainsi que les terrains jurassiques supérieurs et moyens. Ses dernières études à St-Amour ont eu pour objet l'affleurement crétacé de Lains, près Saint-Julien (Jura), dont il devait donner prochainement une description, en collaboration avec l'auteur de ces lignes. Ce gisement, qui possède une faune albienne extrêmement riche, est l'unique endroit de toute la chaîne du Jura où se rencontrent les terrains turonien et sénonien. Les nombreux matériaux recueillis par notre ami feront l'objet d'un travail qui ne tardera pas, comme nous l'espérons, à être publié. Le peu de temps qu'il a passé à Annecy ne lui a pas permis de s'occuper beaucoup de la géologie de la Savoie. Néanmoins il avait déjà fait bon nombre d'excursions, et la charge de collaborateur à la Carte géologique détaillée de la France n'allait pas tarder à lui être confiée.

Les travaux de Charpy ne sont pas nombreux. Il a publié tout d'abord une *Notice sur l'industrie de la marbrerie à St-Amour et sur les divers gisements de marbres dans le département du Jura,* Lons-le-Saulnier, 1881, brochure de 34 pages. Ce travail a aussi paru dans le Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel,

1881, p. 247, accompagnant une note sur les carrières de marbre de Saillon, en Valais, par M. de Tribolet. En collaboration avec ce dernier, il a fait paraître une *Note sur la présence du terrain crétacé moyen et supérieur à Cuiseaux (Saône-et-Loire)* (Bull. Soc. géolog. de France, 3e série, t. X, p. 147, 1881), et une *Note sur la présence du terrain crétacé à Montmirey-la-Ville, arrondissement de Dôle (Jura)* (Bull. Soc. sc. natur. de Neuchâtel, p. 198, 1884).

Léon Charpy a été, dans toute l'acception du terme, un vrai fils de ses œuvres. Savant modeste, mais d'une activité dévorante au travail, les connaissances scientifiques qu'il avait acquises lui-même par ses études, ne tardèrent pas à lui faire nouer des relations avec un grand nombre de savants, tant en France qu'à l'étranger. Je citerai seulement MM. Benoît, Bourgeat, Chantre, Damour, Delfortrie, Douvillé, de Fromentel, L.-A. Girardot, Henry, Lemoine, Locard, Lortet, Lory, Pillet, Pouech, de Raincourt, Sarran d'Allard, Tardy, Zeiller, en France ; Bureau et Malaise en Belgique ; Jaccard, de Loriol, Renevier, Schardt, en Suisse ; Bombicci, Grattarola, de Gregorio, Guiscardi, Sacco, Seguenza, Taramelli, Uzielli, en Italie ; Eck, Engel, Fischer, Fraas, Wundt, en Allemagne ; Brezina et Fuchs, en Autriche ; Hantken et Szabo, en Hongrie ; Zujovic, en Serbie ; Lundgren, en Suède. Il était membre des Sociétés numismatique et minéralogique de France, de la Société d'émulation du Doubs, de la Société Florimontane, de la Société paléontologique suisse. En outre, il était membre correspondant de la Société d'émulation du Jura et de l'Académie de Savoie.

Charpy avait à un haut degré l'amour de la science, le feu sacré qui fait tout entreprendre et la persévérance qui triomphe des obstacles. Il possédait une activité infatiga-

ble, un amour profond pour le travail, et était très attaché à tous ses devoirs. Ses amis le savent; ils appréciaient sa dignité, la droiture de son caractère, la franchise de sa parole, la sûreté de son commerce et la solidité de son amitié. Par sa cordialité et sa franche nature, il avait su gagner l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

A St-Amour, il a rendu mille services qu'on n'oubliera jamais. Il y fut, comme on l'a dit avec raison, le modèle de toutes les vertus civiques et chrétiennes. Quant à ce qu'il a été pour Annecy, M. Dunant l'a rappelé en termes touchants et émus dans la séance du 20 mai dernier de la Société Florimontane.

Lorsque la mort frappe dans nos rangs, le temps jette bientôt son voile épais sur les individualités disparues, et tout ce qui leur appartient disparaît dans l'oubli. Pour nos amis, réagissons contre cette fatalité. Laissons s'effacer les imperfections inhérentes à la nature humaine, mais ranimons le souvenir de leurs qualités. Cherchons à dégager de la vie et des travaux de ceux que nous regrettons un enseignement utile, ce sera le meilleur hommage à rendre à leur mémoire.

En songeant à cette mort si prématurée, à ces espérances si profondément déçues, comment serait-il possible d'oublier la famille désolée? A cette épouse si cruellement frappée et si courageuse dans sa grande affliction, à cette famille si éprouvée dans les espérances qu'elle fondait sur l'un de ses membres, nous n'avons qu'une seule consolation à offrir, c'est de les assurer que les amis de Léon Charpy conserveront toujours un profond souvenir de ses qualités de cœur et d'esprit et du culte qu'il a voué pendant sa courte carrière ici-bas, à la science et au devoir.

Maurice DE TRIBOLET.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai, de juin et d'août-septembre.)

IV.

Charles-Auguste de SALES.

Charles-Auguste de Sales était né, le 1er janvier 1606, de Louis de Sales, frère de saint François, et de Claudine Philiberte de Pingon. Etant enfant, il fit une chûte qui le rendit boiteux. Il embrassa la carrière ecclésiastique, obtint le doyenné de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, et, en 1631, la prévôté du Chapitre. (Besson, p. 36 et 116.) En 1632, il signe un monitoire où il prend les titres de seigneur de La Thuile, docteur en théologie, prévôt du chapitre de Saint-Pierre de Genève, vicaire général et official de l'évêché. (Archives de la Société Florimontane.)

En 1635, vers l'époque de la mort de son oncle, l'évêque Jean-François de Sales, il se retira chez les Ermites de N.-D. des Voirons.

Le 18 juillet, les syndics d'Annecy adressèrent bien une supplique au duc de Savoie pour demander la nomination de Charles-Auguste à l'évêché ; mais, il est à remarquer que le Chapitre ne lui confia aucune fonction durant la vacance du siège, et sans doute il ne joignit pas ses instances à celles du Conseil de ville.

En 1636, Charles-Auguste de Sales accepta les fonctions d'official et de vicaire général de Tarentaise que lui donna son parent, l'archevêque Benoît-Théophile de Chevron.

Nous avons vu comment, en 1643-1645, il devint le coadjuteur de D. Juste Guérin. Cela ne se fit pas facilement.

Non seulement les choses traînèrent en longueur; mais, au commencement, un prêtre nommé Duvernay faillit l'emporter [1].

On lit dans la *Maison naturelle de saint François de Sales* [2] que Charles-Auguste de Sales avait été préconisé coadjuteur sous le titre d'évêque d'Ebron, le 3 août 1643, qu'il avait reçu l'habit épiscopal, le 8 septembre, des mains de Juste Guérin, et qu'il n'obtint ses bulles que le 27 août 1645. M. Fleury, d'autre part [3], cite une lettre de D. Juste Guérin du 14 janvier 1644, rappelant cette nomination, mais n'impliquant pas que Charles-Auguste eût été sacré. M. Mercier (p. 272) place, d'après Besson, le sacre au 14 mai 1645.

Voici quelques extraits des bulles, datées du 18 décembre 1644; ils jetteront un peu de jour sur cette question :

Innocentius episcopus servus servorum Dei dilecto filio Carolo Augusto de Sales Electo Ebronensi salutem et apost. benedictionem..... Ecclesia Ebronensis in partibus infidelium certo modo ad presens pastoris solatio destituta nos ad provisionem ejusdem ecclesiæ celerem et felicem ne illa longe vacationis exponatur incommodis paternis et sollicitis studiis intendentes post deliberationem..... ad te presbiterum Gebennensis diocesis, Magistrum in theologia..... ac sacro presbiteratus ordine a pluribus annis constitutum, *munereque vicarii in spiritualibus generalis infrascripti Justi episcopi per plures annos laudabiliter fructum*..... Et insuper cum venerabilis frater noster Justus Guerinus episcopus Gebennensis valetudinarius et oneri sui incumbenti fiendo viribus impar pro feliciori cura et regimine Ecclesie Gebennensis cui preest sibi de Coadiutore utili et idoneo in illius regimine et administratione provideri cupiat, te..... constituimus.....

(La bulle rappelle que Ch.-Auguste jouissait déjà d'un revenu de cent ducats d'or sur des bénéfices ecclésiastiques n'exigeant pas résidence, puis elle lui assigne pour son entretien une pension annuelle de cinq cents

1 FLEURY. *Hist. de l'Eglise de Genève*, II. p. 216 et suiv.
2 Par Nicolas d'Hauteville, chanoine de la cathédrale.
3 FLEURY. Loc. cit., p. 216.

écus romains sur les revenus de l'église de Genève tant que durera sa coadjutorerie. Il y a ensuite la formule du serment et de la profession de foi que le nouvel évêque doit signer, sceller de son sceau et transmettre au pape par l'intermédiaire du nonce. Cette formule fort différente de celle que nous avons insérée plus haut, est la paraphrase du symbole de Nicée et l'adhésion formelle à toutes les déclarations du concile de Trente.)

La bulle est ainsi datée : Datum Rome apud sanctum Petrum. Anno Incarnationis Domini m° sexcentesimo quarto, Quartodecimo Calendas Januarij, Pontificatus nostri anno primo. Signat. pro Em^{mo} Dno Cardinali Barberino summatore P. Gentilis et Jo. Bap. Causens [1].

En sollicitant l'autorisation de fulminer ces bulles, l'évêque d'Ebron produisit des lettres de la Régente des 29 avril et 12 août 1643, par lesquelles elle informe Juste Guérin qu'elle a agréé la présentation qu'il lui a faite, qu'elle a nommé Charles-Auguste coadjuteur, et qu'elle a écrit au pape pour faciliter l'expédition des bulles.

L'arrêt d'autorisation du Sénat est du 14 mai ; il est par conséquent difficile que Charles-Auguste ait été sacré évêque ce même jour à Annecy. Comme dans ce temps le Sénat siégeait de grand matin, il est à la rigueur possible que son arrêt ait été connu le soir, et qu'à l'instant même le coadjuteur ait pris possession officiellement d'une charge qu'en fait [2] il détenait depuis le mois de septembre 1643. Il avait sans doute été sacré auparavant évêque d'Ebron *in partibus,* ce qui n'emportait pas juridiction.

Au bas d'une requête adressée, le 18 juillet 1644, « à l'Ill^{me} et R^{me} Evesque Eleu d'Ebron et coadjuteur en l'évêché de Genève », il rend une véritable ordonnance, mais de juridiction purement spirituelle et signe : *Charles-Auguste Elu d'Ebron.*

1 Archives du Sénat. Reg. 40, f°s 294 et s.
2 Mais peut-être *in spiritualibus* seulement.

Le 14 août 1645, à propos d'une discussion entre le Chapitre et les Cordeliers, il prend le titre de *coadjuteur avec future succession* [1].

Le 9 août 1643, Charles-Auguste de Sales se rendit aux Voirons, où il avait habité une partie de l'année 1635, et y procéda à *l'association et union des Pères ermites de la Visitation de Voiron* avec le couvent de St-Dominique d'Annecy. Il se désigne alors par ces mots : coadjuteur *nommé* de l'evesché de Genève. Il agit comme délégué de l'évêque en vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été donnés par celui-ci, les 16 septembre 1639 et 5 août 1643. L'union fut consentie par les Pères Henry Ruphy, supérieur et économe depuis dix-huit ans, et Pierre Molliet, prêtres, et par les Frères J.-François Janin, Pierre Moget, Maurice Dupré, J.-Etienne Jacob, Hilarion Millet, M. Jorat et J.-Antoine Virinet. Rd Claude-Ange Salosse était absent pour le service de l'ermitage de Tarentaise.

Parmi les clauses du contrat d'association notons celles-ci : 1° Il sera fait dans l'ermitage et dans le couvent de St-Dominique éternelle mémoire du bienheureux François de Sales, de J.-François de Sales et de leurs successeurs... ; 3° l'on fera des anniversaires pour tous les prieurs ou frères ermites décédés depuis la fondation (1620) et qui sont : Jean Duvernet, J.-Antoine Rigaud, Daniel Calligé, J.-Philippe Avrillon, prêtres, Jean Grillet et François Floquet, laïcs ; 4° l'acte doit être ratifié par le vicaire général de la *Congrégation gallicane* des Frères Prêcheurs [2] ;

1 Archives de la Société Florimontane.

2 Sur cette Congrégation, voir Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'hist. et d'arch., T. XXIII, p. 377 et 639. Fr. Jean Portier quittait précisément, en 1643, les fonctions de vicaire général de la Congrégation gallicane.

Sur l'Ermitage des Voirons, voir la *Vie du Bienh. François de Sales*, 1837, T. II, p. 202 et suiv.

5° Rd Père le fr. Jean Portier, docteur en théologie, prendra la charge de supérieur.

L'acte fut approuvé par des lettres-patentes de Madame Royale du 7 octobre 1643, enregistrées au Sénat le 6 décembre suivant [1].

Charles-Auguste de Sales fut un évêque actif et laborieux ; il composa un assez grand nombre d'ouvrages énumérés par Grillet [2], et dont le principal est sans contredit la *Vie du Bienheureux François de Sales,* qu'il avait d'abord écrite en latin. Malgré le ton de panégyrique qui y règne, ce livre renferme des documents historiques sérieux, et la lecture en est très agréable. Son *Pourpris de la Maison de Sales* est au contraire un des plus lourds monuments de la vanité humaine.

Il s'occupa activement de la poursuite de la béatification de son oncle, et sut y intéresser le Sénat de Savoie.

M. Burnier [3] a publié la lettre que ce corps adressa au pape Innocent X et dont, le 27 novembre 1647, il transmit à Madame Royale une copie qu'il accompagna de ces explications :

Madame,

Sur les asseurances données par le Revme Evesque de Geneve que Sa Sainteté agreoit la poursuite de la canonisation du bienheureux François de Sales et sur la prière de les accompagner d'un témoignage de l'estime que ce corps a tousiours faict de ses vertus nous avons minuté la ci-joincte pour en asseurer Sa Saincteté a laquelle diverses cours de Parlement en aiant desia escrit cette Compagnie a cru d'estre obligée de rendre ce debvoir a la memoire et aux merites de ce grand prelat pour faciliter sa canonisation a laquelle nous debvons d'autant plus contribuer qu'il a pris sa naissance dans les Estats de V. A. R.

1 Arch. du Sénat, reg. 40. Mercier, p. 624.
2 Dictionn. hist., III, p. 321.
3 *Histoire du Sénat de Savoie,* T. II, p. 460.

et qu'outre les satisfactions communes de toute l'Europe ce peuple en retirera des consolations particulières. Ces considérations Madame qui nous ont conviés a faire cette lettre nous obligent aussi de l'envoier a V. A. R. de laquelle nous attendons ses commandements, n'ayant point d'inclination plus parfaicte que de luy tesmoigner par nos obeissances que nous sommes..... [1].

Le 10 mai 1658, le Sénat, cédant aux demandes des couvents de la Visitation de la Savoie, demanda au duc Charles-Emmanuel II la permission d'adresser une nouvelle lettre au pape pour presser la canonisation dont la procédure, dit-il, est achevée [2].

Cette permission lui fut accordée, et, le 30 juin, il écrivait à Alexandre VII la lettre suivante :

Mirabilis quidem est Deus in sanctis suis et mors eorum in conspectu Domini sit pretiosa, ut non modo eos recti censura judicii velut magistros magnificet et altis decoris honoribus sed etiam beatitudinis æterne possessores efficiat illos tamen ut digniora dignioribus rependat potioribus dignitatum insigniis attollit et uberiori premiorum retributione prosequitur quos vite sanctitas magis commendat quorumque ingentiori meritorum et miraculorum excellentia coruscat et quorum profundis sermonibus Ecclesiæ tanquam gemmis vernantibus rutilat. Hinc est quod nos jam aliquot ante annos summum Pontificem Urbanum octavum per litteras nostras adivimus, quibus paucis maximique illius Antistitis Francisci de Sales episcopi Gebennensis compatriotœ nostri vitam perstrinximus (le Sénat continue en énumérant les vertus de l'évêque) populo ita se amabilis et in familiari consortio affabilis exhibuit ut omnes qui eum videbant et audiebant, etiam dum viveret inter sanctos reputarent et inter divos collocarent, verum cum ejusmodi canonisationis executio adhæc usque tempora sit porrecta et quia non ignoramus totum hoc negotium (in quo de miraculis agitur quæ fidei tribuuntur) ad solam sedem apostolicam spectare..... idcirco ad sanctitatem vestram..... pariter accedimus..... quatenus..... dignetur sanctitas ves-

1 Reg. *secret* du Sénat, de 1641 à 1681, f° 65, v°. Le mot *secret* est appliqué à divers registres du Sénat pour indiquer qu'ils regardaient son administration intérieure et n'étaient pas *publics*.

2 Reg. secret, f° 134.

tra..... ad predictam canonisationem providere..... Camberii apud Allobroges, pridie Calendas Julii 1658. Qui in supremo Sabaudiæ Senatu jura reddunt (c'est-à-dire : *les Sénateurs)* [1].

Dans aucune de ces pièces, le Sénat, ni ceux qui lui écrivent, ne font allusion à la dignité de sénateur que François de Sales aurait eue un instant ou qu'il aurait refusée [2]. Charles-Auguste ne vécut pas assez pour voir la béatification de son oncle.

Il avait hérité de la fortune de sa mère ; ses revenus particuliers joints à ceux de l'évêché lui permirent de construire son château de Trésun aux portes d'Annecy et de faire diverses fondations assez importantes.

Les syndics d'Annecy choisissaient les prédicateurs du carême, et naturellement, payaient leurs émoluments et les défrayaient. En 1648, l'évêque fit avec la ville un accord par suite duquel le choix de ces prédicateurs lui appartint moyennant la charge qu'il prit de les loger et de les entretenir. Il continua d'en être ainsi jusqu'à sa mort.

Son père, Louis de Sales, ayant fait construire un nouveau château à la place de celui où saint François était né, conçut le projet de donner celui-ci aux religieuses de la Visitation pour qu'elles y établissent une *Maison solitaire et absolument retirée du monde*. Afin de lever tous les obstacles qui pourraient entraver la réalisation de son dessein, il demanda à Charles-Emmanuel des patentes autorisant l'érection de ce monastère. Elles lui furent accordées, le 16 mars 1654, par le duc de Savoie, « principalement « pour complaire, y lit-on, à notre très honorée Dame et « Mère qui témoigne de désirer cet établissement [3]. »

1 Reg. secret, f°s 143 et suiv.
2 Voir *Saint François de Sales, avocat, sa correspondance inédite*, p. 29 et suiv.
3 Patentes à grand placard ; arch. de la Soc. Florimontane.

La mort du comte Louis de Sales, survenue le 24 novembre suivant, empêcha qu'il ne fût donné suite à un projet qui avait excité quelque étonnement [1].

Charles-Auguste ne survécut que cinq ans à son père ; il mourut dans sa résidence de Tresun, le 8 février 1660. Le Sénat fit encore procéder immédiatement au séquestre des biens et revenus de l'évêché.

Cette fois, la mission échoit au président François-Antoine Fichet. Ce magistrat, dont les armes portent cependant la colombe tenant au bec le rameau d'olivier, se montre aussi résolu que ses prédécesseurs. Il part pour Annecy avec l'avocat général et leur suite, le 9 février, et en revient le 18. Tous logent à l'auberge du Pré-Carré qui existe encore aujourd'hui. Après les mêmes protestations du Chapitre, les magistrats désignent les officiers qui administreront l'évêché pendant la vacance : ce sont les chanoines François Jay, vicaire général ; Jean Dalex, suppléant ; Gojon, procureur fiscal, et Nicolas Goutry, suppléant. Le greffier Louis Dumont, qui exerce ses fonctions depuis quarante ans, est maintenu, et le greffe lui est affermé pour 200 ducatons par an, non compris le produit des amendes. Sp^ble^ Antoine Dichat est nommé juge du mandement de Thiez et Claude Presset, châtelain et fermier pour 7,500 florins par an.

S'étant rendus au château de Trésun, ils virent dans la chapelle *le corps du rever^me^ défunt dans une bière revestu de ses habits pontificaux.* Là, Messire [Jean-François] de Sales, comte de Thorens, leur présente le testament de son frère l'évêque défunt, reçu le 7 février par le notaire Vincent, et par lequel il est institué héritier universel. Un petit débat s'élève au sujet d'une croix d'argent laquelle,

1 Le P. Buffier. *Vie du comte Louis de Sales*, p. 137. Limoges, 1850.

dit l'héritier, a toujours été en la possession des seigneurs évêques son frère et ses oncles.

Les chanoines nommés vicaires généraux et procureurs fiscaux, tout en insistant sur leurs protestations, « et néantmoins ne voulant se roidir et opposer aux autorités de S. A. R. et commandements du Sénat », viennent prêter serment entre les mains du commissaire. Ils annoncent en même temps (11 février) que, par suite du décès de l'évêque et parce que personne n'avait voulu répondre de la dépense pour les prédicateurs du carême, les Dominicains refusaient de sonner la prédication. « Alors et afin d'éviter « tout scandale, dit le procès-verbal, les senateurs en- « voient leur secrétaire au prieur des Dominicains, pour « l'exhorter de leur part à faire sonner la prédication, pro- « mettant que par les soins de l'économe il leur serait « satisfait comme à l'accoustumée [1]. »

(A suivre). F. MUGNIER.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

L'Appétit de Curosset.

Dsus l' foà la grand' ëula
Për ntron Curossët ;
Al' a prëu grand guëula,
P' la ptàr à cul sët,
Sët, sët, sët.

— *Mettez* sur le feu la grande marmite pour notre Curosset ; il a assez grande gueule pour la mettre à sec, sec, sec, sec !

On bronzin d' tartiflës,
On pan grous cmë cê,

1 Archives du Sénat. Carton de l'évêché de Genève.

L' Curossët v' lés rifflë,
Tot cmë s'itàit rê,
Rê, rê, rê.

— Une marmite de pommes de terre, un pain gros comme ça, Curosset vous les rafle, tout comme si *ce n*'était rien, rien, rien.

S'él faut q' t' abërésës
On gosir së grand,
Faut q' ton vin colésë,
Tot cmë l'aig' ê Çhran,
Çhran, Çhran, Çhran.

— S'il faut que tu abreuves un gosier si grand, *il* faut que ton vin coule, tout comme l'eau dans le Chéran.

S' vos ptâz dzos sés griffës
Trêta matafans,
L' Curossët v' lés brifë,
Sês s' doutâr la fan,
Fan, fan, fan.

— Si vous mettez sous ses griffes trente crêpes épaisses, Curosset vous les brife sans s'ôter la faim, faim, faim.

Së quâcon s' flyatâvë
D' lo fair' mdyir son sul,
El fodr' on çhamp d' râvës,
On grand cortil d' tyus,
Tyus, tyus, tyus.

— Si quelqu'un se flattait de lui faire manger son soûl, il faudrait un champ de raves, un grand jardin de choux, choux.

S' vos l' ptâz dzos na bossë
Dë quint vin qu'él sàit,
L' Curossët v' la socë,
Sês s' doutâr la sàif,
Sàif, sàif, sàif.

— Si vous le mettez sous un tonneau de quel vin que ce soit, Curosset vous le suce, sans s'ôter la soif, soif, soif.

A. CONSTANTIN.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Sainte-Catherine.

MUGNIER. *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine (près d'Annecy)*. Chambéry, 1886, 326 pages in-8°.

I.

Comme beaucoup d'autres associations du moyen âge, l'abbaye de Sainte-Catherine, au dessus d'Annecy, avait, indépendamment de son but religieux, un but tout particulier, éminemment national. Elle devait veiller sur les tombeaux des comtes de Genève, de la vieille et illustre dynastie du pays ; ces tombeaux étaient confiés à sa garde et à ses prières.

L'idée de la Vierge, — sans laquelle beaucoup de choses ne s'expliquent pas d'une manière satisfaisante à cette époque lointaine et croyante, — n'était point étrangère à sa fondation ; c'est à des femmes, réunies en un monastère, qu'était confiée cette garde d'honneur.

Il faut, pour comprendre l'importance de Sainte-Catherine et en saisir tout l'intérêt, se reporter à plusieurs siècles en arrière et remonter à son origine.

Dans une position retirée et solitaire, choisie avec un goût remarquable qui n'était point rare à cette époque, les religieuses de Sainte-Catherine étaient peu éloignées d'Annecy, séjour ordinaire des comtes de Genève, dont la dynastie fut, durant des siècles, essentiellement nationale et très populaire dans nos contrées. Aussi étaient-elles haut placées sous la protection immédiate et bienveillante de cette dynastie qui, pour n'être pas très puissante, n'en était pas moins une des plus anciennes de l'Europe.

Aussi longtemps que celle-ci vécut, le monastère de Sainte-Catherine occupa un rang élevé dans l'estime publique ; cette époque peut être considérée comme celle de sa plus entière prospérité. On sait que l'extinction de la famille de Genève fut vivement ressentie par la population entière; la noblesse, en particulier, ne prêta dans l'origine qu'avec beaucoup de peine serment de fidélité à la maison de Savoie. Les Dames de Sainte-Catherine éprouvèrent tout spécialement le plus vif regret de voir disparaître une dynastie qui était leur sauvegarde et leur appui ; cette perte fut un rude coup pour le monastère, dont elle dut nécessairement diminuer l'importance.

Cette prospérité continua toutefois plus ou moins longtemps encore, notamment au commencement du XVIIe siècle, sous le glorieux épiscopat de saint François de Sales, qui honorait Sainte-Catherine de sa bienveillance, et qui gravit bien des fois cette pente de montagne sur laquelle était assis le monastère.

C'est ce que nous prouvent des documents divers, la vie de Marie-Aimée de Blonay, par exemple, ou les œuvres de l'admirable auteur de l'*Introduction à la vie dévote,* pour n'en pas citer d'autres. Sainte-Catherine survécut ainsi, pendant plusieurs siècles, comme un arbre vigoureux, à la dynastie qui l'avait vu naître. La grande tempête de la révolution française devait l'abattre un jour.

II.

Le monastère de Sainte-Catherine présentait un caractère original qui le distinguait de beaucoup d'autres ; il n'était pas cloitré, et les religieuses n'étaient pas absolument séparées du monde ; il se rapprochait sous ce rapport, et de longue date, de l'association des temps modernes.

Faut-il rappeler ici que saint François de Sales pressen-

tant avec une perspicacité rare l'esprit de nos jours, avait, à ce point de vue, établi la *Visitation* sur une base semblable? Elle n'était pas cloîtrée non plus dans les premières années de son existence ; si elle l'a été dès lors, contrairement aux intentions expresses de son éminent fondateur, c'est par un ordre hiérarchique qui lui fut imposé ; cette volonté était en définitive, tranchons le mot, soit comme intelligence, soit comme sagesse, bien inférieure à la sienne.

III.

Pour juger avec impartialité cette association de femmes qui fut autrefois une innovation d'un haut intérêt, remarquons, en passant, que plusieurs des idées qui étaient à la base du monastère, de sa constitution, de ses principes, de ses tendances, sapaient plus ou moins par sa base, pacifiquement, il est vrai, le monde féodal d'alors.

C'est d'abord, grâce au courant chrétien, l'égalité complète qui régnait dans le monastère. Sans doute, dans les premiers temps, les religieuses appartenaient presque toutes à la noblesse, mais, dans la noblesse elle-même, il y avait de grandes inégalités et des rangs divers. Restreinte, au surplus, au monde féodal, cette égalité seule était déjà un événement.

D'ailleurs, la bourgeoisie fut bientôt admise à Sainte-Catherine, et, dans celles qui furent élues pour présider l'association, il y en eut plus d'une absolument étrangère à la féodalité.

C'étaient aussi les élections et les votations qui avaient lieu dans le sein du monastère : les élections de l'abbesse, les votations pour les affaires temporelles de la communauté à laquelle, suivant son historien, on ne peut reprocher une fortune trop abondante. Qu'était-ce, en effet, que tout cela pour des femmes, et dans une très modeste sphère, sinon,

un commencement de cette vie publique dont elles sont, à peu près partout, totalement privées encore de nos jours, à l'exception d'un très petit nombre de pays qui leur accordent un droit d'élection en matière communale? Si nous jetons un coup d'œil sur les droits analogues accordés aux femmes aujourd'hui dans les pays de langue française, soit en France, soit hors de France, ces droits sont bien vite comptés.

Les religieuses de Sainte-Catherine s'occupaient aussi d'instruction, et, si nous en jugeons par l'exemple de Marie-Aimée de Blonay, elles durent faire plus d'une élève de valeur. N'oublions pas qu'à l'origine de Sainte-Catherine, l'instruction était des plus négligées, qu'à l'exception de l'Eglise et de quelques villes, la culture intellectuelle et les lettres étaient laissées dans un profond oubli, que la société ne pénétrait guère dans ce domaine, et le laissait à peu près complètement en friche.

IV.

M. Mugnier aborde, dans le volume qui vient de paraître, différents points que nous ne pouvons pas examiner en détail, et au sujet desquels nous aurions peut-être quelques remarques à faire.

Un mot seulement sur deux familles.

Les familles de Gex et de Ballon, dont il parle, — l'une dans le haut Faucigny, l'autre dans le Genevois et le long du Rhône, — furent au nombre de celles qui n'étaient pas de vieille noblesse féodale, et qui, par leur courage, leur talent et leur mérite, conquirent une position élevée; c'est une justice à leur rendre. Elles ne furent naturellement pas à l'abri de l'envie, mais l'histoire est au-dessus de ces étroitesses contemporaines.

La première, — dont le nom, comme celui de beaucoup

d'autres, s'écrivit autrefois de deux ou trois manières différentes, — repoussa victorieusement l'invasion bernoise, qui voulait pénétrer dans la vallée du Giffre et se préparait à piller ce pays, comme elle le fit pour les contrées plus rapprochées de Genève. C'était un grand mérite, au point de vue savoisien, pour une famille savoisienne Il est juste de ne point le passer sous silence ; un acte de cette nature a plus d'importance réelle et pèse davantage, au point de vue de l'histoire, qu'une différence dans l'orthographe du nom. Les montagnards de Samoëns et des environs, qui avaient été envahis, dans le xv[e] siècle, par les Valaisans, ne voulurent pas subir, de la part des Bernois, vers la fin du xvi[e], une épreuve plus terrible encore que la première. C'est un des membres de la famille de Gex qui organisa et dirigea la défense avec talent et bravoure.

La seconde de ces familles, la famille de Ballon, avait atteint déjà un rang fort honorable avant Philibert-Emmanuel, si j'en crois un terrier qui date de l'époque des comtes de Genève et remonte au xiv[e] siècle. Elle joua un grand rôle dans l'armée et dans les ambassades sous le célèbre vainqueur de Saint-Quentin ; elle ne fut pas plus que la précédente à l'abri des petites jalousies.

Quant aux titres de *sénéchal, barbier, pannetier* et autres, ne nous y trompons pas ; ces titres indiquaient, dans le monde féodal, un rang très élevé. Celui qui les obtenait par son mérite était un personnage haut placé ; cette distinction n'était point facile à atteindre pour un homme qui n'avait pas un nom historique.

V.

Encore quelques lignes sur un point archéologique obscur et que n'a pas élucidé M. Mugnier, dans son intéressante publication.

La *Chronique de Saint-Victor* (*fasciculus temporis*) s'explique ainsi, à la date du 22 mai 1308 :

« *A.D.MCCCVIII, die mercurii in vigilia ascencionis domini..... obiit illustris vir D. Amedeus comes Gebenn, apud lu Bacho, et die veneris sequenti fuit sepultus apud la Montagny.* »

« Le Bachet dont il est parlé dans cet article, disent les « auteurs du Regeste genevois [1], devait tirer son nom d'un « bac sur le Rhône ou sur la Laire, non loin du mont du « Vuache, car on voit par le traité..... du 4 septembre « 1307, que le comte de Genevois résidait alors dans son « château du Vuache. Quant à la localité de Montagny, « où il fut enseveli, ce devait être une maison forte du « comte bâtie sur un monticule situé au bord du Rhône, « près de Chancy, rive gauche de la Laire..... »

Cette dernière opinion, relativement à la *Montagny*, a été discutée en détail dans un mémoire archéologique que la *Revue savoisienne* a publié en 1867 [2] et que j'ai fait tirer à part [3].

Il a été établi nettement que la *Montagny*, loin d'être un monticule au bord du Rhône, était au contraire le lieu de sépulture habituel des comtes de Genève, l'abbaye de Sainte-Catherine, au-dessus d'Annecy ; c'est un point bien établi maintenant, et la publication de M. le conseiller Mugnier ne laisse aucun doute à cet égard.

Reste à savoir où était *le Bacho* ou *le Bachet*, c'est-à-dire, l'endroit exact où est mort le comte Amédée.

Rappelons avant tout qu'au commencement du XIVe siècle la petite ville fortifiée de Chaumont, avec ses franchises,

1 *Regeste genevois*, page 409.

2 Page 33 et suivantes.

3 *Une charte inédite du XIIIe siècle et un article du Regeste genevois*, Annecy, 1867 (28 pages).

son commerce étendu, ses écoles, jouissait de la plus grande prospérité. Les comtes de Genève y faisaient, chaque année, un séjour, à plusieurs reprises; ils habitaient ce château important qui s'élevait au-dessus de Chaumont, et dont on aperçoit encore aujourd'hui de loin les majestueuses ruines [1].

La preuve de ce séjour résulte de documents historiques, en particulier, des reconnaissances faites en leur faveur à Chaumont même, comme seigneurs féodaux, dans diverses circonstances; le terrier, que je citais tout à l'heure, en mentionne un certain nombre.

C'est dans un temps où le comte était précisément en séjour à Chaumont, et à peu de distance de cette petite ville, dans les environs de *Thiollaz,* vieille localité féodale qui a donné son nom à une famille bien connue [2], qu'est mort le comte Amédée.

Le *Bachet* ou le *Béchet* était un petit endroit où se trouvait un moulin, peu éloigné du fief des vicomtes de Chaumont et de la route publique tendant de Frangy aux moulins de Thiollaz. C'est ainsi que cet endroit est désigné dans de très anciennes reconnaissances, notamment dans une reconnaissance faite en faveur du duc Louis de Savoie, par le ministère de Me Lambert Dorier, de Farges, le dix-neuf février 1444.

C'est donc en plein comté de Genevois, dans un pays où avaient régné ses pères, où régnèrent ses descendants, — leur règne ne devait plus être bien long, — que mourut le comte Amédée, dans un pays souvent parcouru à cette époque, très commerçant alors, et bien plus animé que de nos jours.

1 Comme dans la vallée du Giffre, les Bernois furent repoussés, dans la seconde moitié du XVIe siècle, du côté de Chaumont.

2 Un membre de cette famille a été évêque dans la première moitié de ce siècle.

Le Bachet n'avait aucun rapport quelconque avec un bac qui aurait existé sur le Rhône ou sur la Laire.

VI.

Si les différentes chroniques que possédait l'ancienne Genève, la Genève épiscopale, et dont on a souvent regretté la perte, nous étaient parvenues, si le vandalisme du XVI[e] siècle avait respecté ces vivants souvenirs, notre vieille histoire, si curieuse, si animée, si patriotique, serait bien plus complète et plus intéressante encore ; à peine possédons-nous la reproduction d'un fragment de la chronique de Saint-Victor, précieuse découverte faite, dans les combles de l'hôtel de ville de Thonon, par un savant italien, M. Cibrario [1].

Félicitons, en terminant, M. Mugnier de sa publication ; espérons aussi que ses nouvelles investigations dans les archives du Sénat de Savoie seront couronnées de succès et auront des résultats utiles pour l'histoire de nos contrées.

JULES VUY.

ERRATA

Dans la dernière livraison, page 311, lisez à la dernière ligne 6 ♭ *au lieu de* 2 ♯; *à l'avant-dernière* un dièze *au lieu de* 5 ♭ ; *à l'antépénultième* 8[e] ligne *au lieu de* 2[e] ligne.

P. 312, lisez à la première ligne du 6[e] tableau : ut, si, si ♭, la, la ♭ sol, sol ♭, fa, mi mi ♭, ré, ré ♭ *au lieu de* ut, ré ♭, ré, mi ♭, mi, fa, sol ♭, sol, la ♭, la, si ♭, si.

---

1 On a fait un reproche aux monastères de Genève de ne nous avoir pas laissé de chroniques sur les anciens temps de notre histoire. Ce reproche est d'autant plus mal fondé, sous la plume d'un écrivain calviniste, que ces chroniques existaient ; ce sont précisément les novateurs du XVI[e] siècle qui, en vrais iconoclastes, ont détruit ces documents précieux. L'ancien prieur de Saint-Victor, Bonivard, n'a pas même sauvé la chronique de son couvent.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 14 août 1886.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture :

1° D'une circulaire ministérielle du 15 juin, relative au prix des principaux articles de consommation courante dans la Haute-Savoie. La Société charge un de ses membres de remplir le Questionnaire dressé à cet effet.

2° D'une lettre de M. Fenouillet, concernant un vocabulaire du patois du bas Faucigny. La Société invite l'auteur à lui soumettre un spécimen de son travail et à en déterminer approximativement l'étendue, pour pouvoir donner son avis sur la publication de cette œuvre dans la *Revue*.

3° D'une lettre de M. Alfred Borrel, graveur de médailles à Paris, annonçant l'envoi d'un médaillon en plâtre à l'effigie de M. Revon.

M. DUCIS ajoute quelques nouveaux détails à sa dernière communication sur les trois enceintes successives d'Annecy. La troisième, celle qui a annexé les rues du Pâquier et de Bœuf, est antérieure à 1327, d'après les documents.

LE MÊME annonce qu'il a visité au hameau de Chède, dans la commune de Passy en Faucigny, les ruines du château et de la tour de Montfort, où ont été passés les actes dont il a parlé, dans la séance du 25 janvier 1885, auxquels s'ajoutent ceux qu'il a vus aux archives de la mairie, dans les reconnaissances féodales de la famille de Montfort.

M. CONSTANTIN rend compte d'une intéressante séance

de la Société des lettres de Nice, dans laquelle M. le Dr Collongues a fait des expériences d'un appareil de son invention (le Dermoscope) devant une nombreuse assistance des notabilités médicales de Cannes et de Nice. Cet instrument détermine par ses divers mouvements la constitution, le tempérament, les prédispositions du consultant et le régime à suivre. Les médecins qui se sont soumis à ces expériences ont reconnu que l'instrument était d'une précision remarquable et qu'il était appelé à rendre de grands services pour établir le diagnostic général de l'état du sang, des nerfs, de la chaleur vitale, etc. Le Dr Collongues attire l'attention de ses collègues sur les avantages qu'un pareil instrument serait appelé à rendre à la jeunesse des écoles ; toute l'assistance a été unanime à reconnaître la justesse de cette observation.

Le même lit quelques passages d'un manuscrit appartenant à la Société et intitulé : « Topographie historico-physico-médicale de la ville de Thônes et de ses environs en l'an VI. » Cet écrit est de Claris, officier de santé à Thônes et père du peintre du même nom. La *Revue* en reproduira les passages les plus saillants.

M. l'Archiviste présente le médaillon en plâtre à l'effigie de M. Revon, don de M. Borrel ; le portrait de M. Revon, don de M. Cabaud ; quatre tableaux de Claris, savoir : *La Cruche à l'eau, la Cruche cassée,* le portrait de l'auteur et celui de sa mère, don de feu Mlle Claris ; une carte de la Haute-Savoie, nouvelle édition de la carte de Prost avec les courbes d'altitude, don de M. Garcin, libraire, à Annecy.

Au nombre des derniers dons et échanges reçus, citons les brochures sur la *Dermoscopie,* du Dr Collongues.

La Société vote des remerciements à ces donateurs.

Le Secrétaire, A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 8. — AOUT 1886.

Pressions barométriques moyennes : 724,9 à Annecy, 683,97 à Leschaux, 708,5 à Mélan. Maxima le 31 à Annecy, le 5 à Leschaux et le 29 à Mélan. Minima le 24 à Annecy et Leschaux et le 17 à Mélan. Excursion du mercure : 7,4 à Annecy, 6,5 à Leschaux et 7,72 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 26°, du minima 12°57, à 9 h. du matin 18°25. Moyenne générale : à Douvaine 19°65, à Chamonix 16°,8, à Mélan 16°79. à Bonneville 17°06, à Leschaux 14°18.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 19°6, de celle de puits 9°,44, de rivière 13°,56, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 17°,9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août : le		2	9	16	23	30
Thermomètre...	maxima.	18°2	20°3	21°8	13°8	19°8
	minima.	3°2	4°4	4°6	2°3	16°8
Baromètre à 0°....		628,4	632,2	631,1	627,3	633,1

A cette station, le maximum barométrique est de 636,6 le 8 et le minimum 625 le 18. La température de la première dizaine reste vers 10°, descend dans la seconde jusqu'à 3°, pour se relever assez fortement au commencement et à la fin de la troisième dizaine.

Pluie. — Mois à averses, assez pluvieux à quelques stations. Maximum 167m/m6 en 13 jours à Seythenex. Minimum 65m/m en 11 jours à Rumilly. Au Semnoz, 187m/m d'eau recueillie.

Orages. — Au Biot le 4, Sallanches le 20 (violent), Mélan les 22, 23 et 30. Annemasse les 11, 22, 23 et 31, Cruseilles les 24 et 25. Seythenex les 4 (violent), 14, 20, 23 et 29 (violent). Leschaux les 15, nuit du 23-24 et le 25, Annecy les 4, 22 et 30. Douvaine les 4, 11 22 et 23. A Sallanches l'orage du 20, qui dure de 6 à 7 h. s. par une grande pluie, fait déborder le torrent de Reninge qui amène sur la route nationale de la boue et des blocs cubant jusqu'à un mètre. La circulation est interrompue pendant 5 jours. Le vent est violent le 26 à Annemasse et le 11 à Seythenex.

Observations diverses. — Brouillard à Saint-Gingolph et Contamines. Départ des martinets le 1 d'Annecy, le 5 des Contamines. De Seythenex fauchaison du seigle le 2, du froment le 6. de l'avoine le 23, deuxième coupe du trèfle le 25. Le mildew envahit les vignes, les ravages deviennent sensibles aux environs de Bonneville et d'Annecy.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite*. Voir les livraisons
de mai, de juin, d'août-septembre et d'octobre.)

V.

Jean d'ARANTHON d'ALEX.

A la mort de Charles-Auguste de Sales, sa famille avait un candidat tout prêt pour lui succéder. C'était Joseph de Sales, frère consanguin du défunt, chanoine de la Cathédrale, prieur de Burdignin et curé de Saint-Julien [1]. Elle ne manqua pas de produire ses prétentions, excitée et dirigée par la mère de Chaugy, supérieure de la Visitation. Suivant l'auteur de la *Vie de Mre Jean d'Aranthon d'Alex* [2] et d'après un usage ancien, le chapitre aurait présenté au duc de Savoie une liste de trois noms, parmi lesquels le souverain devait choisir. Si cet envoi a réellement été fait, ce fut encore une de ces vaines formalités, telles que l'opposition à la *réduction du temporel,* que les chanoines remplissaient afin de sauvegarder, pour des temps plus favorables, les prérogatives dont ils se croyaient dépouillés. Quoi qu'il en soit, ils auraient présenté le prévôt d'Oncieu, le vicaire général Jay et le chanoine Jean d'Aranthon d'A-

1 Il était fils du comte Louis de Sales et de sa seconde femme Madeleine Rouer de St Severin. (Grillet, *Dict. hist.*, III, p. 326 et 327.) Il avait obtenu le prieuré de Burdignin par bulles du 10 des calendes d'août 1656, ensuite de la résignation du chanoine de St-Pierre de Genève, Charles de Rouer, son oncle probablement, qui en avait lui-même été investi par bulles du 5 des calendes d'octobre 1646. (Arch. du Sénat.)

2 Innocent Le Masson, 49e général des Chartreux, 2e édit., Lyon, Comba, 1700. La première édition a été imprimée aussi à Lyon en 1697. Du même auteur : *Eclaircissements sur la vie de J. d'Aranthon d'Alex avec de nouvelles preuves de son zèle contre le Jansénisme et le Quiétisme,* Chambéry, 1699.

lex. Par des lettres-patentes du 20 mars 1660, Charles-Emmanuel II nomma évêque et présenta au pape Jean d'Aranthon. Ces lettres ne font aucune allusion à une présentation préalable par le chapitre. La rapidité avec laquelle agirent les protecteurs du chanoine d'Aranthon, Madame Royale, le marquis de Pianesse, le secrétaire d'Etat Carron de St-Thomas [1], empêchèrent les partisans de Joseph de Sales de prolonger la lutte à Turin. Ils ne se tinrent pas pour battus, et attaquèrent violemment Jean d'Aranthon devant la Cour romaine — *par d'horribles intrigues et avec tous les artifices de l'enfer*, écrivait celui-ci à Madame Royale [2]. Si la direction du combat paraît avoir appartenu à Madame de Chaugy [3], nous pensons que la rédaction des mémoires contre le nouvel élu doit être attribuée à Bartholomé Magistri, curé de Pers. Ce chanoine, né à Thorens, fief de la famille de Sales, avait, en août 1633, soutenu sa thèse de philosophie au collège d'Annecy avec François de Sales, et fait l'oraison funèbre du comte Louis en 1655 [4]. Le biographe de Jean d'Aranthon dit (p. 124) que, parmi les opposants du séminaire que l'évêque allait doter, se trouvait un chanoine qui avait été complice de la première persécution de l'évêque ; nous verrons que cet opposant n'était autre que Bartholomé Magistri.

Après de nombreux échanges de mémoires à Rome, Jean d'Aranthon l'emporta. La curie romaine lui adressa toutefois certains articles relatifs à la foi catholique auxquels il dut préalablement adhérer formellement, afin

1 *Vie de Jean d'Aranthon*. p. 57. Voir aussi ce que nous avons écrit sur cet évêque, *Revue savoisienne*, 1885, p. 200 et suiv. M. Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 274, attribue par erreur la nomination de J. d'Aranthon à la *régente* Madame Royale ; elle avait cessé d'être régente en 1648.

2 *Vie de Jean d'Aranthon*, p. 73.

3 Mercier, *Souvenirs hist. d'Annecy*, p. 273, 359.

4 Grillet, *Dict.*, III, p. 428.

d'établir la fausseté de ce qu'on avait allégué contre sa doctrine. Le pape rappelle cette adhésion dans ses bulles, mais il semble que, d'autre part, il y invite spécialement le chapitre au respect et à l'obéissance envers l'évêque. Ces énonciations insolites avaient sans doute pour but de rétablir la paix et l'union. Par une faveur qu'il dit tout à fait spéciale, Alexandre VII autorise Jean d'Aranthon à cumuler avec les revenus de l'évêché ceux de ses commanderies de Chieri et de Chivasso, que le prince D. Antoine de Savoie avait résignées en sa faveur. Contrairement à ce que nous avons vu dans les bulles de D. Juste Guérin, nous ne lisons dans celles de Jean d'Aranthon aucune recommandation *particulière* relative au séminaire. Voici les passages de ces bulles en date du 4 juillet 1661 qu'il nous a semblé utile de rapporter :

Alexander episcopus... Dilecto filio Joanni de a Ranthon de Alex... de nobilibus et catholicis parentibus ortum, in quadragesimo tuæ ætatis et a sexdecim circiter annis in presbiteratus ordine constitutum, magistrum in theologia. qui fidem catholicam iuxta articulos iampridem a sede Apostolica propositos expresse professus fuisti... quocirca dilectis filiis capitulo et vassallis dictæ Ecclesiæ per Apostolica scripta mandamus quatenus capitulum tibi tamque patri et pastori animarum suarem humiliter intendentes exhibeant tibi obedientiam et reverentiam debitas et devotas, ac clerus, etc..... Datum Romæ apud S. Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominice M° sexcentesimo sexagesimo primo, quarto nonas Julii Pontificatus nostri anno septimo [1].

Jean d'Aranthon fut sacré à Turin le 9 octobre [2]. C'est

1 Archives du Sénat, reg. 44, f° 139.

2 Christine de France lui donna à cette occasion l'anneau épiscopal et une autre bague. (*Vie*, p. 57.) On lit dans une *Notice* inédite du P. Lucas de Lucinge, dominicain d'Annecy, que ce second bijou était la propre bague de Madame Royale et que cette princesse fit elle-même toute la dépense du sacre. (D'après une copie de la *Notice*, qui nous a été gracieusement communiquée par notre compatriote M. Levet, capitaine du génie à Grenoble.)

alors qu'il obtint du duc de Savoie l'autorisation de loger gratuitement au château d'Annecy dans un appartement du côté du jardin. Dans ses patentes du 28 octobre 1661, le duc indique que par « cette espargne du louage « d'une maison il aura d'autant plus de moyen d'établir un « seminaire auprès de luy ; » il autorise en même temps l'évêque à demander au pape un bref pour obliger tous les bénéficiers à contribuer à l'établissement de ce séminaire [1].

Le premier évènement important de cet épiscopat fut la béatification de saint François de Sales prononcée par un bref d'Alexandre VII, du 28 octobre 1661.

La mère de Chaugy, voulant témoigner sa reconnaissance au Sénat de Savoie des démarches qu'il avait faites pour arriver à ce résultat, se hâta de lui envoyer une copie authentique du bref et l'accompagna de cette lettre en date du 18 janvier 1662 :

Messeigneurs, Le B. François de Sales aiant l'honneur d'estre votre Patriote et aiant eu l'avantage d'estre le prédicateur de vostre corps souverain je croirois de manquer notablement à mon debvoir si ie ne vous offrois le bref de béatification de ce glorieux homme et tres grand serviteur de Dieu et si en telle rencontre sans exemples (puisqu'il est le premier des Estats de S. A. R. qui a esté béatifié par les examens de l'Eglise romaine) ie n'allois mendier la protection de vostre tres illustre Compagnie de laquelle ie suis avec tout le respect imaginable, Messeigneurs, vostre tres humble et tres obeissante servante en nostre Seigneur,

Fran. M. de Chaugy, *très indigne supérieure de la Visitation Ste-Marie.* Dieu soit béni [2].

Le bref de la béatification fut transcrit sur les registres du Sénat, le 17 février 1662.

Nous avons vu que Charles-Auguste de Sales s'était chargé des frais de la prédication du Carême, son succes-

1 *Souvenirs hist. d'Annecy*, preuves n° 22, p. 627.
2 Registre secret du Sénat, f° 185.

seur sembla vouloir agir de même, car il choisit pour le carême de 1662 le P. capucin Jean-Pierre de la Val d'Isère; mais, le 28 février, il fit signifier au Conseil de ville sa volonté de ne pas continuer à assumer cette charge qui incombait à la ville. Il y avait là pour la famille de Sales une occasion d'augmenter son influence, peut-être au détriment de l'évêque ; elle se hâta de la saisir. Le frère consanguin de Charles-Auguste, le comte François, ou Jean-François, de Sales et de Thorens [1], passa à l'Hôtel-de-ville d'Annecy, le 5 mars 1662, un contrat avec les syndics J.-François Donyer, François Puthod, avocats, et Jean-Michel Nicollin, procureur, assistés de Cl.-Fr. Baytaz, avocat de la ville, et de Pierre Maniglier, son procureur. Dans cet acte reçu par le notaire Favre, le comte de Sales fonde une rente perpétuelle de 60 ducatons à 7 florins pièce, pour être employée à l'entretien et à la récompense des prédicateurs du Carême, et une autre rente de 50 florins pour le payement de la sonnerie. En échange, la ville lui transmet son droit, pour lui et pour les ainés des descendants mâles de *sa branche,* de nommer les prédicateurs du Carême lesquels devront être admis et approuvés par les évêques. Dans le cas où ceux-ci voudraient à l'avenir faire prêcher à leurs frais dans l'église où ils siègent actuellement, les comtes de Sales auront le choix de faire continuer les prédications dans l'église de Saint-Dominique ou de retirer le revenu de leur fondation [2]. Ce contrat fut approuvé par des bulles d'Alexandre VII du 26 novembre 1662, vérifiées au Sénat le 12 mars suivant [3].

1 Seigneur de La Thuille, Dhéré, Boisy, Groisy, Cernier, Villaroget, Richemont, Les Ailles, le Vuaz. Le comté de Sales fut érigé en marquisat par L. P. du 12 août 1665.

2 Archives du Sénat, carton Haute-Savoie, arr[t] d'Annecy.

3 Id., Edits, Bulles, reg. 44, f° 24.

Depuis lors les prédicateurs, honorant qui les payait, adressèrent, avant de commencer leur sermon, leur premier salut au représentant de la famille de Sales, ne s'inclinant qu'en second lieu devant les syndics. Ceux-ci regrettèrent amèrement la mesure qui les soumettait à une telle infériorité et, plus tard, voulurent faire annuler le contrat, mais ils n'y réussirent pas [1].

Comme princes du Saint-Empire, les évêques de Genève avaient le droit d'assister à la Diète allemande. Nous ne connaissons pas de circonstances où ils en aient fait usage, et il est probable que depuis la mort de Bachodi ils ne s'en prévalurent pas. Pourtant, en 1664, le duc de Savoie, ayant intérêt à posséder des voix à la diète de Ratisbonne, ordonna à l'évêque de s'y faire représenter par le plénipotentiaire savoisien, Charles-Félix Mallet. Il lui envoya dans ce but un mandat tout préparé que Jean d'Aranthon n'eut qu'à signer [2] :



Tres cher, tres reverend, bien amé et feal et devot orateur. Nous avons considéré qu'en cette conioncture de la diete de Ratisbone il seroit à propos que nous procurassions de vous maintenir dans le droit et prerogative de donner vostre voix dans la d^e^ Diete, ce qui peut estre non moins utile au bien de nos interets qu'avantageux à vostre dignité. Ainsi nous desirons qu'a la reçüe de cette lettre vous envoyés vostre pouvoir en la personne du Vassal Charles Felix Mallet nostre Plenipotentiaire en la d^e^ Diete, et que vous usiés en cela une particuliere dili-

1 Registre des délibérations consulaires d'Annecy.

2 Ce pouvoir est ainsi conçu : *Nos Joannes d'Aranthon..... episcopus genevensis, nec non sacri Romani Imperii princeps. Cum..... gravia impedimenta..... hand concordant ut possimus Ratisbonensibus comitiis personaliter interesse..... ut nobis permittit principalis dignitas quam a sacro Romano Imperio possidemus...... harum serie motu proprio, firma voluntate..... ill^mo^ Domino Carolo Felici Malletto vices nostras committimus..... Datas Rumiliaci die 15^a^ Aprilis anni 1664.* (Archives de la Société Florimontane.)

gence, car nous apprenons que la d° Diete ne peut estre que de courte durée ; Et pour le mesme effect vous trouverés ci contre la minutte du pouvoir que vous nous devés envoyer par la voie du President de la Perrouse qui a ordre de nous dépescher un courrier exprès. — De Turin le 11 avril 1664.

CH. EMMANUEL ; — de St-THOMAS.

L'évêque ne perdit pas de temps, et, le 25 avril, la chancellerie de Turin lui accusait réception de sa lettre du 16, ainsi que de l'arrivée du mandat qu'elle contenait [1].

Bientôt l'évêque entreprit l'érection du séminaire ; ce fut l'œuvre principale de son épiscopat. Il ne l'acheva qu'après dix années de luttes avec son clergé. Dans le commencement, les choses avaient paru devoir s'arranger assez facilement parce que l'administration et la direction du séminaire avaient été données aux principaux membres du chapitre, à l'exclusion de toute communauté religieuse ; mais elles changèrent de face lorsque l'évêque voulut attribuer à perpétuité cette direction aux Lazaristes. Cette première phase ayant été passée sous silence ou présentée d'une façon incomplète par les biographes de l'évêque [2], nous donnerons quelques extraits de l'acte authentique intervenu le 27 avril 1663, entre l'évêque, le chapitre et le clergé :

Au nom de Dieu, amen. Comme ainsi soit que Mgr Jean d'Aranthon ait érigé le jour d'hier un seminaire dans son diocèse suivant la disposition du Concile de Trente, de l'avis et participation du chapitre et du clergé de son diocèse au synode célébré le 25 de ce mois, *duquel séminaire la direction a été réservée par la dite érection au dit evêque et successeurs et aux dits chapitre et clergé sans pouvoir jamais être donnée à aucune autre communauté ;* Notre S. P. le Pape Alexandre VIIe ayant délivré à Mgr 50 pistoles d'Espagne pour la pension de la présente année et promis de la continuer les deux suivantes avec

1 Archives de la Société Florimontane.

2 MERCIER, *Souvenirs hist. d'Annecy*, p. 357 et suiv. ; FLEURY, etc.

espérance de l'augmenter à l'avenir..... Ainsy est que ce jour 27 avril 1663 se sont établis et constitués Mgr Jean d'Aranthon, et Rds seigneurs Adrian de Oncieu, prévôt, Nicolas Gottry, J. Claude Bebin. Bartholomé Magistri, Cl. Fr. de Monthoux, seigneur de Queige 1, docteurs en théologie et en droit, chanoines de la cathédrale de S. P. de Genève et Messires Ant. Dufour, curé de Compesicres, Théodule Ruphy, curé de Marlens..... Vincent, curé de Marignier, Louis Brachet, curé de Mures, Claude Presset, curé d'Aranthon, J. Phil. Comte, curé de Lathuille, tous docteurs en théologie, Fr. de la Grange, curé de Vieugy, Fr. Pelard, seigneur d'Epagny, curé de St-Symphorien, députés du clergé de la presente evesché, et Rd Mre Joseph de Sales, chanoine de la cathédrale et curé de St-Julien, lesquels... ont promis par foy et serment, 1°... l'évêque, de payer annuellement à Mres P. Fr. Jay, chantre et chanoine, Jacques Gaspard de Montfort. seign. de Loblaz. Guillaume Ruphy, chanoine de la collégiale de N. D. d'Annecy, et Cl. Ant. Donyer, curé de Menthon, en qualité *d'administrateurs du dit séminaire*, tous les revenus et fruits de ses commanderies de Quiers et de Chivas. la pension imposée sur icelles étant par un préalable levée ; 2° les députés du chapitre et clergé promettent de payer les sommes qui seront cotisées sur tous les bénéfices contribuables, par les delegués du synode et entre les mains de Mre Jacques Gentil, chanoine, nommé trésorier par le synode. Finalement Mre Joseph de Sales, de son bon gré promet de payer annuellement 200 florins..... Ayant été expressement convenu qu'au cas ou le seminaire se trouveroit par autre moyen suffisamment doté, la cotisation sur chaque bénéfice sera entierement relachée et de nul effet, comme encore que le dit seminaire vienne à manquer son effet le clergé sera également entièrement dechargé, que la cotisation ne pourra pas être augmentée et finalement a été convenu et arrêté entre les dites parties *que le seminaire ne pourra jamais être affecté à perpétuité à aucune communauté ni soumis pour un temps à aucune direction de qui que ce soit sans le consentement de l'eveque et du dit clergé* ENSEMBLE.

1 Nommé Prieur commandataire du prieuré du St-Sépulcre d'Annecy par bulles du vice-légat d'Avignon du 27 décembre 1659, il fut supplanté par Rd Jacques de Regard, nommé par bulles du pape du 9 février 1660 et que le Sénat maintint en possession par arrêt du 21 juin 1663. Cet arrêt ordonne aux fermiers du prieur, Rd Claude..... et Pierre Jossermoz, dit Lange, de payer leur fermage à Jacques de Regard. (Arch. du Sénat.) Il devint prévôt du chapitre en 1675.

Conformément aux dispositions de cet acte un rôle de cotisation fut dressé et approuvé en présence de l'évêque, le 7 mai suivant. Il comprenait 308 paroisses ou bénéfices cotisés à 14, 10, 7, 5 et 2 florins, pour une somme totale de 2,016 florins.

Le 1er terme devait être payé à la Noël de 1663. Quelques bénéficiers ne purent pas s'acquitter, car, le 7 mai 1664, Monseigneur proposa au synode de ne pas comprendre dans le rôle de cotisation ceux qui n'avaient pas *la portion congrue* et de procéder à une nouvelle répartition, *le contrat de 1663 subsistant dans tous ses autres points.*

Le chapitre fut assemblé extraordinairement le 6 mai aux personnes de Mres Jay, de Monthoux, Ducrest, Gottry, Bebin, de Sales, de Montfort, Magistri, d'Aranthon, Gentil, Desgeorge, Debien, Dumarest, Gonion, de Mareste, Ducloz, Blanchet (?), de la Touvette, Dumonal, Roges, Richard, de la Pérouse, Maurice Favier.

L'on y propose de soumettre à la cotisation tous les chanoines-curés et de faire un présent pour la subsistance du séminaire. Le chapitre « trouve juste et raisonnable que les chanoines payent pour leurs cures, et trouve bon aussi de faire quelques petits présents et don gratuit de quelque légat de lhoirie du Sr Rouer, pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence pour l'avenir. »

Les chanoines de Mareste et Dumarest protestent, parce que la cotisation empiète sur leur portion congrue. Les chanoines Ducrest et Magistri déclarent s'opposer et interjeter appel si leur opposition n'est pas reçue ; ils disent que la cotisation sur le chapitre en général et sur leurs cures en particulier ne peut être établie sans l'autorisation du magistrat souverain, et que, selon l'équité et le concile de Trente même, il est raisonnable que les autres corps, chapitres, abbayes de nomination de Monseigneur contribuent aussi,

Le 8 mai, à l'issue des vêpres, le chapitre est assemblé extraordinairement; le procureur fiscal épiscopal y requiert qu'il soit informé par commissaire sur le scandale public donné à tout le clergé dans les deux synodes précédents; « sur quoi le chanoine Magistri sans avoir été nommé s'est « levé disant qu'au cas où il serait informé contre lui il ré- « cusait le chanoine de Montfort, juge du chapitre, et les « chanoines Roges et Richard, disant avoir été injurié par « eux, et il est sorti. »

Le 10 mai, le chapitre déclare frivole la requête en récusation présentée par les chanoines Ducrest et Magistri, dit que l'enquête sera faite contre eux par le chanoine de Montfort, juge, et déclare qu'il n'y a pas lieu de délivrer une expédition de l'acte capitulaire attaqué.

Le 23 mai, « ayant pleu à Mgr le Reverendissime de faire voir au chapitre une lettre de M. le Commandant par laquelle il desiroit que le sr Magistri fut receu en bonne paix en lui faisant les satisfactions raisonnables, sur quoi estant venu le greffier porteur d'un escript par lequel le le sr Magistri, ne faisoit satisfaction raisonnable le chapitre renvoie l'affaire à la *qualende* prochaine. »

Le 4 juin, le chanoine Ducrest se désista en assemblée capitulaire de son opposition à la répartition. Le Sénat fut saisi, semble-t-il, de l'opposition de Magistri, car nous avons extrait ce qui précède d'une copie adressée à ce Corps sur son ordre, par Mre Joseph de Sales, secrétaire de l'assemblée [1]; il paraît même qu'il déclara abusive la décision du chapitre [2].

Le contrat du 26 avril 1663 avait reçu peut-être un commencement d'exécution, lorsque l'évêque changea de

1 Archives du Sénat, carton de l'évêché de Genève.
2 Mercier, loc. cit., p. 339.

sentiment. Le 19 juillet 1664, il publia un nouvel acte d'érection du séminaire dans lequel il en enlevait l'administration et la direction à son clergé pour la donner aux Lazaristes :

Nos Joannes d'Aranthon d'Alex, episcopus et princeps Gebennensis..... Concilii Tridentini decreto..... obtemperantes et insuper..... Alexandri Papæ septimi apostolicis monitis quibus nobis mandatum fecit..... obedientes..... erigimus in domicilio dilectorum nobis in Christo Rev. Dominorum presbyterorum Congregationis Missionnis in hac civitate Annessiaci fundatæ quos seminarii nostri perpetuos rectores eligimus..... cum derogatione tamen expressa erectionis dicti seminarii per nos factæ die vigesima sexta aprilis anni proxime elapsi, eamque quatenus contrariam presenti nostræ erectioni abrogamus [1].....

Deux jours après, dans le jardin des Missionnaires, rue de Bœuf, à Annecy, Jean d'Aranthon rédigea son traité avec eux. Considérant, dit-il, « que le contrat du 26 avril 1663 est désavantageux à l'évêque et contraire aux privilèges des R.R. Prêtres de la Congrégation de la Mission, il a fait un nouvel acte d'érection et ce jourd'hui, 21 juillet 1664, il unit à perpétuité le séminaire à leur communauté. » Il leur abandonne, sa vie durant, les revenus de ses commanderies de Chieri et de Chivasso, qui n'étaient pas aussi riches qu'on l'a dit [2]. Suivant une attestation du secrétaire des Finances de Turin du 22 février 1676, ils étaient de 385 ducatons pour Chieri et de 30 pour Chivasso. Les deux commanderies étaient grevées d'une pension de 90 ducats accordée par le pape au chevalier Frédéric Tana et qui ne finit qu'à la mort de celui-ci, en 1675.

L'union des revenus des commanderies au séminaire fut sanctionnée par des bulles d'Alexandre VII du 6 juillet

1 Archives du Sénat, reg. 46, f° 137, v°; l'acte a été publié en entier par M. Mercier, loc. cit., p. 360.

2 Mercier, *Souvenirs hist. d'Annecy*, p. 275.

1666, où le pape rappelle que le séminaire a été érigé contre les perfides Genevois, *causa religionis catholicæ contrà gentem perfidam civitatis Gebennensis.* Le 31 août 1671, Clément X adresse un nouveau bref à l'archevêque de Turin pour effectuer cette union, et, en février 1681, les Pères de la Mission sont enfin mis en possession des revenus [1]. Le 3 juin 1671, nouveau contrat avec les Lazaristes [2] approuvé au synode de ce même jour par le chapitre et les délégués du clergé, Joseph de Sales, doyen de la collégiale de Notre-Dame, et Jacques Amblet, chanoine de la même collégiale. Tout n'était pas fini, il fallait des pâtentes d'approbation par le duc de Savoie; elles furent accordées, le 1er mars 1675, par Victor-Emmanuel II, et, celui-ci étant mort avant leur vérification, elles furent renouvelées par sa veuve Marie-Jeanne-Baptiste, le 5 août suivant. Il est vraisemblable que leur obtention avait été retardée par l'opposition du clergé et du Conseil de ville, car le chapitre de St-Pierre, celui de Notre-Dame de Liesse, celui de la collégiale de Sallanches et les syndics, conseillers et bourgeois d'Annecy, se pourvurent au Sénat pour en empêcher la vérification. L'évêque dut faire des déclarations solennelles au vu desquelles, le 28 mars 1676, le Sénat prononça cet arrêt :

Le Sénat entérine les patentes d'érection du seminaire et ordonne que le seminaire du diocèse de Genève erigé et agrégé à la Congrégation des Prêtres de la Mission de la ville d'Annecy, jouira du bénéfice des dites patentes sous les modifications suivantes portées par les déclarations de Monsieur l'evêque, que le dit séminaire ne sera établi sous les charges ordonnées par le Concile de Trente et qu'il ne pourra prétendre ni exiger aucune contribution du chapitre de la collégiale ni autres chapitres, cures, églises, du clergé du diocèse de Genève, ni

1 Archives du Sénat, reg. 46, f°s 156, 159 et 175, v°.

2 MERCIER, p. 628.

des hôpitaux d'icelui, quand même les fonds du dit seminaire viendraient à périr entièrement ou ne se trouveraient suffisants, ni sous quel prétexte que ce soit ; — de plus qu'en cas de contravention par les dits prêtres de la Mission aux conventions faites avec eux pour la direction du séminaire ou aux patentes de L.L. A.A. R.R., les R[ds] chanoines et clergé de S[t] Pierre de Genève pourront en qualité de conseillers-nés en porter leur plainte au Rév[me] Evêque pour y être pourvu de remède convenable et en cas de refus se pourront pourvoir aux supérieurs à forme du droit sans que les dits chanoines et clergé puissent exercer aucune juridiction sur le dit séminaire que par les vicaires généraux le siège vacant ; ordonne aussi le Sénat sur les réquisitions des syndics de la ville d'Annecy que au cas où le séminaire viendrait à être séparé de la Congrégation des prêtres de la Mission, ce que ne se pourra faire sans la permission du Sénat, tous intéressés ouis, le dit séminaire sera agrégé à quelque autre communauté religieuse pour la direction spirituelle en retenant et conservant le dit séminaire tous les biens et les revenus portés par les bulles, sans qu'il puisse acquérir aucuns fonds dans le ressort du Sénat de Savoie, à la réserve de 12 journaux situés dans les franchises de la ville d'Annecy et qui ne sont de l'ancienne inscription ; ne pourra aussi le Rev[me] Evêque prejudicier aux droits curiaux de l'église paroissiale de S[t]-Maurice d'Annecy dépendante du chapitre de l'église collégiale de Notre Dame en quelque manière que ce soit ; — sans dépens entre les parties 1.

Ainsi que l'a supposé M. Mercier (p. 371), l'œuvre du séminaire rencontrait de l'opposition chez quelques membres du haut clergé, et le concours de la cathédrale, comme celui de la collégiale, n'était ni unanime ni bien dévoué.

Peut-être en aurait-il été autrement si l'évêque avait respecté le contrat de 1663. Ce qui est certain, c'est que les bénéficiers voyaient d'un mauvais œil toute imposition sur leurs prébendes. Ils n'étaient pas plus disposés à en accepter pour le séminaire que pour d'autres dépenses telles que le paiement des frais de guerre ou de ceux faits à

1 Archives du Sénat, reg. 46, f[os] 178 et suiv.

l'occasion de la peste. Dans le cas spécial qui nous occupe, ils craignaient aussi que, le principe de la subvention étant une fois admis, ils ne fussent contraints à des cotisations plus élevées lorsque, par exemple, à la mort de l'évêque, les revenus de ses commanderies disparaîtraient.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

UNE LETTRE
DU DUC CHARLES-EMMANUEL

Voici une lettre qui a quelque signification au point de vue historique ; elle remonte à une époque de la plus haute importance pour l'histoire du Chablais, et porte la date du 25 octobre 1598.

Elle est écrite en entier de la main du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, durant le séjour qu'il faisait à Thonon, et adressée par lui à Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, qui habitait alors Paris ; on sait qu'à la suite des troubles de la Ligue, le duc de Nemours s'était réconcilié avec Henri IV dont il avait été, peu d'années auparavant, l'un des plus courageux, des plus habiles et des plus ardents adversaires.

Elle fut confiée à des mains sûres ; le porteur n'était autre que Claude de Charmoisy, le mari de la Philothée de saint François de Sales ; il retournait à Paris et allait rejoindre le duc de Nemours, au service duquel il était ; on voit, d'après le contenu de la lettre, que Claude de Charmoisy était discret, à toute épreuve et haut placé dans l'estime du duc Charles-Emmanuel. Qui aurait pu penser alors que, quelques années plus tard, il subirait, auprès du duc de Savoie, une disgrâce longue et dure, que rien ne semble avoir justifiée ?

Ce que l'on comprend mieux à la lecture de cette lettre,

ce qu'il est plus facile de saisir, c'est la position plus ou moins équivoque dans laquelle se trouvait à Paris le duc de Nemours, et qui inspirait à Charles-Emmanuel une inquiétude sérieuse ; il était en effet plus ou moins soumis à l'adroite tutelle d'un souverain puissant et étranger, d'Henri IV, qui allait bientôt entrer en guerre ouverte avec Charles-Emmanuel, occuper en ennemi la Savoie, non sans faire, dit la chronique, *de grandissimes folies,* raser le fort Sainte-Catherine et assurer à la France, avec une rare habileté, la possession définitive de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du pays de Gex ; — conquête importante que lui facilita, d'ailleurs, la politique mesquine et sans énergie des déplorables gouvernements de Genève et de Berne.

Charles-Emmanuel regrette dans cette lettre que le duc de Nemours ne se soit pas rencontré en même temps que lui à Thonon ; il semble voir, et apparemment avec raison, de la défiance dans cette manière de faire. Il témoigne de l'affection au duc de Nemours et on a l'impression qu'il voudrait se l'attacher ; mais ces efforts mêmes prouvent que ce qu'il désire est loin d'exister, et on est moins surpris de voir, dans la suite, le duc de Nemours s'enhardir au point de lever ouvertement l'étendard de la révolte contre son souverain légitime.

Le duc de Savoie se plaît à dire qu'au moins de son côté *le temps et les occasions ne changeront jamais une vieille amitié ;* « je crois aussi qu'en faites ainsi du vôtre, » ajoute-t-il, mais il n'en est pas bien sûr. Il désirerait que ceux qui ont détourné le duc de Nemours de venir à Thonon l'aimassent autant que lui ; n'y a-t-il pas là une allusion à une règle de conduite qui lui est antipathique, en particulier à Henri IV et à son influence ?

On sent très bien que Charles-Emmanuel a quelque chose de plus intime, de plus particulier, à communiquer au duc de Nemours, on se demande si peut-être le porteur de la lettre n'était point chargé d'une mission spéciale et confidentielle.

Charles-Emmanuel prie en tout cas le duc de Nemours de lui *envoyer sa pensée*. La réponse à cette ouverture a-t-elle été satisfaisante? Cette pensée a-t-elle été transmise? De plus habiles que moi pourront le dire.

Je parlais tout à l'heure de l'occupation militaire de la Savoie par Henri IV; je dois rappeler, à cette occasion, que, malgré les démarches les plus actives et les demandes les plns instantes, malgré les adulations de Théodore de Bèze, Henri IV ne voulut jamais consentir à imposer, une seconde fois, de force le protestantisme au Chablais, comme les Bernois l'avaient fait une première fois dans le XVIe siècle.

La lettre du duc Charles-Emmanuel est reproduite ci-après avec son orthographe originale et avec l'orthographe rectifiée.

Jules VUY.

COPIE TEXTUELLE DE LA LETTRE DU DUC CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, D'APRÈS L'ORIGINAL ÉCRIT EN ENTIER DE SA MAIN.

(Les marques | dans la copie en style original indiquent les lignes.)

Adresse : « A mon frere. »

Teneur de lettre :

« Mon frère sanretornant Charmoysi | ie ne uoleu « le leser aler | (encore que ie soye | moues segretere) « sans uous fayre ses deux mos | qui ne seruiront que « pour uous resouuenir de | nostre ansiene amitie que « le tans ni les ocasions | ne poront iamays changer au « moyns de mon | coute ie croy ausi can faytes ensi « du uostre | ie pen soys auoyr ce honeur que de uous « uoyr | mays ie desireroys que seus qui uous auront « de | torné uous saymaset autant que moy, si ne la | « ueuge perdre du tout car ie le désire trop, se | por- « teur et si discret que ie lui feroys fort | si ie uoleuse

« uous entretenir de pleus longue | cosie ie uous prie
« croyele et ausique.persone | ne uous dist plus libre-
« ment la uerite que moy | a Dieu mon frere eymemoy
« toujours et qu'il uous conserue | en soureté prospe-
« rité et santé de thonon se 25 docto | bre 1598
« uostre bien bon frere pour uous
« seruir C. EMANUEL [1]
« Je uous prie enuoye moy
« uostre pensure »

MÊME LETTRE AVEC ORTHOGRAPHE.

A mon frère

Mon frère, s'en retournant Charmoisy, je n'ai voulu le laisser aller (encore que je sois mauvais secrétaire), sans vous faire ces deux mots qui ne serviront que pour vous [faire] ressouvenir de notre ancienne amitié, que le temps ni les occasions ne pourront jamais changer, au moins de mon côté ; je crois aussi que [vous] en faites ainsi du vôtre. Je pensais avoir cet honneur que de vous voir, mais je désirerais que ceux qui vous auront détourné vous aimassent autant que moi ; si ne la veux-je perdre du tout, car je le désire trop. Ce porteur est si discret que je le ferais fort, si je voulais vous entretenir de plus longue chose ; je vous prie, croyez-le et aussi que personne ne vous dit plus librement la vérité que moi.

Adieu, mon frère, aimez-moi toujours et qu'il vous conserve en sûreté, prospérité et santé.

De Thonon, ce 25 d'octobre 1598.

Votre bien bon frère pour vous servir.

C. EMMANUEL.

Je vous prie, envoyez-moi votre pensée.

1 Un seul *m* dans la lettre originale.

L'IDOLE

POÈME EN PROSE

A Laurent Tailhade.

Sous la voûte du temple aux nefs majestueuses, un frêle adolescent chemine lentement, vêtu d'une tunique aux couleurs éclatantes, où le jaune et le blanc s'harmonisent avec l'hyacinthe rayé de fil d'or et de perles, tombant à plis serrés sur son corps svelte et long.

Des vitraux irisés tombe une clarté vague qui brode, en se jouant, sur les marbres polis, une arabesque immense et des disques d'opales.

Les autels enfouis sous des gerbes de fleurs au feuillage luisant, strié d'écarlate, dans la pénombre obscure apparaissent très grands, au fond du sanctuaire orné d'images saintes.

Les colonnes d'onyx incrusté d'airain noir, accouplées sur leurs piédestaux de porphyre, alternent avec les lourds pilastres de stuc où serpentent pourprés, des raisins d'améthyste, des sarments de cristal, des pampres sculptés dans le jade aux reflets glauques d'aigue-marine.

L'ogive et le plein cintre et l'arcade tréflée se combinent en un décor harmonieux, d'une élégance rare, où l'alhambra mauresque et l'abside gothique, et le chœur bysantin revivent, reconstruits par quelque mage artiste qui semble avoir rêvé des visions lointaines d'architecture étrange, en des Edens perdus.

En fresques d'un éclat merveilleux, se déroule tout l'Olympe superbe et bizarre à la fois des déités de l'Inde.

Ici dort Bowhanie, reine des Phansigars, toujours ivre de sang, toujours insatiable et toujours abreuvée, qui commande le meurtre, étrangle, égorge et rit.

Sur sa gorge s'enroule un collier funéraire : mille têtes de mort au sinistre rictus, aux orbites sans yeux, au crâne sec et jaune, en forment les anneaux.

Ses dix bras contournés agitent des poignards, des torches, des lambeaux de chair sanguinolente.

Et ses vertes prunelles sont faites d'émeraude où luit, perçant et dur, un regard de menace implacable et moqueuse.

Paraméssèri, vierge et mère d'Hanouman — le singe colossal, fils d'Ixora l'aveugle, — qui brandit sa massue et jongle avec des cœurs ; et l'oiseau Garonda, les ailes éployées, vautour à tête humaine, au bec large et crochu, rôdent près de Siva, le destructeur des Etres, assis sur le taureau Nandy, fauve et velu.

Tandis que l'aigle Hamsa, dont le col se recourbe comme le col divin du cygne enamouré, soutient Parawasti, l'auguste souveraine, épouse de Brahma, qui tient entre ses mains la chaîne impondérable contenant en l'éther tous les mondes créés.

La cohorte des dieux de l'ordre secondaire, les dix pradjupatys, les devas, les dœtyas, couronnés de safran, vêtus de mousselines ; les esprits émanés de l'esprit de Brahma ; les êtres nés du souffle et des sueurs âcres de Siva ; les enfants de Wichnou, de Lackmi, se confondent parmi ce fouillis de féroces et cruels animaux, de ces monstres hideux.

Puis les divinités ornées de symboles, d'emblèmes singu-

liers, obscènes ou jolis, chevauchant des jaguars, fouaillant des panthères, se livrant sans pudeur aux tigres roux, en rut, s'étalent sur les murs en émaux diaphanes, translucides, vermeils, dorés, zébrés d'azur.

Patragali, qui sut abattre Barida, et qui suspend, jalouse, à ses roses oreilles, deux éléphants d'ivoire et de nacre, géants ; baignée aux flots mousseux d'un océan de sucre, Quenavadi mâchant la feuille de bétel; et Superbennia, dont l'éternel sourire des six faces contraint le fidèle à trembler.

Plus bas s'alignent, en brillantes théories, les prêtres de Wichnou, les noirs ramanoujas, et les devadassys, impudiques vestales, auprès des séivias, balançant l'encensoir.

Leur salampouri blanc flotte au gré de la brise, leurs doigts cerclés d'anneaux élèvent le bûcher de santal, de cannelle et de sec talipot, qu'un pontife caduc asperge d'eau lustrale et que l'on purifie avec le ghee fondu.

Et sous les dômes ronds creusés en nids d'abeille, plaqués de vermillon, d'étain papelonné, dans l'ombre solennelle où jamais ne pénètre un rayon du soleil rouge de l'Hindoustan, fleurit toute une flore aux splendeurs sans pareilles.

Le feuillage foncé du teck, du tamarin, le mimosa, la palme et le bambou fragile, et les roseaux brunis, et l'odorant santal, et la nagatelly, les tiges sarmenteuses du dictanse sambac, du poivre, du bétel, forment une forêt vraiment paradisiaque.

Calme, d'un pas trainant, les bras croisés, front haut, sans jeter un regard sur ces dieux immobiles dans leur majesté grave, et ces monstres sanglants, et ces arbres figés, et ces fleurs fantastiques, l'adolescent s'avance, en

proie à la terreur d'être seul et d'oser, en ce lieu grandiose, fouler du pied la dalle où se traîne à genoux le rajah tout puissant.

Son pas léger effleure si doucement le sol qu'il semble glisser comme un spectre.

Et la frange au bord de sa tunique bruit à peine avec un cliquetis de métal sur son corps assoupli, mais sculpté dans le bronze.

Aucun bruit ne résonne au travers des remparts. Comme dans un tombeau règne un morne silence, un silence éternel, un silence étouffant, où l'on entendrait les vers rongeant les squelettes.

Ni le mugissement profond de l'Océan, des vagues déferlant, écumant sur les grèves... Ni le souffle du vent qui courbe les palmiers, et mugit sur les flots... Ni les cris lamentables de la tempête affreuse hurlant contre les rocs... Ni le miaulement des tigres en furie... Ni le chant cadencé du rose bengali... Ni le susurrement des papillons nomades... Ni la brise frôlant sous les grands baobabs, les thyrses embaumés des lianes fleuries... Ni le vol des oiseaux fendant l'espace bleu... Ni des ruisseaux le clair et frivole murmure... Ni des insectes d'or le frêle gazouillis... n'arrivent jusqu'au fond du Sacré Sanctuaire.

C'est le silence affreux de l'immense désert, de la savane et des plaines blanches de neige, le silence effrayant des sommets inviolés, de la mer infinie où vogue, imperceptible, un vaisseau qui voit fuir les rivages brumeux.

L'enfant avance encore, et dans la solitude où rien ne vit que lui, tous ces marbres taillés, tous ces géants des bas-reliefs polychromes semblent se ranimer au souffle des démons, se tordre, menacer, ramper, crier et vivre.

Ces gueules vont s'ouvrir ; ces crocs vont déchirer ; ces fleurs ont remué... Ces femmes vont sourire...

Et Brahma qui regarde a froncé le sourcil.

L'enfant tremble à présent, dans cette solitude.

C'est un enfant tout jeune, et très pur, et très beau. Il a quinze ans. Il est prince. Il est plus: poète. Ses yeux noirs ont l'éclair, le feu du diamant. Ses cheveux ondulés sont épars en torsades d'ébène et sont diadêmés d'argent. Sa lèvre se recourbe en conque purpurine et découvre ses dents que l'arec a rougi... Et sa peau, couleur d'or, a des reflets d'agate.

Fils des dieux, fils du ciel, il n'adore que soi.

Mais il est parvenu devant la balustrade où se lisent ces mots :

« Celui qui franchira la barrière élevée entre l'homme
« vulgaire et la divinité, sacrilège sera ! »

« Qu'il soit livré vivant à l'immonde morsure des ser-
« pents, ou qu'il soit déchiré par lambeaux ! »

Au-delà, c'est le vide, et l'énorme coupole s'élance hardiment dans les airs. Un autel gigantesque, posé sur neuf marches d'albâtre, que neuf sphynges et neuf sphynx d'airain, accroupis, semblent garder.

Et dans le pourtour vaste et sombre, neuf vases de lapis où fleurit le lotus au calice de cire, et neuf grands candélabres, où brûle l'huile sainte, exhalent des parfums.

Du tapis, qu'ont brodé mille et trois bayadères, que nul ne doit fouler, s'il n'est Pontife ou Roi, et dont le velours noir est constellé d'étoiles, jusqu'au faîte où se lit un *Nom* mystérieux, des plaques de métal, des rares mosaïques revêtent la paroi creusée au flanc du mont, — car le temple d'ici devient une caverne.

Au sommet de l'autel, taillé superbement dans un bloc monolithe aux arêtes coupantes, qui domine les fleurs, les lampes et les sphynx, et qui paraît à tout fidèle inaccessible.

Debout, dans une pose indolente, à travers les nuages d'encens aux spirales bleuâtres, dans la pénombre douce, aux reflets des clartés expirantes, on voit se dresser, solennelle, auguste et terrible à la fois, dans sa beauté surnaturelle, *Yxa,* la déesse, l'*Idole.*

Rien ne voile et ne couvre aux yeux de ses fervents, de son corps surhumain, la splendeur idéale.

Blanche, impassible, en son auguste nudité, le pan de son manteau rabattu sur son ventre, pailleté de rubis, l'étreint d'un rai de feu ; et les plis diaprés de milliers d'étincelles l'enveloppent d'un rouge et doux rayonnement.

Elle semble vivante et n'est qu'un vain cadavre.

Saisi d'une terreur profonde, et d'un émoi qui tarit un moment les sources de sa vie, l'enfant épouvanté tombe sur les genoux, incline son front pur. Il prie, adore et pleure. Puis, debout, d'une voix qui sonne et retentit dans le vaisseau désert où pèse le silence formidable, il essaie à bégayer des mots.

Incertaine d'abord, sa prière éloquente s'élève avec ferveur au trône de son Dieu,

De son Dieu : car *Yxa,* la merveilleuse idole, en qui s'incarne et vit tout l'Olympe hindou, autant homme que femme, est pourvu des deux sexes.

Et l'enfant, qu'illumine une admirable foi, sur un ton cadencé récite et psalmodie cet hymne poétique, où s'éveille son cœur :

« Je te salue, ô toi, la suprême déesse, reine du firma-
« ment, des terres et des mers !

« Ton front baigne au-delà de l'espace insondable, ton « diadème est fait de milliers de soleils ; sur ton manteau « royal ruissellent les étoiles, et la boule du monde oscille « dans ta main... C'est de tes yeux ouverts que s'épand la « lumière... En baissant la paupière, ils nous rendent la « nuit. Ton souffle fait la brise embaumée et suave. Ton « sourire invisible anime et rend heureux, car ce n'est que « de toi que le bonheur émane... Ton nom que ne pro- « nonce aucun être humain, — par respect de ce nom su- « blime et redoutable, — s'inscrit au firmament en signes « argentés, et le regard se trouble à le voir dans la nue « fulgurer en éclairs.

« Et je viens t'adorer.

« J'adore, ô déité, l'ineffable mystère où tu plane, au « sommet des dieux venus, toi, géants omnipotents que ta « puissance écrase, que ta majesté fait se courber sous tes « pieds.

« J'adore en tes décrets la parfaite justice. Tu lis dans « les replis les plus secrets du cœur, et nul ne se dérobe à « tes justes sentences, car seul tu peux juger de nos ini- « quités, absoudre ou pardonner, ressusciter ou perdre « l'âme que tu créas.

« J'adore ta bonté sans bornes, infinie, et que rien ne « dépare, qui nourrit les oiseaux, fait vivre les petits, « soulage l'indigent et guérit les malades, donne une « épouse à l'homme, à la femme un époux, aux tout petits « enfants une mère idolâtre,

« Et nous réserve enfin le repos de la mort, pour cou- « ronner la vie, où la souffrance est dure.

« J'adore ta puissance et ta justice, ô Dieu, ta bonté

« sans pareille et ta miséricorde, et ta clémence, et ta
« grandeur, et ta beauté.

« Ta beauté, mon idole, elle est enchanteresse, elle
« éblouit mes yeux, elle ravit mon cœur. Et lorsque je
« t'ai vue, tout n'est plus que ténèbres, hors du temple où
« tu vis, impassible et muette.

« La neige qui revêt les monts Himalaya de sa molle
« blancheur, brillante, immaculée, est moins blanche que
« tes seins, ta gorge et ton col.

« Ta peau froide et laiteuse a des reflets d'ivoire.

« En torsades roulés, tes cheveux sont d'or pur, auréo-
« lant ton front d'un nimbe diaphane, et s'épanchent en
« flots abondants et soyeux sur tes ailes de cygne, au
« flamboyant plumage.

« Tes yeux, dont nul regard ne peut braver l'éclat, ont
« du saphyr l'azur tendre, et la transparence de l'opale, et
« les feux verts de l'aigue-marine, et les scintillements
« rouge-sang du rubis, et la flamme allumée aux flancs
« de l'escarboucle.

« Mais ces gemmes n'ont pas leur magique splendeur. Et
« nul mot ne peut dire au fidèle profane ce que disent ces
« yeux profonds comme la mer, doux, terribles, luisants
« comme ce fier soleil qui jette ses rayons autour de notre
« globe.

« Oh ! j'adore tes yeux qui rêvent l'Infini.

« Ta bouche purpurine, aux lèvres d'écarlate, laisse voir
« en s'ouvrant la nacre de tes dents, et ton sourire exquis
« montre des perles blanches, plus belles mille fois que les
« perles d'Oman.

« J'adore, ô Dieu superbe, ô très noble déesse, ton corps « que rien n'égale, et que ma faible voix ne saurait célé« brer autant qu'il le mérite.

« Et je me tais, n'ayant plus de mots pour chanter ta « gloire, ta splendeur et ta magnificence.

« Je t'adore et ne peux, humble comme je suis, si pauvre « devant toi, qu'adorer en silence.

« Prends pitié de ma peine, accepte mon tribut, par« donne mon émoi, fais grâce à ma misère, écoute les « aveux de mon cœur ingénu...

« Je t'adore tremblant au seuil du tabernacle... »

Et, s'étant prosterné, le frêle adolescent, touchant du front la dalle, et tout son corps rigide allongé sur le marbre, avec les bras en croix, s'enivra des langueurs d'une extase profonde.

Lors, s'étant relevé fort, calme, résolu, il commit sans terreur le pire sacrilège.

Souple comme un jaguar, il s'élance en avant, s'enlève d'un seul bond par dessus les pilastres d'or massif et d'onyx, franchit les trois degrés, puis rampe vers l'autel, usant ses mains impies aux gemmes du tapis de velours ; ses genoux saignent.

Et les neuf sphynx, les neuf sphynges de bronze semblent le regarder avec des yeux vivants.

Les feux s'allument aux coupes des candélabres.

Les fleurs distillent l'âcre et vénéneuse odeur de l'euphorbe et la mort a flétri leurs calices.

Le courageux enfant affronte le courroux de l'idole superbe. Hardiment il s'avance. Il escalade enfin le bloc de

granit noir ; il se dresse, debout, à côté de l'image... Il peut toucher du doigt sa Déesse ou son Dieu...

Horreur ! Ce n'est vraiment qu'un simulacre infâme !

De sordides haillons, de sales oripeaux, de boue et de platras misérable assemblage, l'antique déité n'inspire que dégoût.

La nacre de ses yeux, l'azur de leur prunelle où l'enfant voulait voir tout l'infini du ciel, d'un morceau de cristal jouant l'aigue-marine, sont faits.

Des fragments de corail sanguinolent dessinent les contours de ses lèvres pourprées. Son sourire hideux montre les dents d'un tigre assassiné par quelque pariah.

Ses cheveux sont le crin, doré par artifice, des chevaux abattus par les soudras impurs, et la dépouille immonde, éparse en tresses rousses, n'a pour bandeau royal que de faux diamants.

Des insectes velus rampent sur la statue.

Des souillures de bave en mouillent les coutours ; la poussière s'amasse en dartres violâtres dans les plis de la peau rugueuse ; et les débris émiettés autour de l'Androgyne étrange laissent voir que bientôt il n'en restera plus que la carcasse informe et les cendres grisâtres.

Or, ces morceaux de pierre et de bois vermoulus, c'est la divinité qu'il avait adorée.....

Ces restes, ces lambeaux et cette pourriture, ces crins emplis de vers et ce clinquant moisi, amas confus et laid de choses disparates, c'est le Dieu que l'enfant adorait à genoux, c'est le Dieu qu'il louait en son âme innocente, c'est le Dieu qu'il aimait de toute sa ferveur, c'est le Dieu qu'il chantait avec tant d'éloquence, le Dieu qu'il invoquait certain de sa bonté, le Dieu qu'il saluait des noms les plus

sublimes, le Dieu qu'il encensait avec humilité, le Dieu qu'il espérait, dans la paix éternelle au delà du tombeau, contempler à jamais.

Simulacre sans nom, montre donc ta puissance ! Ressuscite du fond de ta noire torpeur... punis le sacrilège, et lance le tonnerre... écrase, sans pitié, l'ingrat qui t'a jugé.

Resplendis, apparais, éblouis de ta gloire ce tout petit qui raille et brave ta grandeur, dont le mépris amer défie ta colère, qui ne croit plus en toi, qui t'a vu, monstrueux, difforme, devenu des larves la pâture, prêt à tomber enfin, de ton autel sacré, que les sphynges et les sphynx et les candélabres, et les fleurs de lotus aux corolles d'argent, et les riches tapis, et les dons des fidèles, et les blocs d'or massif, les pilastres d'onyx, n'ont pu défendre, hélas ! de sa funeste approche.

Maintenant, c'est fini.... La foi n'est plus en lui, ni l'espérance, ni la crainte, ni la ferveur, ni l'amour, ni la paix, ni la sainte terreur qui ployait son front pâle et mettait en son âme l'allégresse des Forts, des Croyants et des Bons.

Il te dédaigne, il rit, mais des larmes brûlantes inondent son visage, et sa vive douleur convulse le sourire ébauché par ses lèvres. Il ne se moque plus, il pleure. Il s'est enfui.

D'un bond il s'est jeté du haut du monolithe. Il renverse, en passant, les bouquets de lotus, il soufflette les sphynx accroupis sur les marches.

Il a honte, il a peur, il sanglote. Il redit ces mots tristes : « Tout n'est donc que mensonge ! »

Il s'en va sans tourner la tête, sans oser regarder sur les murs le fantastique Olympe des dieux et des héros chantés par les Védas. Il s'en va, pantelant, rapide, et

dans sa course il répète, à voix brève et fébrile, ces mots :

« Tout n'est donc que mensonge ? Et rien n'est vrai sur terre, ni dans les cieux !

« Pourquoi vivre désabusé, sans l'illusion douce qui rendait la vie supportable un moment en attendant la mort ?

« Pourquoi vivre parmi de pauvres créatures que tout trompe ici-bas et dont le seul destin est de pourrir un jour au fond de leur sépulcre ?

« On nous avait promis, après l'âpre tourment de vivre, le bonheur pour notre âme immortelle, et la pure délice, ô dieux, de vénérer, pendant l'éternité, votre beauté sans voiles.

« Mais il n'est pas de dieux : les prêtres ont menti.

« Qu'importe de mourir ou de vivre à cette heure ? »

L'enfant ouvrit la porte.

Il vit le ciel d'azur limpide, et constellé de myriades d'étoiles.

Une brise odorante, aux parfums capiteux, balançait les bambous, courbait les palmiers grêles.

Et la mer s'étendait comme un miroir d'argent moiré de larges flots d'un vert clair d'émeraude.

Il regarda le ciel, puis la mer, puis les fleurs. Il se coucha dans l'herbe, immobile et rigide, croisa ses mains, ferma les yeux, frémit, sourit.....

Car l'euphorbe et le doute avaient parfait leur œuvre.....

Et son dernier soupir s'exhala de sa bouche.

Charles Buet.

Avril 1886.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOMMAIRE :

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 novembre 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

A l'ouverture de la séance, M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète des sentiments de la Société Florimontane, en exprimant les regrets que lui cause la perte de M. le docteur DAGAND, l'un de ses plus anciens membres.

« M. Dagand appartenait à la race de ces hommes de dévouement, aujourd'hui fort rares, qui, nés avec de la fortune et des talents dans un modeste centre de population, consentent à y dépenser tout ce qu'ils ont d'intelligence, de force et de savoir, dans l'intérêt du bien-être matériel et du développement intellectuel des populations au milieu desquelles s'écoule leur laborieuse existence. Comme médecin, comme administrateur, M. Dagand a rendu des services signalés au canton dont il était le représentant. Sa mémoire y vivra honorée, comme elle vivra au sein de la Société Florimontane dont il était un des membres les plus dévoués. »

M. Louis GRIVAZ, avocat, qui vient de remporter de brillants succès au dernier concours général de droit, et M. Alphonse ROMAND, professeur à l'Académie militaire de Turin, ont été agréés à l'unanimité comme membres effectifs.

La Société nomme les membres des deux jurys de poésie et d'histoire pour le concours clos le 1er novembre 1886, et déclare ouvert le concours de poésie de 1887, sans attendre le résultat des travaux des deux commissions nommées.

M. DUCIS dit que la paroisse d'Annessy-le-Neuf fut séparée, au XIIe siècle, de celle d'Annessy-le-Vieux, par un ancien chemin entre Albigny et Novel sur le mas des *grandes Isles,* appelé depuis lors les *grandes Fins,* et de la paroisse de Gevrier par le mas des *petites Fins.* C'est ce qui a fait donner à toute la plaine le nom de *Fins,* tandis que l'espace compris entre ces deux confins est appelé *territorium de Bous* dans les anciens actes des XIIIe et XIVe siècles.

Un savant de Metz lui a demandé quel rapport il pouvait y avoir entre cette ville de Lorraine et notre village du même nom. Ce dernier s'écrivait *Meez, Miex* et *Metz.* Comme Meythet, qui n'en est éloigné que de deux kilomètres, semble en être le diminutif, l'orthographe avec un *t* doit être la meilleure, en latin *Metis.* Ces communes sont aussi séparées par un mas appelé les *Fins,* comme le sont Faverges et Viuz-Faverges, Publier et Marin, etc.

LE MÊME fait quelques observations sur les deux derniers articles de M. Buet et annonce qu'il donnera la véritable légende de saint Jacques de Tarentaise.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges, entre autres, une transaction du 25 mars 1508 au sujet d'une manufacture de draps à établir à Annecy, don de M. de Mouxy, percepteur à Rumilly ; *Théorie des machines magnéto et dynamito-électriques,* par A. Vaschy, Paris, 1886, don de l'auteur ; *Le Congrès national viticole de Bordeaux,*

par P. Tochon ; *Carte agronomique du département de la Savoie,* dressée par les soins de la Société centrale d'agriculture de Chambéry, don de M. P. Tochon ; *La Savoie industrielle,* 2 vol. in-8°, don de M. Victor Barbier ; *L'Olympe disparu,* IIe vol., Thonon, 1886, par Dantant, don de l'auteur.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1887

Le prix du prochain concours de poésie, fondation du Dr Andrevetan et de la ville d'Annecy, sera de 600 fr. Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société Florimontane avant le 1er novembre 1887.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 9. — SEPTEMBRE 1886.

Pressions barométriques moyennes : 729,4 à Annecy, 685,64 à Leschaux, 709,9 à Mélan. Maxima le 28 aux trois stations. Minima le 22 à Annecy et Leschaux et le 21 à Mélan. Excursion du mercure : 15,3 à Annecy, 15,1 à Leschaux et 17,59 à Mélan.

Température. — Mois chaud dans les deux premières décades Moyenne à Annecy du maxima 25°6, du minima 11°2, à 9 h. du matin 16°2. Moyenne générale : à Douvaine 20°92, à Chamonix 13°,91, à Mélan 15°94, à Bonneville 17°3, à Leschaux 13°4. A Chamonix, Bonneville et Leschaux le thermomètre descend vers le 27 à 0°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°9, de l'eau de puits 10°,82, de rivière 13°,4. Le sol à Annecy à 0m,30 de profondeur est en moyenne de 17°,9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 6	13	20	27	...
Thermomètre...	maxima.	18°8	16°8	16°2	11°2	.....
	minima.	9°8	7°8	7°8	0°	.....
Baromètre à 0°.....		631,8	631,7	623,7	623	.....

Au Semnoz, la température varie entre 10° et 18° la première décades, reste ensuite vers 10°, pour arriver à 0° à la fin du mois. Le maximum barométrique est de 635,6 le 26 et le minimum 628,3 le 11.

Pluie. — Période générale du 19 au 25. Maximum d'eau recueillie 145m/m en 4 jours à Saint-Julien, minimum 12m/m en 3 jours à Cruseilles. Au Semnoz, 40m/m.

Orages. — Aux Contamines les 8 et 15, Bonneville les 2, 5 et 22, Annemasse les 2-3 et 21, Seythenex les 8, 15, 20 et 22, Leschaux les 21 et 22.

Observations diverses. — A Bonneville, sans le mildew qui est surtout sur *le gringet*, la vendange serait très belle. Par la chaleur le développement de ce cryptogame cesse. Regains abondants. Départ des hirondelles le 23 de Bonneville, le 21 d'Annecy où il en passe encore le 24. Au Semnoz gelée blanche les 25, 26, 27 et vent très fort le 22.

BULLETIN N° 10. — OCTOBRE 1886.

Pressions barométriques moyennes : 722,6 à Annecy, 681,99 à Leschaux, 707,06 à Mélan. Maxima le 30 aux trois stations. Minima le 16 à Annecy et Leschaux, le 17 à Mélan. Excursion du mercure : 26,00 à Annecy, 23,62 à Leschaux et 24,33 à Mélan. Forte dépression le 16, 706,3 à Annecy, 664,4 à Leschaux, 692,14 à Mélan.

Température. — Relativement élevée pour la quantité de pluie qui tombe. Moyenne à Annecy du maxima 16°9, du minima 6°6, à 9 h. du matin 9°6. Moyenne générale : à Douvaine 12°51, à Chamonix 9°23, à Mélan 9°54, à Bonneville 9°31, à Leschaux 7°78. Il gèle le 11 à Chamonix, le 14 à Leschaux, le 23 à Bonneville.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 14°3, de celle de puits 11°,7, de rivière 8°3, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 13°6.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre : le		4	11	18	25	31
Thermomètre...	maxima.	17°2	15°8	8°8	8°8	15°6
	minima.	3°	1°	—0°4	1°	6°5
Baromètre à 0°.....		630,5	628,4	612,8	627,9	630°3

A cette station la température est vers 0° la première et la deuxième dizaine, pour se relever vers 10° à la fin du mois. Le maximum barométrique est de 635 le 30 et le minimum 608,5 le 16.

Pluie et neige. — Mois pluvieux. Neige vers le 13 à 1,300 mètres d'altitude. Maximum d'eau recueillie 275m/m8 en 14 jours à Seythenex. Minimum 112m/m2 à Annemasse en 17 jours. Il tombe 0m,01 de neige aux Gets, à Chamonix et à Leschaux. Au Semnoz 150m/m4 d'eau recueillie. Le 18 il y a 0m,10 de neige qui disparaît le 26.

Orages. — Le 16 à Saint-Julien et Annemasse avec grêle, à Seythenex sans grêle et Annecy le 14.

Observations diverses. — Annemasse, passage des hirondelles le 15. Gelée blanche et brouillards à plusieurs stations ce dernier jour. Les grandes pluies de la période 12 au 16 font augmenter de 0m,90 l'Arve à Bonneville et de 0m,73 à Sallanches. Le lac d'Annecy s'élève de 0m,50 à partir du 16, celui du Léman de 0m,15 le 22.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite*. Voir les livraisons
de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre et de novembre.)

Quand les Lazaristes furent en possession légale du séminaire, ils voulurent avoir une maison commode et saine pour l'y installer. Alors les difficultés recommencèrent et une lutte aussi violente se reproduisit.

En vertu de l'arrêt dont nous avons donné plus haut le dispositif, les Missionnaires avaient acheté douze journaux de terre à Annecy-le-Vieux et ils semblaient avoir ainsi épuisé leur droit. Ils acquirent néanmoins d'une demoiselle de Chandore des terres au nord-ouest du couvent des Capucins et une vigne appartenant aux Jacobins (Dominicains), d'où l'on découvrait tout l'enclos des Capucins [1].

Ce terrain, appelé *Paradis*, était situé dans l'étendue des franchises de la ville, et son achat constituait une nouvelle infraction à l'arrêt. On profita de ces circonstances pour reprendre les hostilités.

Afin de disposer l'opinion publique en leur faveur, les Capucins ou leurs amis répandirent un écrit où les Missionnaires étaient vivement attaqués. En juin 1678, l'évêque et le promoteur Truchet s'adressèrent au Sénat pour le faire supprimer. Ils exposent que l'on fait circuler un factum

1 Suivant les pièces publiées par M. Mercier (p. 368), Charles-Emmanuel II avait en 1671 donné aux Missionnaires un terrain de 8 journaux au *Marquisat* au midi des Capucins, mais cette donation ne put produire son effet puisqu'ils durent acheter et bâtir ailleurs.

manuscrit au sujet du différend entre les Capucins et les Pères de la Mission et de la construction projetée du séminaire au lieu appelé Paradis ; que cet écrit est injurieux pour l'évêque, le clergé et les Pères de la Mission, car il accuse ceux-ci de n'agir que par esprit d'émulation et d'envie ; on y lit qu'après avoir excité les religieux de Talloires les uns contre les autres, afin de former dans ce monastère une espèce de guerre civile qui serve à leur destruction, on a entrepris l'ordre de St-Dominique, la congrégation de St-Paul (les Barnabites), les Sépulchrins (les chanoines du St-Sépulcre) ; qu'il ne reste plus que d'entreprendre Saint-François (les Capucins) ; qu'après leur avoir levé la confession et bientôt la prédication dans le diocèse de Genève, on veut enfin leur enlever le noviciat et la propagation de leur ordre.

Ils concluent à ce que le Sénat « ordonne la suppression du dit manuscrit et qu'il sera bruslé *par la main du bourreau* comme diffamatoire, scandaleux, injurieux et capable de troubler le repos public..... implorant à ces fins l'adjonction du Procureur général [1]. »

Le Sénat se contenta d'ordonner, le 30 juin, la communication du factum au procureur général. Ce magistrat devait déjà le connaître, officieusement au moins, car l'avocat fiscal du Genevois, M. Greyfié, était le père temporel des Capucins. L'évêque trouvant que les choses ne marchaient pas assez vite, se plaignit à la régente. Après cette escarmouche, le combat s'engagea à fond par un procès régulier. La cause étant arrivée devant le Sénat, une visite des lieux est prescrite ; il y est procédé par le sénateur d'Oncieu de St-Denys et l'avocat général V.-Emmanuel de la Pérouse [2].

1 Archives du Sénat, reg. 47, f° 29, v°.
2 Ils logent chez honorable Jacques Laforêt, à l'enseigne de *la Cloche*.

Le 25 mai 1678, chaque partie leur remet un plan [1] et expose ses griefs. Les Capucins expliquent longuement que les Missionnaires possèdent déjà tout ce que le Sénat leur a permis d'acquérir, notamment une maison des champs avec 12 journaux à Annecy-le-Vieux; — que le bâtiment projeté dominerait toute l'étendue de leur couvent, jardin et bocage; — que les Missionnaires voulant faire construire 300 chambres avec quatre étages pour loger tous les prêtres et leurs chevaux quand ils viendront au synode, ils incommoderont beaucoup les Capucins tant par le son de leur cloche que par leur plain-chant, au préjudice de leur tranquillité d'esprit, etc.; — que les Missionnaires pourront voir non seulement les Capucins, mais encore le second monastère de la Visitation jusqu'au dortoir, jardin, verger, et encore dans le pré Lombard appelé *Nazareth*; — que les dames de la Visitation de crainte de déplaire à l'Ill^me^ évêque n'osent porter plainte à M. R., mais qu'elles prient Dieu de les délivrer avec les Capucins de cette insupportable servitude.

Les Lazaristes répondent qu'ils se sont établis à Annecy, en 1642, par la libéralité de quelques personnes étrangères, qu'ils y ont acquis une maison, mais si resserrée et si obscure qu'ils ne peuvent l'agrandir, qu'il y a deux cabarets aux côtés et la rue aux deux bouts, qu'ayant voulu acheter d'un bourgeois *au Marquisat* un fonds ou pour mieux dire un rocher [2] et ayant trois fois arrêté le prix à quatre fois plus que sa valeur, le vendeur s'est toujours dédit afin d'obtenir

1 L'un d'eux, celui des Capucins, croyons-nous, est aux Archives du Sénat. Ce plan, fait à vol d'oiseau, sur une grande échelle, contient un dessin du couvent des Capucins qui doit être fort exact, car on reconnaît très facilement le château de Trésun placé au-dessus, mais dont le plan ne donne qu'un croquis.

2 On voit par là que la donation de 1671 n'avait pas eu de suite.

davantage ; qu'ayant tenté la place du Sépulcre, toute la ville s'est émue et soulevée y ayant son divertissement et y menant paître son bétail, — à celle de Trésun, il s'y est trouvé des difficultés insurmontables ; à celle de Grange, sous le château, on s'y est opposé en disant qu'on lèverait la belle vue du susdit lieu ; à celle du marquisat de St-Séverin, elle touche au jardin des religieuses de Bonlieu..... Ils représentent qu'ils achètent pour eux-mêmes, qu'ils ne sont nullement à charge de l'Etat, tirant toute leur subsistance des pays étrangers comme de Paris, de Turin, qui leur fournissent plus de mille écus annuels, sans parler de plusieurs français, suisses et autres étrangers qui abondent à leur séminaire et attirent par ce moyen de l'argent en la province.

Après avoir recueilli les renseignements qu'ils étaient allés chercher, les magistrats firent leur rapport au Sénat qui, le 15 juin 1678, défendit provisoirement « aux Missionnaires de bâtir au lieu appelé Paradis acquis de demoiselle de Chandore. »

A côté du procès public devant le Sénat, il s'en instruisait un secret à la cour de Turin, auprès de la régente. Les influences favorables aux Missionnaires furent les plus fortes. On pria l'évêque de céder sur quelques points et les Capucins de n'être pas si rigoureux. Le prévôt de Monthoux, envoyé à Turin, en revint avec des instructions en suite desquelles le sénateur Duclos se transporta à Annecy. Il s'y rend en litière, suivi de son scribe, d'un muletier et d'un laquais. L'avocat général, Joseph de Bertrand de Chamousset, y arrive de son côté avec ses gens [1]. Le 15 septembre 1683, ils visitent les lieux litigieux où ils trouvent les pères Charles Leclerc et Guy Le Louvetel, lazaristes, l'évê-

1 Cette fois, ils descendent au *logis de St-Pierre*.

que, le prévôt de Monthoux et d'autres chanoines, le père Ambroise, gardien des Capucins et ses religieux [1] et enfin l'avocat fiscal Greyfié, leur père temporel et leur conseil.

Les Capucins déclarent ne pas empêcher la construction sur la vigne des Jacobins [2], mais seulement sur le terrain acquis de demoiselle de Chandore. Après de longs débats, les magistrats constatent que la vigne ne suffit pas et qu'il faut prendre 4 toises de 8 pieds sur la terre de Paradis, puis ils font planter des limites en cette conformité. Ils indiquent sans retard le résultat de leurs opérations à la régente, qui, en juin, juillet et août précédents, avait écrit au Sénat d'en finir. Le 24 septembre 1683, Marie-Jeanne-Baptiste leur répond : « Vous nous aves fait plaisir de nous informer de « tous ce que vous aves fait à Nicy. Nous sommes persua- « dés que la délicatesse *(susceptibilité)* des Capucins n'ira « pas jusques a disputer ce peu de terrain que vous aves « accordé aux Missionnaires. Nous écrirons au Premier « Président de n'écouter plus de recours et de faire ap- « prouver par le Sénat ce que vous aves arrêté si iudicieu- « sement. — *Signé :* MARIE-JEANNE-BAPTISTE *et plus* « *bas :* DE LESCHERAINE [3]. »

Cette laborieuse affaire fut enfin terminée. Les Missionnaires mirent la main à l'œuvre, et le nouveau séminaire put être habité vers 1688. L'évêque avait dû toutefois régler auparavant quelques points de détail avec le supérieur de la congrégation de la Mission à Paris, ainsi que la lettre suivante nous l'apprend :

1 Les autres capucins étaient : les frères Paul, d'Annecy, vicaire ; Julien, de Rumilly ; Bénigne, de Saint-Innocent, prédicateur ; Hilarion, d'Annecy ; Claude-François, d'Annecy, et Claude, de Montmélian.

2 La supposition de M. Mercier (*Souvenirs hist.*, p. 371) qu'il s'agissait d'une vigne appartenant aux Visitandines n'est donc pas exacte.

3 *Registre de lettres* commençant à 1666.

De Paris, ce 4 avril 1687. Mgr. J'ai receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 21 du mois passé. Je diray à la Dame qui a désiré que Vre Grandeur s'employast pour obtenir de Dieu la conversion de M. le Mareschal de Schombert et de Madame sa femme ce que vous et les Religieuses du 1er Monastère desirez faire à cette fin.

J'ay envoyé à Mlle Teste la lettre de V. Grandeur.

Comme l'union de vos Commanderies, Mgr, au seminaire est un effet de votre libéralité, il est bien juste que je suive en cela vos intentions, c'est pourquoi puisque vous le jugez à propos ainsi, nous sommes fort contents qu'on fasse enregistrer dans le greffe de vre Evesché les bulles d'union et tous les actes de la fondation..... Nous n'avons jamais pretendu que les dites Commanderies fussent unies à nre Congrégation sinon en faveur du seminaire.

J'ay une très grande joye, Mgr, du bien que fait vre conférence secrète. C'est l'effet de la grace qui accompagne toutes les œuvres que vous entreprenez pour la gloire de nre Seigneur.

Si tost que j'auray occasion de voir M. le Marquis de Louvois je lui diray ce que vous me faites l'honneur de me mander, Mgr, du bon effet qu'a produit la liberté que le Roy a donnée au chapitre de vre Cathédrale de se maintenir dans les dixmes de Moëns *(au pays de Gex)* par les voies ordinaires de la Justice contre les Magistrats de Genève : et aussi ce que vous m'escrivez du grand nombre de Français Protestans qui se retirent à Genève et qui y sont bienvenus avec leur or et leur argent.

Je vous renouvelle, etc.

Jolly, *indigne ptre de la Congn de la Mission* [1].

Cette lettre prouve que l'évêque de Genève centralisait à Annecy, non seulement des renseignements pour le duc de Savoie, ainsi que nous l'avons vu l'an dernier [2]; mais, qu'en retour des faveurs que Louis XIV avait accordées au catholicisme dans le pays de Gex, Jean d'Aranthon faisait encore surveiller à Genève pour le compte du roi de France les protestants français qui s'y étaient réfugiés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes [3].

1 Archives de la Société Florimontane.
2 *Revue savoisienne*, 1885, p. 205.
3 Signée le 17 octobre 1685.

Ces rapports de police avec les ministres savoisiens et français étaient des plus fréquents. C'est ainsi que le marquis de St-Thomas place sous la surveillance spéciale de l'évêque les monastères, les abbayes, les convertis, les particuliers. En 1665 et 1666, c'est la marquise de Cavours qui semble avoir été exilée dans un couvent d'Annecy.

6 novembre 1665. .....Il a esté bien que le Chr de St Innocent ayt veu la Marquise de Cavours et que par le succès de cette visite on ayt pu remarquer les sentiments affectés qu'elle a faict paroistre. Il sera aussy tres a propos qu'on ne permette pas d'autres visites sans vostre expresse permission ou que nous l'ayons ordonné. Nous sommes bien aises d'estre eclaircis du soupçon qu'avoient conceu quelques religieuses touchant l'estat ou elles croyoient que la dite Marquise de Cavours se trouvà. Nous souhaitons que son Directeur puisse faire un bon progres en sa fonction spirituelle aupres d'Elle.

Nous avons appris volontiers l'avis que vous nous aves faict communiquer touchant le marquis d'Urfé et quand vous aurés veu les lettres de ces supérieures d'Auvergne qui désirent le rappel de la sœur de Chaugy nous sommes bien aises que vous nous en escriviés vos sentiments.....

11 décembre 1665. .....Nous sommes bien aise d'apprendre par votre lettre du 4e de ce mois que vous etes de retour en la ville d'Annessy... Nous avons aggréé de scavoir ce que vous aves appris à vostre arrivée de la marquise de Cavours. Et quoyque les saillies de son esprit soient un peu libres en la matière dont est question nous approuvons que vous luy ayés laissé prendre une fille de chambre dans la ville et que vous ayés fait tomber le choix sur une personne sage et discrette et qui aura toute la bonne conduite que vous nous marqués.....

28 mai 1666. .....Pour ce qui est de la marquise de Cavours, nous voyons par sa conduite l'humeur ou elle est maintenant et que suivant plus tost les mouvements d'un dépit que de la raison, elle prend des résolutions bien contraires à celles de la retraite..... L'opinion qu'elle a que le Marquis de Cavours la veut enlever en chemin est une de ces chimères qu'elle se forme dans l'esprit, et il seroit bien malaisé que vous la rendissies susceptible maintenant de bons sentiments par quelques soins que vous voulussies y apporter. Nous les luy souhaittons

meilleurs qu'elle ne les a pas, pour son repos et pour sa tranquillité, quoy qu'elle continue à faire un tres mauvais usage de nos bontés.

En août 1671, l'évêque, de son côté, écrit à Mlle Paccot, à Gex probablement :

Au nom de Dieu, veillés un peu sur trois ou quatre filles converties à la foy, qui sont dans cette ville, j'en suis tout rebutté parce que je n'y trouve pas de solidité.

Enfin, le 15 février 1676, le duc écrit de Turin au prélat :

La personne qui estoit chargée de vostre lettre du 7e de ce mois est arrivée en cette ville et nous avons donné les ordres nécessaires *pour pourvoir à sa sureté;* nous ne pouvons cependant qu'exalter le zèle charitable avec lequel vous avés agi en cette rencontre.....

Ch. Emmanuel — Buttilliere *(de St-Thomas).*

Afin de ne pas scinder nos notes relatives à l'établissement du séminaire nous avons dû aller jusqu'en 1688. Revenons maintenant en arrière.

Le 13 des calendes de mai 1666 (19 avril), Alexandre VII canonisa saint François de Sales, et bientôt après, le duc de Savoie prescrivit que la fête de ce saint et celle du bienheureux Amé (Amédée IX) seraient solennisées en remplacement de deux autres moins importantes.

Diverses cérémonies furent célébrées à Annecy par les soins de l'évêque les 8 et 9 mai et un panégyrique de saint François y fut prononcé par M. de la Pérouse, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry [1].

Le Sénat s'associa de son côté aux honneurs rendus à Chambéry. Ses registres en contiennent la relation suivante :

1 L'évêque de Grenoble, Le Camus, accusait M. de la Pérouse *de faire l'évêque à Chambéry.*

M. le Premier Président reçut une lettre de cachet de S. A. R. du 7e may 1666, laquelle ayant communiquée au Sénat, on vit paraître la grande piété de notre Souverain envers St François de Sales, puis après avoir invité le Sénat à rendre tout le culte deu à ce grand saint à la solennité qu'on devait faire en ce pays après la canonisation faite à Rome, il déclare qu'il se serait volontiers transporté deçà les monts pour rendre en personne la vénération qu'il lui devait si ses grandes affaires ne l'avaient diverti de ce pieux dessein. Le Senat ensuite de ses volontés députa le sr cer d'estat et président Fichet et sr cer d'estat et sénateur Excoffon pour se transporter à Annessy ou sont les reliques du saint et assister en robes de palais et sans bonnet aux cérémonies qui se devaient faire le 9e du mesme mois, et pendant que l'on pratiquoit en ce lieu des cultes infinis de piété et de dévotion et que l'on invoquoit le saint pour L.L. A.A. R.R. et pour les prochaines couches de M. R. il vint la nouvelle qu'elle etoit heureusement accouchée d'un prince le 14 du présent mois. Il sembla que l'heureuse destinée voulut en mesme temps faire paroitre deux marques sensibles de la protection du ciel, puisqu'à peine ayant pris naissance dans la seule famille de Savoye, il falloit que le Saint obtint de la divine Majesté cet heureux accouchement pendant que l'on célébroit sa canonisation dans les etats de S. A. R. Cette solennité étant achevée en la ville d'Annessy, les Rdes Religieuses de la Visitation de Chambéry ayant destiné le 23e jour de ce mois pour celébrer à leur tour la solennité de la canonisation, le Senat en execution des volontés de S. A. R. contribua avec tout le soin possible a faire augmenter la pompe de cette cérémonie, pour cet effet il fit sonner toutes les cloches de la ville, et le lendemain jour de dimanche le clergé s'assembla en l'église paroissiale de St Léger, et le Senat s'étant assemblé en robes rouges dans la maison de M. le Premier Président vint en cette église précédé de ses officiers, de la grosse masse et des baguettes d'argent, où pareillement vinrent Mrs de la Chambre des Comptes et le Corps de ville, avec leurs habits de parade, d'où l'on sortit processionnellement avec l'estendart 1 du saint apporté de Rome, qui fut porté par quatres prêtres. Et après le tour fait par la ville à la manière accoutumée on sortit par la porte de Maché et la procession finit en l'église des religieuses de la Visitation

1 Il y avait l'image de saint François sur cet étendard envoyé par le pape à la Visitation d'Annecy. Il avait déjà été promené aux fêtes de cette ville des 8 et 9 mai. (Notice du P. Lucas de Lucinge.)

où l'estendart fut remis. Après la messe haute qui fut célébrée par le Sr de la Pérouse, doyen de la Ste Chapelle, qui fut respondue par deux chœurs de musique, pendant laquelle les bourgeois étant sous les armes firent diverses salves de mousqueterie soustenues par celles du château. Ce jour le Sénat s'assembla au même lieu en robes de palais et sans bonnet, ayant toutefois fait porter les baguettes d'argent, aux vêpres chantées en musique par Mrs de la Ste Chapelle, et ouit l'éloge du saint prononcé par M. le Révme Albert Bally, evesque d'Aoste [1], et le Sénat se retira après avoir receu la bénédiction du St Sacrement. Cette cérémonie continua pendant l'octave et chaque ordre de religieux prit un jour pour la solenniser et faire les éloges du saint; mais le Sénat délibéra de n'y assister pas en corps, laissant la liberté de la dévotion à chaque particulier [2].

Nous avons vu plus haut que le factum des Capucins faisait allusion à des attaques contre les autres religieux d'Annecy. Voici quelques détails à ce sujet. L'évêque avait défendu aux ecclésiastiques d'avoir des servantes, et, dans ses visites pastorales, il s'efforçait d'obtenir l'obéissance à ses ordres [3]. Ayant cherché à imposer cette règle aux chanoines *Macchabées* d'Annecy, il voulut en constater la transgression en visitant leurs habitations. La plupart s'y opposèrent. L'évêque présenta alors au Sénat une requête dans laquelle il dit « qu'étant en possession de visiter les Rds Macchabées de Genève résidant à Annecy, il les assigna pour cela au 15 décembre 1673, que ce jour il se présenta à leur chapelle qui est dans le cloître des Cordeliers et leur demanda de les voir chacun dans sa chambre avec promesse de ne rien entreprendre sur leur temporel, qu'il se trans-

1 Philibert Albert Bally, évêque d'Aoste de 1659 à 1691.

2 Registre secret de 1641, fo 249.

3 Il ne voulait pas même des parentes des curés, parce que la première année elles disent : prenez garde à la vache de M. le Curé ; la seconde elles disent : prenez bien soin de notre vache, et la troisième année : ayez bien soin de ma vache. (*Vie de Messire d'Aranthon,* p. 198.) Voir aussi *Revue savois.,* 1885, p. 169 et suiv.

porta dans la chambre de l'archiprêtre Orsat et des chanoines Fillard et Longy, mais que les chanoines Jacques Chatel, Louis Masson, Claude Merle et Jacques Meynier lui fermèrent la porte au nez *(sic)* et se portèrent appelants comme d'abus, joint à eux Mre Décombe. »

« Le suppliant dit de plus que voyant qu'il y avait dans son diocèse quelques abus au regard des prêtres qui tiennent des servantes chez eux a ordonné le 24 décembre dernier qu'aucun prêtre ne garderait avec lui aucune femme pas même parente que par un antécédent il n'eut fait apparoir du degré de consanguinité. »

L'évêque ajoute qu'il n'a fait sa visite que pour savoir si les Macchabées sont logés décemment, s'ils ont de bons livres et pour d'autres raisons que la charité ne lui permet pas de dire ; il croit qu'il y a quelques abus et demande que le Sénat lui prête main-forte en enjoignant au juge-mage [1] du Genevois de lui prêter le bras séculier.

De leur côté, les Macchabées appelèrent comme d'abus ; mais, le 10 janvier (1674), le Sénat leur enjoignit de recevoir la visite de l'évêque sous peine de réduction de leur temporel.

Cette affaire fut suivie d'une plus désagréable encore. L'évêque avait géré avec son frère les biens de la famille. Ses neveux Janus de Monthoux, seigneur du Barioz, et le chanoine Claude-François de Monthoux, seigneur de Queige, tous les deux fils d'une sœur de l'évêque, firent un procès à leurs oncles. Le 15 octobre 1674, le sieur du Barioz obtint de Clément IX un monitoire en 22 articles qu'il requit le vi-

1 La judicature maje du Genevois fut supprimée par édit du 1er avril 1681 et unie au conseil présidial. Pierre-Gaspard de Gros, qui en était titulaire et dont les services étaient d'ailleurs médiocres, fut nommé cinquième collatéral au présidial. Denis d'Aranthon, sénateur, fut nommé président du présidial le 14 juin suivant en remplacement du sénateur Duclos. (Archives du Sénat, reg. 48, fos 83, 86, 93.)

caire général de fulminer. Celui-ci, Pompée Salteur de la Sale, communiqua le monitoire au promoteur, le chanoine Nicolas Gay, pour ses conclusions. Le promoteur releva certains articles du monitoire en des termes que le Sénat trouva injurieux. Le procureur général protesta aussi contre le titre de procureur *fiscal* pris par le promoteur et le débat, d'intérêt privé qu'il était d'abord, devint d'intérêt public. Après quelques procédures, un greffier fut envoyé à Annecy, à la fin de janvier 1677, pour exiger une rétractation des officiers épiscopaux. Tout en protestant de leur soumission aux ordres du Sénat, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à donner leur démission plutôt que de fulminer les articles qui leur avaient paru injurieux pour la réputation de l'évêque. Jean d'Aranthon intervint et déclara qu'il approuvait les réponses écrites par le promoteur dans ses conclusions au sujet des articles 10, 20 et 21 du monitoire, « néanmoins afin que les événements fassent voir au Sénat et à toute la province que c'est sans fondement que le seigneur du Barioz a entrepris de rendre suspecte la bonne foi de son prélat et de son oncle par ces mêmes articles, il veut bien en qualité de commissaire apostolique exécuter lui-même et fulminer le monitoire avec les dits articles..... et quant à la qualification de procureur *fiscal* épiscopal..... par le même principe que les évêques portent le titre de prince de Genève, ils sont fondés à faire porter la qualité de fiscal à leur promoteur. »

Le Sénat ne se contenta pas de ces réponses. En suite d'un arrêt du 8 février, il renvoya à Annecy l'un de ses secrétaires, Jay Donzel [1], afin d'y réclamer la suppression des conclusions du procureur épiscopal et de notifier la défense de prendre le titre de *fiscal*. L'évêque le reçut avec

1 Il logea *à la Cloche*, chez Laforêt.

une certaine mise en scène : « Lequel, dit le greffier, ayant été treuvé dans son lict détenu de maladie, tenant le crucifix dans une main et l'évangile dans l'autre a fait réponse qu'encore qu'une partie des articles qui ont été fixés et parafés par ordre du Sénat au monitoire obtenu par le S[r] du Barioz donnent quelque atteinte à la dignité épiscopale et peuvent rendre suspecte la bonne foi de l'évêque il le fulminera en entier. Et quant à la prohibition portée au Décret du Sénat du 21 janvier de prendre le titre de fiscal, sous peine de 500 livres d'amende, il demande le temps de consulter le pape et d'obtenir le consentement de sa cathédrale. Il ajoute « qu'enfin si le Senat se montre inflexible et veut faire exécuter son arrêt du 8 février par lequel il réduit le temporel de l'évêché, il ne pourra pas trouver mauvais que sans manquer au respect et à la fidélité qu'il doit à ses souverains il se [serve] du droit naturel pour aller chercher ses aliments dans une portion de son diocèse [1] si on la lui refuse dans l'autre ni qu'il emploie les armes que J. C. lui a mises en main pour défendre les droits et prérogatives de l'Eglise son épouse, espérant que celui qui anime et soutient les évêques en les importantes conjonctures lui donnera toute la vigueur apostolique nécessaire pour ne point faire de basseté au prejudice de l'honneur et de l'intérêt des autels et que nonobstant qu'il soit perilleusement malade et qu'il soit revenu de la seconde visite de son diocèse avec les derniers épuisements de ses forces corporelles, Dieu lui donnera assez de force d'esprit pour consentir jamais à rien qui puisse deshonorer son ministère : *neque mors, neque vita;* et pour ne juger jamais si peu équitablement des choses que de l'exposer à la réduction passagère de son temporel. *Sacer-*

1 C'est-à-dire dans le pays de Gex qui faisait partie du diocèse de Genève, et appartenait à la France.

dos enim Christi evangelium in manu tenens occidi potest, vinci non potest [1]. »

Le greffier répondit sans doute que sa mission n'allait pas si loin. Après avoir fait signifier l'arrêt (par l'huissier Morel qu'il avait amené de Chambéry) aux chanoines de la Sale et Gay qui s'étaient esquivés sous le prétexte d'aller visiter à Seyssel leur confrère, le chanoine de Chavanes, gravement malade, il rapporta les réponses qu'il avait reçues à Annecy [2].

Le Sénat fut froissé et irrité. Il écrivit immédiatement (13 février) à la régente une lettre explicative dans laquelle il déclare que les articles qui ont éveillé la susceptibilité de l'évêque ne contiennent rien qui puisse blesser sa dignité et son caractère. « Il n'y a, dit-il encore, que les procureurs *fiscaux* de S. A. R. qui puissent prendre ce titre et quand les procureurs épiscopaux l'ont voulu usurper, le Sénat s'y est opposé comme à une entreprise contraire à l'esprit des canons, à la discipline de l'Eglise et à la souveraineté de S. A. R. La qualité de prince de Genève que l'évêque s'attribue ne lui appartient pas d'ailleurs, ne pouvant prendre que la qualité d'évêque de Genève et prince. »

Dans une seconde lettre, écrite trois jours après et rédigée par le procureur général Etienne Cholet, le Sénat revient à la charge et faisant allusion aux dernières paroles de Jean d'Aranthon, il écrit à la régente : « Si Mr l'évêque avait, comme il le dit, l'évangile en main, nous avons, Madame, sujet de croire qu'il auroit tenu une autre conduite et un autre langage puisqu'il auroit su qu'une des principales lois que Dieu ait autorisées par ses paroles et par ses actions a été de recommander aux ministres de son

1 Car le prêtre de J. C. qui tient l'évangile dans sa main peut être mis à mort, mais ne peut être vaincu.

2 Archives du Sénat, carton de l'évêché de Genève.

église de ne rechercher aucune autorité temporelle... Nous ne dirons rien du passage par lequel il finit sa réponse! l'application en serait heureuse dans la bouche d'un évêque à la vue d'un tyran qui voudroit le contraindre par la force des tourments à renier la foy, mais nous croyons qu'elle paraît peu convenable à la modestie et à l'humilité chrétienne avec laquelle un prélat doit reconnoitre l'autorité d'un Sénat qui a toujours fait gloire de maintenir les autels et la religion, et qui, sans blesser les droits de la dignité épiscopale n'a fait que ce qui étoit de son devoir pour conserver celle de S. A. R. [1] »

La correspondance continue entre la régente et le Sénat qui, c'est le cas de le dire, se montre plus royaliste que le roi. L'évêque avait à la Cour un ami dévoué dans la personne du secrétaire d'Etat, Carron de St-Thomas, et probablement aussi en M. de Lescheraine, secrétaire particulier de Madame Royale, puis président au Sénat de Turin et secrétaire du cabinet de Victor-Amédée II. Aussi resta-t-elle sourde à la raison d'Etat invoquée par le Sénat avec insistance et énergie.

« L'église, dit-il encore, n'a pas droit de fisc dans vos états, elle n'y a ni territoire ni souveraineté, ni aucune juridiction sur le temporel, elle n'a qu'une puissance intérieure qui est toute renfermée dans les choses spirituelles ; ainsi les évêques ne doivent pas pretendre de s'attribuer une espèce d'egalité avec S. A. R..... Ce n'est pas d'aujourd'hui, Madame, que les ecclésiastiques ont tâché d'entreprendre sur les autorités de S. A. R. et de sa justice ; ils ont souvent voulu rendre contentieux les droits de la couronne, et affecté de marcher de pair avec nos souverains. Si la possession est pour eux un titre légitime, il ne leur sera

1 Registre secret de 1641, f° 313.

pas malaisé d'étouffer les droits de S. A. R. et de saper pied à pied son autorité. A quoi, Madame, il est plus besoin de s'opposer que jamais, puisqu'ils affectent autant qu'ils peuvent de se rendre indépendants, qu'ils ne veulent plus reconnaître l'autorité de vos magistrats dans les appellations comme d'abus, contre lesquelles ils déclament sans cesse et dont ils ne parlent que comme d'impiétés et d'abominations bien que ce soient des droits que la sagesse et la prudence de nos souverains ont établis par leurs édits afin que les magistrats fissent réparer par cette voie les entreprises qui se feraient contre les saints canons, contre l'autorité du souverain et au préjudice des juridictions ecclésiastiques ou temporelles [1]. »

M. Fleury (II, p. 268) attribue cette correspondance au *président* de Lescheraine, mais il n'y avait alors au Sénat de Savoie qu'un simple sénateur de ce nom, Paul de Lescheraine [2], qui rédigea une lettre relative au libelle des Capucins ; les autres ne paraissent pas dues à sa plume : elles sont d'un style bien plus vigoureux que le sien.

Le premier président du Sénat de Chambéry était François Bertrand de la Pérouse (1659-1680). Après son décès, survenu le 30 janvier, il fut remplacé par Janus de Bellegarde (10 avril 1680) qui, ayant été nommé grand-chancelier en 1687, eut pour successeur Horace Provana.

La lutte dura encore quelque temps. Le procès entre les Monthoux et les Aranthon fut terminé par une transaction le 19 juillet 1682 [3], et l'évêque finit par avoir gain de cause en ce qui concernait le mot de *fiscal*. Toutefois, et sans

1 Registre secret de 1641, f°s 336 et 336 v°.

2 Paul de Lescheraine, alors simple sénateur, était le frère de Joseph de Lescheraine qui habitait Turin et était président au Sénat de cette ville, secrétaire de Madame Royale Jeanne-Baptiste et intendant de sa Maison.

3 Arch. du Sénat, reg. 49, f° 1.

doute afin de ne pas consacrer cette prétention que le titre dérivât de celui de *prince* de Genève attribué à l'évêque, le souverain, par un édit du 20 décembre 1682, permit aux promoteurs de l'archevêché de Tarentaise et de l'évêché de Maurienne de se qualifier aussi de procureurs fiscaux épiscopaux, « nonobstant les décrets et arrêts du Sénat auxquels nous dérogeons sur ce point, sans que sous prétexte du dit nom ils puissent prétendre d'autres droits que ceux dont jouissent et peuvent jouir les promoteurs des évêques en Savoie. » Cet édit fut notifié au Sénat le 26 avril 1683 par l'évêque de Genève [1].

Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter toutes les luttes judiciaires de Jean d'Aranthon d'Alex.

Disons encore que, le 6 septembre 1678 et sur remontrance du procureur général, le Sénat reconnut que, par une ordonnance du 12 août précédent relative au livre appelé *Le Miroir de la vraie dévotion* [2], et que l'évêque avait fait imprimer et afficher dans son diocèse, il avait entrepris sur la juridiction du Sénat en prenant connaissance d'une affaire dont celui-ci l'avait saisi et déclara « la dite ordonnance du 12 août mal et nullement, attentatoirement et abusivement rendue, l'annula avec défense de la publier sous peine de 10,000 livres d'amende [3]. »

Cette décision amena une discussion sur le droit que le Sénat refusait aux évêques d'empêcher sans ses ordres la *débite* (vente et colportage) des livres, et qui fut aussi l'un des objets de la correspondance active qui s'échangea entre

1 Arch. du Sénat, reg. 49, f°s 19 v° et 24.

2 Publié en 1677 par un janséniste, le P. Gerberon, de la Congrégation de St-Maur, sous le pseudonyme de Flore de Sainte-Foi. Cet ouvrage fut à la même époque la cause d'un conflit entre le Parlement de Grenoble et l'évêque Le Camus (Bellet, *Hist. du cardinal Le Camus*).

3 Arch. du Sénat, reg. 47, f° 42.

la cour de Turin et le Sénat de 1678 à 1682. Le motif invoqué de part et d'autre était le désir d'empêcher plus sûrement la propagation des doctrines contraires à la foi catholique.

Nous ne ferons que rappeler les rapports de l'évêque avec la célèbre Mme Guyon et le père Lacombe, prévôt des Barnabites de Thonon [1]. François de La Combe, né vers 1643 à Thonon, « était d'une taille assez grande, composé dans son extérieur, affectant un air de modestie et de sainteté, quoiqu'on remarquat dans son visage je ne sais quoi de sinistre. » Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, née à Montargis le 13 avril 1648, était veuve d'un gentilhomme fort riche, Jacques Guyon, qui mourut le 21 juillet 1676. « Elle était belle, riche, spirituelle ; elle parlait très poliment et avait dans le visage je ne sais quoi de doux et de majestueux ; ses manières étaient gracieuses et insinuantes [2]. » « Je ne sais quoi d'enfantin, de comique, mais d'amoureux aussi, faisait sourire, touchait, la rendait délicieuse. » (Michelet.)

Mme Guyon connut Mgr d'Aranthon à Paris ; il l'attira en Savoie afin de développer à Gex l'établissement des nouvelles converties. Mme Guyon, désireuse de se rapprocher du père Lacombe qui avait déjà une grande influence sur son esprit, arriva à Annecy le 21 juillet 1681. Après son entrevue avec l'évêque, elle vint à Gex, puis à Thonon, où son espèce de prédication troubla les couvents d'Ursulines. L'évêque interdit le père Lacombe et celui-ci s'en alla avec

1 Voir : Le Masson, *Vie de Jean d'Aranthon*, liv. 3, chap. 4 ; Mercier, *Souvenirs hist. d'Annecy*, p. 279 et 280 ; le Dictionnaire de Moréri, Vo Guyon, où l'on conteste l'exactitude du P. Le Masson ; l'*Histoire du cardinal Le Camus*, chap. XI, au Bulletin d'hist. ecclés. des diocèses de Valence, Grenoble, etc., 1885.

2 Phelipeaux (vicaire général de Bossuet), *Relation de l'origine et de la condamnation du Quiétisme*, I, p. 1 et 4, in-18, 1732. Cet écrivain dit positivement que le P. Lacombe est né à Thonon,

son amante mystique à Turin, Grenoble, Verceil, puis à Paris vers 1687. A la fin de 1695, Mme Guyon fut enfermée au château de Vincennes, et, en 1698, à la Bastille d'où elle ne sortit qu'en 1702. Le père Lacombe fut embastillé aussi. Il écrivit de sa prison une lettre dans laquelle il s'accuse d'avoir eu des rapports coupables avec son amie. Les évêques et les autres personnes qui ont regardé Mme Guyon comme une illuminée vertueuse ont attribué cette lettre à un acte de folie. « Quand elle connut cette lettre, Mme Guyon, dit encore Michelet, sourit et dit : Il est devenu fou. C'était vrai et il mourut tel. » (*Louis XIV et le duc de Bourgogne,* p. 33-36.) Mme Guyon supporta beaucoup mieux la prison. Il faut croire que l'on eut pour cette grande dame, belle-mère de Fouquet, comte de Vaux (fils du surintendant), des ménagements qui ne furent pas accordés au simple barnabite.

L'auteur des *Souvenirs historiques d'Annecy* a reproché à l'auteur des *Gloires de la Savoie* d'avoir rangé le père Lacombe dans son *Panthéon.* Il l'accuse aussi *d'erreur diffamatoire pour avoir parlé d'un autre rôle que celui qui a été attribué jusqu'ici.* A la vérité, l'ami de Mme Guyon n'a été qu'une célébrité ; mais, si Mgr d'Aranthon et le cardinal Le Camus [1] paraissent n'avoir pas cru à des relations coupables, l'on doit avouer que la paraphrase du Cantique des cantiques et les allures, fort immodestes parfois, des deux personnages rendent assez plausible l'opinion contraire. D'autres quiétistes donnèrent à Toulon, de 1728 à 1733, un scandale bien plus grand. Ils furent aussi tenus pour innocents par les uns et pour coupables par d'autres [2].

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

1 Vr PHÉLIPPEAUX, ouvr. cité, et M. l'abbé Charles BELLET. *Histoire du cardinal Le Camus,* au Bulletin d'hist. eccl. cité.

2 Vr CABASSE, *Essais sur le Parlement de Provence,* III, p. 195 et suiv.

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

D'ANNECY ET DE LA HAUTE-SAVOIE

faites en 1885

ET PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DÉCENNALE.

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Température de l'air. — III. Température de l'eau. — IV. Humidité. — V. Evaporation. — VI. Pluie et neige. — VII. Orages. — VIII. Lac Léman. — IX. Régime de l'Arve. — X. Lac d'Annecy. — XI. Résumé agricole. — XII. Mortalité. — XIII. Températures séculaires d'Annecy (tableau général).

Si l'année 1885 n'a pas de caractère saillant qui la recommande particulièrement à l'attention du météorologiste, elle a pour nous le mérite d'être la dixième dans la série des observations départementales de la Haute-Savoie. Après dix ans de fonctionnement, la Commission, qui a pris l'initiative de ces sortes de recherches, a en effet le droit de faire un premier retour sur son passé, autant pour rendre hommage à l'activité persévérante de ses collaborateurs que pour fixer, avec un certain degré d'approximation, la moyenne de leurs résultats. Il se peut aussi qu'une revue de ce genre, appliquée à plusieurs points de notre petit territoire, aide à mettre en évidence telle ou telle modification dans le régime des vents, dans la température, dans l'ensemble du climat. Nous en laisserons trace au fur et à mesure que nous avancerons dans le présent compte-rendu, qui gardera d'ailleurs le même ordre que les précédents.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin en 1885.

1885	Annecy (453m)		Mélan (633m)		Leschaux (931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier	721,7	20,4	706,0	20,0	673,0	23,1
Février. . . .	721,7	19,6	705,8	19,2	680,1	17,8
Mars	723,8	25,2	705,1	23,0	679,1	19,7
Avril.	716,6	23,2	701,1	22,9	675,7	23,5
Mai	721,3	13,5	705,3	16,7	680,1	13,2
Juin	724,2	7,9	707,8	9,3	683,2	7,6
Juillet	726,4	7,7	709,8	7,3	685,0	7,3
Août.	723,4	9,3	706,1	15,3	681,6	14,6
Septembre . .	724,7	13,8	708,2	16,0	683,3	14,9
Octobre. . . .	719,8	22,7	703,7	21,7	678,2	25,6
Novembre. . .	721,7	22,0	705,9	21,0	679,4	17,7
Décembre. . .	727,1	19,1	710,4	18,6	684,1	16,1
Année. . .	722,70	17,03	706,27	16,75	680,23	16,76
Extrêmes . .	734,7 le 17 déc. 706,0 le 7 avril.		717,6 le 17 déc. 690,5 le 7 avril.		690,3 le 17 déc. 665,1 le 7 avril.	
Ecart annuel .	28,7		27,1		25,2	

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,650m).

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier....	627,0	607,0	20,0	Juillet.....	635,1	624,2	10,9
Février....	630,2	613,3	16,9	Août......	635,1	617,0	18,1
Mars......	633,5	611,6	21,9	Septembre.	636,1	616,8	19,3
Avril	633,3	608,0	25,3	Octobre ...	631,0	608,0	23,0
Mai.......	633,7	614,0	19,7	Novembre .	634,2	612,8	21,4
Juin	634,2	623,7	10,5	Décembre .	635,0	619,8	15,2

Moyenne des maxima 633,20 ; des minima 614,68 ; de l'excursion mensuelle 18,52. Maximum absolu 631,6 le 23 septembre ; minimum absolu 607,0 le 14 janvier ; écart total 29,1.

Résumé décennal. — Les seules stations d'Annecy et de Mélan ont des observations décennales ; celles de Leschaux ne remontent pas à plus de quatre années et celles du Semnoz à cinq années. Le tableau suivant donne les ré-

sultats acquis dans ces diverses stations, ainsi que dans celle de Saint-Julien qui a fonctionné de 1877 à 1880. Nous ferons observer que les hauteurs maxima ont toujours eu lieu pendant l'hiver et les minima dans les saisons de transition.

Résultats généraux pour le baromètre.

Altitudes.	STATIONS BAROMÉTRIQUES (Années d'observation.)	HAUTEUR barométrique moyenne.	EXCURSION mensuelle du mercure.	MOYENNES DES EXTRÊMES		
				Maxima.	Minima.	Différence.
453m	Annecy (10 ans).	722,94	17,42	737 9	703,3	34,6
462	St-Julien (4 —).	720,92	17,57	736,0	702,0	34,0
633	Mélan (10 —).	707,27	17,46	722,0	688,4	33,6
931	Leschaux (4 —).	681,67	16,91	695,5	663,4	32,1
1650	Semnoz (5 —).	625,41	17,12	638,1	605,6	32,5

II. — TEMPÉRATURE DE L'AIR.

Observations faites en 1885 à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1885	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.
Janvier.....	2°11	-8°47	-3°18	0°79	-12°63	-5°92	-0°24	-7°37	-3°80
Février....	10,80	-1,34	4,73	9,02	-2,12	3,45	6,03	-0,44	2,79
Mars......	11,80	-0,67	5,57	10,05	-0,08	4,99	4,15	-1,87	1,14
Avril......	17,12	1,74	9,43	14,94	2,20	8,57	9,50	1,60	5,55
Mai.......	18,40	3,60	11,00	16,06	3,75	9,91	10,60	2,40	6,50
Juin.......	27,40	8,50	17,95	23,98	8,82	16,40	18,15	8,54	13,34
Juillet.....	28,70	10,50	19,60	25,82	10,27	18,05	20 60	10,40	15,50
Août......	27,70	10,17	18,93	25,73	9,20	17,46	18,87	9,37	14,12
Septembre..	21,25	7,87	14,56	20,83	7,05	13,94	14,90	5,34	10,12
Octobre....	13,60	4,61	9,11	11,57	2,51	7,04	8,75	1,07	4,91
Novembre..	8,40	2,50	5,45	7,32	1,01	4,16	»	»	»
Décembre..	4,50	-1,90	1,30	2,66	-6,59	-1,96	»	»	»
ANNÉE...	15,98	3,09	9,54	14,06	1,95	8,01	»	»	»
Extrêmes..	33°5 le 29 juin — 14,3 le 15 janv.			32°4 le 12 août — 21,8 le 12 déc.			24°2 le 12 juill. — 13,4 le 17 janv.		
Ecart annuel.	47,8			54,2			37,6		

Extrêmes mensuels au pic du Semnoz en 1885 (alt. 1,650m).

	Max.	Min.	Ecart		Max.	Min.	Ecart
Janvier.....	5°1	—14°5	19°6	Juillet	19°3	5°2	14°1
Février.....	7,4	—18,0	25,4	Août	21,8	6,3	15.5
Mars.......	10,3	—16,5	26,8	Septembre..	21,8	0,8	21.0
Avril	12,8	—6,0	18.8	Octobre	11,0	—7.2	18.2
Mai........	9,8	—4,0	13,8	Novembre ..	7,1	—11.0	18,2
Juin	18,8	—1,1	19,9	Décembre ..	9,7	—15,4	25,1

Moyenne de l'année : maxima 12°81, minima —6°78, écart moyen 19°59. Températures extrêmes 21°8 le 17 août, —18° le 16 février, écart total de l'année 39°8.

Températures de 1885 à Douvaine (428m), à Bonneville (449m) et à Chamonix (1,044m).

	Douvaine.	Bonneville.	Chamon.		Douvaine.	Bonneville.	Chamon.
Janvier...	—1°01	—6°43	—5°70	Juillet....	21°18	19°01	17°03
Février ..	5,10	4,20	1,90	Août.....	20,29	16,70	15,17
Mars.....	6,24	6,05	3.76	Septembr.	16,98	15.62	12,14
Avril	10,90	9,05	7,92	Octobre ..	8,90	7,88	5.22
Mai......	12,53	10,90	8,43	Novembre	5,51	6,22	5,40
Juin	14,62	16,32	17,00	Décembre	2,63	—2,01	—3,53

Année : 10,32 à Douvaine, 8°63 à Bonneville, 7°06 à Chamonix.

Températures extrêmes : à Douvaine 34°05 le 13 juillet et le 11 août, —11° le 9 janvier, écart annuel 45°5 ; à Bonneville 36° le 14 juillet, —21° le 15 janvier, écart 57° ; à Chamonix 33° le 29 juin, —20°2 le 14 janvier, écart 53°2.

Résumé décennal. — Le tableau qui suit renferme les éléments les plus propres à caractériser le climat d'Annecy dans cette période de dix années : on y verra notamment la marche envahissante des vents du nord et de l'est, que nous qualifions de courants froids et auxquels nous attribuons la diminution progressive des minima thermométriques. On reconnaîtra par l'examen de ces derniers résultats que nous touchons à une crise de froid, crise que confirme d'ailleurs la situation des glaciers du mont Blanc : le mouvement de recul a en effet cessé pour la plupart d'entre eux et une marche en avant très sensible vient de se dessiner au glacier d'Argentière et au glacier des Bossons, précisément en cette année 1885.

Résumé décennal des observations d'Annecy.

ANNÉES	TEMPÉRATURES			EAU TOMBÉE		VENTS FROIDS			Jours
	Maxima.	Minima.	Moyenne	Jours.	Millim.	Nord.	Est.	Totaux.	orageux
1876	15°63	5°37	10°50	159	1,339	18	10	28	19
1877	16,43	5,31	10,87	164	1,548	42	22	64	18
1878	15,56	4,48	10,02	155	1,739	69	102	171	15
1879	14,43	4,12	9,27	152	1,338	89	74	163	17
1880	16,56	4,97	10,77	148	1,280	72	76	148	28
1881	16,53	4,47	10,50	138	1,218	82	40	122	21
1882	16,44	4,45	10,44	155	1,694	64	44	108	20
1883	16,25	4,01	10,13	129	1,424	63	44	107	25
1884	16,83	3,74	10,28	100	883	103	24	127	24
1885	15,98	3,09	9,54	128	1,352	105	25	130	15
Moyenne	16,06	4,40	10,23	143	1,381	71	46	117	20

Les observations de température faites à Mélan n'indiquent pas une décroissance aussi nette pour les minima que le tableau décennal d'Annecy ; mais si on les divise en deux périodes de cinq ans chacune, on trouve une moyenne de 2°68 pour les minima de la première et 2°15 seulement pour ceux de la seconde. En revanche, les maxima de la première période ne sont que de 13°56 tandis qu'ils s'élèvent à 14°15 pour la seconde. Retenons ce dernier résultat, sur lequel nous aurons à revenir. Les températures générales se balancent et sont presque identiques : 8°12 pour la première période et 8°15 pour la seconde.

Résumé décennal des températures annuelles à Mélan.

	Maxim.	Minim.	Moy.		Maxim.	Minim.	Moy.
1876....	13°09	3°72	8°40	1881....	14°49	2°39	8°44
1877....	14,08	3,50	8,79	1882....	14,07	2,46	8,27
1878....	13,68	1,83	7,76	1883....	13,54	1,87	7,71
1879....	12,52	1,60	7,06	1884....	14,61	2,08	8,34
1880....	14,44	2,77	8,60	1885....	14,06	1,95	8,01

Moyennes générales : maximum 13°86, minimum 2°42, moyenne 8°14 ; écart total du thermomètre durant ces dix années 58°6.

III. — Température de l'eau.

Températures de l'eau du lac d'Annecy et de l'air à 9 h. mat. en 1885.

	Air.	Eau.	Differ.		Air.	Eau.	Differ.
Janvier...	—4°85	2°64	7°49	Juillet....	21°46	20°50	—0°96
Février...	3.35	4,68	1.33	Août.....	18.30	19,67	1.37
Mars.....	4.44	5.58	1.14	Septembre	13,37	16.00	2.63
Avril.....	9.52	9,07	—0,45	Octobre ..	7,04	13,60	6,56
Mai......	12.03	11.20	—0,83	Novembre	4.70	9,00	4,30
Juin......	19,60	17,40	—2,20	Décembre	—0,01	6,20	6,21

Moyennes annuelles : Air 9°08, eau 11°29, différence 2°21.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 22° le 27 juillet, 1°4 le 23 janvier ; écart 20°6.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées à celle de l'air à 9 h. du matin, en 1885.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier...	—9°83	»	»	Juillet....	19°95	15°10	8°27
Février...	1,61	3°15	7°15	Août.....	18.00	12,90	9,55
Mars.....	3,52	3,74	6,50	Septembre	13,97	7,88	10,87
Avril	9,05	4,10	5,85	Octobre ..	7,00	4,80	12,22
Mai......	11,29	5,50	6,00	Novembre	2,83	4,94	12,36
Juin......	18,60	10.40	7,02	Décembre.	—3,97	»	11,25

Moyennes annuelles : Air 7°67, Foron 7°15, puits 8°82.

Températures extrêmes observées à 9 h. du matin : à l'air, 23°4 le 28 juin et —17° le 31 décembre, écart 40°4 ; à la surface du Foron, 17° le 27 août et 0° en décembre, écart 17° ; à la surface du puits, 12°8 le 2 octobre et 5°7 le 4 mai, écart 7°1.

Résumé décennal pour Annecy et Mélan.

ANNÉES	EAUX D'ANNECY		SAISON DES BAINS DU LAC			EAUX DE MÉLAN	
	Fontaine.	Lac.	Début.	Fin.	Durée.	Foron.	Puits.
1876	»	11°27	23 juin.	7 sept.	76 jours.	»	»
1877	»	11,81	9 —	17 —	100 —	»	»
1878	10°83	11,21	23 —	14 —	83 —	7°64	8°33
1879	10,71	9,76	27 juillet.	20 —	55 —	6,94	8,45
1880	10,91	11,20	1 —	19 —	80 —	7,96	8,38
1881	Sol à 0m30.	11,54	21 juin.	1 —	72 —	8,24	8,37
1882		11,57	24 —	12 —	80 —	6,77	8,46
1883	10°35	11,46	29 —	5 —	68 —	6,94	8,58
1884	»	11,32	29 —	26 —	89 —	7,60	8,89
1885	»	11,29	23 —	30 août.	68 —	7,15	8,82
Moy.	10,82	11,243	27 juin.	12 sept.	77 jours.	7,405	8,535

La fontaine dont il est question pour Annecy est la célèbre fontaine des Marquisats, dont on n'a pas vu la température varier de plus de 1 degré, pendant les trois ans qu'elle fut méthodiquement observée par M. Constantin.

On avait commencé, il y a quelque temps, à mesurer la température du sol gazonné à $0^m,30$ de profondeur. Au bout d'une année, dont nous donnons le résultat pour mémoire, l'instrument s'est cassé ; il a été rétabli en 1886.

La température du lac est supérieure d'un degré à celle de l'air ambiant ; le lac de Genève présente la même particularité : serait-elle due aux sources intérieures qui alimentent les deux bassins ? les pêcheurs regardent ces sources comme très abondantes.

Du reste, le laps de temps où cette température est supérieure à 18° se limite à une période assez courte, ainsi qu'en témoigne le renseignement relatif aux bains du lac, dont l'ouverture et la clôture sont réglées sur ce terme de 18 degrés.

A Mélan, la température du puits n'est que d'un demi-degré en moyenne au-dessus de la température de l'air, mais ce n'est pas là que nous voyons le trait particulier de cette série d'observations : elle est dans ce fait que l'eau de filtration qui alimente le puits paraît s'échauffer d'une année à l'autre, c'est-à-dire qu'elle subit l'influence des maxima de l'air qui sont en croissance et non point des minima qui décroissent. Pourquoi cela ? Sans doute parce que les eaux superficielles, glacées pendant l'hiver, ne peuvent pénétrer dans le sol, qui reste de la sorte insensible aux grands froids.

V. — Humidité.

Trois facteurs influent sur l'humidité de l'air : l'altitude, la température et la direction des vents. L'influence de

l'altitude est faible. Celle de la température s'exerce proportionnellement sur nos trois stations d'Annecy, Mélan et Leschaux ; il n'y a guère que la direction des vents qui soit capable de différencier notablement les résultats d'une station à une autre.

Pour Annecy, par exemple, il n'est pas douteux que les vents régnants sont humides : à part les cent et quelques jours de courants froids et secs dont nous suivons attentivement les phases, Annecy est sujet aux vents d'Ouest et de Sud-Ouest qui sont les véhicules de la pluie.

Mélan est dans une vallée où domine le vent du Sud-Sud-Ouest, moins humide que les précédents, et enfin le col de Leschaux, qui est orienté Nord-Sud, se trouve dans des conditions encore plus favorables, que fait ressortir la comparaison des moyennes du petit tableau suivant :

Etat hygronométrique de l'air à 9 h. du matin, en 1885.

	Annecy.	Mélan.	Leschaux.		Annecy.	Mélan.	Leschaux.
Janvier...	»	94,0	79,0	Juillet....	69,1	72,2	70,5
Février...	83,8	86,4	77,5	Août.....	71,5	68,3	69,5
Mars.....	83,9	78,6	83,0	Septembre	83,0	78,9	67,0
Avril	85,5	70,6	77,4	Octobre ..	88,0	84,3	61,3
Mai......	83,9	66,0	76,0	Novembre	89,0	93,5	87,0
Juin	71,9	66,4	73,6	Décembre	93,4	93,0	88,0

Moyennes : Annecy 82,1 ; Mélan 79,3 ; Leschaux 75,8.

V. — Evaporation.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan en 1885.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier........	»	4,2	Juillet.........	102,3	72,9
Février	»	23,3	Août	93,6	72,2
Mars..........	»	42,1	Septembre.....	39,0	38,4
Avril	(37,0)	58,7	Octobre.......	21,7	20,5
Mai	(71,1)	60,1	Novembre.....	13,6	11,7
Juin	98,7	70,8	Décembre.....	2,6	5,0

Totaux : 509,3 à Annecy et 479,9 à Mélan.

Maximum en 24 heures : 6,1 à Annecy le 27 juillet ; 4,1 à Mélan le 28 mai.

Nota. Les chiffres entre parenthèses, pour Annecy, sont approximatifs.

Résumé décennal des observations sur l'humidité et l'évaporation.

ANNÉES	HUMIDITÉ			ÉVAPORATION	
	Annecy.	Mélan.	Leschaux.	Annecy.	Mélan.
1876.........	78,7	78,3	»	0^m563	»
1877.........	83,0	76,0	»	0,586	»
1878.........	79,2	77,4	»	0,431	»
1879.........	82,7	77,8	»	0,458	»
1880.........	81,9	78,0	»	0,572	0^m575
1881.........	78,2	78,0	»	0,603	0,605
1882.........	78,8	76,5	73,0	0,537	0,544
1883.........	79,9	78,6	75,5	0,480	0,478
1884.........	81,0	76,9	71,5	0,529	0,604
1885.........	82,1	79,3	75,8	0,509	0,480
Moyennes...	80,55	77,68	73,95	0,5268	0,5477

Ce tableau montre un excès d'évaporation au profit de Mélan par rapport à Annecy. Nous ne pensons pas qu'il faille y attacher trop d'importance. A notre avis, cela doit tenir à ce que la station d'Annecy néglige parfois d'enregistrer les chiffres d'eau évaporée pendant l'hiver, tandis qu'à Mélan rien n'est oublié.

VI. — Pluie et neige.

L'année 1885 est dans une bonne moyenne pour la quantité d'eau mesurée sous forme de pluie et de neige, comme pour le nombre de jours pluvieux, mais elle s'écarte de la règle pour la distribution de ces éléments. Ainsi la saison dans laquelle on voit tomber le plus d'eau en Savoie, c'est généralement l'été : on enregistre alors un certain nombre de pluies orageuses qui sont d'une abondance extraordinaire. L'été de 1885 a été sec depuis le 24 mai jusqu'au 25 septembre, et c'est à partir de cette dernière date jusqu'à la fin de novembre que sont survenues des séries de bourras-

ques dont l'importance au pluviomètre atteint presque la moitié de celle de l'année entière.

Résumé des observations sur la pluie et sur la neige faites en 1885 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol.	eau correspondante.	coefficient.
	Bassin du lac Léman.		millimètr.		millimètr.	
1162m	Col des Gets	97	1300.5	3m04	313.7	103.2
818	Le Biot (vallée de la Dranse)	96	1267.7	1.19	94.2	79.1
395	Saint-Gingolph	130	1330.3	0.23	22.4	97.4
380	Evian-les-Bains	129	1131.7	0.18	12.5	70.0
428	Douvaine	134	948.9	»	»	»
462	Saint-Julien	114	896.0	0.18	18.0	100.0
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	146	1175.2	1.85	170.0	91.9
1184	Les Contamines	114	1181.2	1.80	194.8	108.2
1113	Col de Megève	112	1433.4	»	130.7	»
555	Sallanches	120	1145.2	0.44	»	»
629	Mélan (vallée du Giffre)	140	1287.8	0.53	»	»
449	Bonneville	125	1176.1	0.36	19.7	54.7
435	Annemasse	134	844.4	0.15	14.6	97.3
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles	137	1162.1	0.40	26.4	66.0
259	Seyssel	76	1131.7	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz	»	1318.3	»	»	»
931	Col de Leschaux	126	1474.3	»	160.3	»
712	Seythenex	134	1503.5	0.74	84.4	114.0
507	Col de Faverges	125	1379.0	0.40	30.7	76.8
625	Thônes	127	1663.5	»	»	»
448	Annecy	129	1352.5	0.12	6.0	50.0
334	Rumilly (vallée du Chéran)	142	1260.4	»	»	»
696m	MOYENNES	123	1243.8	0m77	79.9	103.7

Maxima en 24 heures : 68m/m à Douvaine le 29 septembre ; 65 aux Contamines, 64 à Megève, 59 à Annecy, 55 aux Gets et à Leschaux le 5 septembre ; 54 à Chamonix le 30 novembre, 51 à Saint-Julien le 28 septembre, 51 à Rumilly le 30 juin, 50 à St-Gingolph le 26 octobre.

VII. — Orages.

Jours orageux dans la Haute-Savoie en 1885.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *.)

Janvier	»
Février : bassin de l'Arve et Annecy le 20 à 10 h. du soir	1
Mars : le 6 au matin sur tout le pays	1
Avril : les 3 et 18 sur le bassin de l'Arve, le 27 sur le Léman	3
Mai : les 2, 4, 6, 8, 13, 14, 15, 18 et 30* sur divers points	9
Juin : les 5*, 6, 8, 10, 15, 16, 24 et 28* sur le bassin de l'Arve, les 9, 10, 14, 26*, 27, 28, 29 et 30 sur le bassin du Léman et quelques autres points	14
Juillet : les 4, 5, 13 et 14 sur divers points, notamment sur le bassin de l'Arve	4
Août : les 1, 2, 3, 4*, 5, 6, 7*, 8*, 10, 11, 22, 26, 27, 28 et 29, orages locaux pour la plupart sauf ceux des 4, 7 et 27 qui ont sévi sur tout le département	15
Septembre : les 10, 25, 26 et 30, orages locaux ; les 4, 7 et 24 sur tout le pays	7
Octobre : les 1, 11 et 28 sur le bassin du lac d'Annecy	3
Novembre	»
Décembre : le 8 sur le bassin de l'Arve et le Léman	1
Total des jours orageux	58

Orages avec grêle 7.

Jours orageux à Annecy : février 1, mars 1, mai 1, juin 3, juillet 1, août 4, septembre 2, octobre 2, total 15.

Les orages principaux ont été ceux du 28 juin, du 13 juillet et du 14 août. Il y a eu, cette année encore, de nombreux coups de foudre et qui ont fait, malheureusement, plus d'une victime ; ce fut surtout pendant les orages du 30 mai, du 4 et du 5 août : quatre personnes et une vingtaine d'animaux de ferme ont péri ; nous ne parlons pas des arbres et des bâtiments foudroyés, dont on ferait une longue nomenclature.

Résumé décennal. — Nous groupons dans un seul tableau les constatations faites pendant ces dix années sur la pluie, la neige et les jours orageux. Elles montrent que le

nombre de jours d'orage, dans notre département, est en moyenne de 44, dont 7 avec grêle, qui se répartissent ainsi qu'il suit : 9 au printemps, 25 en été, 8 en automne et 2 en hiver.

Le régime pluvieux est exprimé par 120 jours de pluie, correspondant à une tranche d'eau de 1,249 millimètres : on mesure le minimum en hiver, puis des quantités croissantes au printemps et en été ; l'automne fournit aussi une grande quantité d'eau, mais en diminution légère sur la précédente saison, qui est habituellement celle du maximum.

Il reste acquis que le bassin de l'Arve est celui qui reçoit le moins de pluie et le bassin du Fier, celui qui en reçoit le plus ; la vallée des Usses et le bassin du Léman occupent les rangs intermédiaires.

Pluie, neige et orages enregistrés dans la Haute-Savoie pendant les dix dernières années.

ANNÉES	EAU TOMBÉE		NEIGE MESURÉE			JOURS ORAGEUX	
	Jours pluvieux ou neigeux.	Eau totale recueillie.	Epaissr sur le sol.	Eau correspondte.	Eau pour 1 mètre de neige	Totaux pour le département.	Avec grêle.
1876	133	1m3430	1m90	154m/m	81m/m	30	5
1877	120	1,3460	1,96	162,0	82,3	35	7
1878	127	1,4960	2,38	193,6	81,3	39	6
1879	112	1,1575	2,24	174,7	78,0	39	6
1880	118	1,1663	0,49	42,2	85,0	50	7
1881	110	1,1031	1,84	173,4	93,3	37	10
1882	136	1,6381	1,96	172,9	89,8	37	4
1883	121	1,1924	1,99	189,0	95,0	57	7
1884	96	0,8066	0,81	90,5	112,1	57	11
1885	123	1,2438	0,77	79,9	103,7	58	7
Moyenn.	120	1,2493	1,63	146,7	90,0	44	7

NOTA. Les chiffres de la pluie et de la neige sont obtenus en prenant les moyennes annuelles de toutes les stations hydrométriques du département.

VIII. — Lac Léman.

Nous avons déjà fait observer que les crues du lac Léman dépendent en majeure partie de la fonte des neiges, c'est-à-dire de l'abondance de ces dernières combinée avec la température estivale dans les montagnes et, accidentellement, des pluies d'orage dans les vallées affluentes. Le tableau que nous donnons ci-après démontre pleinement ce double fait, et en particulier, le peu d'importance de la pluie dans le phénomène de la crue du lac.

Tableau des crues du lac Léman et des circonstances météorologiques dont elles dépendent, de 1876 à 1885.

ANNÉES	Epaisseurs de neige à			PLUIES D'ÉTÉ au col des Gets.	TEMPÉRATURE DE L'ÉTÉ au Gd-St-Bernard.	LIMNIMÈTRE de THONON (cote du zéro : 371m92).	
	Chamonix (1,044m)	Les Gets (1,162m).	Gd-St-Bernd (2,478m)			Maxima.	Minima.
1876	2m01	3m39	13m92	373.0	7°0	1m91	0m14
1877	2,42	5.48	12,25	466,0	7.9	1,97	0,52
1878	3,18	5.18	8.83	568,1	6,7	1,85	0,36
1879	1,59	6,24	11.26	599,8	7,1	2,04	0,46
1880	1.02	1,10	4.56	500.9	6,0	1,26	0,22
1881	2,46	3.17	7,79	323.9	7,5	1,73	0,34
1882	2,48	4.33	11.43	614.3	5,1	1.29	0,18
1883	2.72	5.79	11,89	387,4	5.1	1.84	0.60
1884	1.58	2.15	8.60	446.7	4,1	1,61	0,16
1885	1.85	3.04	13.23	207,8	7,3	1,56	0,10
Moyenn.	2.171	4.017	10,376	448.6	6,38	1,706	0,308

On remarquera que l'année 1885, malgré un été chaud sur le sommet des Alpes et une quantité de neige très considérable, n'a donné qu'une faible crue. C'est là une exception dont il faut voir la cause dans les travaux récemment entrepris par l'Etat de Genève à l'effet de régulariser le niveau du lac. Ces travaux, fort bien conduits, ont été achevés avant l'été de 1885 : ils ont permis aux ingénieurs genevois de chasser dans le Rhône une quantité d'eau notable-

ment plus grande que les. autres années, ce qui a diminué d'autant la hauteur qu'elle aurait dû atteindre aux échelles d'étiage. A partir de cette année, on peut dire que l'ère des inondations est passée pour les cultures et les villes situées autour du lac Léman.

IX. — Régime de l'Arve.

Hauteurs extrêmes observées à Sallanches et à Bonneville.

ANNÉES	ÉCHELLE DE SALLANCHES (Cote du zéro : 534m94).		ÉCHELLE DE BONNEVILLE (Cote du zéro : 443m59).	
	Hautes eaux.	Basses eaux.	Hautes eaux.	Basses eaux.
1881	2m35 le 17 août	1m48 le 25 fév.	2m10 le 18 août	-0m29 le 31 déc
1882	2,00 le 9 juill.	0,71 le 26 fév.	2,15 le 27 nov.	-0,53 le 25 fév.
1883	2,35 le 13 juill.	0,74 le 16 mars	2,14 le 1 janv.	0.20 le 17 mars
1884	2,45 le 19 juill.	0,88 le 2 déc.	1,50 le 19 juill.	0,10 le 30 nov.
1885	2,00 le 18 juin.	0,80 le 28 janv.	2,00 le 29 déc.	0,00 le 31 janv.
Moyen.	2,23 le 15 juill.	0,92 le 6 févr.	1,98 le 25 oct.	-0,10 le 26 jan.

X. — Lac d'Annecy.

Hauteurs moyennes et hauteurs extrêmes observées à Annecy dans leurs rapports avec les épaisseurs de pluies tombées.

ANNÉES	Epaisseurs annuelles des pluies.	Hauteurs moyennes du lac.	HAUTEURS EXTRÊMES (Cote du zéro de l'échelle : 446m275.)	
			Maxima.	Minima.
1876	1.339m/m	0m635	1m32 le 14 mars.	0m25 le 16 février.
1877	1.548	0,583	1,24 le 16 mai.	0,09 le 24 octobre.
1878	1.739	0.694	1.14 le 3 mai.	0,37 le 20 octobre.
1879	1.338	0.594	1,27 le 16 juillet.	0,16 le 17 octobre.
1880	1.280	0.560	1.09 le 30 octobre.	0,17 le 9 février.
1881	1.218	0.538	0,79 le 9 mars.	0.13 le 17 août.
1882	1,694	0,677	1,44 le 28 novemb.	0,30 le 26 février.
1883	1.424	0,657	1.00 le 23 octobre.	0,38 le 2 septemb.
1884	883	0.476	0.69 le 9 juin.	0,14 le 4 décembre
1885	1.352	0,608	1,03 le 2 novembre	0.19 le 3 septemb.
Moyenn.	1,381	0,602	1,101 le 24 avril.	0,218 le 26 janvier.

XI. — Résumé agricole.

Si l'on se rappelle que le printemps de 1885 fut moyennement pluvieux et l'été très beau, on se rendra compte sans peine des résultats que les agriculteurs ont pu obtenir de leurs travaux : moissons très nourries en gerbes, mais faibles en épis ; les blés avaient *passé* trop vite, sous l'influence de la sécheresse et le grain était peu nourri, il en fallait environ 108 litres pour faire les 80 kilos.

La fenaison a été abondante, grâce aux pluies de mai et aux beaux jours de juin ; mais les regains ont souffert de la sécheresse. Les pommes de terre, assez abondantes, ont été de qualité inférieure ; les raves et les blés noirs ont manqué.

Il y a eu beaucoup de prunes, peu de pommes, passablement de poires, surtout dans les espèces tardives et beaucoup de châtaignes, de très bonne qualité.

La récolte du vin blanc, qui avait mûri avant les pluies, a donné une belle vendange. Celle du vin rouge aurait eu besoin d'un peu de chaleur à la fin de septembre et au commencement d'octobre : — n'oublions pas que les premières neiges sont tombées dans le bassin d'Annecy le 28 septembre ; ces froids précoces ont empêché le raisin rouge de mûrir complètement et de réaliser toutes les espérances du vigneron ; — le vin, cependant, a été assez abondant et il a gagné dans les futailles.

Ces renseignements, bien entendu, se rapportent aux vignobles, toujours plus clairsemés, qui végètent dans des conditions normales. Le plus grand nombre, il faut le dire, sont sous le coup des fléaux qui frappent la vigne depuis un certain temps et qui prennent, d'une année à l'autre, un plus grand développement. Le mildiou règne en maître dans la vallée des Usses, dans celles du Fier et du Chéran : on ne récolte presque plus de vin blanc dans ces pays, jus-

tement renommés pour leurs crûs. Le phylloxéra s'est attaqué avec vigueur à la rive droite du lac d'Annecy et il commence à faire son apparition sur les bords de l'Arve. Il n'y a guère que la rive gauche du lac d'Annecy et le bassin du Léman qui, jusqu'ici, aient échappé à cette double invasion. Nous rappellerons que le phylloxera a fait son apparition dans notre pays en 1875 et le mildiou en 1878.

(*A suivre.*) E. TISSOT.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

— Les seigneurs de Baugé, de Thoire et Villars, ceux de Colligny, de Châtillon en Michaille ont-ils eu des monnaies particulières frappées à leur coin ? — En trouve-t-on dans les cabinets de numismatique de Savoie et de Suisse? — Quelles monnaies avaient cours en Bresse et en Bugey du IXe au XIIe siècle.

— Les archives et documents historiques conservés dans le donjon du château de Chillon sont-ils inventoriés ?

BIBLIOGRAPHIE

Chronique religieuse de la vallée de Bozel, 8°, 368 pages, 1885 ; **Notices biographiques sur Mgr Miège et les prêtres de Chevron,** 8°, 504 pages, 1886, par le chanoine J. GARIN. Moûtiers, imprimerie Canc.

Les deux ouvrages dont le titre figure en tête de cet article ont été écrits en partie dans un but d'édification, mais ils tendent aussi à éclairer l'histoire locale. L'auteur, M. l'abbé Garin [1], chanoine titulaire de Tarentaise, est un des membres les plus actifs de l'Académie de Moûtiers. Il se complait à recueillir les traditions, à fouiller dans les archives,

1 M. Garin vient de décéder le 18 novembre à Moûtiers.

à mettre en œuvre les documents qui lui sont communiqués de divers côtés.

Dans la *Chronique religieuse de la vallée de Bozel* il recherche l'origine des paroisses situées dans cette petite région des Alpes tarines. Il donne un historique de leurs églises et de leurs chapelles et une courte notice sur les curés qui les ont desservies. Il indique leurs usages particuliers.

Le chef-lieu, Bozel, occupe nécessairement une large place dans son livre. M. Garin y a vécu onze années étudiant sur place le passé de cette localité, tout en vaquant à ses fonctions pastorales. Antérieurement déjà il a publié quelques pages sur les droits que les archevêques de Tarentaise y exerçaient en tant que souverains temporels.

Peut-être regrettera-t-on ici qu'il se soit trop fidèlement confiné dans les limites qu'il s'était assignées lui-même. L'histoire ecclésiastique gagne parfois à être complétée par des faits empruntés à l'histoire civile ou politique. Souvent le lecteur se pose lui-même certaines questions incidentes pour lesquelles il est heureux d'obtenir une réponse immédiate. Ainsi le savant chanoine établit que la paroisse de Pralognan fut détachée de Bozel en 1530. On aimerait par suite à savoir s'il y a eu séparation aussi dans l'ordre temporel. M. Garin eut pu sans doute nous l'apprendre d'un seul mot.

Du reste, il est des occasions où l'histoire politique se mêle nécessairement à l'histoire religieuse. L'auteur de la *Chronique* en fournit un exemple dans le chapitre où il parle des missionnaires de la vallée de Bozel pendant la Révolution, et ce chapitre est sans contredit l'un des plus intéressants de l'ouvrage.

Signalons aussi une correction importante apportée à un texte de Besson. M. Garin a trouvé dans les archives des

Allues l'original de l'acte de 1322, qui fixait les droits du curé. Lors de la cérémonie des relevailles il faut lire : *Candelam debet tradere curat*US, et non *cura*TO, comme il a été imprimé à tort dans les MÉMOIRES ECCLÉSIASTIQUES (*Preuves*, n° 89, page 424).

Publiées un an seulement après la *Chronique* de Bozel, les *Notices biographiques* forment un recueil assez compact. Dans son filial attachement à Chevron, sa patrie, M. Garin a repris pour sa paroisse natale l'œuvre d'investigation patiente qu'il avait accomplie pour celles de la vallée bozellienne. Il ne se borne pas à énumérer les curés « modernes » en indiquant les traits essentiels de leur administration. Il s'efforce encore de reconstituer le passé des deux anciennes églises de Gémilly et de Mercury, dont Chevron a pris la place en 1807. Les divers personnages défunts ou encore vivants que ces localités ont donnés à l'Eglise sont l'objet de notices plus ou moins étendues, selon l'importance de leur rôle.

On remarquera notamment celles de Philibert Revet, qui fut successivement ramoneur, en son jeune âge, puis avocat à Paris, et en dernier lieu curé de Conflans, d'Urbain Revet, le fondateur de la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges à la Roche-Cevin, du chanoine Alliaudi, mort récemment prévôt de Tarentaise, et du missionnaire André-Marie Garin, neveu de l'auteur, martyrisé en 1885 dans l'Indo-Chine.

Toutefois la biographie la plus considérable est celle de J.-B. Miège, organisateur du diocèse de Kansas, dont il a été l'unique vicaire apostolique : elle occupe près de la moitié du volume. M. Garin l'a composé à l'aide de ses souvenirs personnels et des lettres de celui-là même dont il retraçait la vie. Ces lettres écrites à la hâte, au courant de la plume, n'ont aucune prétention littéraire ; parfois

elles sont émaillées de termes ou de tournures empruntés à l'idiome anglo-américain. Avant tout elles dénotent un homme d'action. Il s'agit en effet ici d'une carrière bien remplie.

M. Jules Philippe aura à ajouter une page à son livre sur les *Gloires de la Savoie*.

J.-B. Miège naquit à Chevron le 18 septembre 1815. Au sortir du collège de Moûtiers il entrait dans la Société de Jésus. Une stature élevée, un extérieur imposant, une volonté ferme, qui n'excluait pas la bonté, le désignaient pour le commandement. Dans les collèges de la Compagnie, à Mélan, à Aoste, à Chambéry, il excellait dans les fonctions de surveillant. A Rome il attira l'attention du pape Pie IX, qui ne l'oublia jamais.

Lors des révolutions d'Italie, en 1848, il se réfugiait aux Etats-Unis avec plusieurs de ses amis. C'est là que le choix du pontife se portait sur lui. En 1850 J.-B. Miège était vicaire apostolique du Kansas, avec le titre d'évêque de Messénie *in partibus*. Le territoire soumis à sa juridiction fut toujours immense, bien que, dans la suite, il ait été démembré à diverses reprises. Ses diocésains étaient dispersés au loin, Osages ou Sioux qu'il fallait évangéliser, immigrants de différentes nationalités, Allemands et Irlandais surtout, lesquels d'ordinaire n'appartenaient pas à l'élite du vieux monde. Pour les visiter, l'ardent missionnaire et ses collaborateurs avaient des milliers de kilomètres à parcourir. Ils devaient braver les rigueurs d'hivers et d'étés relativement extrêmes, les inondations, la sécheresse, la famine, le choléra, sans compter les périls de la guerre de sécession, qui dura de 1861 à 1865. Il était nécessaire aussi de se prémunir contre les brigands. « Je tiens toujours mon fusil chargé », écrivait en 1856 le prélat à ses amis de Savoie.

Dans le même temps il s'occupait de doter son diocèse d'églises, ou tout au moins de chapelles, d'écoles, et plus tard de collèges, d'un séminaire, d'orphelinats, d'hospices et d'une maison à l'usage des missionnaires. En 1864, il entreprenait à Leawenvorth, sa résidence habituelle, la construction d'une cathédrale qui coûterait 750,000 fr. Ses ressources étaient néanmoins incertaines et précaires. Il faisait appel au zèle de ses diocésains, leur demandant des offrandes en argent ou en nature ; il s'adressait à la charité de l'Europe comme à son clergé ; il provoquait des quêtes et des collectes dans les districts voisins du Kansas. Vivant à l'américaine, il recourait à des expédients tout américains. En 1854 il achetait 500 fr. un lot de terre, et deux ans après il le revendait 10,000 fr. à un acquéreur qui, le surlendemain, le cédait à son tour avec 6,000 fr. de bénéfice. Sa devise était aussi tout américaine : « Etre gai et ne se décourager jamais. » Son ardeur était partagée et soutenue par ses collaborateurs : quelques-uns étaient Tarins, comme le P. Favre, de Peisey, ou Savoisiens, comme le P. Défory, de Saint-Pierre-d'Albigny.

Il passa ainsi vingt années luttant sans relâche contre les difficultés, organisant son église, recrutant son clergé, visitant et instruisant son peuple, employant encore son temps, comme il le disait, « à faire du mortier et à voir s'il est bon ». Il s'épuisait pourtant à la tâche. En 1870, quand il vint en Europe pour assister au Concile général du Vatican, ses amis de Chevron le trouvèrent singulièrement fatigué et vieilli. A son retour en Amérique, il obtenait enfin qu'un coadjuteur lui fut donné.

Il ne se reposait pas cependant encore. Pensant qu'il trouverait aisément dans la catholique Amérique du Sud les 250,000 fr. qu'il devait aux constructeurs de sa cathédrale, il entreprenait un long et pénible voyage : Son ab-

sence devait durer deux ans et huit mois. Dans ses lettres, il raconte son passage à travers les monts Rocheux sur un chemin de fer suspendu au bord d'un abîme, son arrivée à San-Francisco, où il s'embarque pour l'Equateur, son séjour au Chili où, dans la seule paroisse de Saint-Philippe, il confirme 11,000 personnes en six jours, son passage à travers la cordillière des Andes, qu'il franchit à dos de mules en longeant d'effroyables précipices, son voyage de Mendoza à Cardova sur une diligence attelée de dix chevaux que montaient autant de postillons, enfin ses courses au Brésil, où il est surpris et ravi de rencontrer un couvent de capucins de Savoie. Il rentrait dans son diocèse le 25 mai 1874. Malgré les dons recueillis dans son excursion, il ne parvenait pas à se libérer entièrement de ses dettes. Averti sept mois après que sa démission avait été acceptée par le pape, il se retirait dans une maison de la Société de Jésus, à Woodstock, en Maryland. Il y mourait le 21 juillet 1884.

Son œuvre était achevée. Après lui, l'église du Kansas était définitivement constituée. Son successeur portait non plus le titre de vicaire apostolique, mais, selon les règles de la hiérarchie apostolique, celui d'évêque de Leawenvorth.

Avec quelques légers remaniements, la biographie de Mgr Miège pourrait entrer dans l'une des collections de voyages éditées à l'usage des jeunes gens ou même des hommes faits. Il serait à désirer alors que M. le chanoine Garin remédiât à la grande lacune qui se trouve dans la correspondance de l'éminent évêque entre son départ de San-Francisco et son arrivée à Santiago du Chili. Pour le combler, il suffirait peut-être de s'adresser aux archives de Leawenvorth ou de Woodstock, ou même encore aux souvenirs des amis et anciens confrères américains du prélat.

PASCALEIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pour faciliter la recherche des principaux faits et remarques consignés dans les *Séances* de la Société et dans la *Chronique savoisienne*, on a groupé, sous la rubrique *Passim*, tout ce qui se rapporte à chacune des divisions de cette Table. En outre, on a indiqué entre [ ], à la suite de quelques articles, les pages où le même sujet a été traité.

ARCHÉOLOGIE

BEAUX-ARTS

BIBLIOGRAPHIE

BIOGRAPHIE

HISTOIRE

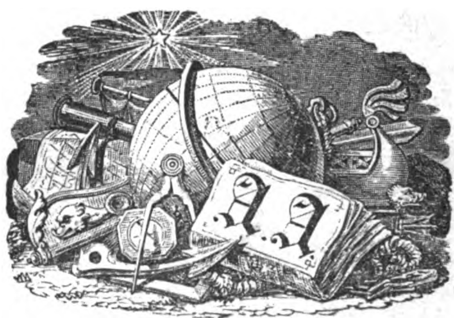
HISTOIRE NATURELLE

LITTÉRATURE

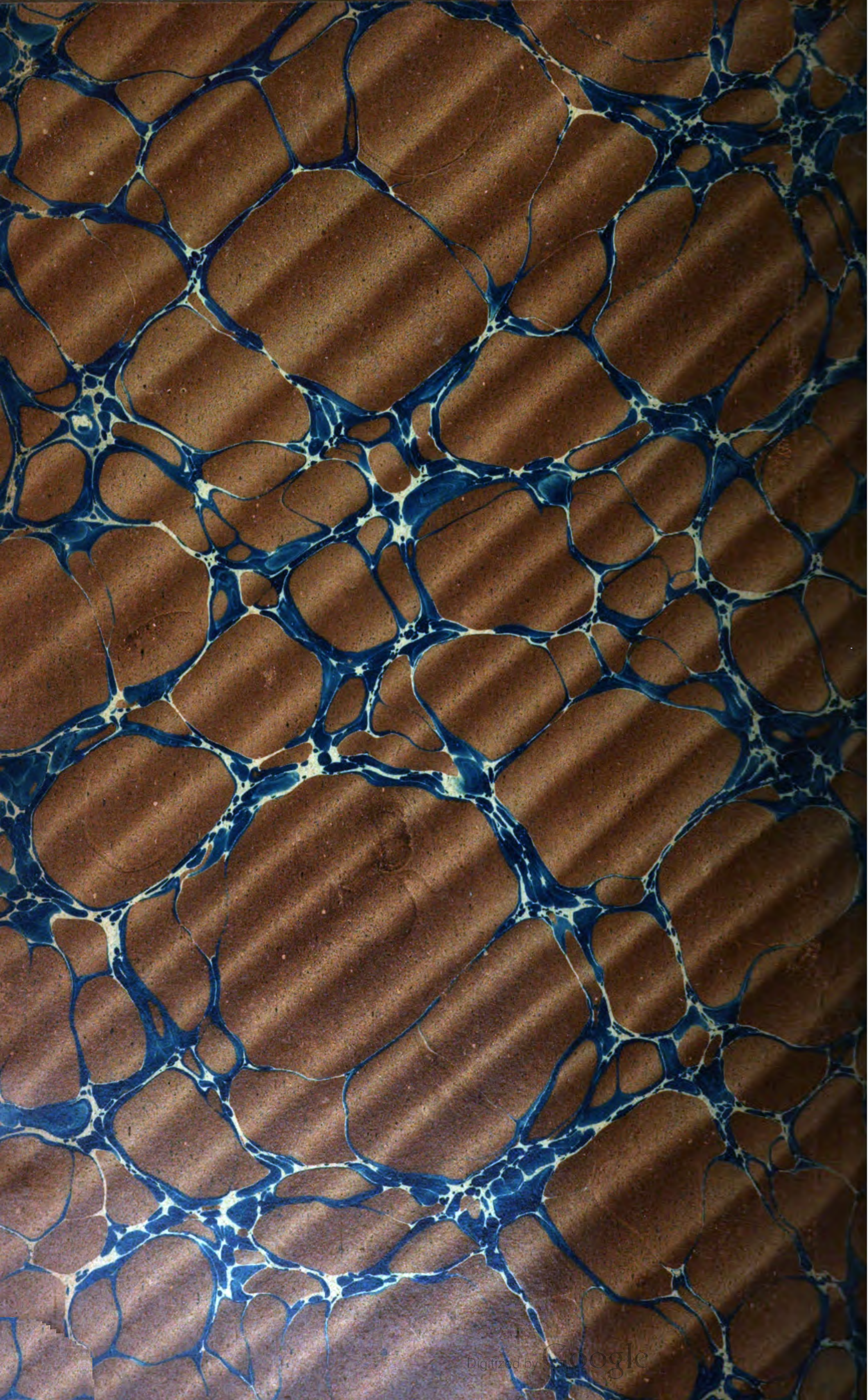
MÉTÉOROLOGIE

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES














Widener Library
3 2044 105 522 205